

AR 12126

# MEMOIRE

HISTORIQUE

SUR LA COMMUNAUTÉ

S<sup>t</sup>-ANTOINE



# VILLES

DE PLUSIEURS FRÈRES.



MR 12126  
180299-1

# M É M O I R E

HISTORIQUE,

SUR LA CI-DEVANT COMMUNAUTÉ

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

DU FAUBOURG S.-ANTOINE;

PAR le citoyen RENAUD, ancien Instituteur.



A P A R I S,

Chéz l'AUTEUR, rue de Lape, N<sup>o</sup> 29.

---

Premier Germinal an XII.

(22 Mars 1804)

# M É M O I R E

HISTORIQUE,

SUR LA CI-DEVANT COMMUNAUTÉ  
DES ÉCOLES CHRÉTIENNES  
DU FAUBOURG S.-ANTOINE.

---

LA Communauté des Ecoles Chrétiennes du faubourg Saint-Antoine n'étoit qu'une association purement libre et volontaire, qui, n'étant liée par aucun vœu, et n'ayant ni Lettres patentes, ni possessions communes, n'eut j'amaïs qu'une existence incertaine et précaire, et ne fit point corporation dans l'Etat. Ce n'étoit qu'une société d'amis, que le desir de s'édifier mutuellement, et l'amour du bien public, réunissoient ensemble, pour l'opérer avec plus de facilité, et moins de frais. Intimément persuadés que rien ne peut y concourir plus efficacement que la pureté des mœurs, ils croyoient qu'en s'appliquant soigneusement à cultiver l'esprit de la jeunesse par la connoissance des lettres humaines, ils devoient être encore plus attentifs à lui former le cœur par la pratique de la vertu. Ainsi en se dévouant si gratuitement à la culture de ces jeunes plantes, ils n'avoient d'autre ambition que d'en faire des chrétiens fides, et des citoyens vertueux, exacts à tous les devoirs de la religion et de la société : c'étoit-là le but principal auquel ils rapportoient tout le reste. Nulles veilles, nuls soins,

nulles peines, nulles fatigues, nul travail ne leur coûtoient pour y atteindre. Pour s'instruire solidement eux-mêmes de tous ces devoirs, ainsi que de toutes les autres vérités de la religion et de la morale chrétienne, et les présenter ensuite à la jeunesse dans toute leur pureté et leur exactitude, sans aucun mélange des opinions humaines, ils les étudioient sans cesse, et les puisoient abondamment dans les sources sacrées des divines Ecritures, sur-tout dans le saint Evangile, dont la méditation faisoit leurs plus cheres délices, et dans les Ecrits des Apôtres, qu'ils méditoient avec le même respect et la même affection, comme en étant les prédicateurs et les interprètes infailibles.

Mais, de peur de se méprendre sur le sens de ces divins oracles, pour en avoir la vraie intelligence, ils lisoient assidûment les ouvrages des SS. Peres, comme en étant les commentaires les plus exacts et les plus sûrs. Ils ne tenoient nul autre guide pour sage et éclairé, qu'autant qu'il en empruntoit la lumière, et marchoit exactement sur leurs pas dans la voie étroite de l'Evangile dont ces SS. ne s'écartèrent jamais. Quiconque prétendant avoir des lumieres plus sûres, faisoit profession de s'éloigner de cette voie, pour conduire dans une autre plus large, plus douce, plus commode, plus facile, n'étoit, à leurs yeux, digne que de mépris et d'horreur. Cependant, quoique pleins de respect et de vénération pour tous ces SS. docteurs dont ils lisoient les ouvrages, ils s'attachoient néanmoins plus particulièrement à la lecture de ceux de saint Augustin, dont les principes clairs et lumineux sur toutes les vérités de la religion four-

nissent des armes invincibles contre toutes les erreurs passées , présentes et à venir.

Comme la plûpart d'entr'eux n'entendoient que leur langue maternelle , ils avoient tous le plus tendre attachement et la plus vive reconnaissance pour ces savans respectables du XVII<sup>e</sup> siecle , qui , s'élevant au-dessus des préjugés de leurs temps , se sont immortalisés en traduisant exactement et purement en français , la Bible , les offices de l'Eglise , une grande partie des ouvrages de S. Augustin et des autres Peres de l'Eglise ; alimens solides de leur piété , et dont , sans ce précieux bienfait , la plûpart d'entr'eux , qui s'en nourrissoient assidûment , n'auroient pu faire aucun usage.

Cette association ou communauté des Ecoles Chrétiennes du faubourg Saint - Antoine étoit composée , 1<sup>o</sup>. des Vétéran's qui avoient tenu les Ecoles , 2<sup>o</sup>. des Instituteurs qui les tenoient , 3<sup>o</sup>. des Eleves destinés à les tenir.

Il y avoit à la tête de la Communauté un Supérieur pour la gouverner et la conduire ; et , à la tête du Noviciat , un Maître pour l'instruire et le former.

Nul n'y étoit reçu que sur le témoignage avantageux de personnes vertueuses et bien connues de la Communauté.

L'âge ordinaire de réception étoit de 18 à 20 ans , ou , par extension , de 17 à 21. On n'y recevoit personne au-dessous ni au-dessus de cet âge , qu'autant qu'on y étoit déterminé par la considération de vertus et de connoissances acquises.

On n'exigeoit d'eux ni dot , ni pension : ils étoient reçus gratuitement , et sans les obliger à autre chose qu'à pourvoir à leur entre-

rien pour l'habillement pendant le noviciat.

Le temps du noviciat n'étoit point limité : on y restoit jusqu'à ce qu'on fût en état de tenir une Ecole, et qu'on en fût chargé.

Quand une Ecole venoit à vaquer, on choissoit parmi les élèves celui qu'on en jugeoit le plus capable pour l'y placer. A mérite, capacité, instruction à-peu-près égales, le plus ancien de réception avoit la préférence.

La Communauté avoit toujours la liberté de congédier ceux qui ne lui convenoient pas ; et ceux qui lui convenoient avoient toujours la liberté de se retirer. Personne ne pouvoit y rester malgré elle, ni y être retenu malgré lui.

Tous ceux qui, par défaut de conduite ou de capacité, paroissoient n'être pas propres à l'état, étoient priés de se retirer ; et ceux dont la conduite exacte étoit accompagnée d'une capacité convenable, avoient la liberté de rester.

Tout Postulant, qui étoit reçu, étoit conduit, en arrivant, à la chapelle de la Communauté, pour s'y offrir à Dieu, et lui demander la grace de connoître sa volonté.

Pour le mettre tout de suite à même de juger si la vie de la Maison lui conviendroit ou non, le premier livre qu'on lui mettoit entre les mains, étoit la Regle de la Communauté, qui en marquoit tous les exercices et tous les devoirs, ainsi que la maniere dont on devoit s'en acquitter.

Après cette lecture, s'il étoit animé du même esprit de zèle, de charité et de désintéressement dont on usoit à son égard, il bénissoit Dieu de lui avoir fait trouver le précieux trésor qu'il cherchoit, et ne pensoit qu'à se rendre digne de le posséder pour toujours. Si,

animé d'un esprit tout opposé , il n'étoit venu qu'avec des pensées d'ambition et de fortune , ou d'une vie oisive et toute sensuelle , n'apercevant dans cette lecture qu'une route qui l'en éloignoit , ou il s'élevoit à des pensées plus nobles et plus chrétiennes , ou il retournoit sur ses pas.

Tous les momens de la journée étoient tellement remplis par les différens exercices de la Communauté , qu'il n'y restoit aucun vuide.

Pendant toute l'année , excepté les vacances , on se levoit tous les jours au son de la cloche , à cinq heures du matin. On se hâtoit de s'habiller et de faire son lit , pour être rendu au plus tard à cinq heures un quart à la salle d'exercice pour la Priere du matin , qui s'y faisoit en commun , et dont le commencement , au quart précis , étoit annoncé par un coup de cloche. Le Supérieur , le Maître des Novices , et deux anciens , la faisoient tour à tour , chacun leur semaine , et la terminoient par une priere dressée sur le plan de l'*Angelus* , pour honorer le mystere de la Résurrection.

La Priere du matin étoit suivie de la lecture de deux paragraphes du Nouveau Testament , sur lesquels chacun méditoit ensuite pendant un quart d'heure en silence. La plupart s'aidoient en cela de l'excellent livre des Réflexions morales , ou des ouvrages des SS. Peres , dont il est comme la quintessence.

On terminoit cette méditation par les Offices de Laudes , Prime et Tierce , que l'on psalmodioit très-posément , ainsi que tous les autres offices , à deux chœurs , en français , afin que tous pussent également en profiter. Pour la même raison , toutes les autres Prieres

de la Communauté et des Ecoles se faisoient aussi en français, n'y ayant que cette langue intelligible à tous, qui pût, suivant *l'intention de l'Eglise, en rendre toutes les parties propres à faire passer, par le moyen des sens, dans l'ame de tous ceux qui y participoient, les lumieres de l'instruction chrétienne, et tous les sentimens d'une véritable piété* (1) : effets précieux, que des termes latins n'auroient jamais pu produire dans l'ame de ceux qui ne les entendoient pas

Excepté les dimanches et fêtes, on se bor-  
noit à un seul pseume pour chacune des pe-  
tites heures, et à deux pour chacun des deux  
grands Offices, Laudes et Vêpres. En se bor-  
nant ainsi à un tiers d'office par semaine, on  
le récitoit en entier tous les trois semaines. On  
aimoit mieux en faire moins, et le bien faire.

L'intervalle d'environ une heure qui restoit  
depuis Tierce jusqu'à sept heures étoit em-  
ployé à l'étude.

Chacun des Maîtres lisoit en particulier un  
chapitre de l'Ecriture-Sainte, et se préparoit  
ensuite au catéchisme qu'il devoit faire à son  
Ecole.

Tous apprennent par cœur un même para-  
graphe du Catéchisme de Montpellier, qu'on  
leur faisoit répéter en commun après l'étude.

Après avoir satisfait à ces trois articles, ce  
qu'il restoit de temps, plus ou moins à cha-  
cun, selon qu'il avoit plus ou moins de faci-  
lité, étoit employé à s'avancer et à se perfec-  
tionner de plus en plus dans l'étude de la re-  
ligion, par la lecture des ouvrages les plus

---

(1) Voyez le projet du Calendrier liturgique.



instructifs et les plus solides , sur - tout des SS. Peres.

Les Eleves , de leur côté , employoient cette heure d'étude à apprendre par cœur chacun douze versets du Nouveau Testament , et quatre demandes du Catéchisme du diocese : versets et demandes qui , étant les mêmes pour tous , étoient également répétés en commun par tous après l'étude. Le reste de cette heure étoit employé aux lectures que leur Maître avoit prescrites à chacun , selon son degré d'instruction ou de capacité ; sur-tout à apprendre par cœur l'abrégé de l'Ancien Testament de Mesengui , et dont ils rendoient compte le dimanche. Ceux qui depuis leur entrée au Noviciat avoient ainsi appris par cœur l'Ancien et le Nouveau Testament , apprenoient le paragraphe du Catéchisme de Montpellier pour le répéter en commun avec les Maîtres. Ceux qui ayant été élevés dans les Ecoles , soit du Faubourg , soit d'Auxerre , ou d'autres tenues ailleurs par d'anciens confreres de la Communauté , y avoient appris exactement par cœur ces deux livres , au-lieu de les apprendre de nouveau , apprenoient tout de suite le Catéchisme de Montpellier avec les Maîtres.

Au coup de sept heures , le Supérieur faisoit répéter le paragraphe du Catéchisme de Montpellier aux Maîtres et à ceux des Eleves qui l'avoient appris ; mais sans suivre dans ses interrogations un ordre fixe , pour tenir tout son monde en haleine , et obliger d'apprendre exactement. Le lendemain , ils apprenoient et répétoient de même le paragraphe suivant ; et le troisieme jour , c'est-à-dire le mercredi , il les rapprenoient tous les deux , et les répétoient

de la même manière à sept heures. Ils en usoient de même les trois autres jours de la semaine , pour les deux paragraphes suivans ; et toujours ainsi durant toute l'année. Quand , au bout d'environ deux ans , ils avoient répété ce Catéchisme en entier , ils recommençoient. Ceux qui l'avoient appris pendant 12 ou 15 ans , étoient dispensés de continuer.

Après cette répétition , qui duroit au plus un demi-quart d'heure , ils se rendoient au réfectoire pour déjeûner.

Alors le Maître des Novices leur faisoit répéter les douze versets et les quatre demandes qu'ils avoient appris , et de manière à s'assurer qu'ils avoient appris exactement. Le lendemain , ils apprenoient et répétoient de même douze autres versets et quatre autres demandes , etc. , de la même manière que les Maîtres. Après cette répétition et les courtes réflexions que le Maître y ajoutoit , ce qui duroit en tout environ un demi-quart d'heure , ils se rendoient tous au réfectoire pour y déjeûner avec les Maîtres. Alors un d'eux qui , pendant toute une semaine , faisoit l'office de portier , de sonneur , etc. , lisoit pour l'édification de tous une figure de la Bible de Royaumont. Après quoi tous les Maîtres qui avoient déjeûné partoient pour se rendre à leurs Ecoles , où ils arrivoient pour la plupart vers les sept heures et demie.

Le Novice qui , la semaine précédente , avoit fait l'office de portier , passoit la suivante dans les Ecoles pour apprendre à les tenir ; alloit un jour avec l'un , un autre jour avec un autre , suivant que le Supérieur le marquoit.

Tous les autres , après le déjeûner , s'occu-

poient jusqu'à huit heures à des ouvrages manuels, soit dans la maison, soit dans le jardin, tels qu'on les leur marquoit chaque jour.

A huit heures précises, un coup de cloche les avertissoit de se rendre à la salle d'exercice, où on les faisoit épeller et syllaber dans un syllabaire court, excellent et très-méthodique, pour que tous eussent exactement la même manière. Ensuite on les faisoit lire alternativement un jour dans le Nouveau Testament de Sacy, et l'autre dans l'Ancien Testament de Mesengui. Après quelques courtes réflexions sur ce qu'ils avoient lu, on leur enseignoit la Grammaire.

A neuf heures commençoit l'exercice de l'écriture, qui duroit jusqu'à dix heures. Après cet exercice, ils apprenoient tous une même leçon du petit Catéchisme historique, que le Maître leur faisoit répéter en commun. Et après le développement qu'il leur en donnoit, on les occupoit de travaux manuels, jusqu'à onze heures. Alors ils se rendoient tous à une salle particulière, où on leur enseignoit le plein-chant jusqu'à onze heures et demie, excepté les mardis et vendredis qu'ils assistoient à la Messe.

Les Maîtres, de retour de leurs Ecoles vers les onze heures, réunis en la salle d'exercice, s'y préparoient au catéchisme qu'ils devoient faire le soir à leurs Ecoles.

A onze heures et demie, l'office de Sexte, suivi de l'examen de conscience, et d'une Priere dressée sur le plan de l'*Angelus*, pour honorer le mystere de la Rédemption.

Ensuite toute la Communauté se rendoit en silence au réfectoire pour le dîner. La table y

étoit simple et frugale , mais les alimens en étoient solides , bien nourrissans , et en suffisante quantités. Tout metz recherché ou trop dispendieux en étoit banni. On n'y servoit jamais que de bon vin ; mais en si petite quantité , que , vu la fatigue du travail , on auroit pu en doubler la portion sans sortir des bornes de la plus exacte sobriété.

Il y avoit chaque semaine un jour de jeûne : c'étoit le vendredi ; mais le jeûne en étoit moins rigoureux qu'aux jeûnes ordonnés par l'Eglise ; et dans les grandes chaleurs on s'en dispensoit.

La bénédiction de la table étoit suivie de la lecture d'un chapitre de l'Ecriture-Sainte ; ensuite de celle de l'Histoire Ecclésiastique jusqu'à la fin du dîner ; et enfin de celle du Martyrologe , terminée par l'actions de grâces.

Depuis le premier jusqu'au dernier , on servoit à table chacun à son tour ; et celui qui avoit été serveur la veille , étoit le lendemain lecteur.

Après le dîner , suivoit la récréation , qui se passoit pour l'ordinaire en conversations amicales , où l'on apprenoit mille choses utiles.

A une heure , l'office de None : après quoi les Maîtres partoient pour leurs Ecoles.

Alors le Maître des Novices resté avec eux , corrigeoit leur écriture ; ensuite leur enseignoit le calcul jusqu'à deux heures.

A deux heures , la lecture dans les manuscrits ; ensuite alternativement un jour en latin , dans le Pseautier distribué ; et l'autre en français , dans les Regles de la Civilité , de M. de la Salle. Depuis trois heures jusqu'à quatre , l'exercice de l'écriture , comme le

matin. A quatre heures , ils apprennoient une seconde leçon du petit Catéchisme historique que le Maître leur faisoit répéter à quatre heures et demie , et dont il leur donnoit le développement , comme il avoit fait à dix heures et demie.

Après cette répétition , ceux qui le vouloient , ainsi que les Maîtres revenus de leurs Ecoles , alloient goûter.

A cinq heures toute la Communauté se réunissoit au son de la cloche dans la salle d'exercice pour entendre la lecture de la vie du Saint du lendemain : c'étoit le Novice portier qui faisoit cette lecture , pendant laquelle chacun s'occupoit à quelque chose d'utile , qui ne pût nuire à l'attention , telle qu'à écrire , tailler des plumes , coudre des papiers , etc.

Cette lecture étoit suivie de l'Office des Vêpres.

A cinq heures et demie , on récitoit , le dimanche , les Litanies du S. Nom de Jésus ; et le samedi , celles de la Ste. -Vierge.

Depuis cet Office jusqu'à six heures un quart les Maîtres s'occupoient en silence , les uns à étudier , les autres à écrire , à copier , à faire des extraits des Saintes-Ecritures et des saints Peres , à faire des exemples d'écriture pour leurs Ecoles. Les Novices , après avoir étudié jusqu'à six heures , alloient alors prendre quelque relâche par quelque travail , dans le jardin , ou ailleurs dans la maison , selon qu'on le marquoit à chacun.

A six heures un quart , les Complies , suivis d'une nouvelle méditation sur les deux paragraphes du Nouveau Testament qui avoient été lus après la priere du matin.

Cette méditation se terminoit par l'*Angelus*

pour honorer le mystere de l'Incarnation. Ensuite un confrere répétoit par cœur les deux paragraphes sur lesquels on venoit de méditer, et faisoit part à toute la Communauté des réflexions qu'ils lui avoient donné lieu de faire. Chacun, depuis le premier jusqu'au dernier, remplissoit cette tâche à son tour. Quand un Novice n'étoit pas encore en état de fournir ses réflexions, le Supérieur, ou, en son absence, le Maître des Novices y suppléoit. Le temps qui restoit, plus ou moins, après cette répétition et ces réflexions jusqu'à sept heures, étoit employé à une lecture spirituelle que l'on faisoit pour l'ordinaire dans les Eclaircissemens et Réflexions de Mesengui sur l'Ancien Testament, ou dans son Exposition de la doctrine chrétienne. Mais dans le carême, où l'évangile de chaque jour étoit le sujet de méditation, après quelques courtes réflexions de celui qui venoit de la répéter, on en lisoit l'explication dans Nicole.

Depuis sept heures jusqu'à sept heures et demie, on faisoit de même, chacun à son tour, le catéchisme. Les samedis, c'étoit sur l'évangile du lendemain. Les veilles de fêtes, sur le mystere ou sur l'histoire du Saint. Tous les autres jours, sur la lettre du Catéchisme du diocese, que l'on expliquoit et développoit avec plus d'étendue. Celui qui étoit chargé de le faire, en exposoit de suite clairement et simplement toutes les questions et réponses. Ensuite il interrogeoit tous ses confrères, en commençant par le Supérieur, dans les mêmes termes qu'il avoit exposés, et chacun répondoit à ses questions à-peu-près dans les mêmes termes qu'il y avoit répondu, et qui étoient, autant qu'il se pouvoit, les propres termes de

l'Écriture , ou des SS. Peres. Il étoit libre à chacun de proposer ses objections et ses difficultés au catéchiste , qui y répondoit aussi brièvement et solidement qu'il pouvoit. S'il n'étoit pas en état d'y répondre , il prioit le Supérieur , ou , en son absence , le Maître des Novices d'y répondre pour lui. Quand une question étoit mal présentée , ou que la réponse n'étoit pas convenable , le Supérieur , ou tout autre , à son défaut , en faisoit l'observation , et on la reformoit : et cette inexactitude donnoit quelquefois lieu à des observations plus utiles à tous , que n'auroit été la chose dite d'abord exactement. Le catéchisme se terminoit par le récit de quelqu'exemple ou trait d'histoire de l'Écriture-Sainte ou de l'Histoire Ecclésiastique , propre à appuyer les vérités ou points de morale qu'on y avoit traités.

A sept heures et demie , le souper , avec la lecture d'un chapitre de l'Écriture-Sainte , et celle de l'Histoire Ecclésiastique , jusqu'à la fin du repas comme à dîner.

Après le souper , la récréation jusqu'à neuf heures , et de la même manière qu'après dîner.

A neuf heures , les Matines , suivies de la Priere du soir , qui étoit terminée par la lecture du premier des deux paragraphes sur lesquels on devoit méditer le lendemain.

Après cette lecture , chacun se retiroit en silence , et alloit se coucher.

Chaque journée ainsi remplie par des exercices si nombreux et si variés , loin d'être ennuyeuse à quiconque avoit bien l'esprit de son état , lui paroissoit au contraire toujours trop courte.

On avoit ordinairement deux congés par se-

maine : savoir , le mercredi soir et le samedi soir. Le premier étoit un congé de récréation pour aller prendre l'air à la campagne ; le second , un congé de retraite et d'étude : ceux qui avoient quelques affaires en ville profitoient du loisir de ce dernier congé pour les faire.

Les dimanches et fêtes , on entendoit la Messe à la Paroisse. Les Maîtres assistoient à la première Grand'Messe , et les Novices à la seconde. Il y avoit aussi , à huit heures , sous les charniers , une Messe-basse avec instruction pour les enfans des Ecoles. Les Maîtres s'y rendoient à sept heures et demie , pour les assembler et les contenir dans l'ordre.

Au retour , vers les neuf heures , le déjeuner , suivi de l'office de Tierce.

Depuis Tierce jusqu'à onze heures , l'étude que les Maîtres employoient principalement à se préparer au catéchisme qu'ils devoient faire le soir à leurs Ecoles. Les dimanches , ce catéchisme étoit une récapitulation de tous ceux qu'on avoit fait pendant la semaine.

Les dimanches à onze heures , la répétition de l'Epître et de l'Evangile. Le Supérieur commençoit , et faisoit ensuite répéter tous les autres , ce qui duroit environ un demi-quart d'heure. On en lisoit ensuite l'explication dans les Instructions de Singlin , jusqu'à onze heures et demie , que l'on psalmodioit l'office de Sexte : ce qui pouvoit rester de cette lecture , étoit continué au réfectoire après la lecture du chapitre de l'Ecriture-Sainte. Les jours de fêtes , ces Instructions se lisoient en entier au réfectoire.

Après None , chaque Maître , accompagné du Novice qu'on lui avoit marqué , alloit à son



Ecole , faisoit répéter jusqu'à deux heures ceux qui se présentoient. Il faisoit ensuite le catéchisme depuis deux heures jusqu'à trois. A trois heures , il chantoit les Vêpres avec les enfans. Enfin , après le chant de quelques cantiques , il donnoit des récompenses à ceux dont il étoit content , et les congédioit tous sous l'inspection des enfans en charge , pour les conduire en rang chacun chez eux.

Les Maîtres et les Novices qui les avoient accompagnés , devoient tous être de retour à cinq heures au plus tard. Le reste de la journée étoit rempli par les mêmes exercices qu'aux jours ordinaires ; excepté que les dimanches depuis six heures et demie jusqu'à 7 heures et demie , le Supérieur faisoit rendre compte à chacun des lectures qu'il avoit faites pendant la semaine: celui qui étoit en tour de le faire , y parloit plus ou moins long-tems , suivant qu'il avoit plus ou moins de facilité , ou suivant la volonté du Supérieur , qui , d'un côté , pour rendre le tour de chacun plus fréquent , ne laissoit quelquefois parler le même qu'un quart d'heure ; de sorte qu'il demandoit compte à quatre ou cinq en un dimanche : et , d'un autre côté , pour engager chacun à préparer un compte plus étendu , d'autres fois il laissoit dire tout ce qu'on avoit préparé , ce qui duroit au moins une demi-heure , et quelquefois l'heure toute entière.

#### E C O L E S .

Il y avoit des Ecoles distribuées en trois classes , désignées sous les noms de Petites , Moyennes et Grandes Ecoles.

Les Petites comprennoient les enfans qui ne connoissoient pas encore les lettres , ceux qui

ne faisoient qu'épeller et syllaber, et ceux qui commençoient à lire.

Les Moyennes comprennoient les enfans qui ne faisoient que lire passablement; et ceux qui, lisant un peu mieux, commençoient à écrire.

Les Grandes comprennoient les enfans plus avancés, que l'on perfectionnoit dans la lecture et l'écriture, et auxquels on enseignoit le calcul et la Grammaire française, ainsi qu'à déchiffrer toutes sortes de manuscrits.

Il y avoit d'autres Ecoles distribuées en deux classes. L'une comprennoit les enfans depuis l'alphabet jusqu'à ce qu'ils sussent lire suffisamment pour passer à l'écriture: l'autre comprennoit les enfans que l'on perfectionnoit dans la lecture, tant imprimée que manuscrite, et auxquels on enseignoit l'écriture, le calcul et la Grammaire française.

Il y en avoit enfin de Mixtes, qui comprennoient les enfans de tous les degrés, depuis l'alphabet jusqu'à la Grammaire française: Celles-ci ayant à elles seules autant d'exercices que deux ou trois des autres, sans avoir plus de temps, chaque exercice en étoit nécessairement plus court.

Il y avoit en chaque Ecole quatre enfans en charge pour y maintenir le bon ordre: savoir, un Censeur, un sous-Censeur, un Bibliothécaire et un Portier. Ces charges étoient des récompenses de l'application et de la bonne conduite: ceux qui en étoient revêtus jouissoient de divers privilèges. Le Censeur étoit à la tête de l'Ecole, et comme le premier représentant du Maître. Toutes les autres places de l'Ecole étoient plus ou moins honorables suivant qu'elles approchoient plus ou moins de la

la sienne. Par ce moyen, et par les récompenses de livres, d'images, d'exemptions, de bons points, et par des assistances bien appliquées, on excitoit l'émulation parmi les enfans, tant pour les avancer dans les sciences qu'on leur enseignoit, que pour leur rendre la vertu aimable. On faisoit ainsi tout concourir au succès du travail.

#### T E N U E D E S E C O L E S .

Chaque Maître étoit rendu à son Ecole vers les sept heures et demie ; et comme chaque exercice de l'Ecole se commençoit et se terminoit toujours par la priere, les enfans qui s'y trouvoient à son arrivée récitoient alors le *Benedicite* en françois, et déjeûnoient. Tous les autres devoient y être rendus avant huit heures. Le Maître s'occupoit, pendant cette premiere demi-heure, à faire répéter ceux qui avoient appris quelque chose par cœur, soit du Petit Catéchisme historique, soit du Nouveau Testament, soit de l'Ancien, etc., selon que chacun étoit plus ou moins avancé, ou avoit plus ou moins de bonne volonté : car un grand nombre répétoient en entier ces deux livres pour lesquels on leur inspiroit le plus profond respect. Tous les livres d'Offices, Epîtres et Evangiles, Catéchismes, Nouveaux et Anciens Testamens, et autres livres de répétition dont les enfans faisoient usage pour apprendre par cœur, leur appartenoient, et ils les emportoient chez eux. Mais tous les Nouveaux et Anciens Testamens, Pseautiers distribués, et autres livres servant aux lectures communes à tous, appartenoient à l'Ecole, et n'en sortoient pas ; le Bibliothécaire en prenoit soin.

Le plus profond silence régnoit dans l'Ecole depuis le commencement jusqu'à la fin. On n'y entendoit absolument que la voix de celui qui répétoit, ou lisoit, ou répondoit aux questions qu'on lui faisoit. Du reste, personne ne parloit, en cas de nécessité, qu'après en avoir obtenu la permission, qui se demandoit par signe.

La bonne conduite et l'application au travail étoient récompensées ; et la mauvaise conduite et la paresse étoient punies. Outre les assistances de la Communauté, dont chaque Maître faisoit l'application en sa classe, la plupart avoient encore différentes ressources pour assister les enfans pauvres : mais aucun d'eux ne recevoit de présent de leurs Ecoliers ni de leurs parens, quoiqu'il n'y en eût point de défense formelle. Le Regle s'exprimoit seulement ainsi : « Nous ne pouvons qu'applau- » dir à la conduite des Maîtres, qui ont tou- » jours fait honneur jusqu'ici à la louable » coutume qui s'est introduite d'elle-même » dans la maison, de ne recevoir aucun pré- » sent de la part des peres et meres des enfans » qu'on instruit. Nous souhaitons que cet » exemple de désintéressement soit, aux yeux » de tous leurs successeurs, un trésor plus » précieux que toutes les richesses de l'Egyp- » te ». Ce simple souhait fut plus efficace pour maintenir parmi eux jusqu'à la fin la pratique du désintéressement, que n'auroient peut-être été les défenses les plus rigoureuses.

A huit heures précises, le Censeur et le sous-Censeur, à genoux au-milieu de l'Ecole, y faisoient distinctement, sans lenteur ni précipitation, la priere du matin. Tous les autres l'écoutoient avec attention, et la répétoient tout bas avec eux.

La priere étoit suivie de la lecture , qui duroit ordinairement jusqu'à neuf heures.

Dans les Petites Ecoles , la premiere leçon se faisoit tous les matins dans le petit Catechisme historique ; et tous les soirs dans celui du diocese : elle duroit une heure. La seconde , qui duroit trois quarts d'heure , se faisoit matin et soir dans un syllabaire que M. l'Abbé Bouillette , auteur du *Traité des sons de la langue française* , loué par l'Académie , composa , en 1769 , exprès pour la Communauté : ce syllabaire , aussi excellent que méthodique , ( qui est un abrégé du *Traité des sons* ) ne contient que 32 pages in-16 de principes présentés d'une maniere tout-à-fait naturelle , et aussi propre à faciliter l'attention de la vue et de l'ouïe , qu'à contrarier la routine qui n'agit qu'à l'aveugle et sans examen. Tout enfant qui en possède bien les principes , d'autant plus aisés à retenir , qu'un même principe se trouve souvent répété jusqu'à douze ou quinze fois de suite en des mots différens , peut , au sortir delà , lire également en tout livre français qu'on lui présente. Dans l'espace d'environ vingt-cinq ans , il a servi à plus de quarante mille enfans , tant à Paris qu'à Auxerre , pour apprendre à lire.

Dans les Grandes Ecoles , dans les Moyennes et dans les Mixtes , la premiere lecture se faisoit le matin , alternativement un jour dans le Nouveau Testament de Sacy , et l'autre dans l'Ancien Testament de Mesengui. Tandis que chacun lisoit de suite son verset ou sa phrase tout haut à son tour , tous les autres suivoient exactement des yeux , pour être en état de continuer sitôt que le Maître l'ordonneroit : car il interrompoit fréquemment le cours or-

dinaire pour avertir un autre de continuer, et tenir ainsi tout son monde en haleine. Enfin il ne terminoit cet exercice de la lecture, qu'après avoir fait rendre compte à plusieurs de ce qui venoit d'être lu.

L'exercice de l'écriture duroit depuis neuf heures jusqu'à dix. Pendant la correction de l'écriture, le sous-Censeur lisoit une figure de la Bible de Royaumont, dont chacun devoit être prêt de rendre compte.

Avant dix heures, les enfans répétoient, dans les Grandes Ecoles, chacun quatre demandes du Catéchisme du diocèse. Dans les Moyennes et les Mixtes, chacun trois; et dans les Petites, chacun deux. La même chose avoit lieu le soir, avant quatre heures, et ainsi toute la semaine; excepté le mercredi matin, qu'au-lieu de catéchisme on répétoit l'Epître du dimanche suivant; et le samedi matin, l'Evangile. Les enfans des Petites Ecoles, et les moindres des Moyennes et des Mixtes, n'étoient point obligés à ces deux dernières répétitions: ceux qui faisoient l'une ou l'autre en étoient récompensés.

Les jours que les enfans entendoient la Messe, on abrégeoit un peu chaque exercice de l'Ecole pour satisfaire à ce devoir.

Depuis dix heures jusqu'à dix heures et demie, et le soir depuis quatre heures jusqu'à quatre heures et demie, les Maîtres faisoient un catéchisme qui étoit une explication du Catéchisme du diocèse que les enfans venoient de répéter. Les jours où, au-lieu de répéter le Catéchisme du diocèse, on venoit de répéter l'Epître ou l'Evangile, le catéchisme en étoit également une explication. Et aux jours de fêtes, le catéchisme se faisoit sur la fête. En

chacun de ces catéchismes , on traitoit les vérités avec plus ou moins d'étendue , suivant la portée des enfans. Ainsi les vérités traitées avec peu d'étendue dans les Petites Ecoles , étoient traitées avec un peu plus d'étendue dans les Moyennes, et avec beaucoup plus d'étendue dans les Mixtes et dans les Grandes.

Après le catéchisme et la priere qui le terminoit, le Maître congédioit les enfans, qui s'en alloient tranquillement en rang deux à deux sous la conduite des charges.

L'après-midi , tous les Maîtres, rendus à leurs Ecoles avant une heure et demie , s'occupoient jusqu'à deux heures de la répétition des enfans. Depuis deux heures jusqu'à trois, la lecture se faisoit, tous les lundis et jeudis, en latin, dans le Pseautier distribué. Tous les mardis, dans les Regles de la Civilité de M. de la Salle ; et tous les vendredis, dans la Grammaire française.

Depuis trois heures jusqu'à quatre, le calcul et ensuite l'écriture. Pendant l'écriture et la correction que le Maître en faisoit, le Censeur lisoit la vie du Saint du lendemain, dont chaque enfant devoit être prêt de rendre compte.

Depuis quatre heures jusqu'à quatre heures et demie, le catéchisme, comme il a déjà été dit. Ensuite la priere du soir. Après quoi les enfans se retiroient tranquillement chez eux dans le même ordre que le matin.

Le Supérieur faisoit de temps en temps la visite de toutes les Ecoles, pour examiner le progrès des enfans : cet examen fait, et le Maître entendu sur l'application et la bonne conduite d'un certain nombre d'enfans, et sur la négligence et inconduite de quelques au-

tres, il récompensoit les premiers par des livres ou des images, suivant que chacun avoit plus ou moins profité; et faisoit aux autres les repréhensions qu'ils méritoient.

Il faisoit aussi tous les mois une visite particulière aux Grandes Ecoles, pour reconnoître le nombre d'enfans qui avoient quitté l'Ecole pendant le trimestre: ensuite il faisoit une autre visite aux Moyennes, où il choisissoit parmi les plus avancés un pareil nombre d'enfans, pour remplir le vuide des Grandes. Enfin il faisoit une autre visite dans les Petites Ecoles, où il choisissoit également parmi les plus avancés un nombre suffisant d'enfans pour remplir le vuide des Moyennes.

Tous les ans à la fin de l'année classique, qui étoit du vingt au vingt-cinq Août, on distribuoit des livres aux enfans qui s'étoient distingués par leur assiduité à répéter des chapitres, particulièrement du Nouveau et de l'Ancien Testament: car il y en avoit qui ayant une mémoire plus heureuse, et fréquentant l'Ecole plus long-tems, ajoutoient à la répétition de ces deux livres, celle des Pseaumes, des Vies des Saints, de l'Imitation, des Confessions de S. Augustin, des Poèmes de Racine sur la Religion et sur la Grace, et du grand Catéchisme de Montpellier; d'autres celui de Naples, en trois volumes. Le Curé de la paroisse faisoit la distribution des prix, et la Communauté en faisoit la dépense: ce qui, avec les autres livres qui se donnoient dans le cours de l'année, montoient à la somme de huit ou neuf cents francs.

Le temps des vacances duroit depuis environ le 20 Août jusqu'au premier lundi d'Octobre. On faisoit tous les ans trois pèlerinages: le



premier à Notre-Dame, dans l'octave de l'Assomption de la Ste.-Vierge, première patronne de la Communauté; le second à Saint-Denis, dans l'octave de la fête de ce S., Apôtre de la France; et le troisième à Ste.-Genevieve, dans l'octave de la fête de cette Ste., Patronne de Paris. Quant à la fête de S. Joseph, second Patron de la Communauté, tout l'office s'en faisoit dans l'intérieur de la Maison.

ORIGINE DES ECOLES CHRÉTIENNES  
DU FAUBOURG S.-ANTOINE.

Cet établissement précieux dut son commencement à la libéralité d'un pieux ecclésiastique de Paris, qui, en 1711, fit don à l'Hôtel-Dieu de cette ville de trois maisons qu'il avoit dans le faubourg Saint-Antoine, à la charge de donner tous les ans la somme de quatre cents vingt livres destinée à payer la classe, le logement et les appointemens d'un Maître d'école pour instruire les enfans des pauvres du quartier: ce qui fut toujours très-exactement payé par l'Hôtel-Dieu, jusqu'en 1794.

Vers la fin de l'année suivante (1712), le Faubourg ayant été érigé en Paroisse sous le titre de Sainte-Marguerite, le célèbre M. Goy qui en fut le premier Curé, et entre les mains duquel J. C. opéra un si éclatant miracle sur la personne de Madame de la Fosse, ajouta d'autres écoles à cette première, et recueillit de divers endroits des personnes de bonne volonté qui se dévouerent à cette bonne œuvre. Un des principaux fut M. Petit, qui survécut de quelques années à M. Goy, et dont la mémoire fut toujours en bénédiction dans la Communauté, et l'est encore aujourd'hui dans le Faubourg parmi tout ce qu'il y reste de ses écoliers.

En 1713, M. l'Abbé Goury, de sainte mémoire, qui avoit la surveillance des Ecoles de la Paroisse Saint-Gervais, engagea M. l'Abbé Potherie, qui, depuis quelques années, étoit retiré dans les excellentes Ecoles d'Orléans, à venir se mettre à la tête des Ecoles du faubourg Saint-Antoine. Ce digne Ecclésiastique connu, estimé et respecté de Mme. d'Orléans, Abbessede Chelles, retirée au monastere de Trainel, qui le fit son Aumônier, gouverna les Ecoles avec zele et intelligence pendant 44 ans. Tout pauvre qu'il étoit lui-même, il employoit tous les ans deux cents francs, c'est-à-dire, la moitié de son revenu, à fournir aux pauvres enfans de ses cheres Ecoles, des sabots, des bas et d'autres hardes; du pain, des légumes, et du bouillon lorsqu'ils étoient malades.

M. Goy, de son côté, fournit jusqu'à la fin de ses jours à la dépense de la Communauté, tant par lui-même que par ses amis.

Un de ceux qui s'intéresserent le plus à cette bonne œuvre, fut M. l'Abbé Tabourin, l'un des Supérieurs de la Communauté de Ste.-Barbe. Ce vertueux Prêtre qui, pénétré de douleur à la vue de l'ignorance, ne voyoit rien de plus utile que la distribution de bons livres, et l'établissement d'Ecoles où les enfans de l'un et l'autre sexe fussent solidement instruits de la religion; et qui, en conséquence, fournissoit à l'entretien, nourriture et logement d'un grand nombre de Maîtres et Maitresses d'Ecoles en différentes Paroisses, tant de Paris que de la campagne, habilloit les enfans, les mettoit en métier, leur donnoit du pain, etc.; logea aussi gratuitement ceux du faubourg Saint-Antoine dans une

maison qu'il avoit dans la rue de Lappe , et où il fit faire les réparations et augmentations nécessaires pour recevoir tous ceux qui se consacroient à la bonne œuvre.

A la mort de M. Goy , en 1738 , il y avoit déjà dix-sept Ecoles de charité dans le faubourg Saint-Antoine , onze de filles et six de garçons , dont il en avoit fondé deux , ayant institué les Pauvres de sa paroisse ses légataires universels , à la charge de payer tous les ans la somme de 600 livres pour les honoraires de deux Maîtres d'Ecoles de charité. ( En 1792 , ce legs produisoit aux Pauvres 21,000 livres de revenus ).

M. Tabourin , qui depuis vingt-cinq ans s'intéressoit à la Communauté des Ecoles du Faubourg , ne pouvant se résoudre à voir expirer une si belle œuvre avec M. Goy , se chargea alors de suppléer à l'insuffisance des fondations pour sa nourriture et son entretien , comme il y avoit toujours suppléé pour son logement. On lui proposa alors d'obtenir des Lettres patentes , et de lier les Confreres par des vœux , et que l'on doteroit la Communauté de fonds considérables , tant à Charenton qu'ailleurs. M. Tabourin voulant , d'un côté , que sa Communauté fût toujours libre de congédier ceux dont la conduite ne lui conviendroit pas , et que l'on fût toujours libre d'en sortir quand on ne s'y plairoit plus ; et de l'autre , craignant que si elle venoit à posséder des biens fonds , elle n'en fût elle-même bientôt possédée ; par des vues très-sages , refusa modestement l'un et l'autre. Mais la divine Providence en qui il se confioit uniquement , et le seul fonds qu'il vouloit assurer à la Communauté , venant à son secours ,

en excitant les uns à faire de nouvelles fondations, inspirant aux autres le desir de se consacrer à la bonne œuvre, et à d'autres celui d'y coopérer par des oblations libres et volontaires, qui, en pourvoyant au besoin du moment, prévenoient souvent les besoins à venir, le nombre des Ecoles s'accrut peu-à-peu jusqu'à treize pour le seul Faubourg, dont neuf seulement étoient fondées, et les quatre autres ne l'étoient pas. La maniere de les tenir se perfectionna par l'expérience, ainsi que les exercices et les études de la Communauté. Enfin Dieu répandit sur lui une telle bénédiction, qu'en peu de temps il se trouva en état, non-seulement de suppléer à l'insuffisance des neuf fondations dont le revenu ne s'élevoit qu'à la somme de 2870 livres; mais il fit tourner cette somme même à l'assistance des pauvres des Ecoles, auxquels il faisoit distribuer, tous les ans, pour plus de mille écus d'aumônes, tant en sabots qu'en hardes, en pain, en légumes, etc. Sa charité ne se borroit pas à pourvoir à l'instruction des pauvres par le moyen des Ecoles, il y pourvoyoit encore par une quantité prodigieuse de bons livres qu'il envoyoit dans toute la France, à de bons Curés, pour en faire des distributions aux pauvres de leurs Paroisses. Pour subvenir à tout, il se réduisoit lui-même à la vie la plus frugale et la plus dure, jusqu'à ne faire jamais de feu dans sa chambre, quelque froid qu'il fût.

Comme ce saint Prêtre, qui mourut au mois de janvier 1762, avoit une estime et une affection toute particuliere pour M. Clément de Barville, Avocat - Général à la Cour des Aides, et pour M. de Fays, Conseiller en la

même Cour, lesquels il tenoit pour ses plus dignes enfans en J. C., il les institua par son testament ses légataires universels. Ces deux respectables Magistrats imitateurs de sa charité avant d'être héritiers de ses biens, touchés de la générosité d'un ami qui avoit toujours eu pour eux des entrailles de père ; et aussi édifiés de l'exemple de ses vertus, que pleins d'estime pour une œuvre si utile à la société, que M. Tabourin avoit soutenue pendant quarante-huit ans, prirent entr'eux la généreuse résolution de la continuer. Ainsi, après les funérailles du charitable défunt, ils se transporterent à la Communauté des Ecoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine, lui firent leur compliment de condoléances, et lui promirent de l'aider de tout leur pouvoir. Cette généreuse et consolante promesse eut pleinement son effet. Ils conserverent toutes choses sur le pied où M. Tabourin les avoit mises. Ils eurent pour la Communauté les mêmes bontés qu'il avoit eues, et s'efforcèrent à les porter plus loin, autant qu'ils le purent.

L'année suivante, feu M. Clément, de glorieuse mémoire, frère de M. de Barville, alors Chanoine et Trésorier de l'Eglise d'Auxerre, depuis Evêque de Versailles, engagea ces deux Messieurs à étendre leurs libéralités jusqu'à Auxerre, où étoit, depuis une vingtaine d'années, M. Guigot, ancien membre de la Communauté de M. Tabourin, qui avoit fait l'Ecole à S.-Médard et à Saint-Etienne-du-Mont. Ils y envoyèrent donc, avec M. Grivel, quatre jeunes Confreres que M. Guigot avoit fournis d'Auxerre et des environs, qui, réunis à lui et à quatre autres qu'il avoit formé lui-même, firent une petite Com-

munauté dont M. Grivel fut le Supérieur. Au mois d'octobre , ils ouvrirent , en différens quartiers de la ville , six Ecoles , dont MM. les Curés se chargerent pendant quelque temps de payer les loyers. M. le Trésorier entra pour une partie dans la dépense des Maîtres , qu'il avoit obtenus ; MM. de Barville et de Fays firent le reste , et acheterent une maison pour loger la Communauté. Vers la fin , un respectable Chanoine de la Cathédrale , ami particulier de M. Clément , et encore vivant , entra pour environ moitié dans la dépense de cet établissement ; et les quatre dernieres années , il y pourvut en totalité.

Cependant MM. de Barville et de Fays voulant aussi améliorer le sort de la Communauté des Ecoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine , acquirent , à frais commun , en 1764 , un grand chantier contigu à leur propriété : considérant que ceux qui se devoient à des fonctions aussi pénibles avoient besoin , au sortir de l'air épais et mal sain des Ecoles , de respirer un air plus vif et plus pur , ils employerent une grande partie de ce chantier à former un jardin à l'usage de la Communauté. Ils construisirent sur le reste du terrain une vaste cour qu'ils firent entourer de boutiques et de chambres à plusieurs étages , dont la bâtisse leur coûta environ 250,000 liv. ; et dont les loyers furent le plus souvent employés , tant à la subsistance de la Communauté , qu'au soulagement des pauvres et des malades dans les Hôpitaux , et à des distributions de bons livres.

M. Suchet , homme d'esprit et de tête , qui avoit beaucoup d'ordre dans tout ce qu'il faisoit et disoit , et qui avoit succédé dans la



M. de Fays.

place de Supérieur à M. Potherie, mort en 1757, gouvernoit encore alors la Communauté, à laquelle il fut très-utile, dans les douze ou treize premières années de son gouvernement. Pour mettre plus d'ordre et d'uniformité dans les instructions des Ecoles, et mieux s'assurer de leur exactitude, il avoit rédigé, par demandes et réponses simples et très à la portée des enfans, une explication du Catéchisme de Paris, dont on s'y servit toujours depuis; et également par demandes et réponses, des instructions courtes, mais solides, sur les fêtes, et sur les Epîtres et Evangiles des dimanches, dont on se servit aussi toujours à la Communauté, jusqu'en 1781, qu'un autre Confrere en fit de beaucoup plus étendues. Nous lui devons rendre ce témoignage, que par le bel ordre qu'il établit dans la Communauté, il la mit sur un pied meilleur qu'elle n'avoit jamais été. Il fut en cela puissamment secondé par le zele, l'exactitude, la fermeté et les lumieres de M. Duval, qui depuis plus de trente ans avoit abandonné la chaire de professeur de Philosophie au college de Beauvais, pour se retirer dans la Communauté de M. Tabourin; et qui, après avoir instruit les pauvres des Ecoles des paroisses S.-Medard, S.-Etienne-du-Mont, de Varzy (diocese d'Auxerre, d'où il s'enfuit secretement pour éviter le sacerdoce), et enfin de S.-Paul, étoit alors chargé du Noviciat de la Communauté. Il fut encore plus puissamment secondé par M. Aupé le jeune, qui succéda à M. Duval dans la charge de Maître des Novices; parce qu'étant dans toute la vigueur de l'âge, il joignoit à toutes les excellentes qualités de M. Duval, la vigilance à un



dégré dont ce vénérable vieillard n'étoit plus capable. Rien n'étoit plus opposé dans ce S. Pénitent, que sa phisionomie et son caractère. Qui n'auroit considéré M. Aupé le jeune que dans le repos et le silence, n'auroit apperçu en lui qu'un homme dur et rigide, plus propre à rendre la piété odieuse qu'à la faire aimer. Mais qui le voyoit agir et l'entendoit parler, sur-tout dans le particulier, ne trouvoit plus en lui qu'un caractère doux et compatissant, qu'un cœur sensible et généreux, qu'un ami tendre, plein de zèle et de charité, toujours prêt à secourir, à obliger, à consoler, à encourager, et dont les manières honnêtes, douces, affables, officieuses, persuasives, insinuoient la piété jusqu'au fond de l'ame. Sa complexion forte et robuste sembloit lui promettre une longue vie; mais une attaque d'appoplexie l'enleva subitement à ses confreres la nuit du 10 mai 1770. M. Suchet, surpris et inquiet de ne le pas voir à la priere du matin, accourut à sa chambre, et le trouva mort dans son lit, couché sur une planche large et creuse, placée entre le matelas et le draps de dessous. *Ce fut* ( suivant son expression en annonçant cette triste nouvelle ) *une perte irréparable pour la Communauté*, et encore plus pour M. Suchet lui-même, qui, depuis cette perte, fut toujours en s'affoiblissant, jusqu'en 1773 qu'il quitta enfin la Communauté pour se marier.

Trois mois auparavant, on avoit rappelé d'Auxerre M. Grivel pour le remplacer : c'étoit un homme laborieux et d'une vertu très-exemplaire, qui avoit une mémoire des plus vastes, et beaucoup de lecture, et qui remplit toujours tous ses devoirs avec la plus

scrupuleuse exactitude. Sans avoir tout l'esprit et tous les talens de M. Suchet, il fit toujours tous ses efforts pour maintenir dans la Communauté l'exactitude et la régularité : en quoi M. Foissin, qui fut chargé du Noviciat l'année suivante ( 1774 ), lui fut d'un grand secours.

Ce fut pendant sa Supériorité, que, par arrangemens entre M. de Barville et M. de Fays, bienfaiteurs de la Communauté, M. de Fays demeura seul propriétaire des biens qu'ils possédoient ensemble, et continua avec le même zele et la même sollicitude ses bienfaits à la Communauté, qui prit encore de nouveaux accroissemens : car plusieurs Curés de Paris, animés par l'exemple de M. Gueret, qui, vers 1750, avoit obtenu de M. Tabourin des Maîtres pour les trois Ecoles de la paroisse Saint-Paul, à laquelle M. de Fays en avoit donné un quatrième pour une Ecole que Mlle. d'Argouges, sans se nommer, y avoit fondée depuis, en demanderent aussi à M. de Fays, qui en donna, en 1781, deux pour la paroisse Saint-Mery ; en 1786, deux pour celle de Saint-Louis-en-l'Isle ; en 1787, trois pour celle de Saint-Etienne-du-Mont ; et en 1791, deux pour celle de Saint-Severin. Ainsi le nombre des Ecoles se monta alors à trente-deux, en y comprenant les six d'Auxerre ; et les deux ou trois Communautés se montoient à une soixantaine de personnes.

Cependant les infirmités de M. Grivel augmentant de plus en plus avec l'âge, vers le commencement d'octobre 1787, on crut devoir enfin le décharger du poids de la Supériorité de la Communauté du Faubourg, pour le placer à la tête de la petite Communauté de Saint-Etienne-du-Mont, composée de huit

à neuf personnes. Toute la Communauté élut au scrutin M. Foissin pour lui succéder en celle du Faubourg. Il s'en défendit tant qu'il put ; et ne consentit enfin à s'en charger qu'à condition que M. Monlac , Supérieur de la Maison d'Auxerre qu'il gouvernoit depuis quatorze ans , et qui avoit partagé près de la moitié des suffrages de son élection , en seroit rappelé pour l'aider à en soutenir le poids. On accéda à sa demande : M. Monlac fut rappelé d'Auxerre, et chargé du Noviciat. La réunion de tant de talens , de vertus et de bonne volonté , et le parfait accord qui régna toujours entr'eux , donnoit lieu d'en attendre les plus heureux succès , lorsque les violentes secousses de la révolution vinrent tout renverser.

M. Foissin se conduisit toujours avec toute la sagesse , la modération , la retenue , la discrétion et la prudence qu'exigeoient des circonstances si orageuses et si difficiles. Il supporta avec une patience et un courage à toute épreuve les divers contre-temps qui se succédèrent coup sur coup ; et toléra , sans approuver , quantité de choses qu'il ne pouvoit empêcher.

Vers la fin de l'année classique de 1792 , nombre de jeunes Instituteurs s'étant enrôlés dans le service militaire , il les remplaça comme il put , dans un temps si peu propre à former des Elèves. En 1793 , la Requisition en ayant enlevé d'autres , plusieurs Ecoles restèrent vacantes : et le décret de la Convention qui fixa l'époque de la nouvelle organisation des Ecoles primaires au 15 germinal , les fit en ce jour vaquer toutes : car les Instituteurs continuèrent de vivre en communauté , et de remplir

remplir exactement toutes leurs fonctions jusqu'à cette époque, malgré toutes les tentatives du fameux abbé Bernard pour accélérer leur séparation, et la chute des Ecoles où il avoit été élevé. La reconnoissance et l'attachement du grand nombre firent toujours échouer ses efforts et ceux de deux ou trois compagnons de son ingratitude, comme ils le furent ensuite de sa fin malheureuse. En vain, dans le cours de brumaire 1793, les dénonça-t-il jusqu'à trois fois à la section de la rue Montreuil, comme contrevenant aux Décrets de la Convention en vivant en communauté : d'après la réponse qu'y fit, le 5 frimaire an 2, un des Instituteurs ( le cit. R. ), la Section se reposant sur les Autorités constituées, de l'exécution des Décrets de la Convention, et ne voyant dans cette réunion d'amis, que les avantages qu'ils lui procuroient, sans être à charge à personne, déclara, Qu'ils avoient toujours mérité sa confiance, les invita à lui continuer leurs services, et les exempta de monter la garde qu'ils avoient toujours payée jusques-là. Bernard qui, après avoir marié l'Abbé Aubert, s'étoit aussi marié lui-même, dénonça alors cet Instituteur et ses confrères, comme signataires d'une pétition *incivique* contre le mariage des Prêtres. L'Instituteur répondit : Que laissant les citoyens Aubert et Bernard pour ce qu'ils étoient, il avoit déclaré par écrit, comme il le déclaroit encore de vive voix, en présence de toute l'Assemblée, *Que ces deux Prêtres mariés avoient entièrement perdu sa confiance, et ne la recouvreroient jamais. Ce n'est point,* ajouta-t-il, comme le prétend un des préopinans, *à l'instigation du cit. Curé de Ste-Mar-*

*guerite, qui ne m'en a pas dit un seul mot, que je l'ai fait ; mais de mon propre mouvement, comme je le ferois encore aujourd'hui si la chose étoit à faire* (1). Ce Prêtre apostat n'ayant pu détacher le faubourg de ses Instituteurs, ni le priver de leurs services avant l'époque fixée par la Convention, eut, après leur séparation, recours à une liste de proscription pour les perdre. Mais il s'y prit trop tard : ses agens n'eurent pas le temps de l'achever, et lui encore moins celui d'en faire usage : car le 9 thermidor, tandis que deux membres du Comité révolutionnaire prenoient chez M. Foissin ses noms et demeure avec ceux du cit. R. son voisin, qui avoit pris la défense de la Communauté, le bruit des tambours qui battoient la Générale contre Robespierre, Henriot, Bernard et consorts, qui furent guillotiné le lendemain, venant retentir à leurs oreilles, les arrêta tout court, et leur fit tomber la plume des mains. Ha ! sans le Seigneur qui se déclara alors pour nous, sans le Seigneur qui se déclara notre protecteur (en détournant sur leur tête la hache qu'ils le-

---

(1) Le citoyen R. ignoroit qu'au moment où il parloit ainsi, on enlevoit à la porte de l'assemblée, à l'instigation de Bernard, ce même Curé de Sainte-Marguerite, pour le conduire à la prison de Piepus, où il fut détenu jusqu'à la mort de Robespierre. C'étoit la seconde fois qu'on l'incarceroit, ainsi que M. Brugière, Curé de Saint-Paul, et M. Mahien, Curé de Saint-Sulpice, pour avoir eu le courage de signer, avec M. Leblanc de Beaulieu, alors Curé de Saint-Severin, et aujourd'hui Evêque de Soissons, une Réclamation que celui-ci avoit rédigée et adressée aux Evêques de France, contre l'institution canonique accordée par M. Gobel, Evêque de Paris, à l'Abbé Aubert, élu à la Cure de Saint-Augustin.

voient sur la nôtre), ils nous auroient dévorés tout vivants. Béni soit le Seigneur qui ne nous a pas livrés en proie à leur rage. Notre ame, comme un passereau, a échappé au filet des oiseleurs : le filet a été rompu, et nous avons été délivrés (1).

M. de Fays voyant approcher la fatale époque où il ne lui serait plus permis de continuer ses bienfaits, tant à Paris qu'à Auxerre, par une œuvre qui avoit toujours été si chère à son cœur bienfaisant et généreux, vendit, dans le courant de germinal, les propriétés qu'il y avoit, après en avoir joni trente-deux ans, et en avoir fait, en véritable ami de ses freres, un si noble et si utile usage. Mais en abandonnant ainsi malgré lui une œuvre qu'il ne pouvoit plus soutenir, il n'abandonna pas ceux qui s'étoient dévoués si courageusement à la faire : il leur fit, au contraire, tout le bien qu'il put. Les chérissant tous comme ses

---

(1) Le citoyen R. ayant demandé quel étoit l'objet de leur mission : Nous sommes chargés, dit l'un des deux, de prendre les noms et demene de tous les Ecclésiastiques. — Nous ne sommes pas Ecclésiastiques. — Puis de tous les Religieux. — Nous ne sommes pas Religieux ; nous n'avons fait aucun vœu. — Puis de tous ceux qui sont en Communauté. — Nous ne sommes pas ici en Communauté : le citoyen est chez lui et moi chez moi : nous ne mangeons pas seulement ensemble. — Puis aussi de tous les pensionnés de l'Etat. — Nous ne sommes point pensionnés de l'Etat : j'avoue néanmoins qu'après plus de trente ans de services gratuits, nous méritons bien de l'être ; et que si l'Etat veut nous faire une pension, nous la recevrons bien volontiers. — Il n'est pas question de ça, mais nous sommes seulement chargés de prendre les noms et demeure de tous ceux qui sont ou qui ont été en Communauté : ça servira ce à quoi ça servira. — Hé bien, je m'appelle L. R., et je demeure au n°. 29, comme vous le savez, puisque vous y êtes venu.

enfans et les fideles coopérateurs de sa charité et de ses bienfaits, il les récompensa autant qu'il put, chacun en proportion du temps qu'il y avoit coopéré. Comme depuis longtemps il étoit très-infirmes, sitôt qu'il fut entièrement débarrassé des soins qui le retenoient à Paris, il se retira à sa maison de Conges, où il mourut le 2 mars 1796, encore plus chargé de vertus et de bonnes œuvres, que d'années. Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur. Dès à présent, dit l'Esprit, ils vont se reposer de leurs travaux : car leurs œuvres les suivent.

Le 14 germinal 1794, tous les Instituteurs remirent les clefs de leurs Ecoles aux différens Comités de Bienfaisance, qui, en les recevant, leur témoignèrent tous leurs regrets. Alors les vues et raisons d'utilité publique qui avoient engagé tant de personnes estimables à se réunir ensemble n'ayant plus lieu, ils se séparèrent peu-à-peu, jusqu'à ce qu'enfin il n'en resta plus que deux, le Supérieur qui y demeura jusqu'en 1797, et son voisin qui y demeure encore, tant par opposition naturelle à tout changement, que par attachement aux nouveaux Propriétaires, qui, de leur côté, lui ont toujours témoigné de l'estime.

Ainsi finit la Communauté des Ecoles Chrétiennes du faubourg S.-Antoine, après avoir subsisté 81 ans ; et celle des Ecoles S.-Charles d'Auxerre, après avoir subsisté 31 ans.

Après cette séparation, chacun prit, suivant que l'occasion s'en présenta, un emploi proportionné à ses talens et à son goût. Quelques-uns s'occupèrent et s'occupent encore aujourd'hui à montrer en ville, et continuèrent ainsi en particulier ce qu'ils avoient

fait si long-temps en public. La plûpart des autres, tant ceux qui étoient restés jusqu'au 15 germinal, que ceux qui avoient quitté plûtôt, entrèrent dans les bureaux, où leurs talents, leur application, leur exactitude, leur conduite sage et leur probité ne servirent pas peu à les y maintenir, et à les faire avancer. Plusieurs d'entr'eux occupent aujourd'hui des places de confiance de la plus grande importance dans les bureaux du Gouvernement. Et nous connoissons trop la solidité de leur mérite, pour nous persuader que jamais aucun d'eux puisse avoir la foiblesse d'esprit ou la bassesse de cœur de rougir, devant qui que ce soit, des premiers et honorables degrés qui ont servi à les y faire monter.

Suivant la remarque d'un fameux Lieutenant de Police (1), en moins de vingt ans, les Ecoles Chrétiennes du faubourg S.-Antoine y avoient tellement policé et adouci les mœurs, qu'il n'étoit plus reconnoissable. Sur plus de vingt mille peres de familles qui se félicitent d'y avoir été élevés, il n'en est pas aujourd'hui un seul qui, chaque fois qu'il rencontre quelqu'un de ses Instituteurs, ne déplore le malheur de ses enfans. Combien de personnes zélées et charitables font des vœux pour le rétablissement d'un avantage si précieux, et seroient même disposées à y contribuer selon leurs moyens. Mais ce rétablissement ne pourroit avoir lieu qu'autant que l'on pourroit former des Instituteurs; et ces Instituteurs ne peuvent être formés qu'à un âge qui ne per-

---

(1) M. Hérault, qui disoit que la police du Faubourg lui coûtoit 30,000 francs de moins par an qu'à ses prédécesseurs, et qu'il n'en voyoit pas d'autre raison que l'établissement de ces Ecoles.



met pas de jouir du succès des soins qu'on en prendroit , puisque la requisition viendrait les enlever à mesure qu'on les formeroit : cependant si des circonstances plus heureuses permettoient au Gouvernement de prendre cela en considération , il sauroit bien trouver dans sa sagesse un moyen de favoriser l'un sans nuire à l'autre.

NOTA. Nous croyons devoir prévenir ici le Public, que nous avons dessein de rédiger , sur cet objet , un Mémoire de la valeur d'un volume *in-8°.* , dont nous nous proposons de déposer un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque des Archives nationales , où nous espérons qu'on voudra bien le recevoir ; afin que si , par la suite , il plaît à Dieu de susciter , dans sa miséricorde , quelqu'homme de bonne volonté , comme il en a suscité dans le siècle dernier , qui veuille rétablir quelque chose de semblable , il puisse consulter là ce Recueil , et y puiser quelques lumières.

---

(1)

# RETABLISSEMENT

DE LA COMMUNAUTÉ

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

DU FAUBOURG S.-ANTOINE (1)

Le respectable M. Renaud, ancien Membre de la Communauté des Ecoles Chrétiennes du faubourg Saint-Antoine, et auteur du Mémoire historique précédent, avait à peine cessé de pleurer sur les ruines

(1) Ainsi désignée du lieu où fut fondée l'ancienne Communauté, rue de Lape, faubourg St Antoine.

de sa Communauté, et déjà Dieu  
 avait mis au cœur de plusieurs hom-  
 mes vertueux, M. M. Laidiguière (1),  
 le Baron de la Bonnardière (2), Ba-  
 beau du Mail (3), Gravier (4), Bri-  
 coque (5) et autres, le louable dessein  
 de la relever.

L'entreprise était difficile. Presque  
 tous les fonds qui avaient servi à sou-  
 tenir l'ancienne Communauté se  
 trouvaient épuisés par l'emploi li-  
 béral qu'en avait fait le généreux  
 M. de Flays. Les Messieurs formè-  
 rent entre eux une association vo-  
 lontaire et de bienfaisance qui dit

(1) M<sup>r</sup> Corn dans les derniers jours d'Octobre 1825. (2) mort  
 le 20 Octobre 1842. (3) mort le 25 Mai 1818. (4) mort  
 le 27 Mai 1832. (5) mort en 1820.

pourvoir à tous les premiers frais qu'exigent de tels établissemens. Une autre difficulté, plus grande que la première, était de trouver des sujets disposés à se dévouer à cette œuvre, et un supérieur qui eût les lumières et les talens nécessaires, pour les former et les diriger.

La plupart des Membres de l'ancienne Communauté, après leur séparation, s'étaient engagés dans le mariage pendant la tourmente révolutionnaire. Quelques-uns étaient encore libres; mais leur âge déjà avancé, les infirmités qui en sont la suite, ne leur permettaient pas de se livrer de nouveau à des fonctions qui exigent de la vigueur.

On prit donc le parti de faire donner à un certain nombre de jeunes

gens une instruction qui fait en rapport avec l'état et les fonctions auxquels on les destinait. A cet effet, et provisoirement, ils furent placés chez M. Cimlrière et chez M. Chalmeau. (1)

Cependant M. M. les Bienfaiteurs jetèrent les yeux sur M. Palissier, et lui proposèrent de se mettre à la tête de la Maison. C'était bien, sous tous les rapports, l'homme qu'il fallait : il était rempli de piété, très-instruit, dans un âge mûr, et consommé d'expérience; de plus,

(1) Ces deux Messieurs avoient fait partie de la Communauté, et étoient établis Maîtres de pension : le premier, rue de Reuilly; le second, rue de Montreuil.

il avait été. Membre de la Maison de la rue de Lappe, et depuis peu Supérieur d'une Maison d'instituteurs, fondée à Soissons, des débris de l'ancienne Communauté, sous les auspices de M. de Braulieu qui les avait attirés dans son Diocèse. Mais les propositions qu'on lui fit de lui confier le titre de Supérieur n'eurent point de succès, il ne s'attacha même pas à la Communauté.

Il avait ramené avec lui, de la maison de Soissons, l'estimable M. Vincent Desode qui avait fait partie de la maison de Saint-Charles, à Amiens, maison dépendante de l'ancienne Communauté, et avait aussi tenu les écoles à Soissons.

Bientôt M. Vincent obtint la direction de l'École de la section du Théâtre-Français, aujourd'hui quartier de l'École de Médecine. Les Messieurs l'engagèrent à se laisser nommer 'supérieur'; mais il refusa constamment, sans doute par modestie, d'accepter ce titre. Seulement il consentit à recevoir chez lui, rue Parvis St-André des Arts, n° 13, quelques jeunes gens destinés à former plus prochainement le noyau de la nouvelle Communauté. Ils furent assujétis à un règlement concerté entre M. M. Pédagogue, Delbère (1) et Vincent, et modelé autant

(1) M. Delbère avait été Membre de l'ancienne Communauté. Il est mort le 28 Avril 1852.

que possible sur la Rigle de la Vrai-  
 sori de la rue de Lape. Pour les for-  
 mer à la tenue des écoles, M. Vin-  
 cent avait partagé ses élèves en  
 deux classes, et faisait faire la pe-  
 tite classe à chacun d'eux alternat-  
 tivement, pendant une semaine ;  
 les autres s'occupaient à l'étude.  
 De plus, M. Vincent les condui-  
 sait plusieurs fois par semaine chez  
 M. l'abbé Labouderie<sup>(1)</sup>, et ce ser-  
 vant ecclésiastique leur donnait des  
 instructions religieuses et les formait à

(1). M. l'abbé Labouderie, vicaire général  
 d'Avignon, chanoine honoraire de Saint-Blaise,  
 membre de plusieurs académies, etc, est encore  
 existant (en 1849) ; mais malheureusement tombé  
 en enfance depuis plusieurs années. (mort le 2 mai 1849)



en faire eux-mêmes aux autres; mais les nombreuses occupations de cet abbé ne lui ayant pas permis de continuer cet exercice si utile, M. Delhier, homme fort instruit, fut invité à le suppléer; il donnait aussi des leçons de grammaire et d'écriture.

Les instructions sur la Religion, par M. Delhier étaient très-solides et fort goûtées; M. Laidiquiev en faisait grand cas, et se plaisait à y assister. Pour encourager cette œuvre naissante, et tracer aux élèves la voie qu'ils devraient suivre dans l'exercice des fonctions auxquelles on les destinait, ce respectable M. Laidiquiev rédigea surtout pour leur usage, l'ouvrage qu'il publia en 1807, sous ce titre:



M. Laideguive

Mmanuel du Catechiste ou du Maître d'École (17-18  
chez Ad. Leclère etc.)

Ces essais de restauration se faisaient  
en 1803 et 1804; mais l'on a eu à  
regretter que le plus grand nom-  
bre de ces jeunes gens, réunis peut-  
être trop à la hâte, et sans assez de  
choix, n'ait pas su profiter des sa-  
crifices faits pour leur éducation: peu  
s'attachèrent dans les vues de  
leurs dignes bienfaiteurs, et pas  
un ne persévéra au-delà de 9 ans.  
Pendant, en 1805, M. Collette,  
maire du XII<sup>e</sup> arrondissement, de  
concert avec le respectable M. Legros,  
curé de Saint-Jacques-du-Haut-  
Pas, demanda à M. Vincent un  
maître pour diriger l'École de cette  
paroisse, et M. Durand fut nom-

mé directeur de cette école, devenue depuis Ecole du quartier de l'Observatoire. Elle étoit établie dans une maison sise rue Saint Jacques N.º 280.

En 1806 ou 1807 au plus tard, un autre des élèves de M. Vincent (M. Deltant) fut appelé à la direction de l'Ecole du quartier des Lombards, VI<sup>e</sup> Arrondissement, paroisse St Lou. Ce sont les deux plus anciennes écoles qui furent dirigées par la Communauté, depuis son rétablissement.

En 1810, la Communauté fit une grande perte dans la personne de M. Durand, qui, épuisé par une longue et douloureuse maladie, mourut au commencement de juillet, dans les sentiments de la plus grande piété à l'âge de 29 ans.

On avait des vues sur lui, pour  
remplir la place de Supérieur.

« Pendant 18 mois environ, dit un  
« des Membres qui ont vécu sous sa  
« conduite, je fus témoin de sa gran  
« de piété, et surtout de son humilité,  
« de sa charité, de sa patience  
« dans les souffrances, de sa résigna  
« tion à la volonté de Dieu, et de  
« sa sollicitude pour chacun de  
« nous. C'est un témoignage que  
« je rends volontiers à sa mémoire.  
« Il fut vivement regretté des fonda  
« teurs et bienfaiteurs de l'École,  
« ainsi que des élèves et de leurs pa  
« rents dont il avait su se concilier  
« l'affection. »

Dès le commencement de 1809, on  
avait divisé l'école tenue par M.

Durand - en deux classes. M. Polier  
 qui lui avait alors été adjoint comme  
 second, fut nommé Directeur en 1810,  
 après le décès de M. Durand, et  
 on donna M. Videcoq pour second  
 à M. Polier.

Quinze mois environ après la mort  
 de M. Durand, M. M. les Bienfai-  
 teurs mirent à la tête de la Com-  
 mune M. Lebouche, en qualité  
 de Supérieur Général. Il sortait de  
 chez M. Cointière où il avait été  
 professeur. Ce ne fut qu'en  
 pendant le temps de son Supériorat  
 que la Communauté se constitua  
 régulièrement. Il réunissait tous  
 des jeunes gens qui avaient été  
 placés chez M. M. Cointière,  
 Chalmeau et Vincent, et dans

lesquels on avait reconnu de l'aptitude pour l'enseignement: M. M. Pourchet, R. Cassagnol, Moulou et autres. M. Pourchet, fils du respectable maître de l'école de la paroisse S<sup>t</sup>. Julien, lequel avait été membre de l'ancienne Communauté, fut un maître fort distingué; M. M. Cassagnol et Moulou avaient une écriture superbe.

Comme le local de la rue S<sup>t</sup>. Jacques n<sup>o</sup> 280 n'avait point de pièces assez vastes pour établir des dortoirs, réfectoire etc, il transféra la Communauté dans une maison plus grande, sise même rue, N<sup>o</sup> 169, et c'est là que son chef-lieu fut fixé jusqu'en 1843. Une fois installé dans cette nouvelle maison, M. Lebocher recut

encore de nouveaux sujets : M. M.  
Bagny, Gré, Henry (André) Dupuis  
etc, etc, en Septembre 1812. M. Bureau.

L'un des premiers soins de M.  
Leboucher fut de dresser, de concert avec  
les plus anciens, des Règlements plus  
complets, tant pour l'intérieur de la Com-  
munaute, que pour la tenue des Ecoles,  
et ces règlements furent observés. M.  
Leboucher se trouvait à la tête de la  
maison dans des circonstances difficil-  
les où il était presque impossible aux  
jeunes gens d'échapper à l'impitoyable con-  
scription; on doit consigner ici à la  
louange de ce Supérieur, que rien ne  
parut coûter à son zèle pour y réussir.  
On lui demanda, et il soumit, en 1813,  
à l'approbation du G. Maître et du Conseil  
de l'Université, les Statuts suivants:



**STATUTS** <sup>(1)</sup>

DE LA

**COMMUNAUTÉ S.<sup>t</sup> ANTOINE****Titre Premier.***Statuta générale.*

Article 1<sup>er</sup>. a La société des Frères des  
 Écoles chrétiennes, connus, avant la  
 révolution, sous le nom de Frères  
 des écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine,  
 se compose de sujets qui se consacrent  
 librement et sans vœux, sous la di-  
 rection d'un supérieur général, à  
 l'éducation gratuite des enfants des

(1) Ces statuts ont subi quelques modifications en 1819.

paucres.

2. Il y a une maison chef-lieu, où réside le supérieur avec les maîtres en activité, dont les écoles ne sont pas éloignées du chef-lieu, et où est placé le noviciat.

3. Le supérieur envoie un ou plusieurs maîtres dans les paroisses de la ville et de la campagne, selon les demandes qui lui sont faites, et le besoin des lieux.

4. Réunis ou dispersés, les Pères suivent la même règle, et restent soumis au même supérieur général.

5. Le supérieur est assisté d'un conseil composé du maître des novices, et des cinq Pères, plus anciens de réception, existant auprès du chef-lieu.

6. Les Frères, n'étant point liés par des vœux, peuvent quitter la communauté, quand ils le jugent à propos; et réciproquement la communauté peut les renvoyer quand il y a lieu, sans toutefois être obligé d'en donner publiquement les motifs.

7. Le renvoi est décidé par le supérieur assisté de son conseil à la majorité des suffrages.

## Titre Deuxième.

Art. I. Le supérieur général et le maître des novices sont élus à la majorité des suffrages. Le supérieur doit être âgé au moins de 30 ans, et le maître des novices au moins de 25 ans.

2. L'assemblée pour l'élection du supérieur général se compose de tous les frères en activité, ou qui, rétrois pour cause d'âge ou d'infirmité, pourront s'y rendre.

3. Les maîtres des maisons sont nommés par le supérieur, qui peut les changer quand le besoin et l'utilité l'exigent, et sans être tenu d'en donner les motifs.

4. Pour être admis au nombre des frères, il faut faire un noviciat d'un an au moins, suivant l'âge et la capacité des sujets.

5. Il faut avoir 16 ans accomplis pour être admis au noviciat.

6. Les novices sont exercés dans la lecture, l'écriture, la grammaire française, les calculs, et surtout à l'instr-

truction de la religion catholique.

## Titre Troisième.

Art. 1. Le supérieur général est chargé spécialement de surveiller la conduite des maîtres particuliers des écoles, de leur faire rendre compte de leurs travaux, de visiter les écoles, de temps en temps, pour s'assurer de la manière dont ils s'en acquittent, et leur donner les avis nécessaires quand ils en ont besoin.

2. Il est chargé en outre de les perfectionner dans toutes les parties de l'enseignement prescrit par l'article 6 du titre 2, soit en les instruisant lui-même, soit en présidant aux différents exercices établis entre

les maîtres et les novices pour les perfectionner.

3. Les novices et tous les frères, indépendamment de leur travail préparatoire pour leurs écoles, sont tenus d'apprendre eux-mêmes par cœur, et tous les jours, un certain nombre de versets du Nouveau Testament et du grand catéchisme de Montpellier, et d'en rendre compte au supérieur, quand ils demeurent avec lui dans le chef-lieu.

4. Il se fait, deux fois au moins par semaine, un exercice entre les maîtres, destiné à les former à l'instruction des enfants, et qui consiste à développer les vérités énoncées dans le catéchisme; soit en les appuyant des réflexions des quel-

ques bons auteurs, soit en y appliquant des faits historiques et édifiants qui peuvent y avoir rapport.

Cet exercice est soutenu par les maîtres, chacun à son tour; il est suivi d'un catéchisme renforcé que l'un d'eux fait aux autres maîtres sur une matière donnée quinze jours ou trois semaines d'avance.

## Titre Quatrième.

Art. 1. Les maîtres font deux classes par jour, excepté les dimanches, les fêtes chômées, les jours de congé et les vacances; l'une, depuis huit heures du matin jusqu'à onze, et l'autre, depuis une heure jusqu'à quatre.

2. Chaque classe commence et finit

nit par une courte prière en français.

3. Les maîtres ont soin de tenir propres et sains, les lieux où se rassemblent les enfants.
4. Ils sont chargés d'apprendre aux enfants à lire, écrire et calculer, et les principes de la religion catholique, avec plus ou moins de développement, selon leur âge et leur intelligence.
5. L'année scolastique se termine par un exercice soutenu par les enfants, qui consiste dans la récapitulation de ce qu'ils ont appris de plus intéressant dans le cours de l'année : les uns, par forme de récitation ; les autres, par forme de dialogue ; et cet exercice



est suivi d'une distribution de prix.

## Congés et Vacances.

Il y a un jour de congé par semaine dans toutes les classes, indépendamment des jours de dimanches et de fêtes chômées.

Les vacances sont de six semaines pour toutes les classes, depuis le 1<sup>er</sup> août jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

## Costume.

Le costume des maîtres et des suppléants est habit, veste et ceinture noirs, faits en drap commun, et de la même manière; bas de laine noire, et souliers à cordons.

## Règlements particuliers.

Les statuts qui règlent la conduite intérieure et extérieure des maîtres et des novices entre eux; qui fixent les heures de leur lever, de leur coucher, de leurs repas, le temps et la nature de leurs différents exercices, celui de leurs récréations et promenades, quoique les mêmes pour toutes les maisons, sont néanmoins subordonnés aux lieux, aux temps, et aux convenances qui ne sauraient être les mêmes partout et en toute circonstance.

Cependant, les maîtres et les novices doivent tous apprendre et savoir par cœur, dans l'espace de 3 ans, le N.-Testament, les Douze en français, et le catéchisme en entier.

Ces statuts ayant été approuvés, les Membres de la Communauté recoururent dès lors au Grand-Maître les autorisations individuelles qui leur étaient nécessaires, tant pour se livrer à l'enseignement, que pour être dispensés du service militaire.

Ce fut pendant le Supériorat de M. Lebocher que la Communauté fut appelée à diriger l'école primaire du V<sup>e</sup> arrondissement, et l'école du quartier du Jardin des Plantes, XII<sup>e</sup> arrondissement.

Plusieurs sujets étaient entrés à la Communauté plutôt pour se mettre à l'abri de la conscription, que par une vraie vocation; aussi, en 1844, lors de la rentrée des Bourgeois, les vit-on bientôt se retirer.

M. Polier, qui sortit le 1<sup>er</sup> Octobre,  
 prit en son nom la direction de  
 l'École primaire du VI<sup>e</sup> arrondisse-  
 ment, qui fut ainsi perdue pour  
 la Communauté. Dans la pre-  
 mière quinzaine de Novembre,  
 M. Rebouche lui-même, remer-  
 cié par l'association des Bienfai-  
 teurs, à cause de certaines alterca-  
 tions survenues entre elles, fut  
 obligé de sortir de la Communauté.  
 Le jour même que le respectable M.  
 Paidequin vint signifier à M. Re-  
 bouche l'ordre de se retirer, il fut  
 à la Communauté réunie, une dé-  
 cision prise par l'association des  
 Bienfai-teurs, portant qu'elle assurerait  
 aux Membres de la Communauté,  
 quand ils y auraient passé dix an-

nées de service actif, une rente de  
 cent francs, laquelle serait augmentée  
 de cinquante francs tous les cinq  
 ans. Cette annonce fut accueillie  
 avec satisfaction; mais on écouta,  
 sans mot dire, le respectable vieil-  
 lard quand il déclara que, vu le  
 petit nombre des sujets composant  
 la Communauté, et dans l'impos-  
 sibilité de suivre la disposition des  
 statuts, en ce qui concerne l'élection  
 du supérieur, l'association avait  
 nommé M. Henry (Jérémie) pour  
 prendre immédiatement le gouver-  
 nement de la Maison, en quali-  
 té de Supérieur. Le mécontentement  
 qu'on éprouva en cette circonstance,  
 tombait uniquement sur le choix  
 de la personne; car la Commu-

nauté sachant qu'elle était principalement soutenue par l'association des Bienfaisants qui pourvoyaient généralement à tous les frais, était loin de lui dénier le droit d'intervenir dans la nomination du Suppléant, lequel doit nécessairement être l'homme de sa confiance.

M. Henry vint en effet quelques jours après prendre possession de sa place. Il avait été pendant quelque temps professeur chez M. Chalmeau. Brave homme, et estimable sous bien des rapports, M. Henry avait des vices très-étroites, et était d'ailleurs d'un caractère trop soupçonneux pour gagner la confiance de ceux qu'il devait diriger; aussi son passage à la muni-

son n'eût-il guère d'autre résultat  
 que de hâter la sortie de plusieurs  
 des plus anciens qui n'avaient  
 appris sa nomination qu'avec  
 peine. Un mois s'était à peine  
 écoulé depuis qu'il était à la Com-  
 munaute', et déjà M. Pouschet, di-  
 recteur de l'École du Quartier du  
 Jardin des Plantes, qui avait acquis  
 la confiance du visiteur de sa classe,  
 s'en faisait confier la direction pour  
 son compte personnel, quittait la  
 maison, lui enlevait cette école,  
 et s'adjoignait M. Lebocher,  
 ex-supérieur, pour tenir la secon-  
 de classe: étrange effet de la vicis-  
 situde des choses d'ici-bas!  
 Ainsi, la Communauté qui, au  
 commencement de 1814, comptait

douze ou quinze membres, et dirigeant quatre Ecoles de deux classes chacune, se trouva réduite, à la fin de cette même année, à six membres, dont trois n'étaient à la Maison que depuis quelques mois, et ne conserva la direction que de deux Ecoles.

M. Henry admit trois nouveaux sujets dans la communauté; mais quatre autres en sortirent: entre ceux-ci M. Dupont que M. Henry conduisit lui-même à Thiers pour y prendre la direction d'une Ecole ouverte alors (en juin 1815) dans cette ville, par l'association des bienfaiteurs, pour répondre aux pieuses intentions du respectable M. Fillebert, ancien chanoine de la cathédrale



d'Araxone. Cinq ans plus tard  
cette Ecole sera dirigée par des mem-  
bres de la communauté.

On a prétendu que M. Henry  
avait l'intention d'éliminer  
ceux des Membres de la Communau-  
té qui y étoient entrés avant lui,  
pour faire maison neuve. Ce bruit,  
vrai ou faux, revenu aux oreilles de  
ceux qui en étoient l'objet, n'étoit  
pas de nature à rapprocher les cœurs;  
on voyoit aussi avec peine que M.  
Henry, obligé, en sa qualité de  
supérieur, de se soumettre aux Ré-  
glements, pour les rendre recomman-  
dables par son exemple, ne prenoit  
pas l'habit de la Communauté;  
cette distinction déplaisoit fort.

Cependant M. Henry étant

tombé malade, au commencement  
 de 1816, chacun oublia ses petits  
 jets de mécontentement; on lui  
 prodigua tous les soins que réclama  
 sa position. La maladie ayant pu  
 se relâcher, le médecin de la Com-  
 mune (1) déclara au malade que  
 pour arriver à un plus prompt ré-  
 tablissement, il devait aller prendre  
 l'air natal; mais le succès ne ré-  
 pondit pas à l'attente des docteurs,  
 et M. Henry, après avoir été pas-  
 ser quelques mois dans son pays,  
 ne revint à Paris que pour y mou-  
 rir quelques jours après son retour.

Au moment où M. Henry  
 avait quitté la Maison, la Com-

(1) L'estimable M. Juglar, décédé le 2 Juin 1843.

communauté ne se composoit plus que  
de cinq Membres, savoir:

1. M. Huriau, qui y avoit été admis  
le 2 Septembre 1812;
2. M. Gilquin, le 22 Septembre 1815;
3. M. Sigault, le 15 Octobre 1814; (1).
4. M. Aubert, le 7 Janvier 1815; (2).
5. M. Vuasse, le 8 Mai 1815. (3).

M. Huriau dirigeoit l'Ecole du quar-  
tier de l'Observatoire et avoit M. Vuasse  
pour second; M. Gilquin dirigeoit l'Ecole  
du quartier des Lombards, et avoit M.  
Sigault pour second. M. Aubert n'avoit pas d'élève.

(1). Ces trois Messieurs sont encore aujourd'hui (1849) à  
la tête de la Communauté.

(2). Ce saint garçon est mort à la Commu-  
nauté le 22 Juillet 1837.

(3). Sorti de la Communauté en Septembre 1822.

# SUPÉRIORAT

DE M: HUREAU.

---

M. M. les Administrateurs avoient  
 pu apprécier les résultats fâcheux de la  
 nomination de M. Lebouche et de  
 celle de M. Henry, appelés l'un  
 et l'autre à gouverner une Commu-  
 nauté à laquelle ils étoient étrangers ;  
 ils pensèrent donc, et avec grande  
 raison, qu'il étoit plus convenable  
 de placer à la tête de la Maison  
 un des membres qui en faisoient  
 partie. Cette résolution prise, le choix  
 devoit tomber sur M. Hureau. Il  
 étoit, par son entrée, le plus ancien

de la Communauté. Il fut donc  
nommé Supérieur Général au mois  
d'Avril 1816, quoiqu'il n'eût pas  
l'âge requis par les statuts; mais,  
dit le Sage, sa prudence tient lieu de cheveux  
blancs. (Sag. 4.8.).

Depuis, M. Muriau a constamment  
été réélu, et il gouverne encore aujour-  
d'hui la Communauté en qualité  
de Supérieur Général.

L'Esprit-saint, au livre de l'Ecclé-  
sastique, (11.30). donne une règle très-  
sage, alors qu'il dit: Ne louez aucun  
homme avant sa mort. Par respect pour  
cette règle divine, nous devons nous  
borner ici à un exposé succinct des  
principaux faits qui se rattachent  
plus immédiatement à la direction  
de la Communauté; mais avant tout

il est à propos de faire observer que si elle n'a pas pris plus d'extension (1), il faut l'attribuer à la difficulté des temps, à l'inconstance des jeunes gens et surtout à certains obstacles extérieurs (2) contre lesquels sont ve-

(1). Elle n'a jamais compté jusqu'à présent plus de trente-trois membres. C'est le nombre auquel elle s'élevait au mois de Janvier 1828, et aussi au mois de Janvier 1846.

(2) Le 27 Avril 1822, le journal qui s'intitule : l'Ami de la Religion, imprimait un article où se remarquent plusieurs inexactitudes, évidemment destinées à donner de la Communauté une idée défavorable; et il ajoutait ces avis dictés par la malveillance : « Nous avons cru devoir donner ces indications, afin que ceux qui voudraient faire des établissements de frères ne soient pas exposés à

ruces échouer les démarches et deman-  
des faites dans le but d'obtenir des  
Membres de la Société Saint-Antoine pour diriger des Ecoles à A-  
gen, à Culle, au Faubourg St-Antoine,  
à Boulogne (Seine), à Issy, à Dor-  
mans et autres lieux.

M. Mercier ayant pris la  
conduite de la Maison, recut un  
nombre assez considérable de sujets,  
entre autres son propre frère, M. Au-  
gustin Mercier, qui entra à la lon-

« prendre le change, et à recevoir des Maîtres autres  
« que ceux qu'ils auroient souhaités. Il faut bien savoir que  
« les bons frères des Ecoles chrétiennes, les enfants de l'abbé de la Salle  
« les frères Sainct-Jon, les Ignorantins, si on les veut appeler ainsi,  
« n'ont rien de commun avec les Maîtres Carbonin, ou du faubourg St-  
« Antoine, ou de la rue de Lape, car on les désigne par ces diverses dénominations.

munauté le 15. Mai 187. On s'appliqua à les former à la bonne tenue des Ecoles, par la théorie et par la pratique.

Au mois d'Octobre 187, le Convent de la Communauté fut appelé à tenir l'Ecole du Quartier de la Sorbonne, V<sup>e</sup> arrondissement, paroisse S. Germain. La direction de cette école, fut confiée à M. Liguault qui, pendant vingt ans qu'il la fit, y obtint de brillants succès, et y forma un grand nombre d'élèves fort avancés.

En 1818, l'estimable M. Allard Maire de Saint-Mandé, prit l'initiative, demanda et obtint deux frères J<sup>e</sup>.

(x). Il avait fait partie de l'ancienne Communauté, vers le temps de sa dissolution.



Antoine (1), pour diriger l'école de sa commune. M. Aubert et M. Marage y furent installés le 22 juillet.

Messieurs les Inspecteurs des Ecoles justes appréciateurs du zèle avec lequel les Membres de la Communauté s'efforçaient de répondre à la confiance de ceux qui les en honoraient, firent à la Commission Royale

(1). Au dehors les Membres de la Communauté sont désignés assez généralement sous le nom de Freres Saint Antoine; c'est aussi le titre qu'ils prennent dans leurs rapports avec les Autorités et dans les Actes et Procès-Verbaux de leur Communauté; mais dans leurs intérieurs et entre eux, ils s'appellent M<sup>rs</sup> Confreres; c'est à cet usage qu'on s'est conformé dans ce Mémoire, ainsi que l'a fait M. Benard dans celui qu'il a écrit. + l'un l'autre.

le de l'Instruction publique des rap-  
ports favorables à la bonne tenue de  
leurs Ecoles; et dès 1818, la Commis-  
sion accorda à la Communauté une  
subvention de douze cents francs, à  
titre d'encouragement. Depuis cette  
époque jusqu'en 1844, M. le Ministre  
de l'Instruction publique a toujours  
continué de lui allouer chaque an-  
née, une somme plus ou moins  
considérable, à titre de secours.

La Commission, dans sa séance du  
15 juin 1818, avait arrêté que des mé-  
dailles en argent et en bronze seraient  
distribuées aux instituteurs primaires  
qui se seraient distingués par la mé-  
lieure tenue de leurs Ecoles, les progrès  
de leurs élèves et la supériorité des mé-  
thodes d'enseignement. Dès l'année

suivante 1819, les directeurs des Ecoles  
 du quartier de l'Observatoire et du quar-  
 tier des Lombards reçurent chacun une  
 de ces médailles; et depuis plusieurs  
 autres des Maîtres de la Communau-  
 té ont été appelés à participer à cette  
 distribution.

Plusieurs des personnes qui s'intéressaient  
 le plus vivement à la Communauté,  
 jugeant que, pour assurer à ses Mem-  
 bres le bénéfice de l'exemption du  
 service militaire, il était nécessaire  
 qu'elle se fût autorisée légalement. Cette  
 question fut soumise à la suggestion de la  
 Commission Royale de l'Instruction  
 publique. Celle-ci fut d'avis que l'on  
 fit la demande de l'autorisation léga-  
 le, et en écrit elle-même le 14 Mars 1819,  
 à M. le Comte Decaze, alors ministre

de l'Évêque. S. Ex. témoigna, dans sa réponse du 30 Avril suivant qu'Elle accueillait cette demande, et qu'Elle s'enquerrait auprès de S. M. la pétition officielle que le Supérieur Général devrait lui adresser à ce sujet. Elle fit aussi connaître au Père Supérieur lui-même, par une lettre qu'Elle lui adressa le 3 Juin, l'intérêt qu'Elle prendrait à la réussite de cette affaire.

Le 14 du même mois la Commission invita le Père Supérieur à lui envoyer les Statuts de la Communauté, ensemble la Règle suivie dans ses écoles.

En conséquence, ces deux pièces furent examinées avec son soin tout nouveau. Les Statuts, les mêmes pour le fond que ceux de 1812, furent un peu plus étendus; une seule disposition essentielle y

fut ajoutée, celle qui porte que le Supérieur  
 Général en le Maître des Novices seront élus pour 6  
 ans et toujours rééligibles. L'expérience a prou-  
 vé que si cette disposition a ses avanta-  
 ges, elle offre aussi de graves inconvénients,  
 en ce qu'elle ouvre la porte aux intrigues de  
 l'ambition dont tous les membres des com-  
 munautes ne sont pas toujours exempts.

Quoiqu'il en soit, ce travail étant ac-  
 chevé et revêtu de la signature des prin-  
 cipaux frères, fut remis à la Commission  
 royale de l'Instruction publique, vers  
 la fin de Septembre.

En 1828, la Communauté fut appe-  
 lée à diriger de nouvelles Ecoles. Le 20  
 juin, elle prenait, à Paris, la direction  
 de l'Ecole du quartier de l'Ecole de  
 Médecine, XI<sup>e</sup> arrondissement, paroisse  
 Saint-Jacques; et le même jour le

frère Supérieur installait, à Auxerre, deux Membres de la Communauté, pour tenir les deux classes de l'école établie sur la paroisse Saint-Eusèbe.

Cependant l'affaire de l'autorisation de la Communauté se poursuivait toujours. On sait qu'à la suite du traque qui eut lieu le 13 février 1820, qui enleva à la France SAR. le duc de Berry, M. Douze perdit son portefeuille, en recevant toutefois le titre de duc et l'ambassade de Londres. M. le baron Géméon qui lui succéda ne s'intéressa pas moins vivement que son prédécesseur à la conclusion de cette affaire. La Commission fit remettre à S. E. un Mémoire qu'elle avait dressé à ce sujet, et dans lequel la Communauté est désignée sous le nom de Société des Ecoles Chrétiennes du Jan

Bourg Saint-Antoine. Ce Mémoire et le rapport de M. le Ministre eurent un plein succès, et la Communauté fut légalement autorisée sous ce titre (1), par l'ordonnance royale qui suit :

## ORDONNANCE DU ROI

qui autorise la société formée sous le nom de société des Ecoles Chrétiennes du faubourg S. Antoine

**LOUIS**, par la grâce de Dieu,  
**ROI DE FRANCE ET**  
**DE NAVARRE,**

(1) C'est celui que nous lui donnons désormais le plus souvent.

À tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur les Statuts et Réglemens d'une association Charitable qui désire se consacrer à desservir les Ecoles-primaires des Villes et des Campagnes, sous le Titre de Société des Ecoles Chrétiennes du faubourg Saint-Antoine;

Sur notre Ordonnance du 29 février 1816, qui règle ce qui regarde l'Instruction primaire dans tout le Royaume;

Sur la loi du 10 Mai 1806, le Décret du 17 Mars 1808, et nos ordonnances concernant l'Université de Paris;

Sur le mémoire de notre Commission Royale de l'Instruction publique;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état de l'Intérieur.

Notre Conseil d'Etat entendu;

Nous avons ordonné et ordonnons ce



qui suit :

Article Premier.

La société, formée dans l'intention de  
fournir des Maîtres aux Ecoles primai-  
res et désignée sous le nom de Société des  
Ecoles Chrétiennes du faubourg saint-  
Antoine, est autorisée aux termes de l'ar-  
ticle 36 de notre Ordonnance du 29 février  
1816, comme association charitable en  
faveur de l'Instruction primaire. Elle se  
conformera aux lois et réglemens rela-  
tifs à l'Instruction publique et notam-  
ment à notre susdite ordonnance du  
29 février 1816.

Article 2.

Notre Commission de l'Instruction  
publique, en se conformant aux lois et  
réglemens et d'administration publique,  
pourra recevoir tous les legs et donations

qui seraient faits en faveur de la dite association et de ses Ecoles, à charge de faire jouir respectivement, soit l'association en général, soit chacune des Ecoles tenues par elle des dits legs et donations, conformément aux intentions des Donateurs et Testateurs.

Article 3.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre Château des Tuilleries, le 23 Juin l'an de grâce Mil huit cent vingt, et de notre règne le vingt-troisième.

Signé Louis,

par le Roi.

Le Ministre secrétaire d'état au département de l'Intérieur. Signé Simon.

Le 5 Septembre suivant la Commission fit au Père Supérieur le renvoi des Statuts et de la Règle des Ecoles qu'elle avait approuvés, après y avoir fait quelques légers retranchements, accordés aux importunités de M. l'abbé Eliegaray qui se montra très-pointilleux dans le cours de l'examen qui en fut fait. La Commission demandait en même temps qu'on lui renvoyât un double des Statuts et de la Règle ainsi modifiés. Ce travail effectué, les Pères Mercier, Supérieur Général, Gelquin, Sigault, Jeanne, Dubert, Maccuage, Directeurs, Renaud, Augustin, Louisin, Benjamin, Victor et Jérôme, <sup>1<sup>er</sup></sup> <sup>2<sup>e</sup></sup> <sup>3<sup>e</sup></sup> <sup>4<sup>e</sup></sup> <sup>5<sup>e</sup></sup> <sup>6<sup>e</sup></sup> <sup>7<sup>e</sup></sup> <sup>8<sup>e</sup></sup> <sup>9<sup>e</sup></sup> <sup>10<sup>e</sup></sup> <sup>11<sup>e</sup></sup> <sup>12<sup>e</sup></sup> <sup>13<sup>e</sup></sup> <sup>14<sup>e</sup></sup> <sup>15<sup>e</sup></sup> <sup>16<sup>e</sup></sup> <sup>17<sup>e</sup></sup> <sup>18<sup>e</sup></sup> <sup>19<sup>e</sup></sup> <sup>20<sup>e</sup></sup> <sup>21<sup>e</sup></sup> <sup>22<sup>e</sup></sup> <sup>23<sup>e</sup></sup> <sup>24<sup>e</sup></sup> <sup>25<sup>e</sup></sup> <sup>26<sup>e</sup></sup> <sup>27<sup>e</sup></sup> <sup>28<sup>e</sup></sup> <sup>29<sup>e</sup></sup> <sup>30<sup>e</sup></sup> <sup>31<sup>e</sup></sup> <sup>32<sup>e</sup></sup> <sup>33<sup>e</sup></sup> <sup>34<sup>e</sup></sup> <sup>35<sup>e</sup></sup> <sup>36<sup>e</sup></sup> <sup>37<sup>e</sup></sup> <sup>38<sup>e</sup></sup> <sup>39<sup>e</sup></sup> <sup>40<sup>e</sup></sup> <sup>41<sup>e</sup></sup> <sup>42<sup>e</sup></sup> <sup>43<sup>e</sup></sup> <sup>44<sup>e</sup></sup> <sup>45<sup>e</sup></sup> <sup>46<sup>e</sup></sup> <sup>47<sup>e</sup></sup> <sup>48<sup>e</sup></sup> <sup>49<sup>e</sup></sup> <sup>50<sup>e</sup></sup> <sup>51<sup>e</sup></sup> <sup>52<sup>e</sup></sup> <sup>53<sup>e</sup></sup> <sup>54<sup>e</sup></sup> <sup>55<sup>e</sup></sup> <sup>56<sup>e</sup></sup> <sup>57<sup>e</sup></sup> <sup>58<sup>e</sup></sup> <sup>59<sup>e</sup></sup> <sup>60<sup>e</sup></sup> <sup>61<sup>e</sup></sup> <sup>62<sup>e</sup></sup> <sup>63<sup>e</sup></sup> <sup>64<sup>e</sup></sup> <sup>65<sup>e</sup></sup> <sup>66<sup>e</sup></sup> <sup>67<sup>e</sup></sup> <sup>68<sup>e</sup></sup> <sup>69<sup>e</sup></sup> <sup>70<sup>e</sup></sup> <sup>71<sup>e</sup></sup> <sup>72<sup>e</sup></sup> <sup>73<sup>e</sup></sup> <sup>74<sup>e</sup></sup> <sup>75<sup>e</sup></sup> <sup>76<sup>e</sup></sup> <sup>77<sup>e</sup></sup> <sup>78<sup>e</sup></sup> <sup>79<sup>e</sup></sup> <sup>80<sup>e</sup></sup> <sup>81<sup>e</sup></sup> <sup>82<sup>e</sup></sup> <sup>83<sup>e</sup></sup> <sup>84<sup>e</sup></sup> <sup>85<sup>e</sup></sup> <sup>86<sup>e</sup></sup> <sup>87<sup>e</sup></sup> <sup>88<sup>e</sup></sup> <sup>89<sup>e</sup></sup> <sup>90<sup>e</sup></sup> <sup>91<sup>e</sup></sup> <sup>92<sup>e</sup></sup> <sup>93<sup>e</sup></sup> <sup>94<sup>e</sup></sup> <sup>95<sup>e</sup></sup> <sup>96<sup>e</sup></sup> <sup>97<sup>e</sup></sup> <sup>98<sup>e</sup></sup> <sup>99<sup>e</sup></sup> <sup>100<sup>e</sup></sup> <sup>101<sup>e</sup></sup> <sup>102<sup>e</sup></sup> <sup>103<sup>e</sup></sup> <sup>104<sup>e</sup></sup> <sup>105<sup>e</sup></sup> <sup>106<sup>e</sup></sup> <sup>107<sup>e</sup></sup> <sup>108<sup>e</sup></sup> <sup>109<sup>e</sup></sup> <sup>110<sup>e</sup></sup> <sup>111<sup>e</sup></sup> <sup>112<sup>e</sup></sup> <sup>113<sup>e</sup></sup> <sup>114<sup>e</sup></sup> <sup>115<sup>e</sup></sup> <sup>116<sup>e</sup></sup> <sup>117<sup>e</sup></sup> <sup>118<sup>e</sup></sup> <sup>119<sup>e</sup></sup> <sup>120<sup>e</sup></sup> <sup>121<sup>e</sup></sup> <sup>122<sup>e</sup></sup> <sup>123<sup>e</sup></sup> <sup>124<sup>e</sup></sup> <sup>125<sup>e</sup></sup> <sup>126<sup>e</sup></sup> <sup>127<sup>e</sup></sup> <sup>128<sup>e</sup></sup> <sup>129<sup>e</sup></sup> <sup>130<sup>e</sup></sup> <sup>131<sup>e</sup></sup> <sup>132<sup>e</sup></sup> <sup>133<sup>e</sup></sup> <sup>134<sup>e</sup></sup> <sup>135<sup>e</sup></sup> <sup>136<sup>e</sup></sup> <sup>137<sup>e</sup></sup> <sup>138<sup>e</sup></sup> <sup>139<sup>e</sup></sup> <sup>140<sup>e</sup></sup> <sup>141<sup>e</sup></sup> <sup>142<sup>e</sup></sup> <sup>143<sup>e</sup></sup> <sup>144<sup>e</sup></sup> <sup>145<sup>e</sup></sup> <sup>146<sup>e</sup></sup> <sup>147<sup>e</sup></sup> <sup>148<sup>e</sup></sup> <sup>149<sup>e</sup></sup> <sup>150<sup>e</sup></sup> <sup>151<sup>e</sup></sup> <sup>152<sup>e</sup></sup> <sup>153<sup>e</sup></sup> <sup>154<sup>e</sup></sup> <sup>155<sup>e</sup></sup> <sup>156<sup>e</sup></sup> <sup>157<sup>e</sup></sup> <sup>158<sup>e</sup></sup> <sup>159<sup>e</sup></sup> <sup>160<sup>e</sup></sup> <sup>161<sup>e</sup></sup> <sup>162<sup>e</sup></sup> <sup>163<sup>e</sup></sup> <sup>164<sup>e</sup></sup> <sup>165<sup>e</sup></sup> <sup>166<sup>e</sup></sup> <sup>167<sup>e</sup></sup> <sup>168<sup>e</sup></sup> <sup>169<sup>e</sup></sup> <sup>170<sup>e</sup></sup> <sup>171<sup>e</sup></sup> <sup>172<sup>e</sup></sup> <sup>173<sup>e</sup></sup> <sup>174<sup>e</sup></sup> <sup>175<sup>e</sup></sup> <sup>176<sup>e</sup></sup> <sup>177<sup>e</sup></sup> <sup>178<sup>e</sup></sup> <sup>179<sup>e</sup></sup> <sup>180<sup>e</sup></sup> <sup>181<sup>e</sup></sup> <sup>182<sup>e</sup></sup> <sup>183<sup>e</sup></sup> <sup>184<sup>e</sup></sup> <sup>185<sup>e</sup></sup> <sup>186<sup>e</sup></sup> <sup>187<sup>e</sup></sup> <sup>188<sup>e</sup></sup> <sup>189<sup>e</sup></sup> <sup>190<sup>e</sup></sup> <sup>191<sup>e</sup></sup> <sup>192<sup>e</sup></sup> <sup>193<sup>e</sup></sup> <sup>194<sup>e</sup></sup> <sup>195<sup>e</sup></sup> <sup>196<sup>e</sup></sup> <sup>197<sup>e</sup></sup> <sup>198<sup>e</sup></sup> <sup>199<sup>e</sup></sup> <sup>200<sup>e</sup></sup> <sup>201<sup>e</sup></sup> <sup>202<sup>e</sup></sup> <sup>203<sup>e</sup></sup> <sup>204<sup>e</sup></sup> <sup>205<sup>e</sup></sup> <sup>206<sup>e</sup></sup> <sup>207<sup>e</sup></sup> <sup>208<sup>e</sup></sup> <sup>209<sup>e</sup></sup> <sup>210<sup>e</sup></sup> <sup>211<sup>e</sup></sup> <sup>212<sup>e</sup></sup> <sup>213<sup>e</sup></sup> <sup>214<sup>e</sup></sup> <sup>215<sup>e</sup></sup> <sup>216<sup>e</sup></sup> <sup>217<sup>e</sup></sup> <sup>218<sup>e</sup></sup> <sup>219<sup>e</sup></sup> <sup>220<sup>e</sup></sup> <sup>221<sup>e</sup></sup> <sup>222<sup>e</sup></sup> <sup>223<sup>e</sup></sup> <sup>224<sup>e</sup></sup> <sup>225<sup>e</sup></sup> <sup>226<sup>e</sup></sup> <sup>227<sup>e</sup></sup> <sup>228<sup>e</sup></sup> <sup>229<sup>e</sup></sup> <sup>230<sup>e</sup></sup> <sup>231<sup>e</sup></sup> <sup>232<sup>e</sup></sup> <sup>233<sup>e</sup></sup> <sup>234<sup>e</sup></sup> <sup>235<sup>e</sup></sup> <sup>236<sup>e</sup></sup> <sup>237<sup>e</sup></sup> <sup>238<sup>e</sup></sup> <sup>239<sup>e</sup></sup> <sup>240<sup>e</sup></sup> <sup>241<sup>e</sup></sup> <sup>242<sup>e</sup></sup> <sup>243<sup>e</sup></sup> <sup>244<sup>e</sup></sup> <sup>245<sup>e</sup></sup> <sup>246<sup>e</sup></sup> <sup>247<sup>e</sup></sup> <sup>248<sup>e</sup></sup> <sup>249<sup>e</sup></sup> <sup>250<sup>e</sup></sup> <sup>251<sup>e</sup></sup> <sup>252<sup>e</sup></sup> <sup>253<sup>e</sup></sup> <sup>254<sup>e</sup></sup> <sup>255<sup>e</sup></sup> <sup>256<sup>e</sup></sup> <sup>257<sup>e</sup></sup> <sup>258<sup>e</sup></sup> <sup>259<sup>e</sup></sup> <sup>260<sup>e</sup></sup> <sup>261<sup>e</sup></sup> <sup>262<sup>e</sup></sup> <sup>263<sup>e</sup></sup> <sup>264<sup>e</sup></sup> <sup>265<sup>e</sup></sup> <sup>266<sup>e</sup></sup> <sup>267<sup>e</sup></sup> <sup>268<sup>e</sup></sup> <sup>269<sup>e</sup></sup> <sup>270<sup>e</sup></sup> <sup>271<sup>e</sup></sup> <sup>272<sup>e</sup></sup> <sup>273<sup>e</sup></sup> <sup>274<sup>e</sup></sup> <sup>275<sup>e</sup></sup> <sup>276<sup>e</sup></sup> <sup>277<sup>e</sup></sup> <sup>278<sup>e</sup></sup> <sup>279<sup>e</sup></sup> <sup>280<sup>e</sup></sup> <sup>281<sup>e</sup></sup> <sup>282<sup>e</sup></sup> <sup>283<sup>e</sup></sup> <sup>284<sup>e</sup></sup> <sup>285<sup>e</sup></sup> <sup>286<sup>e</sup></sup> <sup>287<sup>e</sup></sup> <sup>288<sup>e</sup></sup> <sup>289<sup>e</sup></sup> <sup>290<sup>e</sup></sup> <sup>291<sup>e</sup></sup> <sup>292<sup>e</sup></sup> <sup>293<sup>e</sup></sup> <sup>294<sup>e</sup></sup> <sup>295<sup>e</sup></sup> <sup>296<sup>e</sup></sup> <sup>297<sup>e</sup></sup> <sup>298<sup>e</sup></sup> <sup>299<sup>e</sup></sup> <sup>300<sup>e</sup></sup> <sup>301<sup>e</sup></sup> <sup>302<sup>e</sup></sup> <sup>303<sup>e</sup></sup> <sup>304<sup>e</sup></sup> <sup>305<sup>e</sup></sup> <sup>306<sup>e</sup></sup> <sup>307<sup>e</sup></sup> <sup>308<sup>e</sup></sup> <sup>309<sup>e</sup></sup> <sup>310<sup>e</sup></sup> <sup>311<sup>e</sup></sup> <sup>312<sup>e</sup></sup> <sup>313<sup>e</sup></sup> <sup>314<sup>e</sup></sup> <sup>315<sup>e</sup></sup> <sup>316<sup>e</sup></sup> <sup>317<sup>e</sup></sup> <sup>318<sup>e</sup></sup> <sup>319<sup>e</sup></sup> <sup>320<sup>e</sup></sup> <sup>321<sup>e</sup></sup> <sup>322<sup>e</sup></sup> <sup>323<sup>e</sup></sup> <sup>324<sup>e</sup></sup> <sup>325<sup>e</sup></sup> <sup>326<sup>e</sup></sup> <sup>327<sup>e</sup></sup> <sup>328<sup>e</sup></sup> <sup>329<sup>e</sup></sup> <sup>330<sup>e</sup></sup> <sup>331<sup>e</sup></sup> <sup>332<sup>e</sup></sup> <sup>333<sup>e</sup></sup> <sup>334<sup>e</sup></sup> <sup>335<sup>e</sup></sup> <sup>336<sup>e</sup></sup> <sup>337<sup>e</sup></sup> <sup>338<sup>e</sup></sup> <sup>339<sup>e</sup></sup> <sup>340<sup>e</sup></sup> <sup>341<sup>e</sup></sup> <sup>342<sup>e</sup></sup> <sup>343<sup>e</sup></sup> <sup>344<sup>e</sup></sup> <sup>345<sup>e</sup></sup> <sup>346<sup>e</sup></sup> <sup>347<sup>e</sup></sup> <sup>348<sup>e</sup></sup> <sup>349<sup>e</sup></sup> <sup>350<sup>e</sup></sup> <sup>351<sup>e</sup></sup> <sup>352<sup>e</sup></sup> <sup>353<sup>e</sup></sup> <sup>354<sup>e</sup></sup> <sup>355<sup>e</sup></sup> <sup>356<sup>e</sup></sup> <sup>357<sup>e</sup></sup> <sup>358<sup>e</sup></sup> <sup>359<sup>e</sup></sup> <sup>360<sup>e</sup></sup> <sup>361<sup>e</sup></sup> <sup>362<sup>e</sup></sup> <sup>363<sup>e</sup></sup> <sup>364<sup>e</sup></sup> <sup>365<sup>e</sup></sup> <sup>366<sup>e</sup></sup> <sup>367<sup>e</sup></sup> <sup>368<sup>e</sup></sup> <sup>369<sup>e</sup></sup> <sup>370<sup>e</sup></sup> <sup>371<sup>e</sup></sup> <sup>372<sup>e</sup></sup> <sup>373<sup>e</sup></sup> <sup>374<sup>e</sup></sup> <sup>375<sup>e</sup></sup> <sup>376<sup>e</sup></sup> <sup>377<sup>e</sup></sup> <sup>378<sup>e</sup></sup> <sup>379<sup>e</sup></sup> <sup>380<sup>e</sup></sup> <sup>381<sup>e</sup></sup> <sup>382<sup>e</sup></sup> <sup>383<sup>e</sup></sup> <sup>384<sup>e</sup></sup> <sup>385<sup>e</sup></sup> <sup>386<sup>e</sup></sup> <sup>387<sup>e</sup></sup> <sup>388<sup>e</sup></sup> <sup>389<sup>e</sup></sup> <sup>390<sup>e</sup></sup> <sup>391<sup>e</sup></sup> <sup>392<sup>e</sup></sup> <sup>393<sup>e</sup></sup> <sup>394<sup>e</sup></sup> <sup>395<sup>e</sup></sup> <sup>396<sup>e</sup></sup> <sup>397<sup>e</sup></sup> <sup>398<sup>e</sup></sup> <sup>399<sup>e</sup></sup> <sup>400<sup>e</sup></sup> <sup>401<sup>e</sup></sup> <sup>402<sup>e</sup></sup> <sup>403<sup>e</sup></sup> <sup>404<sup>e</sup></sup> <sup>405<sup>e</sup></sup> <sup>406<sup>e</sup></sup> <sup>407<sup>e</sup></sup> <sup>408<sup>e</sup></sup> <sup>409<sup>e</sup></sup> <sup>410<sup>e</sup></sup> <sup>411<sup>e</sup></sup> <sup>412<sup>e</sup></sup> <sup>413<sup>e</sup></sup> <sup>414<sup>e</sup></sup> <sup>415<sup>e</sup></sup> <sup>416<sup>e</sup></sup> <sup>417<sup>e</sup></sup> <sup>418<sup>e</sup></sup> <sup>419<sup>e</sup></sup> <sup>420<sup>e</sup></sup> <sup>421<sup>e</sup></sup> <sup>422<sup>e</sup></sup> <sup>423<sup>e</sup></sup> <sup>424<sup>e</sup></sup> <sup>425<sup>e</sup></sup> <sup>426<sup>e</sup></sup> <sup>427<sup>e</sup></sup> <sup>428<sup>e</sup></sup> <sup>429<sup>e</sup></sup> <sup>430<sup>e</sup></sup> <sup>431<sup>e</sup></sup> <sup>432<sup>e</sup></sup> <sup>433<sup>e</sup></sup> <sup>434<sup>e</sup></sup> <sup>435<sup>e</sup></sup> <sup>436<sup>e</sup></sup> <sup>437<sup>e</sup></sup> <sup>438<sup>e</sup></sup> <sup>439<sup>e</sup></sup> <sup>440<sup>e</sup></sup> <sup>441<sup>e</sup></sup> <sup>442<sup>e</sup></sup> <sup>443<sup>e</sup></sup> <sup>444<sup>e</sup></sup> <sup>445<sup>e</sup></sup> <sup>446<sup>e</sup></sup> <sup>447<sup>e</sup></sup> <sup>448<sup>e</sup></sup> <sup>449<sup>e</sup></sup> <sup>450<sup>e</sup></sup> <sup>451<sup>e</sup></sup> <sup>452<sup>e</sup></sup> <sup>453<sup>e</sup></sup> <sup>454<sup>e</sup></sup> <sup>455<sup>e</sup></sup> <sup>456<sup>e</sup></sup> <sup>457<sup>e</sup></sup> <sup>458<sup>e</sup></sup> <sup>459<sup>e</sup></sup> <sup>460<sup>e</sup></sup> <sup>461<sup>e</sup></sup> <sup>462<sup>e</sup></sup> <sup>463<sup>e</sup></sup> <sup>464<sup>e</sup></sup> <sup>465<sup>e</sup></sup> <sup>466<sup>e</sup></sup> <sup>467<sup>e</sup></sup> <sup>468<sup>e</sup></sup> <sup>469<sup>e</sup></sup> <sup>470<sup>e</sup></sup> <sup>471<sup>e</sup></sup> <sup>472<sup>e</sup></sup> <sup>473<sup>e</sup></sup> <sup>474<sup>e</sup></sup> <sup>475<sup>e</sup></sup> <sup>476<sup>e</sup></sup> <sup>477<sup>e</sup></sup> <sup>478<sup>e</sup></sup> <sup>479<sup>e</sup></sup> <sup>480<sup>e</sup></sup> <sup>481<sup>e</sup></sup> <sup>482<sup>e</sup></sup> <sup>483<sup>e</sup></sup> <sup>484<sup>e</sup></sup> <sup>485<sup>e</sup></sup> <sup>486<sup>e</sup></sup> <sup>487<sup>e</sup></sup> <sup>488<sup>e</sup></sup> <sup>489<sup>e</sup></sup> <sup>490<sup>e</sup></sup> <sup>491<sup>e</sup></sup> <sup>492<sup>e</sup></sup> <sup>493<sup>e</sup></sup> <sup>494<sup>e</sup></sup> <sup>495<sup>e</sup></sup> <sup>496<sup>e</sup></sup> <sup>497<sup>e</sup></sup> <sup>498<sup>e</sup></sup> <sup>499<sup>e</sup></sup> <sup>500<sup>e</sup></sup> <sup>501<sup>e</sup></sup> <sup>502<sup>e</sup></sup> <sup>503<sup>e</sup></sup> <sup>504<sup>e</sup></sup> <sup>505<sup>e</sup></sup> <sup>506<sup>e</sup></sup> <sup>507<sup>e</sup></sup> <sup>508<sup>e</sup></sup> <sup>509<sup>e</sup></sup> <sup>510<sup>e</sup></sup> <sup>511<sup>e</sup></sup> <sup>512<sup>e</sup></sup> <sup>513<sup>e</sup></sup> <sup>514<sup>e</sup></sup> <sup>515<sup>e</sup></sup> <sup>516<sup>e</sup></sup> <sup>517<sup>e</sup></sup> <sup>518<sup>e</sup></sup> <sup>519<sup>e</sup></sup> <sup>520<sup>e</sup></sup> <sup>521<sup>e</sup></sup> <sup>522<sup>e</sup></sup> <sup>523<sup>e</sup></sup> <sup>524<sup>e</sup></sup> <sup>525<sup>e</sup></sup> <sup>526<sup>e</sup></sup> <sup>527<sup>e</sup></sup> <sup>528<sup>e</sup></sup> <sup>529<sup>e</sup></sup> <sup>530<sup>e</sup></sup> <sup>531<sup>e</sup></sup> <sup>532<sup>e</sup></sup> <sup>533<sup>e</sup></sup> <sup>534<sup>e</sup></sup> <sup>535<sup>e</sup></sup> <sup>536<sup>e</sup></sup> <sup>537<sup>e</sup></sup> <sup>538<sup>e</sup></sup> <sup>539<sup>e</sup></sup> <sup>540<sup>e</sup></sup> <sup>541<sup>e</sup></sup> <sup>542<sup>e</sup></sup> <sup>543<sup>e</sup></sup> <sup>544<sup>e</sup></sup> <sup>545<sup>e</sup></sup> <sup>546<sup>e</sup></sup> <sup>547<sup>e</sup></sup> <sup>548<sup>e</sup></sup> <sup>549<sup>e</sup></sup> <sup>550<sup>e</sup></sup> <sup>551<sup>e</sup></sup> <sup>552<sup>e</sup></sup> <sup>553<sup>e</sup></sup> <sup>554<sup>e</sup></sup> <sup>555<sup>e</sup></sup> <sup>556<sup>e</sup></sup> <sup>557<sup>e</sup></sup> <sup>558<sup>e</sup></sup> <sup>559<sup>e</sup></sup> <sup>560<sup>e</sup></sup> <sup>561<sup>e</sup></sup> <sup>562<sup>e</sup></sup> <sup>563<sup>e</sup></sup> <sup>564<sup>e</sup></sup> <sup>565<sup>e</sup></sup> <sup>566<sup>e</sup></sup> <sup>567<sup>e</sup></sup> <sup>568<sup>e</sup></sup> <sup>569<sup>e</sup></sup> <sup>570<sup>e</sup></sup> <sup>571<sup>e</sup></sup> <sup>572<sup>e</sup></sup> <sup>573<sup>e</sup></sup> <sup>574<sup>e</sup></sup> <sup>575<sup>e</sup></sup> <sup>576<sup>e</sup></sup> <sup>577<sup>e</sup></sup> <sup>578<sup>e</sup></sup> <sup>579<sup>e</sup></sup> <sup>580<sup>e</sup></sup> <sup>581<sup>e</sup></sup> <sup>582<sup>e</sup></sup> <sup>583<sup>e</sup></sup> <sup>584<sup>e</sup></sup> <sup>585<sup>e</sup></sup> <sup>586<sup>e</sup></sup> <sup>587<sup>e</sup></sup> <sup>588<sup>e</sup></sup> <sup>589<sup>e</sup></sup> <sup>590<sup>e</sup></sup> <sup>591<sup>e</sup></sup> <sup>592<sup>e</sup></sup> <sup>593<sup>e</sup></sup> <sup>594<sup>e</sup></sup> <sup>595<sup>e</sup></sup> <sup>596<sup>e</sup></sup> <sup>597<sup>e</sup></sup> <sup>598<sup>e</sup></sup> <sup>599<sup>e</sup></sup> <sup>600<sup>e</sup></sup> <sup>601<sup>e</sup></sup> <sup>602<sup>e</sup></sup> <sup>603<sup>e</sup></sup> <sup>604<sup>e</sup></sup> <sup>605<sup>e</sup></sup> <sup>606<sup>e</sup></sup> <sup>607<sup>e</sup></sup> <sup>608<sup>e</sup></sup> <sup>609<sup>e</sup></sup> <sup>610<sup>e</sup></sup> <sup>611<sup>e</sup></sup> <sup>612<sup>e</sup></sup> <sup>613<sup>e</sup></sup> <sup>614<sup>e</sup></sup> <sup>615<sup>e</sup></sup> <sup>616<sup>e</sup></sup> <sup>617<sup>e</sup></sup> <sup>618<sup>e</sup></sup> <sup>619<sup>e</sup></sup> <sup>620<sup>e</sup></sup> <sup>621<sup>e</sup></sup> <sup>622<sup>e</sup></sup> <sup>623<sup>e</sup></sup> <sup>624<sup>e</sup></sup> <sup>625<sup>e</sup></sup> <sup>626<sup>e</sup></sup> <sup>627<sup>e</sup></sup> <sup>628<sup>e</sup></sup> <sup>629<sup>e</sup></sup> <sup>630<sup>e</sup></sup> <sup>631<sup>e</sup></sup> <sup>632<sup>e</sup></sup> <sup>633<sup>e</sup></sup> <sup>634<sup>e</sup></sup> <sup>635<sup>e</sup></sup> <sup>636<sup>e</sup></sup> <sup>637<sup>e</sup></sup> <sup>638<sup>e</sup></sup> <sup>639<sup>e</sup></sup> <sup>640<sup>e</sup></sup> <sup>641<sup>e</sup></sup> <sup>642<sup>e</sup></sup> <sup>643<sup>e</sup></sup> <sup>644<sup>e</sup></sup> <sup>645<sup>e</sup></sup> <sup>646<sup>e</sup></sup> <sup>647<sup>e</sup></sup> <sup>648<sup>e</sup></sup> <sup>649<sup>e</sup></sup> <sup>650<sup>e</sup></sup> <sup>651<sup>e</sup></sup> <sup>652<sup>e</sup></sup> <sup>653<sup>e</sup></sup> <sup>654<sup>e</sup></sup> <sup>655<sup>e</sup></sup> <sup>656<sup>e</sup></sup> <sup>657<sup>e</sup></sup> <sup>658<sup>e</sup></sup> <sup>659<sup>e</sup></sup> <sup>660<sup>e</sup></sup> <sup>661<sup>e</sup></sup> <sup>662<sup>e</sup></sup> <sup>663<sup>e</sup></sup> <sup>664<sup>e</sup></sup> <sup>665<sup>e</sup></sup> <sup>666<sup>e</sup></sup> <sup>667<sup>e</sup></sup> <sup>668<sup>e</sup></sup> <sup>669<sup>e</sup></sup> <sup>670<sup>e</sup></sup> <sup>671<sup>e</sup></sup> <sup>672<sup>e</sup></sup> <sup>673<sup>e</sup></sup> <sup>674<sup>e</sup></sup> <sup>675<sup>e</sup></sup> <sup>676<sup>e</sup></sup> <sup>677<sup>e</sup></sup> <sup>678<sup>e</sup></sup> <sup>679<sup>e</sup></sup> <sup>680<sup>e</sup></sup> <sup>681<sup>e</sup></sup> <sup>682<sup>e</sup></sup> <sup>683<sup>e</sup></sup> <sup>684<sup>e</sup></sup> <sup>685<sup>e</sup></sup> <sup>686<sup>e</sup></sup> <sup>687<sup>e</sup></sup> <sup>688<sup>e</sup></sup> <sup>689<sup>e</sup></sup> <sup>690<sup>e</sup></sup> <sup>691<sup>e</sup></sup> <sup>692<sup>e</sup></sup> <sup>693<sup>e</sup></sup> <sup>694<sup>e</sup></sup> <sup>695<sup>e</sup></sup> <sup>696<sup>e</sup></sup> <sup>697<sup>e</sup></sup> <sup>698<sup>e</sup></sup> <sup>699<sup>e</sup></sup> <sup>700<sup>e</sup></sup> <sup>701<sup>e</sup></sup> <sup>702<sup>e</sup></sup> <sup>703<sup>e</sup></sup> <sup>704<sup>e</sup></sup> <sup>705<sup>e</sup></sup> <sup>706<sup>e</sup></sup> <sup>707<sup>e</sup></sup> <sup>708<sup>e</sup></sup> <sup>709<sup>e</sup></sup> <sup>710<sup>e</sup></sup> <sup>711<sup>e</sup></sup> <sup>712<sup>e</sup></sup> <sup>713<sup>e</sup></sup> <sup>714<sup>e</sup></sup> <sup>715<sup>e</sup></sup> <sup>716<sup>e</sup></sup> <sup>717<sup>e</sup></sup> <sup>718<sup>e</sup></sup> <sup>719<sup>e</sup></sup> <sup>720<sup>e</sup></sup> <sup>721<sup>e</sup></sup> <sup>722<sup>e</sup></sup> <sup>723<sup>e</sup></sup> <sup>724<sup>e</sup></sup> <sup>725<sup>e</sup></sup> <sup>726<sup>e</sup></sup> <sup>727<sup>e</sup></sup> <sup>728<sup>e</sup></sup> <sup>729<sup>e</sup></sup> <sup>730<sup>e</sup></sup> <sup>731<sup>e</sup></sup> <sup>732<sup>e</sup></sup> <sup>733<sup>e</sup></sup> <sup>734<sup>e</sup></sup> <sup>735<sup>e</sup></sup> <sup>736<sup>e</sup></sup> <sup>737<sup>e</sup></sup> <sup>738<sup>e</sup></sup> <sup>739<sup>e</sup></sup> <sup>740<sup>e</sup></sup> <sup>741<sup>e</sup></sup> <sup>742<sup>e</sup></sup> <sup>743<sup>e</sup></sup> <sup>744<sup>e</sup></sup> <sup>745<sup>e</sup></sup> <sup>746<sup>e</sup></sup> <sup>747<sup>e</sup></sup> <sup>748<sup>e</sup></sup> <sup>749<sup>e</sup></sup> <sup>750<sup>e</sup></sup> <sup>751<sup>e</sup></sup> <sup>752<sup>e</sup></sup> <sup>753<sup>e</sup></sup> <sup>754<sup>e</sup></sup> <sup>755<sup>e</sup></sup> <sup>756<sup>e</sup></sup> <sup>757<sup>e</sup></sup> <sup>758<sup>e</sup></sup> <sup>759<sup>e</sup></sup> <sup>760<sup>e</sup></sup> <sup>761<sup>e</sup></sup> <sup>762<sup>e</sup></sup> <sup>763<sup>e</sup></sup> <sup>764<sup>e</sup></sup> <sup>765<sup>e</sup></sup> <sup>766<sup>e</sup></sup> <sup>767<sup>e</sup></sup> <sup>768<sup>e</sup></sup> <sup>769<sup>e</sup></sup> <sup>770<sup>e</sup></sup> <sup>771<sup>e</sup></sup> <sup>772<sup>e</sup></sup> <sup>773<sup>e</sup></sup> <sup>774<sup>e</sup></sup> <sup>775<sup>e</sup></sup> <sup>776<sup>e</sup></sup> <sup>777<sup>e</sup></sup> <sup>778<sup>e</sup></sup> <sup>779<sup>e</sup></sup> <sup>780<sup>e</sup></sup> <sup>781<sup>e</sup></sup> <sup>782<sup>e</sup></sup> <sup>783<sup>e</sup></sup> <sup>784<sup>e</sup></sup> <sup>785<sup>e</sup></sup> <sup>786<sup>e</sup></sup> <sup>787<sup>e</sup></sup> <sup>788<sup>e</sup></sup> <sup>789<sup>e</sup></sup> <sup>790<sup>e</sup></sup> <sup>791<sup>e</sup></sup> <sup>792<sup>e</sup></sup> <sup>793<sup>e</sup></sup> <sup>794<sup>e</sup></sup> <sup>795<sup>e</sup></sup> <sup>796<sup>e</sup></sup> <sup>797<sup>e</sup></sup> <sup>798<sup>e</sup></sup> <sup>799<sup>e</sup></sup> <sup>800<sup>e</sup></sup> <sup>801<sup>e</sup></sup> <sup>802<sup>e</sup></sup> <sup>803<sup>e</sup></sup> <sup>804<sup>e</sup></sup> <sup>805<sup>e</sup></sup> <sup>806<sup>e</sup></sup> <sup>807<sup>e</sup></sup> <sup>808<sup>e</sup></sup> <sup>809<sup>e</sup></sup> <sup>810<sup>e</sup></sup> <sup>811<sup>e</sup></sup> <sup>812<sup>e</sup></sup> <sup>813<sup>e</sup></sup> <sup>814<sup>e</sup></sup> <sup>815<sup>e</sup></sup> <sup>816<sup>e</sup></sup> <sup>817<sup>e</sup></sup> <sup>818<sup>e</sup></sup> <sup>819<sup>e</sup></sup> <sup>820<sup>e</sup></sup> <sup>821<sup>e</sup></sup> <sup>822<sup>e</sup></sup> <sup>823<sup>e</sup></sup> <sup>824<sup>e</sup></sup> <sup>825<sup>e</sup></sup> <sup>826<sup>e</sup></sup> <sup>827<sup>e</sup></sup> <sup>828<sup>e</sup></sup> <sup>829<sup>e</sup></sup> <sup>830<sup>e</sup></sup> <sup>831<sup>e</sup></sup> <sup>832<sup>e</sup></sup> <sup>833<sup>e</sup></sup> <sup>834<sup>e</sup></sup> <sup>835<sup>e</sup></sup> <sup>836<sup>e</sup></sup> <sup>837<sup>e</sup></sup> <sup>838<sup>e</sup></sup> <sup>839<sup>e</sup></sup> <sup>840<sup>e</sup></sup> <sup>841<sup>e</sup></sup> <sup>842<sup>e</sup></sup> <sup>843<sup>e</sup></sup> <sup>844<sup>e</sup></sup> <sup>845<sup>e</sup></sup> <sup>846<sup>e</sup></sup> <sup>847<sup>e</sup></sup> <sup>848<sup>e</sup></sup> <sup>849<sup>e</sup></sup> <sup>850<sup>e</sup></sup> <sup>851<sup>e</sup></sup> <sup>852<sup>e</sup></sup> <sup>853<sup>e</sup></sup> <sup>854<sup>e</sup></sup> <sup>855<sup>e</sup></sup> <sup>856<sup>e</sup></sup> <sup>857<sup>e</sup></sup> <sup>858<sup>e</sup></sup> <sup>859<sup>e</sup></sup> <sup>860<sup>e</sup></sup> <sup>861<sup>e</sup></sup> <sup>862<sup>e</sup></sup> <sup>863<sup>e</sup></sup> <sup>864<sup>e</sup></sup> <sup>865<sup>e</sup></sup> <sup>866<sup>e</sup></sup> <sup>867<sup>e</sup></sup> <sup>868<sup>e</sup></sup> <sup>869<sup>e</sup></sup> <sup>870<sup>e</sup></sup> <sup>871<sup>e</sup></sup> <sup>872<sup>e</sup></sup> <sup>873<sup>e</sup></sup> <sup>874<sup>e</sup></sup> <sup>875<sup>e</sup></sup> <sup>876<sup>e</sup></sup> <sup>877</sup>

La Société plaça M. Renaud, en qua-  
lité de Directeur, et M. Bougère en qua-  
lité de second-Membre, à la tête de l'École  
primaire municipale du **XII** Arrondis-  
sement, sis sur la paroisse Saint-Médard.

L'année suivante, M. Loidégue,  
propriétaire du château de La Boue et M.  
le baron de La Bonnardière, son gendre, en-  
gagèrent la Société à envoyer deux frères  
à Paris pour y tenir l'École. M. Loidé-  
gue voulut qu'ils prissent domicile  
dans son château et où ils iraient cha-  
que jour faire l'École dans le local à ce  
destiné. Ces propositions furent acceptées  
et le 13 Mai 1821 deux frères de la So-  
ciété y étaient installés.

Le nombre des Sujets admis dans la  
société augmentant, on jugea qu'il n'é-  
tait plus possible de différer la nomination

d'un Maître des Sociétés. M. Gilquin qui dirigeait l'École du Quartier des Lombards depuis le 25 Janvier 1813, fut appelé à remplir cette place importante. Il entra dans l'exercice de ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> Septembre 1821, et a toujours été réélu depuis.

L'article V<sup>e</sup> du Titre I<sup>er</sup> des Statuts de 1812, renouvelé par l'article VII<sup>e</sup> du Titre deuxième des Statuts présentés en 1819, demande que le Supérieur Général soit assisté d'un Conseil. Cette disposition des Statuts n'avait pas encore pu être mise à exécution, parce qu'il n'y avait pas dans la Société un nombre suffisant de frères qui réunissent les conditions exigées. Ce ne fut que le 27 Décembre 1823 qu'un Conseil fut institué. M. le Baron de la Bonnardière, alors

président de l'association de M<sup>rs</sup> M<sup>rs</sup> les  
Bénéfacteurs, fut invité à vouloir bien  
présider à la Cérémonie de l'installa-  
tion, ce à quoi il consentit avec com-  
plaisance. Le Conseil fut alors composé  
du frère Moreau, Supérieur Général,  
président; du frère Galquin, Maître  
des Novices, Secrétaire de la Société, et qui  
fut aussi nommé Secrétaire du conseil;  
du frère Hyacinthe, directeur; du frère Qu-  
bert, directeur; du frère Augustin, second-  
Maître; du frère Louis, cuisinier en chef  
de la maison de Paris; et enfin du frère  
Victor, directeur de l'établissement de S<sup>t</sup>-  
Mandé.

M. l'abbé Bourguet, du Clergé  
de S<sup>t</sup>-Jacques du Haut-Pas, ancien  
desservant de Wisbeur, décidé le 6  
février 1823, avait institué M. Cochon

père, Maire du XII<sup>e</sup> arrondissement, et M.  
 Grouvelle ses légataires universels. Entre  
 autres legs, le vénérable défunt avait  
 laissé une somme destinée à fonder deux  
 écoles de garçons dans le XII<sup>e</sup> Arrondisse-  
 ment. M. M. ses légataires adresse-  
 rent au frère Supérieur la lettre suivante.

Les légataires de M<sup>o</sup> Condien l'abbé Bourgaud au frère  
 Bureau, Directeur des Ecoles Chrétiennes d'ici de S<sup>t</sup>-Antoine.

« C'est cher frère, nous vous prénons que  
 « conformément aux dispositions testamen-  
 « taires de M. l'abbé Bourgaud nous  
 « choisissons les frères de votre Commu-  
 « nauté pour instruire dans la religion  
 « catholique les enfants des indigents  
 « inscrits au bureau de charité du XII<sup>e</sup>  
 « Arrondissement de Paris dans les  
 « deux Ecoles fondées par ce digne et  
 « respectable Ecclésiastique, l'une dans

le quartier de l'Observatoire, l'autre dans  
 le quartier St Jacques, nous vous prions en  
 conséquence d'envoyer deux pièces pour le  
 service de celle de la rue des Bourguignons,  
 a Quartier de l'Observatoire, et d'en des-  
 tiner deux autres pour celle qui sera  
 établie pour le quartier St Jacques.... »

La Communauté accueillit cette de-  
 mande, et, le 9 Décembre 1825, deux pièces  
 commencèrent l'École du Quartier de  
 l'Observatoire.

En 1825, la Société fut vivement solli-  
 citée de former deux écoles, chacune di-  
 visée en deux classes, dans la ville d'Ét-  
 xerre, au lieu de celle qui existait, et  
 était déjà divisée en trois classes. M.  
 le Maire de la Ville, le Blanc d'Ét-  
 xerre, et M. Pouillot, curé de la Paroisse  
 St-Pierre, désiraient fortement cette mes-



celle division des Ecoles. La Communauté répondit aux intentions de ces Messieurs, et à la rentrée des classes, le 10 Octobre 1825, on ouvrit ces Ecoles, l'une divisée en deux Classes, sur la Paroisse Saint-Louis, et l'autre, aussi divisée en deux classes, sur la Paroisse Saint-Pierre. Plus tard, elle y envoya même un cinquième frère pour y faire la Cuisine; et cette Maison remplaça celle qui avait existé avant 1793, sous le titre de Communauté de Saint-Charles.

L'ouverture de la seconde Ecole fondée par M. l'abbé Bourquard, avait été retardée par les formes administratives, mais enfin M. Cochon écrivit au frère supérieur le 27 Décembre de cette même année 1825, qu'il allait voir avec satisfaction l'exécution des pieuses intentions

du respectable fondateur se réaliser à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1846.

e. Je connais assez votre zèle, ajoute le dit Exécuteur Testamentaire, pour me dispenser de vous recommander de faire prier les enfants chaque jour pour le vénérable prêtre à qui ils seront redevables de l'Instruction Chrétienne.

L'inauguration de ce nouvel établissement eut lieu le 29 Décembre 1845 et se fit par M. Buidan - Monnier, curé de S. Nicolas du Chardonnet, assisté de M. Guéneau de Mussy, <sup>ancien</sup> Administrateur du Bureau de Charité du XII<sup>e</sup> Arrondissement.

L'Enseignement mutuel était, en ces années, à l'ordre du jour; et le nombre des Ecoles dirigées d'après ce mode allait croissant. Plusieurs personnes

respectables exprimèrent au frère Supérieur  
 le désir qu'elles auraient de placer des  
 frères de la Communauté Saint-Antoine  
 à la tête de quelques établissements où  
 les enfants étaient instruits d'après  
 cette méthode. Cette proposition fut sou-  
 mise au Conseil qui, après une mûre  
 délibération, décida dans sa séance du 24  
 Novembre 1828, que le frère Gilquin  
 conduirait les Novices à l'École Nor-  
 male dirigée par M. Durazin, pour y  
 suivre un cours, apprendre à connaître  
 cette méthode, et se mettre en état de  
 l'adopter pour les localités où elle serait  
 préférée. Cet arrêté fut exécuté et les No-  
 vices suivirent deux cours entiers. M.  
 de Fatimesnil, Ministre de l'Instruc-  
 tion publique, informé de cette dispo-  
 sition, écrivit au frère Supérieur : « Je ne



après qu'approuver une résolution qui méritait  
 de justes éloges. Elle est une preuve du  
 zèle et du bon esprit dont votre Société  
 est animée, et qui doit contribuer puissamment  
 au perfectionnement de l'Éducation primaire.»

Vers la fin de l'année 1828, M. Giboy  
 ancien auditeur à la Chambre des Comptes,  
 et propriétaire de l'école de l'ancien  
 abbaye de Port-Royal-des-Champs, conçut  
 le projet de fonder à Saint-Lambert, dont  
 il était maire, deux écoles chrétiennes,  
 l'une pour les garçons et l'autre pour  
 les filles. Il possédait à Saint-Lambert  
 même une grande maison (1); elle fut  
 destinée à devenir le logement des frères

(1) On assure que cette maison a été habitée par le  
 d'Armen de Tillémont.

instituteurs de cette commune. M. M. Gravier,  
Poussier et Gaillard, bienfaiteurs de la  
Communauté, instruits du projet de M. Bloy,  
voulurent avoir part à la bonne œuvre,  
et donnèrent une maison dont ils étaient  
propriétaires au même Saint-Lambert.

Cette dernière maison fut destinée en par-  
tie, à loger l'Institrice et à recevoir  
l'École des filles.

Les choses étant bien convenues de part  
et d'autre, l'acte de donation fut passé, le  
5 janvier 1839, par M. Desprez, notaire à  
Paris.

M. Blonde (Ambrade), chancelier de la  
Legion d'honneur, Conseiller au Conseil  
Royal de l'Instruction publique et sub-  
stitut de M. le Procureur général était  
présent à la rédaction de cet acte, et desi-  
rant contribuer en quelque chose au succès

des deux Ecoles primaires de Saint-Lambert, qui venaient d'être fondées, il proposa à M. M. les Fondateurs de joindre à leur fondation la donation qu'il entendait faire d'une rente perpétuelle de cinquante francs, qui aurait pour objet spécial et unique de fournir, chaque année, un certain nombre de livres élémentaires, propres à répandre les vérités de la Religion, les principes de la morale et les connaissances agricoles et industrielles; les dits livres étant destinés, les uns à être distribués en prix, à la fin de chaque année scolaire, immédiatement avant les vacances aux élèves de l'une et de l'autre école, les autres à former une bibliothèque commune aux deux écoles, à l'usage des maîtres et des élèves.

La proposition de M. Rendu fut ac-

grâce, et la donation par lui proposée, fut comprise dans le même acte du 8 janvier 1829. Enfin toutes les formalités requises en pareil cas étant parfaitement remplies, cette fondation fut autorisée par l'ordonnance royale qui suit :

**CHARLES**, par la grâce de Dieu,  
**ROI DE FRANCE ET DE**  
**NAVARRE,**

A tous ceux qui ceci présenteront, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique

En l'acte du 8 janvier 1829, par lequel les sieurs Solvy, Gavrier, Bourgeois, Garilland et Blonde, dans la vue de fonder à perpétuité, en la Commune de Saint-Sambert, Département de Seine-et-Oise, deux écoles primaires gra-

tantes, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, ont fait donation à la Société des Ecoles Chrétiennes du faubourg Saint-Antoine, autorisée comme Société charitable par Ordonnance royale du 23 juin 1821, de divers immeubles et rentes évalués en revenus annuels à une somme de cinquante soixante-dix francs, à charge par cette Société de diriger l'Ecole des Garçons dans la Commune de St Lambert et de payer pour celle des Filles, un traitement de 300 fr. à l'Institution choisie par les Donateurs.

Sur l'acceptation des Supérieurs de la Société.

Sur l'avis du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lambert, et celui du Préfet.

Sur la délibération de notre Conseil Royal de l'Instruction publique prise





*J. J. Gavier,*

*Docteur en Droit.*

dans la séance du 7<sup>février</sup> 1839,

Suivant l'article 3<sup>o</sup> de l'Ordonnance du  
23 juin 1820 qui a autorisé la Société des  
Écoles Chrétiennes du faubourg Saint-An-  
toine,

De l'avis du Comité de l'Intérieur  
et du Commerce,

Nous avons ordonné et ordonnons ce  
qui suit :

Article 1<sup>er</sup>

Notre Conseil Royal de l'Instruc-  
tion publique, au nom de la Société des  
Écoles Chrétiennes du faubourg Saint-An-  
toine, et le Maire de Saint-Lambert,  
Département de Seine-et-Oise, sont au-  
torisés à accepter, chacun en ce qui le con-  
cerne, la donation faite à cette Société  
suivant acte public du 8<sup>janvier</sup> 1839,  
par les S<sup>rs</sup> Giloy, Gravier, Bourgouin

Garilland et Rendu d'Immeubles et  
rentes évalués à un revenu annuel de  
quinze cent soixante-dix francs pour  
la Fondation à perpétuité de deux  
écoles primaires l'une de garçons et l'autre  
de filles dans la dite Commune de  
Saint-Lambert

Art. 2<sup>im</sup>

Les dites Ecoles seront régies, conformé-  
ment aux lois et règlements concernant  
l'Instruction Primaire.

Art. 3<sup>im</sup>

Notre ministre Secrétaire d'Etat au  
département de l'Instruction publique est  
chargé de l'exécution de la Présente  
ordonnance.

Donné en notre Château des  
Tuileries le 1<sup>er</sup> jour du mois de Mars, de l'année  
de Grâce 1829, et de notre règne le 3<sup>im</sup>

Signé: Charles.

Par le Roi.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Instruction publique

Signé: M. de Valmesnil.

L'acceptation de cette donation fut faite devant le même notaire, le 13 du même mois, par M. Boyon aîné, adjoint au Maire de la Commune de Saint-Sambert, agissant au nom de la dite Commune, et cinq jours après, c-à-s, le 18 par M. de Valmesnil, Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Instruction publique, agissant pour et au nom du Conseil Royal de l'Instruction publique, autorisé spécialement par l'ordonnance du roi à accepter cette donation.

Peu de jours après, le Père Supé-

recours recut du Conseil Royal de l'Instruction publique, l'autorisation d'admettre dans cet établissement des élèves pensionnaires. Cette pièce est un extrait du Procès-Verbal de la séance du 17 Mars 1829.

Cependant le Conseil de la Société n'eut pas attendu l'entière consommation de cette affaire pour s'occuper du choix des Pères qui devaient être envoyés dans cet établissement. Ils furent nommés dans la séance du 25 février, et le Père Supérieur les conduisit à Saint-Lambert le 20 Mars suivant. On chanta la Messe du Saint-Esprit pour leur installation le lundi suivant 23, et l'école fut aussitôt ouverte pour les enfants de la commune.

Le Conseil usant du droit qui avait

été accordé de recevoir des pensionnaires  
 dans cet établissement, décidé dans sa  
 séance du 30 Avril suivant que les élè-  
 ves pensionnaires, admis dans la Mai-  
 son de Saint-Mandé, seraient transfé-  
 rés incessamment à Saint-Lambert; et  
 ces élèves furent d'abord instruits en com-  
 mun dans la même classe que les en-  
 fants de la Commune.

Le premier octobre de cette même an-  
 née 1829, M. Cochin fils, devenu  
 maire du XII<sup>e</sup> arrondissement après M.  
 son père, avait, par un nouvel arran-  
 gement dans la disposition des Ecoles  
 de cet arrondissement, privé la Com-  
 mune de la direction d'une des  
 quatre classes qu'elle y tenait. En ver-  
 tu des nouvelles décisions prises par le  
 Bureau de Charité, l'Ecole de la rue

Pascal (1) fut nommé alors Ecole municipale primaire; l'Ecole, rue St Jacques, pavillon du Val-de-grâce, prit le nom d'Ecole Bourguet, aussi bien que celle de l'Impasse aux Bœufs (2); et à dater du 1<sup>er</sup> Cleril suivant, la Société n'eut plus que trois Ecoles au lieu de quatre, dans le XII<sup>e</sup> Arrondissement. M. le maire, il est vrai, ajoutait dans sa lettre au fils Supérieur: « Vous ne devez pas douter de la confiance avec laquelle je vous appellerais à la direction d'une Ecole dans le Quartier du Jardin des Bœufs, si, comme je l'espère, les circonst-

(1) Cette Ecole était tenue d'après la méthode d'enseignement mutuel, avec classe d'adultes, le soir.

(2) Dans cette Ecole, on suivait aussi la méthode d'enseignement mutuel; il y avait le soir, une classe d'adultes.

avances permettent de remplir cette des-  
 a-rière lacune dans le service et instruction  
 « élémentaire des enfants pauvres du XII<sup>e</sup>  
 « Arrondissement »; mais les événements  
 arrivés depuis ne lui permirent pas de ré-  
 aliser ce louable projet, et la Société  
 ayant même été obligée d'abandonner  
 la direction de l'école de la rue Thibaut,  
 le 1<sup>er</sup> juin 1830, elle ne conserva plus sur  
 le XII<sup>e</sup> Arrondissement que les deux écoles  
 de la fondation de M. l'abbé Bourquier.

On a vu ci-dessus que les élèves pen-  
 sionnaires, placés dans l'établissement  
 de Saint-Lambert, furent d'abord ins-  
 truits en commun avec les élèves de  
 l'école communale; mais on reconnut  
 bientôt que ce mélange était nuisible à  
 leurs progrès, et qu'il leur serait beau-  
 coup plus avantageux d'être instruits



séparément; en conséquence, et sur la  
demande expresse de M. Hely, principal  
fondateur, le Conseil, dans sa séance du  
14 Mai 1833, nomma un frère pour te-  
nir séparément l'école de la Communé.

Le nombre des élèves pensionnaires s'é-  
tant accru depuis cette époque, le Con-  
seil jugea devoir les diviser eux-mêmes  
en deux classes séparées, et nomma dans  
sa séance du 30 Septembre 1836, un frère  
qui fut chargé d'instruire les plus jeu-  
nes élèves. Ainsi depuis la rentrée des  
classes de l'année 1836, il y a eu  
trois frères instituteurs en cette maison,  
jusqu'à l'ouverture de l'établissement  
de Mogy-les-bains.

Pendant plusieurs années, le Pape  
de Charité du XII<sup>e</sup> Arrondissement  
fut terminé l'année scolaire par un

concours général, auquel furent appelés les élèves les plus avancés de toutes les Classes des Ecoles gratuites des garçons de l'Arrondissement.

En 1834, les deux Ecoles de la fondation Bourgarol, tenues par les frères St Antoine, furent appelés à concourir avec les écoles de la rue des Sept-Vies, de la rue des Francs-Perronais et de la rue Gallande, tenues toutes trois par les frères Saint-Yon.

Le Directeur de l'Ecole de la rue Gallande refusa opiniâtement de se présenter au Concours, malgré les ordres réitérés du Bureau. C'était s'avouer vaincu avant la lutte. Deux écoles concoururent donc contre deux écoles. Douze prix étaient proposés au Concours. Neuf et demi (le prix de lecture ayant été partagé en deux),

furent remportés par les élèves des Pères  
 Saint-Antoine.

L'année suivante, il est vrai, l'École  
 de la rue des Sept-Voies remporta sept  
 prix; mais il faut observer qu'ils fu-  
 rent obtenus par deux élèves qui avoient  
 été instruits depuis longtemps dans une  
 institution payante, et qui n'étoient  
 entrés dans cette École que deux ou trois  
 mois avant le concours. Or, ces deux  
 élèves mis à part, il est évident que  
 les élèves de la fondation Bourguet,  
 obtenoient un succès encore plus mar-  
 qué qu'en 1834, puisqu'aucun autre  
 élève de l'École de la rue des Sept-  
 Voies ne remporta de prix. Les bons Pères  
 le comprennent bien, aussi emploieront-ils le crédit  
 de leurs amis pour faire cesser ces concours  
 qui n'étoient pas à leur avantage.

Dans les années qui suivirent la com-  
motion de 1830, la Société vit avec peine  
un grand nombre de sujets, formés dans  
son sein, la quitter au moment même  
où ils étaient devenus capables de la  
dédommager des sacrifices qu'elle avait  
faits pour les instruire et les former.

Ces retraites mettaient souvent  
le Conseil dans l'embarras; cet embar-  
ras devint encore plus grand depuis la  
loi de 1833, sur l'instruction primaire.

Cependant M. Bureau, toujours  
soutenu aux épreuves que permettait la  
Providence, ne se découragea jamais.

Si nous ne pouvons faire tout le bien que nous  
aurions désiré, faisons au moins tout le bien que  
nous pouvons: telle fut constamment sa  
Règle de conduite.

Les Sujets qui quittent notre Commu-

té, écrivait-il en 1822, à M. le Ministre  
 de l'Instruction publique (1), fournis d'abord  
 après les vrais principes de la science  
 primaire, aussi bien que de la plus  
 pure morale, d'abord par la théorie et  
 ensuite par la pratique de la profes-  
 sion d'instituteur, enseignent et après  
 les meilleures méthodes, ne peuvent  
 manquer de réussir et de former de  
 bons sujets. Voici ce rapport, ils sont

(1) La Société S.<sup>t</sup> Antoine a conservé, sous le règne du  
 roi Louis-Philippe, tous les rapports qu'elle avien-  
 ent avec le M<sup>in</sup>istre de l'Instruction publique,  
 avant l'avènement de ce prince au trône ;  
 et elle n'a jamais cessé qu'à de féliciter de  
 la bienveillance des différents M<sup>in</sup>istres qui, pen-  
 dant son exil, ont été en possession de ce por-  
 tefeuille.

« très-utiles au gouvernement et à toute  
 « la société; et par là, notre Société  
 « devient, et est réellement, une Ecole  
 « normale élémentaire, où les jeunes  
 « gens, qui ont du goût pour l'éducation  
 « primaire, viennent se former à l'en-  
 « seignement. »

L'homme à l'esprit étroit qui ne veut  
 faire le bien qu'à sa manière, qui se  
 décourage quand il ne réussit pas à le  
 faire d'après le plan qu'il avait con-  
 çu, disparaît ici pour faire place à la  
 générosité des vues et des sentiments!

De son côté, le Conseil pressentant  
 la triste nécessité où se trouverait la  
 Société d'abandonner, un peu plus  
 tôt ou un peu plus tard, la direction  
 de la plupart de ses écoles, s'occupait  
 des moyens de préparer des emplois à

ceux de ses membres qui auraient une  
 vraie vocation de vivre en Communauté,  
 et de se fixer pour toujours dans l'Éta-  
 blissement. Un des frères les plus influ-  
 ents du Conseil, émit dans la séance du  
 10 Août 1837, la proposition de former des  
 pensionnats qui ne devraient se composer  
 que d'un petit nombre et à l'égard desquels  
 on s'appliquerait plus efficacement à  
 inculquer l'amour de la religion et  
 celui des devoirs sociaux. Cette propo-  
 sition fut d'abord écartée, comme contraire  
 à l'intention des pieux fondateurs de la  
 Communauté. L'auteur de la proposition  
 entra dans quelques développements qui se  
 conclut en disant : « Cette proposition, qui paraît  
 contraire à notre institution, en regard au moyen, rentre  
 parfaitement dans l'intention de nos fondateurs, en  
 regard à la fin qu'ils se sont proposée. »

On se rapprocha cependant bientôt de cette proposition, car, dès le 30 du même mois d'Avril 1839, le Conseil arrêtait qu'un pensionnat serait établi au chef-lieu de la Société à l'époque de la prochaine rentrée des classes; et le 1 Octobre, il nommait M. Liguault pour en être le directeur.

Ce pensionnat, ouvert ce même jour (1 Octobre), a existé au chef-lieu jusqu'aux journées de Février 1845, époque à laquelle des raisons de prudence ont déterminé à disperser, dans les autres pensionnats de la Société, ceux des élèves qui le composaient.

Deux ans plus tard environ, le 29 Avril 1839, s'ouvrait le pensionnat de Saint-Mandé, rue Mongenet 6, et M. Liguault, remplacé à Paris, par un



autre frère, prenait la conduite de ce  
nouvel établissement, en qualité de  
Directeur.

Dans le courant de 1839, M. Martin  
de Nébouze, alors Curé de Saint-Jacques  
des-Hauts-Pas, qui portait beaucoup  
d'intérêt à la Société, exprima au frère  
Supérieur le désir de confier la direction  
de l'école de la maîtrise des enfants de  
choeur à des frères de la Communauté.

Les arrangements ayant été arrêtés de  
part et d'autre, on loua un local  
provisoire, où les élèves furent réunis,  
jusqu'à ce que le local que M. le Curé  
faisait disposer dans la maison même  
du presbytère étant prêt, on alla s'y  
installer à la fin de Décembre de cette  
même année 1839. Cette école était  
dirigée par deux frères, à la grande

satisfaction des paroissiens qui étoient é-  
difiés de la bonne tenue des enfants de  
chœur, trop ordinairement fort dissipés  
jusque dans l'exercice de leurs fonctions;  
mais à la fin de 1844, la Société se vit  
obligée d'abandonner la direction de cette  
école.

Le 31 Décembre 1840, la Société ouvrit  
son pensionnat de Magny-les-Ha-  
meaux. Le Conseil avait décidé que les  
élèves les plus avancés du Pensionnat de  
St Lambert seraient transférés dans ce  
nouvel établissement; et cela s'est tou-  
jours pratiqué depuis. Cette maison a  
pu être considérée comme un petit  
séviciat, jusque à l'époque où les élè-  
ves les plus âgés et les plus instruits  
furent séparés des autres pour être trans-  
férés dans la maison de Port-Royal-

des-Champs.

Le directeur de l'École du Quartier de la Ferrière, jeune homme fort capable, mais d'un esprit bouillant, ne prenant conseil qu'd'un zèle mal-entendu, et violant les Réglemens de la Société en un point important, composa, fit imprimer et distribuer à l'issue des Révisions dans le courant de ce même mois de Décembre 1810, une petite brochure de 10 pages in-18, intitulée : Appel aux Prêtres, au Temple ou aux Écoles, par un soldat de J.C., rédigée par M. de P. Davignan. Au-dessous de ce titre se lisent ces mots : Aux armes !!! L'Ennemi est là.

Le but de ce petit écrit est de s'élever contre quelques maximes anti-chrétiennes que l'auteur avait lues dans certains ouvrages destinés à être mis entre les mains

des enfants, telles que celle-ci, par exemple:  
 «<sup>P</sup>our l'existence à tel ou tel dogme spirituel est une affaire  
 « d'intérieur. Soyez bons amis, bons fils, bons citoyens,  
 « voilà l'essentiel; après cela soyez juifs, mahométans  
 « ou chrétiens, cela vous regarde (1). » L'auteur y  
 combat le genre d'instruction qu'il impu-  
 tet aux écoles (2) dans lesquelles, dit-il,  
 on apprend tout à l'enfant ..... tout, ex-  
 cepté une chose: à sauver son âme!!!

À la page 9, il laisse tomber de sa plume  
 cette virulente remarque: « Et, quand  
 « l'esprit de vertige s'est emparé des mem-  
 « bres les plus influents du corps social;  
 « quand l'irréligion cherche à s'insinuer  
 « jusque dans ces asiles (jardins de l'enfance)

(1) Discours pour une distribution de prix, par M. Lh.

Martin, maître de pension.

(2) les écoles chrétiennes exceptées.

« science), où le peuple indigent se pose ce qu'il  
 « a de plus cher au monde, son fils, l'est  
 « à-peu de sa vieillesse, ai-je tort, moi,  
 « bien que le dernier des soldats de J. L.,  
 « ai-je tort de crier au Peuple: Atten-  
 « tion! Peuple! Attention! L'enne-  
 « mi est là!!!

« Oui, c'est vous, Médecins de l'Inst-  
 « ruction publique, c'est vous principale-  
 « ment que je veux signaler au peuple,  
 « vous qui voulez le bien et ne le faites pas;  
 « vous qui croyant distribuer à la jeunesse  
 « affamée le vrai pain solide et substan-  
 « tiel de l'intelligence, ne lui donnez que  
 « tant qu'une nourriture insipide, qui ne  
 « saurait la rassasier; vous qui, chargés  
 « des clefs de la science, fermez quand vous  
 « voulez ouvrir; vous, enfin, qui criez bien  
 « haut: La morale! la morale! et qui ne con-

« naître pas l'Évangile, la seule morale  
« possible. »

L'auteur de cette brochure ayant été connue, parce qu'il eut l'imprudance de la mettre entre les mains de ses élèves, fut mandé devant le Comité central. C'était vers la fin de juin 1841. M. Frasey, curé de S. Nicolas-des-Champs, présidait la séance où comparut notre frère. Sur la demande qui lui fut faite s'il était l'auteur de la brochure que M. Darugin, inspecteur des écoles, avait vue entre les mains de ses élèves, il répondit que oui.

Interrogé s'il se repentait d'avoir composé et écrit, il répondit que dans la pensée où il était de n'avoir rien dit que de vrai, il ne pouvait s'en repentir. D'après ces réponses, il fut révoqué sur-le-champ des fonctions d'instituteur com-

munal, dans toute l'étendue du département de la Seine.

Cette révocation jeta la Communauté dans l'embarras; tous ceux de ses membres qui étaient brevetés, avoient leur poste et il était difficile de les changer, à une époque si avancée de l'année scolaire. Elle demanda au Comité, mais sans pouvoir l'obtenir, la permission de faire tenir jusqu'aux examens prochains seulement, cette première classe par le maître de la seconde classe, et la seconde classe par un novice capable.

Sur le refus du Comité, elle se vit obligée de se démettre de cette école le 19 juillet 1821, au grand regret du Bureau de Bienfaisance.

Beaucoup de personnes respectables ont trouvé que, en cette affaire, le Comité s'était montré par trop sévère, et avait manqué aux égards.

Quoiqu'il en soit, dans une séance du  
Conseil on s'occupa de cette même affaire.

Plusieurs membres se prononcèrent hau-  
tement contre le Père qui avait causé  
un tel désagrément à la société, et de-  
mandèrent qu'il en fut exclu; mais le  
père Supérieur et le Maître des Novices,  
tout en blâmant le fait, déclarèrent qu'ils  
n'y voyaient pas un motif suffisant  
d'exclusion. Le père Supérieur poussa  
plus loin encore sa charité envers ce frère;  
il proposa au Conseil d'acheter incessam-  
ment une école privée qui lui était offerte,  
et d'y placer, au moins provisoirement,  
les deux frères qui avaient été obligés de  
quitter l'École du quartier de la Sorbier-  
ne. Cette proposition ayant été adop-  
tée par la majorité des membres du  
Conseil, l'École, située quai de Béthune,



N<sup>os</sup> 22 et 23, paroisse St-Louis-en-Ville,  
fut achetée par le frère Supérieur, et ont son  
nom, les deux frères y furent installés le  
2 Août 1841.

Le souvenir d'une disgrâce qui avait  
privé la Société de l'une de ses écoles, et  
surtout la charitable conduite du frère Supé-  
rieur, auraient dû, ce semble, tenir l'ex-  
directeur de l'école du quartier de la Sorbon-  
ne, dans une humble circonspection, et lui  
inspirer de profonds sentiments de reconnais-  
sance pour le frère Supérieur. Malheureuse-  
ment, il n'en fut pas ainsi. Au contrai-  
re, il se constitua bientôt le coryphée d'un  
parti d'opposition dont le but était  
d'arriver à un changement de Supérieur.

Malgré les observations du frère Ma-  
rie des Neiges, sur lequel les opposants a-  
vaient porté leurs vix en 1840, malgré les

connaissance qu'il leur donna de la résolution,  
 bien juste assurément, où étaient M. M. les  
 administrateurs de maintenir le frère Hu-  
 rcau dans la place de Supérieur, conformé-  
 ment aux vœux des frères les plus anciens,  
 et notamment à ses vœux personnels de  
 lui, Maître des novices, les frères Osire  
 [Dygnis], Léon [Dygnis], Gabriel [Gazies],  
 Benjamin [Imard], Célestin [Dammis],  
 et Antoine [Blonard], adressèrent, le 24

Novembre 1840, une lettre collective à M. M.  
 les Administrateurs où ils se permettaient  
 cette inconveniente menace :

" La non-exécution de cette décision [du  
 " 10 Novembre 1840] entraînerait les consé-  
 " quents les plus fâcheux. Plusieurs d'entre  
 " nous, en effet, vœux frères depuis long-  
 " temps et braves, sont décidés à don-  
 " ner leur démission dans le cas où

« le Statu quo seroit maintenu sous une nou-  
 « velle décision du Chapitre. Or, vous le  
 « comprenez, Messieurs, la retraite des pre-  
 « miers maîtres compromet naturellement  
 « le sort des seconds. »

« Réuni le 27 du même mois pour  
 « délibérer sur le contenu de cette lettre, l'Assemblée  
 « ministérielle, considérant qu'un pareil  
 « langage et de pareilles menaces d'une dis-  
 « affection générale sont ce qu'il peut y avoir  
 « de plus opposé à l'esprit d'ordre, de res-  
 « pect et d'obéissance, qui doit animer des  
 « frères voués à l'éducation chrétienne de la  
 « jeunesse et aux Statuts fondamentaux  
 « de la Communauté Saint-Antoine, sur-  
 « mète que la déclaration faite et signée le 22  
 « du présent mois par les frères susnommés  
 « est acceptée comme démission du titre  
 « de Frères Saint-Antoine. »

M. M. les Administrateurs convinrent  
 de plus entre eux, mais verbalement seu-  
 lement, que, dans le cas où les frères  
 signataires du 24, reconnaissant l'inconve-  
 nance de leur langage, témoigneraient  
 être fâchés de leur démarche, et manifesta-  
 raient le désir de rester à la Communau-  
 té, on accueillerait leur acte de repentir  
 et de soumission. Trois de M. M. les  
 Administrateurs (1) délégués par les autres,  
 vinrent le lendemain à la Communauté,  
 et ayent fait appeler les frères signataires,  
 en présence des frères Bureau, Gilquin  
 et Legault, ils burent l'arrêté de l'Ad-  
 ministration. « Un abîme on appelle  
 un autre, dit le roi Prophète. » Les  
 frères signataires, loin de reconnaître l'in-

(1) M. M. Rendu, Garilland et Ravise.  
 M. Garilland est décédé le 4 Décembre 1842.

convenance de leur langage, entreprirent de  
 les justifier; quelques-uns même s'expliquè-  
 rent avec une sorte de violence, en sorte que  
 M. M. les Administrateurs leur dé-  
 clarèrent qu'à dater de ce moment ils  
 cessaient de faire partie de la société de  
 Antoine, et eussent à aviser au moyen  
 de quitter la Maison le plus promptement  
 possible. Ils en sortirent le 2 Décembre  
 suivant, excepté le frère Caléstin qui, in-  
 formé par un exprès que le frère Supérieur  
 lui envoya pour l'instruire de ce qui se  
 passait, se hâta de se rendre à Paris pour  
 réparer une fautive démarche dans laquelle  
 il s'était laissé entraîner par erreur et  
 non par mauvais vouloir.

L'Administration présente bien  
 la portée du coup qu'elle portait, et que  
 la mesure qu'elle adoptait mettait la

La Société S.<sup>e</sup> Interne dans l'impossibilité  
 de continuer aucune des écoles qu'elle a-  
 vait encore conservées à Paris; mais cette  
 grave considération ne l'arrêta pas; elle  
 fut pressée avant tout la nécessité et l'ur-  
gence d'aviser au moyen de raffermir dans  
le sein de la Communauté les principes es-  
sentiels de subordination sans lesquels il  
n'y a pas de société possible. [ Décision du 27 No-  
 vembre 1844. ]

D'ailleurs, comme elle ne voulait pas  
 mettre dans l'embarras ceux-mêmes des  
 Membres qu'elle jugeait devoir retrancher  
 de la Société, elle leur abandonna les É-  
 coles qu'ils tenaient, afin de leur créer une  
 position.

Sept d'entre eux qui sortirent alors  
 de la Maison, se logèrent dans un lo-  
 cal situé rue des Quatre-Vents, paroisse

Saint-Sulpice. Ils choisirent l'écuyer Benjamin pour être leur supérieur et leur cuisinier; et se donnèrent du ridicule en se vantant d'être la vraie Communauté Saint-Antoine; mais un an ne s'étant pas encore écoulé, et déjà il ne restait plus ombre de cette réunion éphémère.

Cependant ces retraités diminuèrent considérablement la Société; et l'état dressé au mois de Janvier 1842, ne contient que les noms de dix-huit membres.

Depuis, on recut de nouveaux sujets, et la Communauté continua son œuvre autant que le lui permirent les circonstances survenues dans la suite.

Au mois d'Octobre 1843, elle ouvrit une école privée et gratuite dans le faubourg Saint-Jacques de la ville de Croix, et nomma M. Augustin [Bureau] directeur.

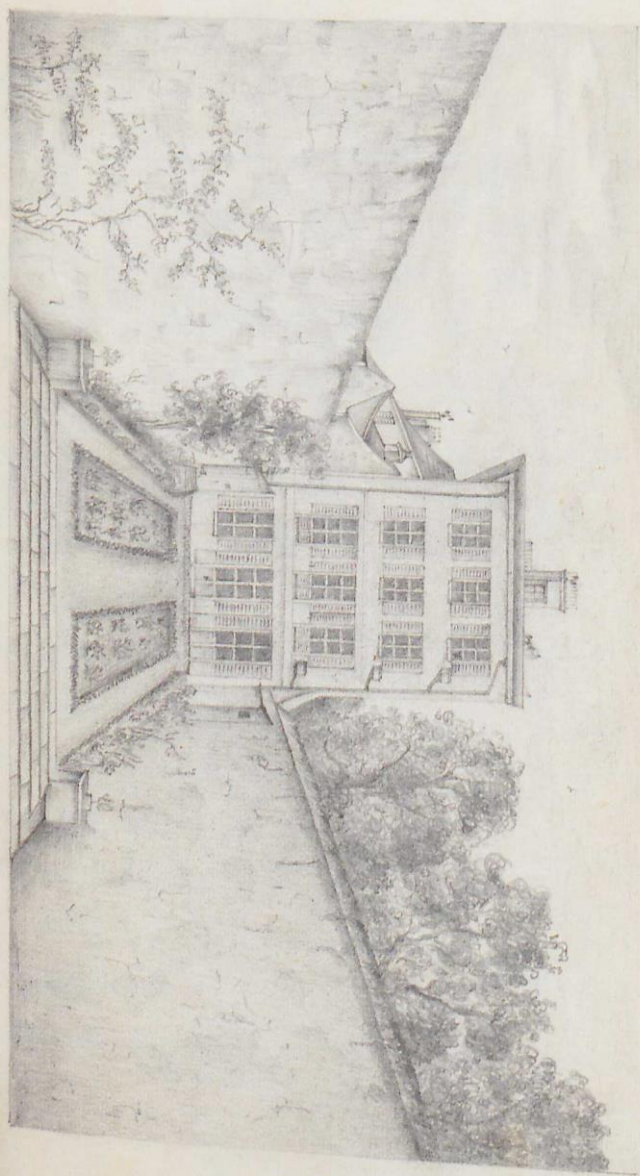
de cette école qui est en fort bonne voie.

On a vu, page 13, que, en 1812, M. Le-  
 boucher transféra le chef-lieu de la Commu-  
 nauté dans une maison de la rue Saint-  
 Jacques 169. Cette maison assez conve-  
 nable sous plusieurs rapports, avait aussi  
 ses désagréments. Les nouvelles constructions  
 furent élevées dans une cour voisine. Elles  
 avaient des rues qui donnaient dans la  
 salle des exercices; et bien souvent de jeu-  
 nes libertins qui habitaient les chambres  
 de ces nouveaux bâtiments tenaient des  
 discours, affectaient des manières d'un cy-  
 nisme révoltant. De plus, comme cette  
 Maison étoit trop grande pour la Commu-  
 nauté seule, il fallut y admettre des loca-  
 taires, ce qui n'étoit pas toujours sans in-  
 convenients. Ces raisons et plusieurs autres  
 déterminèrent M. Bureau à chercher



en autre local pour y transférer le chef-lieu.  
 La Providence dirigea ses pas; et, dans  
 le courant de Septembre 1853, il trouva une  
 maison qui était en vente, rue des Postes-  
 Saint-Victor, n. 31 alors, aujourd'hui 39.  
 Il fit-mander aussitôt M. M. Gilquin  
 et Sigault qui étaient à la campagne,  
 et qui se hâtèrent de se rendre sur les lieux.

Cette maison leur convint beaucoup;  
 et ces trois Messieurs ayant formé entre  
 eux une association tertiaire, firent l'ac-  
 quisition de cette propriété, pour être à eux  
 personnellement appartenante. Ils y  
 firent faire les changements qui deman-  
 daient la destination qu'ils s'étaient pro-  
 posé de lui donner en l'achetant; et le  
 28 Octobre suivant, on quitta la rue de la Chapelle  
 pour venir demeurer dans cette nouvelle habi-  
 tation, dont on voit ici la façade regardant



L'Est. Cette maison située sur la paroisse et près de l'église Saint-Nicolas du Mont, est construite en regard de deux jardins qui forment à peu près un angle droit. Le second de ces jardins a l'avantage d'être à l'abri de toute vue du dehors, et offre une agréable solitude. D'une terrasse, élevée sur le corps principal des bâtimens, et ayant neuf mètres de superficie, on découvre presque tout Paris. Celui qui y monte pour la première fois serait tenté de se croire au centre d'un charmant panorama.

Dans le premier jardin, servant d'entrée, ils font élever un rez-de-chaussée, où l'on ouvre une salle d'externes qui peut recevoir de cinquante à soixante élèves.

Au mois de Septembre 1845, sur la demande relative des Administrateurs de l'École des Sourds-muets, établie à Saint-

Pierre [Laine], dans une Institution pla-  
 cée pendant onze ans sous la direction de  
 la respectable demoiselle Miron, morte  
 en 1842, (1) la Société envoya un de ses  
 membres pour diriger la Classe de cet éta-  
 blissement; mais ce jeune frère ne répondit  
 pas à la bonne opinion qu'on avait  
 conçue de lui, et quitta cette maison au bout  
 de vingt mois pour retourner dans sa fa-  
 mille. La Société ne l'a pas remplacé;  
 mais, à la rentrée des classes 1846, elle re-  
 prit la direction d'un nouvel établissement  
 qu'elle ouvre à Auxerre, rue Basse-Ferrée  
 30, paroisse Saint-Pierre, pour remplacer  
 les deux écoles qu'elle avait été obligée de  
 suspendre en 1825. Le retour des Frères à  
 Auxerre a été parfaitement bien accueilli;

(1)

(v). Voir Revue Ecclésiastique, t. V, p. 181-191.

et les deux classes, tenues par les membres de la Société, sont très-fréquentées.

À commencement de l'année 1818, le maître des novices avoit dix-sept élèves sous sa direction; mais les événements de Février épouvantèrent les uns, inspirèrent des craintes aux autres, et déterminèrent la Société à en renvoyer quelques-uns dont on n'étoit pas parfaitement satisfait, en sorte que dans l'espace d'un mois environ, il en sortit neuf; et que le nombre des membres de la Société qui, au mois de Janvier, s'élevait à trente-trois, se trouva réduit à vingt-quatre, comme on le voit dans l'état dressé au mois de Mai suivant.

Le pensionnat de Saint-Monde devenant trop nombreux pour un seul maître, M. Sigault demanda qu'on lui adjougnât

un second, pour tenir la classe des plus jeunes pensionnaires. Celui-ci fut placé à Saint-Mandé le 3. Aout 1848; et depuis cette époque, la Société a, dans cet Etablissement, trois frères qui enseignent et un cuisinier.

Le peu de stabilité des Ministres qui se sont succédé en 1848, et les événements qui ont si douloureusement marqué le passage de cette année, ne permirent pas au frère supérieur de se mettre en relation avec le Ministre de l'Instruction publique pendant ce temps; mais lorsqu'il fut possible d'espérer un ordre de choses plus capable d'inspirer de la confiance, il crut qu'il était dans l'intérêt de la Communauté de renouer les rapports qui avaient existé sous les gouvernements précédents. Il est effrayé, il a-

dessus, le 2 Mai 1839, trois pétitions à M. le Ministre de l'Instruction publique [M. de Falloux]; l'une relative à un legs de 200 fr. de rente, laissée à la Société par M. Camus, aux termes de son testament; l'autre, pour prier M. le Ministre de donner ses ordres afin d'accélérer la mise à exécution du testament de M. Gravier; enfin, la troisième relative à la subvention que le Ministère avait constamment accordée à la Société St. Antoine, depuis 1818.

Au bout de quelques jours, le père Supérieur recevait de M. le Ministre l'assurance des soins qu'il allait donner pour arriver à une prompt exécution du testament de M. Camus.

Le 18 du même mois, M. le Ministre adressait au père Supérieur une se-

conde lettre où on lit :

« Monsieur le Supérieur Général,  
 « j'ai l'honneur de vous annoncer que,  
 « par arrêté du 15 Mars, Monsieur  
 « le Président de la République m'a  
 « autorisé à accepter pour en faire joint  
 « votre Institut les legs qui ont été faits  
 « à cette Société par M. Gravier, aux  
 « termes d'un Testament olographe du  
 « 28 Avril 1832 ... »

Enfin, le 22 du même mois, M.  
 le Ministre écrivait en réponse à la troi-  
 sième pétition : « J'ai l'honneur de  
 vous annoncer qu'appréciant les services  
 que votre Institut continue à rendre à  
 « l'Instruction élémentaire, je viens de  
 « lui accorder sur l'exercice de cette an-  
 « née, un secours de 1200 francs. »

Cette somme fut payée dans le mois suivant.



Par suite du décès de M. Silvy (1), M. M. Bureau, Gilquin et Liguult qui lui avaient acheté en 1832, à titre de propriété à eux appartenante, la partie de l'enclos de Port-Royal des Champs (2) dite la petite Clôture, en jouissance des bâtiments et autres portions, dont le vendeur s'était réservé l'usufruit, se vie durant. L'année 1847 s'achève à peu près avant que ces Messieurs pussent disposer des logements; les événements de 1848 ne leur permirent pas encore de prendre

(1) M. Louis Silvy, ancien auditeur de la Chambre des Comptes, est décédé à Port-Royal, le 12 Juin 1847, dans sa 87<sup>ème</sup> année. [ Voir Revue Ecclésiastique, t. X, p. 59-61. ] La Société S.-Antoine le compte au nombre de ses bienfaiteurs aussi bien que M. Augustin Mercier d'Inville, décédé à Orléans, le 30 Mars 1847, dans sa 79<sup>ème</sup> année.

(2) Voir la note page 107 des *Vies des Pères*, ci-après.

un parti définitif sur la destination que'ils  
 devaient donner à cette propriété. Enfin,  
 l'état des choses étant devenu un peu plus  
 calme, ils crurent ne pouvoir rien faire de  
 mieux que de consacrer cette habitation à  
 recevoir les plus grands élèves de l'Établisse-  
 ment de Maugué, pour y former un petit  
 Noviciat. Les dispositions nécessaires pour  
 approprier à sa nouvelle destination, la Mai-  
 son que M. Selvy avait fait construire et  
 qu'il avait habitée, étant achevées, les pères  
 s'y installèrent avec leurs élèves le 31 Mai 1699.  
 De 1699 à 1709, Port-Royal fut un asile  
 consacré à la prière, au chant des cantiques,  
 au travail des mains et à l'étude des saintes  
 lettres.

Madame de Sévigné fait, en peu de mots,  
 une admirable description de cette sainte  
 maison, à cette heureuse époque :

" C'est, dit-elle, une Thébaïde, c'est un Po-  
 " rtaïs que ce Port-Royal. C'est un désert,  
 " où toute la dévotion du christianisme s'est  
 " rangée; c'est une sainteté répandue dans  
 " tout le pays, à une lieue à la ronde.

" Il y a cinq ou six solitaires qu'on ne  
 " connaît point, qui vivent comme les pi-  
 " nitents de S. Jean Climaque. Tout ce  
 " qui les sert, jusque'aux charretiers, aux  
 " bergers, aux carriers, tout est modeste.

" Je vous avoue que j'ai été ravi de voir  
 " cette divine Solitude, dont j'avois ouï parler."

Depuis la destruction de cette célèbre  
 abbaye, Port-Royal n'a cessé d'être  
 un lieu auquel se rattachent de précieux  
 souvenirs qui, dans la belle saison, y amènent  
 des visiteurs de toutes les classes.

Les uns viennent s'attacher sur ces dé-  
 combes d'un Temple d'où se sont élevés

jusqu'à Dieu les ferventes prières des saintes religieuses, comme autrefois les descendants d'Israël allaient pleurer sur les ruines de Jérusalem; les autres viennent s'y retrouver dans l'amour de la vérité et de la bonne littérature qu'ils ont puisé dans les doctes écrits des pieux solitaires; d'autres n'y sont conduits que par une curiosité dont le sentiment religieux ne paraît guère être le motif. Au milieu des noms qui couvrent les murailles du petit oratoire élevé par la pitié de M. Fénelon, à la place même où se trouvait le maître-autel, nous avons remarqué ceux de quelques littérateurs distingués, mais peu soucieux de suivre les errements des écrivains de Port-Royal. Ce rapprochement, ou mieux ce contraste attriste l'homme religieux. Il trouve plus de satisfaction à se rappeler que deux fois, le 10 Octobre 1838 et

† Saul de Roock, J. Marin, M. Verrier, R. Augé, C. Delaraigne; Ici chaque pierre est une prière.

le 22 juillet 1829, la Reine des Français  
 a visité Port-Royal, et que cette pieuse prin-  
 cesse, et ceux des membres de sa famille qui  
 l'accompagnaient ont marqué leur présence  
 par des preuves de leur charité en faveur des  
 pauvres et des écoles chrétiennes de la paroisse  
 de St Lambert, qui avoisine ces saints lieux.

[Voir Revue Ecclésiastique, C. I. p. 138 et C. II. p. 96.]

M. l'Abbé Constant, curé de Cham-  
 lade, départ.<sup>mt</sup> de la Dordogne, écrit le 30 jul-  
 let 1829, au frère Supérieur, une lettre dans la-  
 quelle il s'exprime ainsi :

« Alarmé par la propagande des mau-  
 « vais principes répandus dans les Campa-  
 « gnes par les instituteurs laïques, je viens  
 « vous demander, au nom de mes com-  
 « patriotes, si à la Coussaint prochain,  
 « vous pourriez disposer de trois ou quatre  
 « frères de votre Institut pour diriger une école

communale. Le Conseil municipal, pressé  
 par les vœux d'une population de 3000 âmes  
 doit se réunir prochainement afin de voter  
 les fonds nécessaires à cet établissement.

« En conséquence, je vous prie de vouloir  
 « bien m'informer dans le plus court délai  
 « 1° Du traitement fixe exigé par votre  
 « règlement, 2° du mobilier indispensable,  
 « 3° des dimensions de la maison destinée  
 « à l'œuvre et des accessoires jugés plus ou  
 « moins utiles, 4° S'il y aurait possibilité  
 « de diriger un pensionnat sans préjudice  
 « de l'externat primaire. »

L'état numérique de la Communauté,  
 laquelle venait de perdre les frères Auguste  
 et Denis, directeurs, l'un de l'établissement  
 de Port-Royal, l'autre de la maison d'Ux-  
 xerre, ne permet pas au frère Supérieur d'entreprendre  
 négociation avec M. le Curé de Chamelade.

ÉTAT  
DES ÉTABLISSEMENTS  
DE LA SOCIÉTÉ,  
AU MOIS DE JANVIER 1850

---

1<sup>o</sup>. Le chef-lieu fixé, depuis le 28  
Octobre 1843, rue des Fossés-Saint-  
Victor, n. 39, à Paris.

C'est au chef-lieu que réside le  
Supérieur Général, et qu'est placé le  
Noviciat, conformément aux Statuts  
de la Société, Titre II, art. 1.

Un membre de la société y tient  
une Ecole d'externes qui, pour la plus  
part, y sont instruits gratuitement.

Supérieur-général, M. Bureau, aîné.  
 Maître des Novices, M. Gilquin.  
 Maître de la Classe, M. Nicolas. [Gilles.]

2<sup>e</sup> Etablissement de Saint-Maximilien,  
 près Paris. (1)

Cet établissement remonte au 28  
 Juillet 1818; il se compose d'un pen-  
 sionnat divisé en deux classes et de  
 l'Ecole communale. Trois membres  
 de la Société y sont attachés.

Directeur de l'Etablissement, et Maî-  
 tre de la première classe des Pension-  
 naires, M. Sigault.

Maître de la deuxième classe des  
 Pensionnaires, M. Oresime [Voiron].  
 Instituteur communal, M. Eugène [Aumont].

(1) Cet Etablissement se trouve enclavé dans les  
 nouveaux murs d'enceinte de Paris.



3.<sup>e</sup> Etablissement de Saint-Lambert

[ Seine-et-Oise ]

Cet Etablissement, fondé en 1839, se compose de l'Ecole communale et d'une classe de jeunes pensionnaires, ayant chacune leur Maître particulier.

Trois membres de la Société y sont attachés.

Directeur de l'Etablissement et Institututeur communal, M. Etienne [Samier]

Maître de la classe des pensionnaires, M. Noël [Drouhin].

Chef et gérant du matériel, M. Edes-tin [Samier].

---

4.<sup>e</sup> Etablissement de Magny-lea-

Wameuse, [ Seine-et-Oise. ]

Cet Etablissement, ouvert le 31 Décembre 1840, se compose d'un pension-

nat d'êtres de force moyenne. Deux  
membres de la Société y sont attachés.

Directeur de l'Établissement et Maître  
de la Classe des pensionnaires,

M. Leon [Darbier].

Cuisinier, M. Michel [Guérin].

5<sup>e</sup>. Établissement de Troyes.

[Aube].

Cet Établissement, ouvert en 8<sup>bre</sup> 1823,  
au faubourg Saint-Jacques de cette ville,  
consiste dans une école privée gratuite  
de garçons.

Directeur, M. Augustin [Humeau].

6<sup>e</sup> Établissement d'Auxerre [Yonne.]

Cet Établissement, ouvert pour la se-  
conde fois en 8<sup>bre</sup> 1826, se compose d'une  
école, divisée en deux classes, et d'une

des pensionnaires. Quatre membres  
de la Société y sont attachés.

Directeur de l'Établissement et  
Maître de la 1<sup>re</sup> classe, M. Ctié [Sylvestre].

Maître de la 2<sup>e</sup> classe, M. Théophile [Draye]

Maître de la Classe des pensionnaires,

M. Lucien [Maillard].

Chef et gérant du matériel, M.

François [Dousser].

---

2<sup>e</sup> Établissement de Bon-Royal.

[ Seine-et-Oise. ]

Cet établissement, ouvert en Juin  
1849, dans la maison bourgeoise que le  
respectable M. Juby a fait construire sur  
l'emplacement de l'ancien moulin,  
est destiné à recevoir les jeunes gens de  
14 ans et plus qui témoignent le désir  
d'entrer au noviciat de Paris. On les

prépare à cette entrée par des études spéciales. Deux membres de la Société sont attachés à cet établissement.

Directeur de l'Établissement et Maître des études, M. Guvion.

Chef et gérant du matériel, M. Gabriel [Polin].

---

### Noviciat de Paris.

---

M. Casimir [Draye].

M. Hippolyte [Mouillon].

M. Jules [Régnier].

M. Baptiste [Spinan].

M. Remi [Drouhin].

M. Pierre [Drouhin].

M. Paul [Dufosse].

M. Joseph [Bonchev] Cuisinier dit chef-lieu.

---

VIES

DES

FREERES

VIES

DES

F R E R E S

qui ont été la bonne  
odeur de Jésus-Christ  
dans la Communauté  
S<sup>t</sup>. ANTOINE depuis  
l'époque de sa fondation.



M. l'Abbé  
TABOURIN.

# Vie

de

M. l'abbé Cabourin,  
fondeur de la Communauté

Monsieur Charles Cabourin, Prêtre,  
naquit le 4 Décembre 1677 d'une famille  
honnête, à Doulevant-le-Château, près  
Joinville-en-Champagne, diocèse de Verdun.  
Les parents l'envoyèrent très-jeune  
à Paris pour faire ses études dans la  
communauté de Sainte-Barbe, où il  
se distingua particulièrement par sa



piété, et ses mortifications.

Appelé à l'état Ecclésiastique, il mérita par son progrès dans l'étude et par les vertus convenables à cet état, de recevoir les saints Ordres jusqu'à la Prêtrise qui lui fut conférée en 1707.

Les Supérieurs de cette maison bons connaisseurs, l'élevèrent cette même année de la place de maître des Novices qu'il remplissait, à celle de Supérieur des Philosophes. Occupé du soin des jeunes gens que lui étaient confiés, M<sup>r</sup> Cabourin ne les perdait pas de vue, et tâchait d'attirer sur eux l'Esprit de Dieu par ses prières et ses austérités.

Depuis 1707 on s'aperçut qu'il ne se souciait plus. Quelques écoliers pour s'en assurer, attachèrent ensemble avec des épingle la couverture et les draps de

son lit ; et au bout de plusieurs jours ils  
trouvèrent les choses dans le même état :  
et dans une grande maladie dont il  
fut attaqué, il fallut que Monsieur Du-  
ricieux, Principal du Collège du Plessis,  
et premier supérieur de Sainte-Barbe,  
usât de toute son autorité pour le  
faire mettre au lit.

Il était dès lors en relation avec grand  
nombre de personnes de piété, qui con-  
naissant son amour pour les pauvres,  
lui donnaient de quoi les assister.

Mais ces bonnes œuvres extérieures ne  
nuisaient point aux devoirs qu'il a-  
vait à remplir dans la maison. Voici  
un trait de son exactitude à cet égard.

C'était une loi pour les maîtres de  
cette Communauté de ne jamais manger  
en ville. Un particulier promit à M<sup>rs</sup>

Cabourin cent écus pour les pauvres, à condition qu'ils viendrait les recevoir en dînant chez lui. Monsieur Cabourin les refusa à ce prix-là; et s'il se rendit aux instances réitérées ce ne fut que parceque Monsieur Durieux leva son scrupule. Fidèle observateur des réglemens de Sainte-Barbe, il était très-attentif à les faire observer aux autres: et à cet égard il ne contribua pas peu à perfectionner cette maison, comme aussi on y introduisant un peu plus de propreté dans les chambres et dans les meubles.

La vie dure et pénitente que Monsieur Cabourin menait à Sainte-Barbe fut à peu près la même dans la suite de toute sa vie. Il ne s'approchait du feu que rarement, et dans

les plus grands froids : il se tenait même debout et s'en éloignait presque aussitôt : il était rare qu'il en allumât dans sa chambre, et pour échauffer les personnes qui le venaient voir, il les faisait promener avec lui en long et en large en conversant avec eux.

Dans une de ses maladies, Madame la Duchesse de Montmorency débarassa elle-même sa cheminée, appela ses gens, et fit allumer du feu. Pour ne point désobéir à une dame si respectable, il en eût depuis durant sa maladie. Mais quel feu ! Lorsque il recevait quelques visites, il rapprochait deux tisons, et s'échauffait à les souffler et à peine étaient-ils allumés au bout d'une demi-heure, qu'on s'en allait.

Durant sa dernière maladie, il ne voulut point non plus de feu dans sa chambre, malgré son grand âge et ses infirmités, mais on eut devoir passer outre. Indépendamment des jeûnes commandés par l'Eglise, il jeûnait tous les Vendredis de l'année. Sa vie était d'ailleurs comme un jeûne continué; il ne buvait presque jamais de vin, et ne faisait qu'une légère collation le soir.

Pendant la cherté du pain en 1709, il ne voulut manger que du très gros pain bis, pour ne point s'exempter de ressentir la misère commune.

Lorsque ses occupations lui laissaient quelque loisir, il faisait à pied des voyages de pitié, comme à Port-Royal-des-Champs ou

il était connu, et où il a exercé plusieurs fois le S.<sup>t</sup> Ministère; à Clairvaux pour y visiter le tombeau de S. Bernard, et ailleurs. Il était bon piéton, et il a conservé l'usage de ses jambes jusqu'à la fin de sa vie. Dans un de ses voyages à la Trappe, les Religieux proposèrent en Chapitre de se procurer une loterie pour subvenir à différents besoins de la maison et rétablir les fonds qui étaient en désordre.

Monsieur Cabourin l'ayant su, représenta fortement au P. Abbé combien ces sortes de ressources étaient illégitimes. Il fut écouté, et dans le chapitre suivant, on chargea d'avis, à l'exception d'un seul religieux ex-jésuite, qui dit tout haut qu'il était aisé de donner de tels conseils quand on avait

son pain cuit. Pour les dédommager,  
Monsieur Cabourin leur procura par  
un de ses amis, une somme assez con-  
sidérable.

Vers l'an 1709, dit Monsieur Guind,  
dans un manuscrit de sa main que  
nous avons sous les yeux, un Porte-Dieu  
de la paroisse de S<sup>t</sup>-Etienne-du-Mont fit  
Monsieur Lenglet, qui pour lors é-  
tait supérieur des humanités à S<sup>t</sup>-  
Barbe, son exécuteur testamentaire.

Entre autres legs, il y avait une  
somme destinée pour fonder une éco-  
le sur la paroisse S<sup>t</sup>-Etienne-Du-Mont.

Monsieur Lenglet se voyant chargé  
de cette bonne œuvre en parla à  
Monsieur Cabourin, tous deux de  
concert louèrent une chambre, et lors-  
que tout fut disposé à recevoir des

enfants. Monsieur Cabourin donna  
 pour Maître Monsieur Bozin alors  
 étudiant en Théologie. Le bien que pro-  
 duisit cette école fit naître à M<sup>rs</sup>  
 Cabourin la pensée d'en former  
 d'autres; il ne s'agissoit de rien  
 moins, que d'avoir une maison et  
 des fonds pour faire vivre les maîtres.  
 La providence y pourvut bientôt. Un  
 Intendant qui avoit fait les affaires  
 d'une ou plusieurs personnes, offrit  
 généreusement la maison sise rue de  
 Lappe, faubourg S<sup>t</sup> Antoine. Ce don  
 encouragea Monsieur Cabourin  
 et quelques autres, comme Messieurs  
 de Sarcy, Goury, Rollin, frère du  
 grand Rollin. Bientôt on trouva  
 d'autres secours; Monsieur le  
 Cardinal de Noailles, Archevêque de



Paris, voulut avoir part à la bonne œuvre, et donna une somme d'argent. Ce digne prélat conseilla fort à Monsieur Cabourin de ne point faire faire de vœux aux frères de la communauté qu'il méditait d'établir, à cause des mauvais temps qui pourraient venir dans la suite, et jeter ces pauvres frères dans de grands embarras, si on venait à les obliger à faire quelque chose contre leur conscience. Monsieur Cabourin y fut fidèle, comme on le va voir.

Monsieur Pelletier voulut donner cent mille livres pour fonder ce nouvel établissement, mais à condition que les frères feroient des vœux, et seroient sous la direction du Grand-Chambre de l'Eglise de Paris. Monsieur

Cabourin alla consulter Monsieur le  
 Cardinal qui s'en tint toujours à son  
 premier sentiment, alléguant que M<sup>r</sup>  
 le Grand-Chantre était bon, mais qu'il  
 pourrait en venir un autre dans la  
 suite qui ne le serait pas. On fit plu-  
 sieurs représentations à Monsieur De-  
 lisle qui ne voulut rien rabattre de  
 ses conditions, tenant à assurer ses  
 fonds. Monsieur Cabourin de son  
 côté demeura ferme, il se passa de  
 l'offre qu'on lui faisait, et n'en tra-  
 vaila pas moins à réaliser ses pieu-  
 ses intentions. Pendant qu'on pré-  
 parait la maison du faubourg, Mon-  
 sieur Cabourin loua, en 1711, un ap-  
 partement au collège de Reims, et  
 y plaça quelques étudiants de S<sup>r</sup>  
 Barbe qui voulurent bien se con-

sacrer à cette bonne œuvre; lui il les instruisait lui-même de la méthode qu'ils devaient suivre dans la tenue des Ecoles pour les faire d'une manière qui fut véritablement chrétienne.

Lorsque tout fut disposé pour les recevoir au faubourg, ils y entrèrent au nombre de six ou sept, et en 1713,

Monsieur Pothier fut mis à leur tête, en qualité de premier supérieur.

Celle fut l'origine de l'établissement de la Communauté des Ecoles Chrétiennes du faubourg S<sup>t</sup>. Antoine.

Dans la suite les Ecoles ont beaucoup augmenté.

Monsieur Eaborain s'intéressa aussi très-afinement à l'Instruction Chrétienne des Enfants de l'autre sexe.

Cette même année 1713, une pieuse Dame

Françoise Elisabeth Jourdain, Femme du célèbre Théodon Directeur des Académies de peinture et de sculpture, jeta les fondements de la communauté des Sœurs de Sainte-Marthe, (a) et rencontra en

(a) Cette Communauté, destinée à former des Sœurs qui se consacrent au service des malades et à l'instruction des jeunes filles, sans se lier par aucun vœu, fut honorée de la protection de Monsieur le Cardinal de Noailles qui leur nomma pour supérieur Monsieur l'abbé d'Aubonne, Chanoine de l'Eglise de Paris, et fit bâtir une chapelle dans leur maison de la rue de la Moquette, faubourg Saint-Antoine. La première Supérieure fut la sœur Le Sourd qui mourut le 23 Avril 1777, âgée de plus de 89 ans, après avoir gouverné sa Communauté pendant 56 ans. La sœur Gilles qui étoit alors Maîtresse des Novices, fut élue en sa place et gouverna pendant 50 ans jusqu'à

Monsieur Gabourin un puissant auxiliaire dans lequel elle trouva des res-

sa mort, arrivée le 25 Juin 1827. Elle était âgée de 86 ans. Sous sa supériorité, le 14 Juin 1810, Napoléon rendit un décret contenant brevets d'Institution des Sœurs de Sainte-Margite de Paris, en approbation de leurs statuts. Le Chapitre Général, convoqué le 17 Juillet 1827, à l'effet de nommer une supérieure générale, élut la sœur V. Gilaire (Migault) déjà supérieure de l'hôpital S<sup>t</sup>-Antoine, et assistante de feu la sœur Gilles.

Sous le Gouvernement de la Sœur V. Gilaire, qui joignait dans sa conduite la prudence à la charité, arriva une scission fâcheuse dans la Communauté. Les sœurs dyscolles se séparèrent et formèrent une Communauté à part, sous le nom de Sœurs de Sainte-Marie. La Sœur Melthide (Pezan)

sources, porte une notice communiquée  
par la deuxième Supérieure de cette

est la première Supérieure de cette nouvelle Com-  
munité, dont le chef-lieu est établi à l'hôpi-  
tal Cochin.

La sœur Hilaire étant morte le 12 Février 1844,  
la sœur Trénée (Brodier) fut nommée Supérieure  
générale le 17 du même mois. [Elle en devint la 13<sup>e</sup> Sup<sup>re</sup> le 13/1849]

La Communauté de Sainte-Martin de compose  
d'environ 130 sœurs qui suivent la même Ré-  
gle, et restent soumises à la Supérieure-géné-  
rale; mais chacune de leurs Maisons a  
une Supérieure particulière. Le Noviciat ré-  
side dans l'hôpital S<sup>t</sup> Antoine. Elles des-  
servent la maison de secours du quartier des  
Pombarès depuis 1792 et celle du Quartier de  
l'École de Médecine. Elles sont attachées en  
qualité d'hospitalières, à l'hôpital S<sup>t</sup> Antoine

Congrégation; car ce respectable Pêtre, pénétré de douleur à la vue de l'ignorance, ne voyait rien de plus utile que la distribution des bons livres, et l'établissement d'écoles où les enfants de l'un et de l'autre sexe fussent solidement instruits de la Religion; et

depuis 1812; à l'hôpital Beaujon depuis 1813; à l'infirmerie du collège Louis-le-Grand (aujourd'hui Lycée Descartes), depuis 1812; à celle de l'École Polytechnique, depuis 1824; à celle du collège Henri IV (aujourd'hui Lycée Cornu) depuis 1831; à l'hôpital de la Pitié depuis 1834. Cette même année 1834, et les ouvriers un pensionnat en une école à Magny-les-Bains près Chevreuse, et depuis elles ont été appelées à desservir l'infirmerie de l'hospice des Quinze-Vingts.

Le 19 Juin 1849, a été élue Supérieure Générale de cette Communauté la sœur Sébastien, née demoiselle Bourreau.

en conséquence, il fournissait à l'entretien, à la nourriture et au logement d'un bon nombre de maîtres et de maîtresses.

Monsieur Cabourin avait été placé Supérieur des Châlogiens dans le temps qu'une partie de la Communauté de Sainte-Barbe avait été transférée au Collège de Lizeux. On commença en 1720 à porter le premier coup à cet établissement par l'exil de ce respectable Prêtre. Zélé comme il était pour la défense de la Vérité, il n'avait pu du aucune occasion de lui rendre témoignage, il était Appelant et Ré-appelant. En conséquence, le 13 Mai 1721, on lui signifiâ une Lettre de Cachet qui l'exilait à Luçon. De plus, les liaisons qu'il avait avec



M. l'Abbé Dubois, chanoine de S.  
 Honoré, furent peut-être la principale  
 cause de cet exil; parceque le Cardinal  
 Dubois, oncle de cet Abbé, mécontent  
 de ce qu'il ne pouvoit point le faire  
 entrer dans ses vues, s'en prit à  
 Monsieur Cabourin, qu'il regardoit  
 comme le confident et le conseil de  
 son neveu. Quoiqu'il en soit, M.  
 Cabourin partit plein de joie de  
 souffrir pour une si bonne cause, et  
 arriva à Luçon dès le 4 juin. M.  
 de Lescure, évêque de Luçon, l'accueil-  
 lit fort mal, l'interdit de toutes  
 fonctions, et le priva même de la  
 communion laïque; il eut beaucoup  
 à souffrir aussi de la part du peu-  
 ple qui lui insultoit. Monsieur le  
 Cardinal de Noailles informé de

sa situation, obtint le changement de  
 son exil et une nouvelle lettre de cachet  
 l'envoya à Condom, où il arriva le  
 15 Septembre de la même année. M.  
 Milon évêque de cette ville, le reçut  
 bien d'effacement, et voulut le loger  
 chez lui, lui offrant tous ses pouvoirs:  
 le Chapitre et la ville lui firent aussi  
 plusieurs offres de service. Monsieur  
 Cabouin resta à Condom près de  
 10 ans, édifiant tout le monde par sa  
 piété, distribuant grand nombre de  
 bons livres, et soulageant les nécessités  
 des pauvres par ses abondantes aumônes.  
 Il y menait une vie si frugale, que  
 le produit d'un petit jardin qu'il cul-  
 tivait de ses mains, lui suffisait pres-  
 que pour sa nourriture; lui et son domest-  
 tique ne dépensaient pas au-delà de

quarante écus par an.

Mais il était trop bien au gré de ses persécuteurs qui voulurent aggraver son joug. Le 2 Décembre 1730, il reçut une Lettre de Cachet qui le transférait au Mont S. Michel. Le grand froid qu'il faisait pour lors, ne l'empêcha pas de se mettre en route, et il arriva à sa destination le 7 Février 1731, après avoir été exposé plusieurs fois à de grands dangers, et après une route fatigante au travers des verglas, des neiges et des chemins horribles, comme il le marque dans ses Lettres, où il fait aussi un détail de sa situation, comme on le va voir. Écoutez-le parler lui-même.

» Me voici, dit-il, en écrivant à un  
» ami, sur le rocher que Dieu m'a

» préparé dans sa miséricorde, après  
 » une fatigante route, par les verglas  
 » neiges etc., qui nous ont exposés plu-  
 » sieurs fois à de grands dangers :

» Misericordia Domini quia non sumus  
 » consumpti. En arrivant ici, j'ai trouvé  
 » une petite grotte où il y avait deux  
 » endroits, un pour moi, et l'autre pour  
 » mon garçon, près de l'église, où je  
 » dis la Messe : le Curé en est ravi  
 » parce qu'il est infirme ..... On est  
 » beaucoup mieux dans l'Abbaye si-  
 » tuée sur le haut de la Montagne,  
 » l'air y est meilleur, mais il y a  
 » trop de monde pour y vivre en  
 » solitude. Dans ma cabane, je  
 » ne vois personne : j'y suis Solus  
 » cum Deo solo. Jusqu'ici je suis con-  
 » tent, et j'ai confiance que cela con-

tenuera. Mon temps est déjà parla-  
 gé. Demandez pour moi la grâce de  
 ce nouvel état ..... et efforçons nous de  
 mériter par nos prières, et une vie  
 pauvre, pénitence, etc, d'être exaucés  
 pour les maux de l'Eglise, dont nous  
 devons être pénétérés. Obtenez-moi d'être  
 fidèle à tout ce qu'il plaît au Sei-  
 gneur de m'inspirer sur cela. Les  
 années s'écoulent, et se multiplient  
 insensiblement; j'ai déjà cinquante  
 ans. J'étais incommodé depuis deux  
 mois, lorsque cette Lettre de Cachet  
 me fut signifiée, le 2 Décembre (à  
 Condom): à l'instant même je  
 me portai mieux. Je partis contre  
 l'avis de toute la ville: ma santé  
 n'a jamais été si bonne, qu'elle a  
 été dans ce long et pénible voyage.

et qu'elle est maintenant. On veut m'af-  
 fayer sur la contagion de l'air de ce  
 rocher, mais par la grâce de Dieu cela  
 m'embarasse peu..... Profitons, mon  
 cher Monsieur de notre précieuse si-  
 tuation : vivons dans une entière re-  
 traite et dans le silence ; parlons peu  
 aux hommes, et beaucoup à Dieu,  
 par une prière humble et fervente :  
 appliquons-nous à la lecture et à la  
 méditation des livres saints, etc.  
 Nous sanctifierons notre état, et  
 mériterons de persévérer dans le  
 pur amour de la vérité, jusqu'à l'ef-  
 fusion de notre sang, s'il était né-  
 cessaire.

Cependant, Monsieur Cabouin  
 y manquait de tout, des choses même  
 les plus communes, comme il paraît

par une autre de ses lettres.

« On se trompe quand on dit qu'il  
 « y a ici abondance de poisson: on  
 « n'en voit pas un morceau depuis la  
 « Toussaint jusqu'au mois de Mai;  
 « il n'y a même ni morue ni aulx;  
 « et est vrai qu'en été on en trouve;  
 « mais, ce n'est pas ce qui m'occupe.  
 « Je n'ai pu avoir encore des pois et  
 « des haricots qu'on doit m'avoir a-  
 « chetés à Pontorson (a). Le Curé, et un  
 « pauvre vendeur de coquilles m'en  
 « ont prêtés sept écuelles que je dois ren-  
 « dre. Je n'ai rien mangé autre chose  
 « depuis la jour des Cendres, avec du  
 « petit cabre et une fois du lait qu'une  
 « bonne femme m'apporta. Les reli-

(a) A deux lieues du Mon-Saint-Michel.

« quiex m'offrent honnêtement de me  
 « vendre de leur abondance; mais je ne  
 « veux pas de mets si chers, me pou-  
 « vant contenter de moins.... Il n'est  
 « point question ici de dessert; je  
 « n'en ai point encore vu. Comme  
 « il n'a point plu ici cette année,  
 « il manque d'eau, il faut l'aller cher-  
 « cher à plus de 2 lieus; encore est elle  
 « très-mauvaise. Je la fais bouillir avec  
 « un peu d'orge et un petit morceau  
 « de pain ou de la pimprenelle, et  
 « insensiblement je m'y accoutume.  
 « Rien ne vient dans le petit jar-  
 « din que j'ai défriché avec tant de  
 « peine, etc ». Il perdit entièrement  
 « l'odorat en ce lieu, et ne l'a jamais  
 « recouvré depuis.

Une chose qui l'affligeoit bien plus



que toutes ses incommodités, c'est la li-  
gnorance profonde des habitants.

Il est étonnant; écrivait-il à ce sujet,  
qu'y ayant eu ici tant d'églises, il  
ne s'y trouve cependant qu'un seul  
Nouveau Testament de la vieille tra-  
duction de Souvain, et nul autre  
livre de piété solide. L'Innocence  
reconnue, la Vie et les miracles de  
Saint Michel, etc; voilà leurs livres.  
Il y a cependant ici 73 familles, et  
on y sait lire dans tous. J'ai dis-  
tribué ce que j'avais apporté. Je de-  
mande de Lyon et de Toulouse  
des Nouveaux Testaments et autres  
bons livres pour 100 pistoles. Il  
faut nous hâter, diu non est Sa-  
taxi, neque occurrunt malus. (3<sup>e</sup> liv. des Actes,  
5. 4) le prélat (l'évêque d'Orancho)

me laisse faire : priez Dieu pour cette  
 "petite mission qui commence bien."

Il commença effectivement par met-  
 tre dans chaque famille un nou-  
 veau Testament : et cette distribution  
 s'étendit jusque dans le diocèse de  
 Dol, en Bretagne. L'évêque s'en  
 plaignit au Cardinal de Fleury  
 disant que l'évêque d'Avranches  
 souffrait qu'un ecclésiastique jansé-  
 niste distribuât des livres jusque dans  
 le diocèse de Dol. Le Cardinal mi-  
 nistre en écrivit à Monsieur de

Blanc, évêque d'Avranches; mais  
 celui-ci répondit qu'il était étonnant  
 que l'évêque de Dol se mêlât de  
 son diocèse d'Avranches; lui qui  
 n'était presque jamais dans le  
 sien; qu'il connaissait M<sup>rs</sup>

Cabourin et les bons livres qu'il distribuait. etc. L'affaire n'eut point d'autres suites.

Ce fut dans ce lieu d'exil que le Serviteur de Dieu déposa dans un testament qu'on a trouvé après sa mort, les témoignages de son attachement à la Cause de l'Appel. Transcrivons ici cet Acte.

Aujourd'hui, ce 20 Novembre 1733, soussigné Charles Cabourin, ayant été touché de la plus sensible douleur par le récit vraisemblablement faux de la rétractation qu'on a publiée de plusieurs exilés, qu'ils ont fait de leur appel, en mourant dans le lieu de leur exil, et de l'acceptation de la constitution Unigenitus qu'on leur prête, quoiqu'il y ait lieu

de croire que tous ces bruits sont calomnieux, ou que s'ils ont fait quelque chose, ils étaient accablés par la violence de leur maladie, ou séduits par des personnes qui abuseraient de leur état, pour tirer d'eux ce qu'ils n'auraient pu obtenir s'ils eussent été dans une entière liberté d'esprit. C'est pour prévenir un malheur si funeste que je me suis cru obligé de déclarer par le présent acte mes véritables sentiments, et les dispositions sincères de mon cœur, après m'être mis en la présence de Dieu, en la même manière que si j'étais prêt à y paraître.

Je prie qu'on regarde cet acte comme ma dernière volonté dans laquelle je souhaite vivre et mourir.

Je proteste et je déclare que je crois  
 toutes les vérités que J.-C. nous a en-  
 seignées, et que nous tenons par la  
 Sainte Tradition, faisant profession  
 de la foi Catholique, Apostolique  
 et Romaine, et respectant Notre  
 S.<sup>e</sup> Père le Pape comme vicair de  
 J.-C. et successeur de Saint Pierre, re-  
 gardant ce siège comme le centre  
 de l'unité. Je renouvelle autant  
 qu'il est en moi mon appel et  
 réappel de la constitution Unige-  
 nitus, et je persiste dans mon op-  
 position à cette Bulle parcequ'elle  
 ruine les fondements de notre S.<sup>e</sup>  
 Religion. Je m'unis de cœur et  
 d'esprit à la cause de Messieurs  
 de Montpellier, de Jézeu et d'Al-  
 sace, et aux appels des Universités,

Congrégations, et autres personnes  
 du second ordre tant Séculiers que  
 Réguliers qui rejettent la Constitution.  
 Ce sont-là mes véritables sentimens,  
 s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise,  
 qu'à ma mort quelque autre écrivit  
 le contraire de celui-ci, ou quelque au-  
 tre signature qu'on m'aurait fait fai-  
 re par violence dans quelque affai-  
 blissement d'esprit où je pourrais tom-  
 ber; je supplie qu'on y ait aucun é-  
 gard, mais qu'on juge de mes sen-  
 timens par la présente déclaration.  
 Fait au Mont-saint-Michel où  
 je suis actuellement exilé, ce vingt  
 Novembre mil sept cent trente-deux.  
 Ch. Cabourin.

Cependant les amis de ce respec-  
 table Captif se donnaient des mou-

rements pour faire changer son exil,  
 parce qu'ils le savaient très mal en  
 ce lieu. Mais « j'aurais grande pui-  
 « sance, leur dit-il, à quitter cette grotte,  
 « où il a plu à Dieu de me mettre,  
 « et où je suis plus content que  
 « je n'ai jamais été. On est si bien  
 « où Dieu nous veut. Si on l'a-  
 « vait éprouvé, on s'effairait moins  
 « de l'exil, tel qu'il peut être. Le  
 « monde voit ce qu'il y a de mor-  
 « tifiant en apparence, mais il ne  
 « comprend pas jusqu'où peuvent  
 « aller les consolations dont Dieu  
 « récompense la soumission à sa  
 « sainte volonté; videm crucem, consolac-  
 « tionem non videm. Qu'on me laisse  
 « donc tranquille ici: je le désire  
 « de tout mon cœur: priez beaucoup

« pour moi.. (2) Que Dieu lui tienne  
 « compte de sa bonne volonté; mais  
 « qu'on la laisse en repos à mon  
 « sujet, étant bien; il faut la reser-  
 « ver pour d'autres à qui ces adou-  
 « cissements sont nécessaires ».

Le 22 Août 1733 il recut une nou-  
 velle lettre de Cachet qui le reléguait  
 à Orléans. S'étant mis en route  
 le 10 Septembre, il tomba malade en  
 chemin, ce qui l'obligea de s'arrêter  
 à Paris, où le mal empira tou-  
 jours jusqu'au 15 Novembre. Dès  
 qu'il se sentit un peu mieux, il

(2) Je prie pour la bonne princesse [Ma-  
 dame Françoise d'Orléans, Abbessse  
 de Chelles qui estimain beaucoup ce di-  
 gne Prêtre.]



voulait partir. Ses amis obtinrent de la Cour un délai jusqu'à son parfait rétablissement; et insensiblement ce délai se prolongea plusieurs années. Ses ennemis de tout bien ne le voyaient qu'avec peine. En 1741, on vint en son absence lui signifier une cinquième lettre de Excochet pour Croyes. Mais Madame l'Abbesse de Chelles la fit révoquer: Ce fut la dernière. On le laissa enfin tranquille chez lui, où il a toujours continué sa vie pénitente; occupé en même temps de deux œuvres pour lesquelles il avait une vocation marquée: l'une, les Ecoles Chrétiennes qu'il avait fondées; l'autre, la distribution des livres de piété, surtout du Nouveau-Testament.

Quand il visitait ces chères Ecoles,  
 ce qu'il faisait souvent, c'était tou-  
 jours pour encourager les Maîtres  
 avec cette affection particulière et vrai-  
 ment paternelle qui le caractéri-  
 sait, et pour y laisser des gages de  
 la Charité dont son cœur brûlait  
 pour les enfants; il s'informait  
 de leurs besoins, habillait les uns,  
 mettait les autres en métier, et y  
 faisait distribuer, tous les ans, plus  
 de mille écus d'aumônes, tant en  
 sabots, qu'en hardes, en pain, en  
 légumes, etc. Sa charité ne s'en te-  
 nait pas à pourvoir à l'instruc-  
 tion des pauvres par le moyen  
 des Ecoles. La distribution des bons  
 livres tendait au même but. Il  
 les cédaient à un prix modéré à

ceux qui pouvaient en acheter: mais  
 une grande partie était donnée gratis  
 aux pauvres, sur les Certificats de bons  
 Curés, ou d'autres personnes de pié-  
 té, ainsi qu'il est aisé de s'en con-  
 vaincre par le journal qu'il en te-  
 nait. Ses libéralités ne se bornaient  
 pas néanmoins à ces deux objets:  
 les Hôpitaux, les pauvres Commu-  
 nautés, différentes Paroisses de cette  
 Capitale, et autres, y ont eu part.  
 Monsieur Cabouin n'était point  
 en état de fournir par lui-même  
 à tant de dépenses: mais le con-  
 naissant pour un fidèle économe,  
 plusieurs personnes de piété avaient  
 confiance en lui, et se prétaient vo-  
 lontiers à toutes ses bonnes œuvres,  
 même pour les perpétuer, autant

qu'il serait possible. Il avait un talent particulier pour gagner les jeunes gens à J.-C.; et il a été pour plusieurs le ministre de leur salut.

Combien de personnes dans toutes sortes d'états et de conditions le regardent comme leur père spirituel: Les parents lui amenaient leurs enfants, pour recevoir sa bénédiction.

On proposa à Monsieur Cabourin d'obtenir des lettres patentes, et de lier les confrères par des vœux, et que l'on doterait la Communauté de fonds considérables, tant à Charenton qu'ailleurs. Monsieur Cabourin voulant, d'un côté, que sa Communauté fût toujours libre de congédier ceux dont la conduite ne lui con-

viendrait pas, et qu'on se fit toujours  
libre d'en sortir, quand on ne s'y  
plairait plus; et de l'autre, craignant  
que si elle venait à posséder des  
biens fonds, elle n'en fit elle-même  
bientôt posséder; par des vues  
très sages, refusa modestement l'un  
et l'autre. Mais la divine Pro-  
vidence en qui il se confiait uni-  
quement, et le seul fonds qu'il  
voulait assurer à la Commu-  
nauté, venant à son secours, en  
excitant les uns à faire de nou-  
velles fondations, inspirant aux  
autres le désir de se consacrer à  
la bonne œuvre, et à d'autres celui  
d'y coopérer par des oblations libres  
et volontaires, qui, en pourvoyant  
au besoin du moment prévoyaient

souvent les moments à venir,  
le nombre des Ecoles s'accrut  
peu à peu, jusqu'à 13 pour le  
seul faubourg Saint-Antoine, dont  
9 seulement étaient fondés, et  
les 4 autres ne l'étaient pas.

Dieu bénit la confiance que ce  
pieux fondateur avait en sa  
Providence. Bientôt il eut en sa  
disposition une partie assez consi-  
dérable de ces fonds que la mali-  
gnité a désignés sous le nom de  
Boite à Pérette (a) et dont l'origi-  
ne remonte au célèbre Nicole: il

(a) On appelle ainsi, dit un auteur Contemporain, des capitaux ou des immeubles dont le produit doit être appliqué à de bonnes œuvres en qui ont été légués à des

est ne pouvoir mieux entrer  
dans l'intention de ce grand

personnes quelquefois seules, plus souvent  
deux ou trois réunies; dans ce dernier cas,  
elles possèdent individuellement; mais dans l'un  
ou l'autre, aux yeux de la loi, elles sont  
putées propriétaires.

La volonté du testateur a pour garant de  
l'emploi, la moralité des légataires. La  
première fonda vintienne de Nicole, qui,  
près de mourir, en donna la gestion à sa  
gouvernante, femme remplie d'esprit et de  
piété; elle se nommait Pérette: de là est  
venue la dénomination de Boite à Pérette.

Diverses fondations du même genre furent  
faites à Paris, Auxerre, Orléans, Combraille,  
et dans d'autres villes en France et hors de  
France, pour alimenter des pauvres, faciliter

homme, qu'en consacrant ces fonds à fournir aux besoins de

les études à de jeunes ecclésiastiques sans fortune, payer des écoles, distribuer de bons livres. Monsieur Lionville, Avocat des héritiers Jacquinet, dans son plaidoyer diffamatoire contre les légataires de celui-ci, a avancé, le 3 Juin 1827, que ces biens, qui, selon lui, passèrent de Nicole à l'Abbé Fouquet, de l'Abbé Fouquet à l'Abbé d'Éaubonne, de celui-ci à Monsieur de Gillières, et de ce dernier à l'Abbé de Cajainville, s'accrurent rapidement de 40.000 francs à plus de 1,100,000 francs. Cette dernière assertion est très susceptible de vérification.

Ce qui est certain c'est que deux causes simultanées ont réduit à peu de chose ces legs répartis entre une trentaine d'indivi-



sa communauté et à ceux de la  
communauté de S<sup>r</sup> Marthe. Cuyse

vidual, 1<sup>o</sup> le régime des assignats qui a légitimé aux yeux de la loi, mais non pas toujours au tribunal de la conscience, les remboursements en papier d'indébité; 2<sup>o</sup> les divisions occasionnées par le serment exigé du Clergé en 1791, qui a scindé en deux parties les ecclésiastiques en laïques, chargés de ces legs. Quelque-uns, craignant que ces fonds ne fussent engloutis dans les troubles de la révolution, eurent devoir appliquer les capitaux même. Par là distinguèrent ceux des frères, chargés des écoles Chrétiennes de la rue de Lappe; mais bâtons-nous de rappeler, à la louange du respectable M<sup>o</sup> Condieu de Fayst, que si, contraints par la force des circonstances, il

ces deux Communautés doivent-elles regarder comme un de leurs Bienfaiteurs, ce profond Théologien dont les immortels écrits, qui font toujours les délices des amis du beau et du vrai, ont produit des biens innombrables.

Monsieur Cabourin se trouva donc alors en état, non-seul-

abandonna, malgré lui, une œuvre qui avoit toujours été si chère à son cœur bien faisant et généreux, il n'abandonna pas ceux en celles qui s'y étoient dévoués avec tant de courage; car il fit de petites rentes aux Frères et aux Sœurs, à chacun en proportion du temps qu'il y avoit coopéré; et les mit tout ainsi dans une position qui leur facilita les moyens de se placer.

ment de suppléer à l'insuffisance  
des neuf fondations dont le revenu  
ne s'élevait qu'à la somme de  
2870 livres ; mais encore de faire  
agrandir les bâtimens de la  
maison de la rue de Lappe,  
pour les rendre capables de rece-  
voir les Freres dont le nombre  
s'augmentait considérablement.

Cet homme de Dieu ne s'en  
tint pas là, il songea encore aux  
moyens à prendre pour perpétuer  
son œuvre après que Dieu l'au-  
rait retiré de ce monde.

Comme il avait une estime et  
une affection toute particulière  
pour Monsieur Clément de  
Barville, Avocat-général de la  
cour des Aides, et pour Mon-

sieur de Trays, Conseiller en la  
 même Cour, lesquels il tenait  
 pour ses plus dignes enfants en  
 J.C., il les institua par son tes-  
 tament ses légataires universels:  
 et l'on peut voir, dans le Mé-  
 moire historique du Père Renaud, com-  
 ment ces deux respectables Magis-  
 trats sont parfaitement entrés dans  
 l'intention du pieux Testateur.  
 Il avait une chapelle dans l'é-  
 glise de St Etienne du Mont  
 qu'il avait fait ajuster et orner à  
 ses dépens. Il y disait la Mes-  
 se et allait en surplis au Chœur,  
 mais à l'avènement du Père  
 Bouetton, qui le regardait de  
 mauvais œil, il prit le parti  
 d'aller célébrer les Saints Mystères

dans l'église des Pères de la Doctrine, dont il était proche se trouvant néanmoins à tous les Offices de la Paroisse dans sa Chapelle; ce qu'il a fait jusqu'à sa mort avec beaucoup d'édification.

On lui avait aussi procuré une Chapelle dans la Paroisse de S<sup>t</sup> André-des-Ors, pour lui servir de titre en cas de besoin.

La peste qu'il fit le 8. Février 1701, de son très-fidèle et très-affectionné domestique nommé Passigny, qui l'avait servi depuis quarante ans, et l'avait suivi dans tous ses exils, l'affligea vivement: et ce coup fut pour lui comme un avertissement de sa fin prochaine. Il tomba dangereusement malade, le 9

Octobre suivant: Une espèce de convalescence fit pendant quelques semaines espérer son rétablissement. Mais il retomba dans un état plus fâcheux; et Dieu achèvera de le purifier par une maladie des plus douloureuses, qui dura trois mois, et qu'on peut comparer à un long martyre. Il le supporta avec la patience d'un disciple de J.-C. en qui l'amour de la Croix est fortifié par une longue habitude de se mortifier en tout. La gongrène avait fait sur son dos une large plaie: et les douleurs des pansements étaient si vives, qu'il lui est arrivé de perdre quelquefois connaissance. Il fut administré plusieurs fois dans le

cours de cette maladie, répondant  
lui-même à toutes les prières.

Enfin ce respectable Pâtre mourut  
le 8 janvier 1762 âgé de 85 ans un  
mois et quatre jours. On fit l'en-  
terrement le 10, qui était un Di-  
manche, à S.<sup>e</sup> Cécilienne-du-Mont,  
sa Paroisse, avec un grand concours,  
et on déposa son corps dans le co-  
veau de sa Chapelle des dix mil-  
le Martyrs, qui est la seconde der-  
rière le Chœur en entrant à main  
gauche. Depuis longtemps le Chœur  
de cette Eglise ne s'était trouvé rem-  
pli de tant de personnes édifiantes.  
Monsieur Cabourin a laissé un  
Testament spirituel qui a été rap-  
porté ci-devant, page 28.



Vie de M<sup>r</sup> Gotherie  
Premier Supérieur  
de la Communauté.

Monsieur Adrien Gotherie, P<sup>r</sup>être, ancien chanoine de l'Éc<sup>l</sup>e. Diocèse de Bourges, puis chapelain de l'église Collégiale de S<sup>t</sup>. Benoît à Paris, et premier Supérieur des Ecoles Chrétiennes du faubourg S<sup>t</sup>. Antoine, naquit au Mans sur la paroisse de la Couture. Il y reçut la Consécration, et en 1705 et 1705 il fut ordonné S<sup>u</sup>bdiaque, Diaque et



Piètre par Monsieur de Coislin,  
 évêque d'Orléans, sur un démis-  
 sion de M<sup>rs</sup> de la Vergne évêque  
 du Mans; après quoi il exerça  
 l'Esp. Ministère pendant 8 mois, en  
 qualité de Piètre Habitue dans  
 une Paroisse d'Orléans. Puis il  
 devint Chapelain de M<sup>le</sup> Mar-  
 quis de la Châtre son parrain;  
 et servit dans le même lieu un Ho-  
 pital jusqu'en 1708, qu'il fut pour-  
 vu du Canonat de Tivoli dont il  
 parle dans son Testament.

Quelque temps après il en fut chas-  
 sé, comme il le rapporte. Mais  
 Dieu le destinant à l'instruc-  
 tion des pauvres, il entra dans  
 les excellentes Ecoles d'Orléans,  
 où il exerça sa charité et ses

talents jusqu'en 1713. Alors feu  
 M. Goury de sainte-memoire le  
 fit placer à la tête des Ecoles chri-  
 tiennes du faubourg S.<sup>t</sup> Antoine, et  
 le vénérable M. Guichon, Cha-  
 noine de Notre-Dame, lui don-  
 na la Chapelle de S.<sup>t</sup> Benoit  
 qui l'autorisait à dire la Messe  
 dans le Diocèse; et qui lui a  
 procuré les Sacraments à la mort.

M<sup>me</sup> la princesse d'Orléans, Abbé-  
 se de Chelles, retirée au Monastère  
 de Crainel, faubourg S.<sup>t</sup> Antoine,  
 l'estima, le respecta, et en fit son  
 Aumonier: emploi qui ne pre-  
 nait rien sur ce qu'il devoit aux  
 Ecoles de Charité qu'il a gouvernées  
 pendant 44 ans avec beaucoup de  
 zèle, de patience et d'intelligence.

C'est pauvre qu'il était lui-même, il employait chaque année 200 livres, c'est-à-dire la moitié environ de son revenu, à fournir aux pauvres de ses chères Ecoles, des sabots, des souquenilles, du bouillon lorsqu'ils étaient malades, etc. Ce qu'il avait naturellement de rude dans le caractère, et qui servait à l'humilier, était corrigé par la charité dont il était rempli; et s'il lui échappait quelque parole un peu dure envers quelqu'un, il ne manquait pas de lui en demander pardon avec beaucoup d'humilité.

Dès 1736 il fut attaqué d'une paralysie dont il n'est jamais bien relevé; et après 2 ans d'une douloureuse et humiliante infirmité,

il a enfin terminé sa longue car-  
 rière par une mort très édifiante  
 aux yeux des hommes, et très pré-  
 cieuse aux yeux de Dieu, le 12  
 Octobre de l'année 1757, entre 5 et  
 6 heures du soir, âgé d'environ 80  
 ans, encore plus plein de bonnes  
 œuvres que d'années. Ce qu'il é-  
 prouva dans ses dernières mala-  
 dies de la part du Clergé de S<sup>te</sup>  
 Marguerite, sa Paroisse, et la  
 manière avec laquelle il s'est  
 exprimé dans son Testament  
 spirituel, achèveront de nous don-  
 ner une idée de l'émminente piété  
 de ce saint Prêtre, et de son atta-  
 chement inviolable à la vérité.  
 Le desservant et les autres Prêtres  
 de Sainte Marguerite apprenant

vers la fin du mois de Décembre 1736,  
 que M. Pothier, Appelant et  
 Réappellant de la Bulle Unigenitus,  
 était en danger de mort, prient  
 tous la suite; et le Sr. Mazin Det-  
 servant alla à Conflans, où M.  
 l'Archevêque (a) était alors relégué;  
 consulter le Prélat, et prendre ses  
 ordres. Il en revint [ lui et un ou  
 deux autres Prêtres qui l'avaient  
 accompagné ] tout plein d'un  
 nouveau feu, et d'une nouvelle ar-  
 deur schismatique. Mais pen-  
 dant leur voyage, un ami du ma-  
 lade alla annoncer son état à  
 M. M. de l'église Métropoli-  
 taine, et leur présenter les Lettres

(a) Christophe de Beaumont.

du bénéfice que la malade avait à  
 S.<sup>r</sup> Benoît, en vertu duquel il ne  
 pouvait être administré que par le  
 Chapitre de Notre-Dame. Sur cet  
 avis, feu M. de Saint-Cyprien,  
 Doyen, donna promptement ses  
 ordres pour l'administration. Et  
 comme il était à craindre que les  
 Prêtres de S.<sup>r</sup> Marguerite ne re-  
 fusassent le S.<sup>r</sup> Ciboire, les Sain-  
 tes Huiles, etc. M. le Doyen,  
 tant pour prévenir le scandale de  
 la résistance et du refus, que pour  
 éviter le dangereux délai qui aurait  
 causé l'altercation, autorisa à se  
 pouvoir de tout à l'Hôpital  
 des Enfants trouvés qui est sur la  
 Paroisse; et où il ordonna à un  
 des Huissiers du Chapitre de se

transporter sur le champ, pour y  
 faire faire les préparatifs nécessaires.  
 Celui qui devait faire la cérémonie  
 étant prêt à partir à l'heure mar-  
 quée, on avertit le Sr Chevalier, qui  
 est ce qu'on appelle à Notre-Dame,  
 Petit-Pointon, et dont une des  
 fonctions est d'assister celui qui  
 porte les sacrements, et de porter  
 devant lui la sonnette. Mais il  
 déclara qu'il ne pouvait en cons-  
 cience faire sa fonction à cette cé-  
 rémonie, regardant comme un  
 grand péché d'administrer les sa-  
 crements à un Appelant. (a) Ce  
 consciencieux personnage fut bien

(a) Il se trouve, comme on voit, des schis-  
 matiques partout.

vite remplacé, et l'on partit dans le  
 carrosse de M. le Doyen pour se  
 rendre aux Enfants trouvés.

Les Marguilliers de S.<sup>t</sup> Margue-  
 rite instruits de leur côté de ce qui  
 se passait, s'assemblièrent; Donnè-  
 rent leurs ordres à la Sacristie;  
 s'assurèrent de tout ce qui était né-  
 cessaire pour la cérémonie; se mi-  
 rent en marche, précédés de leur  
 Suisse et de leurs Bedeaux, et al-  
 lèrent se placer dans une maison  
 voisine des Enfants trouvés, pour  
 y attendre l'arrivée de M. M. de  
 Notre Dame. Dès que le carrosse  
 fut près d'entrer dans l'Hôpi-  
 tal, ces M. M. l'abordèrent;  
 témoignèrent leur peine du parti  
 qu'on avait pris; assurèrent que tout



était disposé à la Paroisse, et sup-  
 pliaient qu'on voulût bien ne pas  
 se pourvoir ailleurs. Sur leurs ins-  
 tances, l'on se détermina à aller  
 à S.<sup>te</sup> Marguerite, et le carrosse  
 s'y rendit à pas lents, précédé du  
 Guisso et de 4 Bedeaux, suivis par  
 plus de 20 Marquilliers, et par  
 une foule de peuple qui croissait à  
 mesure qu'on avançait, et qui  
 fut jointe par celle qui attendait  
 déjà à l'Eglise. On porta de  
 cette sorte les Sacraments avec  
 un grand appareil, et on les ad-  
 ministra avec une aussi grande  
 solennité. Le pieux vieillard fut  
 comblé de consolation, et toute la  
 multitude des spectateurs et des  
 assistants édifiés de la célébrité de

cette cérémonie. Le contraste de la conduite du Chapitre de Notre-Dame avec celle du Clergé de Sainte Marguerite fit une utile impression. Les Prêtres de cette Paroisse en étaient consternés; et malheureusement M. l'Archevêque n'était ni en état ni à la portée de les consoler.

Mais dans le courant de l'année suivante, ils eurent deux nouvelles occasions de signaler encore leur faux zèle contre un Prêtre si digne de tout leur respect; car M. Pothier ayant survécu à cette maladie, mais étant demeuré dans un état d'infirmité qui ne fut supportable que pendant quelque temps, il se trouva si épuisé à la fin de

Carême de 1757, que la Communion  
 Pascale cause un nouvel embarras.  
 Il était dans le cas qu'on lui por-  
 tât la 1<sup>re</sup> Eucharistie, en même  
 temps qu'aux autres Paroissiens  
 qui ne pouvaient aller à l'église ;  
 mais il ne'était pas dans le cas de  
 le demander. On dit que M. M.  
 de Notre-Dame en auraient encore  
 fait volontiers la fonction ; mais la  
 modestie du saint Pêtre s'y oppo-  
 sait, et son humilité était allar-  
 mée par l'éclat qu'avait déjà  
 fait la première administration.  
 Il aime donc mieux risquer  
 de se faire porter à la Paroisse ;  
 et dans la crainte trop fondée  
 qu'on ne lui refusât encore la  
 Communion dans l'église même.

il prévint ce scandale au commen-  
 cement de la Quinzaine de Requies,  
 en faisant prier le Desservant de  
 permettre qu'un Bénéficiaire de S.  
 Benoît vînt dire la Messe pour  
 lui à S.<sup>te</sup> Marguerite; et lui don-  
 nât la Communion. Le Desser-  
 vant y trouva beaucoup de dif-  
 ficulté; et pour décider cette ques-  
 tion épineuse, il dit qu'il s'a-  
 dresserait à l'oracle de Conflans.  
 C'était annoncer équivalement  
 un refus, auquel on jugea saine-  
 ment ne devoir pas s'exposer.  
 On prit en conséquence le parti,  
 avec l'agrément de M. M. de  
 Notre Dame, de transporter le  
 malade à S.<sup>te</sup> Paul, où M.  
 Guiset frère du Curé, consentit

de très bonne grâce à lui dire la  
 Messe, et à le communier. M.  
 Pothier eut donc le bonheur de  
 participer encore pour cette fois à  
 la Fictime de paix, dont il a-  
 vait couru risque d'être privé par  
 l'esprit de schisme. Depuis cette  
 époque, sa santé déclinant de  
 plus en plus, il retomba au com-  
 mencement d'Octobre dans un é-  
 tat qui annonçait une mort pro-  
 chaine, et il fut question de lui  
 administrer de nouveau les der-  
 nières Sacraments. Ce fut le jour  
 même de la fête de S. Denis,  
 et pendant l'épique, qu'on fut  
 obligé d'avoir recours pour cela à  
 M. M. de Notre-Dame. M.  
 l'Archevêque y officiait pour la

premiere fois depuis son retour de  
Comflans; et aussi pour la premie-  
re fois le jour de S. Denis, depuis  
qu'il étoit Archevêque. Le prêtre  
dut s'apercevoir des mouvemens  
qui se firent dans le Chœur pour  
l'opération dont il s'agissoit.

Mais il put ignorer le sujet de ce  
mouvement, et d'ailleurs le Cha-  
pitre de Notre-Dame pour exer-  
cer ses droits, ne prend point l'at-  
tache de l'Archevêque. Quoi-  
qu'il en soit, M. Candreau Ar-  
chidiaire de Brié fut chargé de  
l'administration; et comme il  
lui falloit un Ecclesiastique pour  
l'accompagner, on avoit comme  
la premiere fois le S.<sup>r</sup> Chevalier,  
qui ce jour-là ne fut pas si serui-

puleux, mais il tremblait si fort,  
 qu'au moment de monter en car-  
 rotte il lui prit une incommodité,  
 qui obligea de le faire remplacer  
 par M. Dubois. On alla pen-  
 dre les sacrements à l'église de  
 S.<sup>e</sup> Marguerite, où les Vpres fi-  
 nissaient. La présence du peuple  
 contient les Prêtres; et M.  
 l'Archidiacre alla en très-nom-  
 breuse compagnie administrer le  
 respectable malade; lequel, pu-  
 rifié par de si tristes épreuves,  
 alla trois jours après recevoir la  
 récompense de ses longs travaux,  
 et se dédommager dans le sein  
 de Dieu des vexations de plus  
 d'une sorte, supportées par amour  
 pour la Vérité, avec la plus par-

faite résignation, et la patience la plus chrétienne.

On alla le 13 au matin annoncer cette mort au Chapitre de Notre-Dame qui témoigna pour la mémoire de ce grand serviteur de Dieu, toute la vénération qui lui était due. M. Pothier avait demandé 1<sup>o</sup> que son corps fût inhumé dans les charniers où s'assemblaient ses enfants pour le Catéchisme, à côté de M. Goy premier Curé de Sainte Marguerite, et Instituteur des Ecoles, auxquelles il avait proposé lui-même notre respectable défunt : 2<sup>o</sup> que le S<sup>u</sup> Sacrifice de la Messe fût offert à ses obseques, son corps présent. On fit droit sur ces deux



demandes. On régla de plus qu'il  
serait fait des billets d'enterrement;  
que l'on sonnerait; que l'on ex-  
poserait le corps dans l'École ten-  
due de noir; que l'on Délivrerait  
l'argenterie nécessaire pour garnir  
l'Autel et le tour du corps; et  
que le convoi se ferait le lendemain  
à 11 heures du matin. Et pour  
marquer davantage les égards que  
méritait la mémoire d'un si  
Gr. Pèze, M. le Doyen aug-  
menta le nombre des Ecclési-  
astiques de la Cathédrale qui  
assistent d'ordinaire à de pareils  
convois, faisant expressément dé-  
fense de s'en exempter, sous pei-  
ne d'être privé des honoraires de  
l'église pendant 15 jours.

Tout étant disposé ainsi par l'église-matrice, et par les chefs du Clergé de Paris, il semblait qu'on devait être en repos du côté des prêtres de S.<sup>t</sup> Marguerite. Mais ceux-ci n'ayant pu résister à priver M. Pothier des sacrements à la mort, cherchèrent à s'en dédommager en troublant du moins ses funérailles.

Crois d'entre eux, M. M. Mazon, Desservant, Lagriffe et Bellanger, tous deux enfants de la Paroisse, instruits, et quelquefois vêtus aux Ecoles par feu M. Pothier, pourvus chacun d'un Cote Clerical par feu M. Goy, se signalèrent en cette occasion par des traits que nous allons

rapporter. La mort du saint  
 Pêtre annoncé au Desservant,  
 lui fit dire beaucoup d'imperti-  
 nences contre le zèle qu'il avait  
 eu pour soutenir par des démar-  
 ches publiques les vérités qu'il a-  
 vait enseignées dans ses Ecoles ;  
 après quoi, ne pouvant faire plus,  
 il défendit la sonnerie ordonnée  
 par le Chapitre Métropolitain.  
 On s'adressa au Marquillier  
 en charge, qui donna par écrit  
 un ordre contraire. Mais le Des-  
 servant n'en tint compte, et  
 son camarade Pellanger fit  
 cacher le Sonneur pendant tout  
 le jour, lui promettant un écu  
 de 6 l., s'il ne sonnait pas. Ce  
 ne sont là proprement que des

minuties ; mais elles font voir l'est-  
 prit de schisme et de mutinerie  
 de ce Clergé. Après beaucoup d'al-  
 tercations assez vives entre ces Prê-  
 tres d'une part, et d'autre part,  
 le Marquillier, et l'Agent du  
 Chapitre de Notre-Dame pour vil-  
 ler aux obseques de M. Gotherie, le  
 Sonneur se met en devoir de faire  
 sa fonction ; et à peine a-t-il com-  
 mencé à sonner, que le Sieur La-  
 grille le chasse violemment du  
 clocher, et se saisit des clefs. Pen-  
 dant ce débat arrive un Vicar-  
 sier du Chapitre, pour s'informer  
 si tout est prêt ; et il apprend que  
 la fosse n'est ni faite, ni ordonnée,  
 et que le Desservant menace de re-  
 fuser des ornements, et de tenir le

Chœur fermé. Le tout est rapporté à  
M<sup>rs</sup> de Notre Dame que l'on trou-  
ve occupés d'un autre incident.

Le Desservant prétendait leur contes-  
ter leurs droits, et menaçait de pro-  
tester, s'ils passaient outre. On peut  
juger de l'indignation de ces Mes-  
sieurs, à la vue de procédés si inouïs.  
Deux d'entre eux se transportent à  
S<sup>te</sup> Marguerite, parlent au Des-  
servant, comme il convenait de le  
faire, et le confondent sur sa témé-  
rité à contester leurs droits. Les  
Marguilliers font à leur tour une  
rude décharge sur ce téméraire, qui  
ne s'en tire que par une suite de  
mensonges mal concertés. Il vi-  
tait déjà près de 10 heures, et le  
temps pressait. Les députés font

rendre la clef du clocher; mettent le Sonneur et le Fossoyeur en besogne; font ouvrir la grille du Chœur, orner l'Autel, préparer des ornements etc. Les Chapitres de Notre-Dame et de S<sup>t</sup> Benoît arrivent, qui forment un nombreuse Clergé, lequel se trouva suivi, dans le convoi, d'une multitude considérable de personnes de tout état, de la ville et du Faubourg. La Messe fut célébrée avec une grande solennité, et le corps du S<sup>t</sup> Prêtre inhumé dans le lieu qu'il avait lui-même prescrit.

M. Pothier, dans son Testament spirituel prend J. C. même à témoin des sentiments Catholiques et conformes à la saine doctrine de l'E.

vangile, qu'il souhaite, dit-il, moy-  
 ennant sa grâce, conserver jusqu'au  
 dernier soupir. Il voit avec consola-  
 tion ajoute-t-il, qu'ils sont auto-  
 risés [ses sentiments] par les mira-  
 cles opérés à l'intercession, tant du  
 B. H. Diacre M. de Paris, que du  
 1<sup>er</sup> Evêque de Senz, Messire Jean  
 Soanen. Il dit avoir connu le  
 premier particulièrement; et que  
 le second l'avoit plusieurs fois ho-  
 noré de ses bontés. Il déclare en-  
 suite qu'il accepte sans exception  
 toutes les vraies décisions de l'E-  
 glise; qu'il embrasse et confesse  
 sincèrement tous les dogmes qu'il  
 lui enseigne; qu'il rejette pure-  
 ment et simplement toutes les  
 erreurs qu'elle condamne, spécie-

lement celles des 5 Propositions, attribues au livre de la Grâce, de M. jansénius, Evêque d'Ypres.

Mais pour réparer les fautes que j'ai lieu de me reprocher [continue ce saint Confesseur de la Vérité,] je déclare de plus, mon Seigneur et mon Dieu en répandant devant votre redoutable Majesté, ce que je voudrais publier, s'il m'était possible, dans l'assemblée de mes Pères et de mes Frères selon la foi.

1<sup>o</sup> Que j'ai toujours été pénétré de douleur d'avoir, dans les premières années de mon Sacerdoce, signé le Formulaire d'Alexandre VII, sans y joindre la distinction du Fait et du Droit, telle que je l'avais dans l'esprit, lorsque le



5. ou 6 Septembre 1708. M. l' Archevêque de Bourges, depuis Cardinal de Gesvres, à la sollicitation de M. Fleureau Evêque d'Orléans, m'obligea, en me menaçant de Lettre de Cachet, de faire cette signature, et me refusa le temps d'y réfléchir; se fondant sur la Déclaration du Roi, qui lui donnoit pouvoir d'y obliger les églises exemptes, telle qu'étoit alors dans le Diocèse de Bourges, l'église collégiale de S.<sup>t</sup> Martin de Léré, dont j'étais Chanoine.

2.<sup>e</sup> Que l'Eglise n'étant point infaillible dans les faits non-révélés, je révoque entièrement qu'il est en moi, ma dite signature pure et simple du Formulaire d'Alexandre VII.

en date du 5 ou 6 Septembre 1708,  
 comme faite inconsidérément de ma  
 part, par contrainte, sans liberté,  
 ni examen nécessaire du serment  
 solennel sur les S. S. Evangiles, que  
 s'il se trouve joint, je désapprou-  
 ve et condamne le mauvais usage  
 qu'on en a pu faire, étant prêt  
 au surplus de signer ce Formulaire  
 quant au Droit et conformément à  
 la paix de Clément IX, comme je  
 le déclarai 2 mois ou environ après  
 à mon dit S.<sup>r</sup> Archevêque de Bour-  
 ges, dans ma lettre du 28 Octobre  
 1708, en lui marquant avec con-  
 fiance les peines de conscience et  
 l'affliction où la signature qu'il  
 avait exigie de moi, m'avait jeté.  
 Car cette signature étant pure et

simple, la distinction du Fait et du Droit que je lui fis verbalement avant de signer le Formulaire, ni la réponse que S.G. me fit : signer fait, signer droit, signer comme vous l'entendez ; ni l'explication de ma lettre du 28 Octobre 1708, ne la rendent pas meilleure.

3.<sup>e</sup> Que devant vous, Seigneur Jésus, je m'humilie des vices humains que m'ont pu conduire à cette chute, aussi bien que du scandale qu'elle aura pu causer parmi mes Frères dans votre Eglise, et de l'injustice qu'elle renferme, en contribuant à noircir la réputation d'un pieux et illustre Evêque, défenseur de votre Grâce toute-puissante, et donnant atteinte à la céleste doctrine de cette mœ-

me Grâce, efficace par elle-même,  
et à celle de la Prédestination des  
Saints toute gratuite.

Pour expiation de ma faute, recevez  
s'il vous plaît, Seigneur, et faites-  
moi recevoir de nouveau avec une en-  
tière résignation, l'injustice dont on  
usa envers moi sans après, en me  
chassant de mon Bénéfice sans for-  
me de procès, ni m'en alléguer  
aucun sujet; et l'inhumanité avec  
laquelle on me contraignit, infirme  
et malade que j'étais depuis 9 mois,  
d'abandonner ma maison et tout  
ce que je pouvais avoir, et de me fai-  
re transporter en cet état à 22 lieues  
de là, chez un ami [ où je reçus le  
Sr. Nalique en danger de mort ] pour  
envoyer une Lettre de Cachet, dont on

me menaçait de nouveau en l'année 1712. 4<sup>e</sup> Que, de toute la plénitude de mon cœur, j'adhère à l'Acte d'Appel du renouvellement de la Paix de Clément IX signifié par le S<sup>t</sup> Evêque de Senes, tant en son nom qu'en celui de M<sup>rs</sup> Joachim Colbert, Evêque de Montpellier, aux Evêques assemblés à Embren.

5<sup>e</sup> Que, moyennant votre grâce, non seulement je persiste dans mon adhésion au premier Acte d'Appel des 4 illustres Evêques, ..... mais que de nouveau je confirme, autant qu'il est en moi, mon adhésion au renouvellement d'Appel fait en 1710 par mes susdits S<sup>rs</sup> Evêques, sans me déporter en aucune manière de l'obéissance que je dois, selon

les S. S. Canons, à N.T.S.P. le Pape  
 et à M.<sup>gr</sup> notre Archevêque [ de Paris. ]  
 voulant que ce dernier Acte que je sou-  
 cris et signe en votre présence, ô Di-  
 vin Pasteur et Evêque de mon âme,  
 soit toujours regardé, quelque chose qui  
 arrive, comme contenant mes véri-  
 tables et derniers sentiments, désa-  
 vouant et annulant par avance  
 tout Acte contraire à celui-ci; pro-  
 testant de faire contre tout signe ou  
 parole extorquée de moi en mala-  
 die extrême, et lorsque je serais pri-  
 vé de connaissance et de raison,  
 dont on prendrait prétexte d'infirmer  
 mes sentiments ici déclarés, et de  
 m'en attribuer faussement d'au-  
 tres que je n'aurai jamais, s'il  
 plaît à Dieu."

Nous avons presque transcrit en en-  
 tier cet Acte édifiant, qui contient  
 d'ailleurs des circonstances intressan-  
 tes de la vie de ce respectable Servi-  
 teur de Dieu; joignons-y une pe-  
 tite note qu'il a faite sur la mort  
 de M. Desiderat. Le 15 de Mai 1799  
 le Dimanche de devant les Ro-  
 gations est mort dans la maison  
 après l'avoir demandé, dix-huit  
 mois auparavant, Messire An-  
 toine Desiderat, Prêtre du Diocèse  
 de Messine en Sicile, et Chanoî-  
 nier de son Altesse Royale Ma-  
 dame la Grande Duchesse de Cos-  
 cane. Il s'y était fait apporter la  
 veille de sa mort de l'Hôtel de  
 cette Princesse, et y reçut le jour mê-  
 me tous les Sacraments avec beau-

coup d'édification et y conserva jus-  
 qu'au dernier soupir tout l'esprit de  
 piété, de pauvreté dans lequel il a-  
 vait vécu. Il donna sa bénédiction  
 aux frères et leur laissa ce qu'il pou-  
 vait avoir dans sa chambre qui  
 consistait en quelques images de pa-  
 pier, quelque peu de linge, de vieilles  
 hardes, et 4<sup>00</sup> 18<sup>00</sup> qui était tout son  
 argent, et ce qui lui restait de ses  
 aumônes. Le peuple avait une si  
 grande opinion de sa sainteté, qu'on  
 ne cessait point de faire toucher des  
 Chapelots, des linges, etc. à son corps.  
 Le concours était si grand qu'on  
 fut obligé de prendre des Soldats suis-  
 ses pour garder son corps.

Il fut enterré après avoir été porté  
 solennellement et revêtu des habits



Saccolotana à la procession des Rogations. M. Goy premier Curé de S.<sup>te</sup> Marguerite, fit son panegyrique en Chaire au milieu de la Messe qui fut chantée le corps présent.

Il repose devant la petite porte du côté de la Vierge dans le Cimetière qui était le lieu qu'il avait marqué pour sa sépulture. Il était âgé de 72 ans.



Nota. Le respect pour le sacerdoce dont étaient honorés M. Gabonin et M. Potberie, de plus, leur qualité de fondateurs et celle de premiers Supérieurs, nous ont engagé à les placer à la tête de ce recueil; mais désormais, nous suivrons l'ordre chronologique.

## Mort du Frère Jean Savard

Le 27 Avril 1714 mourut Jean Savard qui, avant son entrée à la Communauté avait été dragon. Ce saint pénitent demanda la permission de faire le grand Carême, ce qui lui fut accordé, et pendant le dîner des frères, il allait pleurer ses péchés sous le mûrier dans le jardin. Il succomba, ou plutôt Dieu se hâta de le tirer à lui, pour essayer les heureuses larmes de son repentir.

## Frère Houdes.

Jean François Houdes entra le 10

Avril 1725 à la maison n'étant âgé que de 17 ans, il était de la Paroisse de Belleville Diocèse de Paris (a) et fut protégé par M. l'Abbé de Mauvrey. On peut dire de ce jeune homme qu'ayant vécu peu, il a fourni une carrière des plus édifiantes.

Dieu l'enleva de ce monde de peu qu'il ne se corrompît par les maximes du siècle. Il mourut le 20 Avril 1726, ayant toujours été considéré comme un enfant de bonne espérance et qui craignait Dieu.

Il a édifié dans sa maladie et surtout dans la réception des Sacraments; il semble même que Dieu

(a) Alors du diocèse de Paris, aujourd'hui du diocèse de Versailles.

ne lui laissa la raison que pour les recevoir. Il la perdit aussitôt qu'il eut communiqué, et resta 5 ou 6 jours depuis sans aucune connaissance. Dans son transport, il ne disait jamais que des paroles édifiantes et de piété, ayant eu soin d'en remplir son âme, lorsqu'il était en santé.

## Frère Edmond Grégoire

Edmond Grégoire, de la Paroisse de Parcourt, Diocèse de Reims, entra à la Communauté à l'âge de 20 ans, le 8 Mars 1724, dans le dessein de se consacrer à J.-C. en ser-

vant ses membres dans la personne  
 des pauvres. Ce jeune homme était  
 cousin de M. Ponce Drouillet, Curé  
 et Doyen Rural de Mouzon,  
 Diocèse de Reims. Prêtre d'un rare  
 mérite, qui fut exilé à Oranched  
 en Normandie pour les affaires du  
 temps. Est excellent frère se condui-  
 sit toujours d'une manière irréprocha-  
 ble, il était rempli de charité pour  
 les pauvres enfants de son école, ne  
 cherchant autre chose qu'à plaire à  
 J. C. et à étendre le royaume de J. C.  
 dans les cœurs. Il fut toujours dé-  
 sintéressé, aimant la prière, culti-  
 vant les instructions qu'il devait  
 faire aux enfants, par ses bonnes lec-  
 tures et surtout par la prière.  
 Après avoir fait l'école plusieurs

années à la maison; M. Potherie, Supérieur des Ecoles, l'envoya à Mongeron pour y faire l'école.

Il resta en ce village quelques années, édifiant tous les habitants par sa vie régulière, et quoi qu'il fît seul, il se soutint toujours dans une grande régularité ne perdant jamais Dieu de vue. Comme sa santé se débilitait, il demanda à revenir à Paris, et il y soutint pendant 2 ans entiers une longue infirmité avec une patience admirable.

Il n'y a jamais eu de bizarrerie dans sa conduite, ni dans la santé ni dans la maladie: il était toujours exact aux exercices de la maison, aimant la prière et la méditation des <sup>Œuvres</sup> <sup>de</sup> <sup>St</sup> <sup>Cyprien</sup>. Il mourut

comme il avait vécu dans la paix  
 et le baiser du Seigneur le 18 Août  
 1735. regretté de tous les frères.

## Frere Kucher.

Louis Joseph Gabriel Kucher na-  
 quit dans la Paroisse de S. Lau-  
 rent près Cosne en Bourgogne, dio-  
 cese d'Auxerre. Il entra à la Com-  
 munité le 15 Mars 1724, étant à-  
 gé de 18 ans. Il était muni de tous  
 les talents d'un bon maître, chari-  
 table, doux, ferme, laborieux, faisant  
 la grande Ecole de la maison d'une  
 manière digne de Dieu, dans l'ex-  
 actitude, la piété, et instruisant soli-

dement les enfants. Ses bonnes ma-  
 nières le rendaient aimable; son air  
 n'était point farouche, il paraissait  
 toujours avec un visage de bonté, il  
 soutenait les uns par son exemple,  
 encourageait les autres. Les parents  
 des enfants et les enfants même  
 l'aimaient; enfin on peut dire  
 que sa mort a été précieuse devant  
 Dieu. Il mourut le 30 Avril 1711,  
 muni des sacrements de l'Eglise,  
 et comblé de bonnes œuvres, ayant  
 toujours été la bonne odeur de J.-C.

Frère Daineville

Nicolas Daineville, de la Paroisse de



Longuesse, diocèse de Rouen, Grand  
 Vicariat de Pontoise, avait 19 ans  
 quand il se consacra au service des  
 pauvres; et fut reçu à la Communau-  
 té le 1<sup>er</sup> Octobre 1734. Le sieur Dame-  
 ville s'avança toujours à grands pas  
 dans le chemin de la vertu; il av-  
 mit tendrement les Enfants de son  
 Ecole et désirait de les voir aller à  
 J.-C. Il était aimé à la maison  
 par tous les siens, non-seulement à  
 cause des services qu'il y rendoit,  
 mais encore par ses bonnes manières,  
 et la douceur de son caractère.

Il conduisait le jardin, corrigeoit  
 l'écriture des Maîtres; car il avoit  
 la meilleure main de toute la mai-  
 son. On lui avoit offert une place  
 assez avantageuse pour le temps,

mais il préféra la maison à tous  
les avantages temporels.

Il faisait la grande Ecole de la rue  
St. Bernard depuis plusieurs années,  
ayant fait d'abord celle de la rue  
Pavé. Il lui survint vers la fin  
de 1743 quelques infirmités qui le  
conduisirent à une maladie de lan-  
gueur; enfin il mourut dans un  
fautuil le 28 Juin 1744.

## Frère Petit.

Le Frère Petit naquit le 3 Octo-  
bre 1692, à Graincourt, diocèse de  
Reims. Il entra à la Communauté  
à la fin du mois d'Avril 1713, étant

âgé de 21 ans. Pendant le temps  
 qu'il a passé à la maison, qui a  
 été de 32 ans, sa conduite a tou-  
 jours été inattaquable, et pendant  
 tout ce temps, il a été pour ses frères  
 la bonne odeur de J.C. Sa piété  
 tendre, son zèle pour rendre service  
 à tout le monde; la douceur de  
 son caractère, et on peut dire que  
 toutes les vertus jointes ensemble, le  
 rendaient aimable à tout le mon-  
 de. Personne n'a été plus labou-  
 reux que lui à la maison; sa vie  
 était continuellement occupée et si-  
 ricieuse, ne dormant jamais dans  
 l'amusement. Comme il était en-  
 tièrement dans la maison, étant tailleur  
 de son métier, il faisait les habits  
 des Maîtres et des Écoliers, il ap-

prenait à ses complices, avec cette bon-  
 té qui gagne tous les cœurs, à cou-  
 dre et à raccommoder leurs har-  
 des. Il ne dédaignait pas de  
 raccommoder aussi les habits des  
 plus pauvres de son école, afin qu'ils  
 fussent à couvert des injures de  
 l'air, et qu'ils ne devinssent pas  
 un piège au prochain par quel-  
 que immodestie dans les habits.

Outre le soin de son école et de sa  
 couture, il était encore chargé de la  
 plus grande partie de la procure  
 de la maison. Souvent après sa  
 Classe, il allait en ville faire les  
 achats nécessaires à la maison  
 quelquefois épuisé de fatigue sans a-  
 voir le temps de prendre son frugal  
 repas. Au milieu d'une vie si

occupé et si tendue, on ne le vit ja-  
mais murmurer, conservant son â-  
me dans la paix.

On voyant agir ce serviteur de Dieu,  
avec le courage d'un homme qui  
n'est occupé que des biens de l'au-  
tre vie, on se sentoit animé du  
desir de copier, au moins de suivre,  
un si beau modèle.

Ce bon père étoit tellement occu-  
pé à la mortification de tous ses  
sens, qu'il ne voyoit que pour la né-  
cessité de se conduire et de veiller sur  
ses Enfants qu'il ne perdoit ja-  
mais de vue. En bannissant l'épi-  
pionnage à l'égard de ses frères, il  
se montrait toujours avec un visi-  
ge doux et ne laissoit pas de les  
avertir charitablement; enfin on

peut dire qu'il était le bon ami  
de ses frères et que son langage était  
celui de la persuasion.

Quand il restait du temps au  
frère Petit, il l'employait à com-  
poser des catéchismes pour ses En-  
fants; aussi, par cette méthode, était-  
il parvenu à parler avec facilité et  
à manier toutes les vérités traitées  
dans les Catéchismes avec l'art  
d'un homme consommé dans cel-  
le partie. Il méditait ordinaire-  
ment une petite demi-heure a-  
vant de se coucher les matières  
qu'il devait écrire le lendemain,  
et par ce moyen il était parve-  
nu à parler avec facilité et à  
traiter dignement la Religion.

Il avait banni toute délicatesse

dans le boire et le manger: on pou-  
 vait en toute sûreté lui servir des li-  
 quides sans apprêts de beurre ni de  
 sel, il en aurait mangé sans rien  
 dire à personne. Une fois, on a-  
 vait mis sur la table des épinards  
 presque sans beurre ni sel, et brûlés  
 au point qu'il était presque impos-  
 sible d'en pouvoir tâter, il fut le  
 seul de la maison qui en manqua  
 à son ordinaire, et sur ce qu'on lui  
 avait demandé s'il les avait trou-  
 vés bons, il répondit qu'il n'a-  
 vait point examiné quel goût ils  
 avaient. Pendant 30 années qu'il  
 avait été occupé à faire l'école, il n'a  
 jamais bu un verre de vin à son  
 déjeuner; la coutume d'en donner  
 n'ayant commencé que vers sa

mort. Il étoit encore chargé de veiller sur les malades de la maison; et l'on peut dire à sa louange, qu'il n'a jamais négligé ce pénible exercice. Les pauvres malades se ranimaient en voyant ce serviteur de Dieu travailler de tout son cœur à les soulager, et à les animer à la patience par des passages tirés de l'Écriture, l'Éccl<sup>é</sup> et des exemples de S<sup>ts</sup> personnages.

On peut dire qu'il est mort martyr de la charité, puisque sa dernière maladie, qui le conduisit au tombeau, le prit au moment même qu'un fièvre venait de mourir dans ses bras. Sa maladie dura 8 jours; il reçut les sacrements de l'Église, et répondit tout haut à toutes les



pières qui précèdent l'Extrême-Onction avec la confiance que donne une bonne conscience. La mort arriva le 12 Mars 1745.

Il fut enterré dans la Cour des Sœurs de S<sup>te</sup> Marguerite qui servait pour lors de cimetière.

On avait été si édifié de sa vie qu'on avait en conserver la mémoire, on avait laissé son chapeau accroché au clou dans l'exercice, où il l'avait mis le soir de sa maladie, et on l'y a laissé quelques années.

Frère Jean Chabon  
Cuisinier

Jean Chabot entra à la maison

dans le mois de Février 1751, on lui fit faire la cuisine, et on fut si peu content de lui pour cette première fois qu'il la faisait, qu'il fut renvoyé au bout de 7 ou 8 mois pour son incapacité volontaire; il ne voulait rien faire ni rien apprendre, il étoit d'ailleurs de bonnes mœurs. On le mit chez un Avocat dans la rue de Bièvre, où il resta quelque temps.

Comme il avoit pris le bon goût des livres, il s'instruisoit assez pour bien entendre sa religion: il se procura de bons livres, et surtout la bible en plusieurs langues. Son intention auroit été de faire une Polyglotte, s'il en eut eu la capacité et le temps. Il demanda à ren-

ter à la maison, on le recut et  
 on lui donna son premier emploi  
 de la cuisine; il s'en acquittait à  
 peu près comme le cuisinier que S<sup>r</sup>  
 Sulpice Leuere envoya à S<sup>t</sup> Paulin.  
 Jean Chabot voulait traiter les  
 frères comme se traitaient les Re-  
 ligieux réformés par S<sup>r</sup> Chéris, on  
 leur faisant manger des herbes, tel-  
 les qu'elles se trouvaient sous son  
 couteau. On l'a souvent surpris  
 à genoux priant Dieu dans sa  
 cuisine et autres endroits. Quand  
 il priait, soit à l'exercice ou ailleurs  
 il avait toujours le visage en en-  
 tier élevé au Ciel, ne désirant que  
 s'aller habiter cette patrie des bien-  
 heureux. Il avait un grand  
 goût pour l'Escriture-S<sup>te</sup>, ce qui é-

fait une marque et un signe non équivoque de sa piété.

M. Pothier ou ceux qui le remplaçaient, l'envoyèrent à la petite école de S<sup>r</sup> Bernard pour la faire. Il n'y fut employé que peu de temps; une maladie violente le prit à l'école le matin. Il revint à la maison difficilement; on le mit au lit, il y reçut les sacrements avec une grande piété, et mourut le 8<sup>e</sup> jour de sa maladie après avoir édifié les frères dans sa maladie comme en santé. La mort arriva le 18 Février 1756.



## Frère Edme Baudelair

Edme Baudelair naquit à Paris, en 1724, sur la Paroisse de S<sup>t</sup> Germain-le-Vieux, et fut élevé de la Paroisse de S<sup>t</sup> Barthélemi de la même ville. Ce jeune homme avoit fait ses humanités au collège des Jésuites ; il quitta ce collège pour aller faire sa philosophie au collège de Beauvais et prendre des degrés ; il la fit sous M. Rivard qui l'affectionnoit beaucoup. Il se fit recevoir Maître-ès-arts en l'Université de Paris. M. Rivard connoissant sa candeur et son désintéressement lui conseilla d'entrer

à la Communauté de la rue de  
Lappe. Il vint se présenter à M.  
Pothier supérieur, et il fut reçu le  
30 Avril 1752 : il n'avait pour  
lors que sa mère, et il était âgé de  
28 ans. Il fit son noviciat pour  
l'école assez peu de temps, ensuite  
on lui donna l'école de Péques  
à faire et il la fit fort chrétiennement  
jusqu'à sa mort. Il aimait  
beaucoup la régularité et voulait  
même la pousser au-delà des règle-  
ments. M. Pothier lui dit un  
jour : Vous voudriez, sans doute, un  
St. Antoine pour vous conduire ;  
mais, vous en aurez un quand  
vous serez devenu un Paul le Sim-  
ple. Ce bon frère était remarquable  
pour son grand détachement

des biens du monde, et son amour  
pour la prière et la retraite.

Il vendit tous ses livres tant grecs  
que latins et françois ne se réservant  
que deux Bibles, une latine  
et l'autre françoise, et en donna le  
prix aux pauvres; il vendit aussi ses  
soutanes et surplus dont il donna  
pareillement l'argent aux pauvres.

Il trouva un jour, allant faire son  
école, une montre d'argent sur le  
pavé, il la ramassa et la donna  
à une marchande fruitière qui étoit  
proche, lui recommandant de la ren-  
dre, si on la lui demandoit. L'après-  
midi, faisant réflexion qu'il n'avoit  
pas assez fait ses diligences pour sa-  
voir à qui elle appartenait, il se  
la fit rendre et trouva la personne à

qui elle appartenait, il la lui rendit après avoir fait les questions nécessaires en pareil cas.

Il aimait tendrement les pauvres. Un jour, ayant vu deux de ses écoliers mal habillés pour la saison qui était très-froide, il fut si touché de compassion, qu'il divisa en deux une redingote qui était à lui, et dont il se servait dans les mauvais temps, et en donna la moitié à un enfant, et l'autre à un autre, imitant en cela le grand S<sup>o</sup> Martin.

Peu après cette action, il se trouva dégoûté de son école, voyant la méchanceté des enfants, il pensa qu'il en était la cause; il succomba à la tentation, renvoya la clef de son école à la maison sans dire ce qu'il dev-



rait ni où il allait. Il partit en  
droiture à Port-Royal des Champs, (a)

(a) Après l'abolition des Convents en France  
le domaine de Port-Royal des Champs  
fut acquis 1<sup>o</sup> par M. Sébastien Louis  
Vendu, ancien notaire à Paris, suivant  
Procès-Verbal du Directoire du district de  
Versailles, en date du 3 Mars 1791.

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie Françoise D'Unnery,  
V<sup>e</sup> de M. Antoine Desprez, acquit cette  
propriété de M. Vendu, par contrat du  
15 Novembre 1791, et la revendit le 21 Fevri-  
er 1810, à M. de Calmont.

3<sup>o</sup> Le 27 Octobre 1824, M. M. Silvy,  
Grocier, & Garillander Lacoupelle en firm.  
l'acquisition de M<sup>me</sup> Marie Adélaïde  
Goutte, V<sup>e</sup> de M. Joseph Salomon Charles de  
Calmont.

+ Bourgeois

il y demeura plusieurs jours dans des fossés; une pauvre femme venait lui

4<sup>e</sup> Moyenn de l'abandonnement qui fut fait par acte du 3 Octobre 1828, M. Siloy resta seul propriétaire de ce domaine.

5<sup>e</sup>. Par acte du 19 Juillet 1832, M. M. Hureau, Gilquin et Sigault, tous trois Membres de la Société Saint-Antoine, acquirent de M. Siloy, en leur propre et privé nom, pour être possédés, la partie de ce domaine, dite petite clôture, qui comprend les anciens lieux claustraux, les bâtiments, les jardins etc, etc; le tout d'une contenance de 18 b. 14 ar. 15 c.

— Le bois, le pré de Vanmurico et une pièce de terre de labour, contenant ensemble 29 b. 18 ar.

38<sup>e</sup> compris dans ce qu'on appelle la grande clôture, ont été vendus, aussi en 1832, par M. Siloy à M. Voquin, propriétaire de Verdailles.

apporter quelques morceaux de pain <sup>bis</sup>,  
 mais ce secours venant à manquer,  
 il reconnut que le démon s'étoit joué  
 de lui: il revint à Paris et rencon-  
 tra près les Feuilleries, M. l'Abbé  
 Cabourin qui savoit qu'il avoit quit-  
 té la maison; il lui fit bonnement  
 l'aveu de sa faute. M. Cabourin  
 le renvoya à la Communauté où on  
 le reçut, et depuis ce temps, la ten-  
 tation se dissipa, le calme revint et  
 il ne pensa plus qu'à s'avancer  
 dans la vertu, en travaillant à l'au-  
 vie où Dieu l'avoit appelé.

Il tomba malade au commence-  
 ment de Février 1757, la maladie  
 devint mortelle; il reçut les sacre-  
 ments, et depuis il ne fit plus que  
 battre la campagne ne disant ce-

pendant que des paroles d'édification.  
 Un instant avant de mourir n'ayant  
 plus la tête libre, il chanta  
 l'In manus, sur le ton du temps Pas-  
 cal, et s'endormit au Seigneur le  
 13 Février 1657.

## Frère Briquet.

Michel Briquet, natif de <sup>St Pierre</sup> Louvois,  
 de Louvois, Diocèse de Rouen,  
 fut envoyé à la Communauté par  
 M. Gallie, curé de Louvois, et  
 avait 18 ans, lorsqu'il y entra. Ce  
 bon frère qui aimait la prière, et  
 avait un grand amour pour son  
 état, était d'une douceur presque

sans exemple et qui le faisait choisir de tous les frères. Il mourut le 24 Janvier 1761, et fut regretté de tous les Membres de la Communauté qu'il avait édifiés.

Un frère qui était aussi entré à la Communauté le 27 Octobre 1760, étant âgé de 17 ans  $\frac{1}{2}$ , y mourut le 28 Novembre 1761. C'était aussi un bon enfant, bien vertueux.

Il y avait peu de temps que leur sœur était entrée à la Communauté des Sœurs S<sup>te</sup> Marthe. En fut contraincte leur gré, qu'elle quitta cette Communauté, pour aller faire l'école à la campagne.

Elle mourut aussi environ dans le même temps que ses frères.

---

# Frere Charles Cantin.

Charles Cantin entra aux écoles  
D'ici, le 10 Décembre 1756. Il était  
âgé de 16 à 17 ans, natif de la pa-  
roisse d'Andeville, près Miru, diocè-  
se de Beauvais. Il était orphelin  
de père et de mère, et fut présenté  
à M. Pothier, supérieur des écoles,  
par M. Vallée, professeur du Col-  
lege D'Harcourt.

Dieu s'est plu à l'enrichir de ses  
dons, et l'on peut dire de lui ce  
qu'on a dit d'un disciple de St  
Pacôme qu'il a eu le bonheur de  
porter le joug du Seigneur dès sa  
jeunesse, que son des n'avait ja-

mais étoit chargé des fardeaux des E-  
 gyptiens et ses mains n'avaient ja-  
 mais été asservies aux ouvrages de  
 terre et d'argile, parcequ'il avoit  
 toujours aimé la circoncision spiri-  
 tuelle et le retranchement de tout  
 ce qui flattait ses sens. Il sembloit  
 dire avec S.<sup>t</sup> Paul, par ses actions :  
 crucifié avec J.-C.; je vis, et  
 ce n'est plus moi qui vis, mais  
 c'est J.-C. qui vit en moi. Nostre  
 tait-il aimé tendrement de tous les  
 frères. Il étoit doux, laborieux, ac-  
 tif, aimant à rendre service à tout  
 le monde. On ne le vit jamais  
 murmurer ni contre les Supérieurs  
 de la maison ni contre aucun des  
 frères, et quoiqu'il fut chargé de la  
 procure de la maison, cet emploi ni

lui fit jamais perdre le recueillement.  
 Il était prêt à rendre service à ses frères  
 en toute manière; il faisait aux  
 uns des galoches, aux autres, il raccom-  
 modait leurs souliers, faisait les com-  
 missions de tous avec plus d'activité  
 que s'il eût été le serviteur de tous.  
 On ne vit jamais de bizarrerie dans  
 sa conduite; il acceptait sans dire  
 mot les places qu'on voulait lui  
 faire occuper. Ainsi, comme je l'ai  
 dit, toute son ambition était de por-  
 ter le joug de J.-C. En un mot,  
 sa charité était si grande, qu'elle  
 embrassait tous les besoins de ses frères;  
 et l'on pouvait dire que Dieu  
 avait tellement dilaté son cœur que  
 tous ses enfants y pouvaient loger.  
 Six mois après son entrée à la



maison, en juillet 1747, on lui fit  
 faire la petite école de S.<sup>r</sup> Bernard,  
 qu'il tint jusqu'en 1748, puis on le  
 mit à la moyenne de la même rue,  
 ensuite à la Roquette; enfin à  
 la grande de S.<sup>r</sup> Paul, et c'est lui  
 qui le premier a commencé cette école.  
 Il la fit depuis environ 1754, jus-  
 qu'en 1763. On fut obligé, pour lui  
 de travailler à rétablir sa santé: il  
 paraissait moins s'en inquiéter que  
 la maison; car depuis plus de 12  
 ans, il crachait du sang très-abon-  
 damment, et cependant continuait  
 à faire l'école à son ordinaire sans  
 laisser paraître qu'il ressentit la  
 moindre incommodité, et quoi que  
 son corps se consumât et se détruisît  
 visiblement, son esprit se renouvelait.

Il paraissait toujours avec la même activité; insensible pour lui-même, il était tendre, compatissant et bon envers tous. Il aimait la lecture des bons livres et particulièrement de l'histoire S.<sup>te</sup> qui faisait ses délices; et malgré son occupation, il trouvait encore du temps pour transcrire des catéchismes. On ne le voyait jamais s'amuser dans les maisons, il terminait ses affaires et revenait aussitôt. Il en était d'autant plus estimable que le monde ne honore la vertu que de ceux qui la font.

La maladie qui le conduisit au tombeau fut longue et très-douloureuse, mais elle ne changea rien en lui, au contraire, elle ne fit que l'affermir de plus en plus.

Il ne craignait point la dissolution de son corps, parcequ'il avait vu ce de la foi et qu'il avait mis entièrement sa confiance dans le Seigneur. Il se nourriſſait ſouvent de la S<sup>m</sup>e Eucharistie, et cette viande divine augmentait toutes les vertus qui brilloient en lui. Sa vie a toujours été unie et on n'y vit jamais de caprice ni de fantaisie.

Il fut administré peu avant sa mort et termina une vie si édifiante par une mort qui fut précieuse devant le Seigneur; il étoit bien persuadé de ces paroles de S<sup>t</sup> Augustin: *Vivere sicut bene morio, vivez bien; celui qui vit bien, ne peut mourir mal.* Il y avoit près de 18 ans qu'il étoit à la maison étant alors âgé de 34 ans. Il s'endormit au

Seigneur, le jour de Pâques, 22 d'Avril  
1764. La maison a beaucoup de confi-  
ance qu'il signe maintenant avec H.,  
et qu'il prie pour elle.

## Frère Martin Moulin

Martin Moulin étoit natif d'U-  
rny-la-Chaussée, proche Oudan, dio-  
cèse d'Evreux. Il entra à la Commu-  
nauté le 2 Mai 1764, étant âgé  
de 16 ans. On fut très-édifié de la dou-  
ceur de son caractère et de sa piété,  
mais Dieu l'enleva de ce monde  
le 19 Avril 1767, après avoir pu tra-  
vailler aux Ecoles.

## Fr<sup>e</sup> Leonard Dameron.

---

Leonard Dameron naquit à Laigle dans la Paroisse de St. Martin, Diocèse d'Evreux. Il entra à la Communauté le 12 juin 1664, étant âgé de 16 ans; il était veuve du père Duvall, dont nous allons donner la vie. Ce jeune frère mourut avec édification le 14 juillet 1664, à 5 heures et  $\frac{1}{2}$  du matin, entre les bras de son Oncle, ayant toujours montré beaucoup de patience dans sa maladie et une grande résignation à la volonté de Dieu. Il s'était toujours bien conduit, était doux, soumis à ses Supérieurs, et promettait pour la suite.

# Frère Thomas Marguerite Duval.

---

Le Frère Thomas Marguerite Duval naquit à Notre-Dame d'Aspres, proche la Crappe, d'environ quatre lieues de Mortagne, en Normandie. Il fut envoyé à Paris encore jeune; et élevé par M. Leget, Prêtre de Provence, qui avoit été supérieur du séminaire d'Asis. Ce saint Prêtre fut renfermé à la Bastille pour les affaires du temps, où il fut détenu comme en prison, jusqu'à la mort de Louis XIV. Après qu'il eut recouvré sa liberté, Mademoiselle de Mont

baly, digne supérieur de la Communauté de S.<sup>t</sup> Plagie, au Faubourg S. Marc  
 ceau, le prit pour Chapelain de la  
 Maison, où il rendit de grands ser-  
 vices, jusqu'à sa mort qui arriva le  
 24 Mars 1728.

En entrant à la Communauté de  
 S.<sup>t</sup> Plagie, M. Leget prit avec lui le  
 jeune Marguerite qui pouvait avoir  
 pour lors environ 7 ans, et l'éleva  
 dans la crainte du Seigneur. Com-  
 me il vit en lui de la disposition  
 pour l'étude, il lui donna les pre-  
 miers principes de la langue latine,  
 et le mit en état d'aller au Collè-  
 ge; il fut reçu à celui de Beauvais  
 dont le célèbre M. Coffin était  
 Principal, il y fit ses études avec  
 assez de distinction. Après ses deux

années de philosophie, on le fit passer  
 Maître-ès-arts dans l'Université de  
 Paris; ensuite M. Coffin lui fut faire  
 une année ou deux de Théologie en  
 Sorbonne. Dans toutes ses études,  
 on admirait sa candeur, sa docilité et  
 son désintéressement. Il reçut la bon-  
 sure après avoir fait ses classes et  
 n'alla pas plus loin. Il fut maître  
 de quartier au Collège de Beau-  
 vais, et ensuite Précepteur des Enfants  
 de M. de Tilliers.

Le 25 Septembre 1737, il entra chez  
 M. Eubourin qui le mit à la tête  
 des Ecoles de Saint-Pierre-du-Rand.  
 Il y passa quelques années. M.  
 Coffin se demanda à M. Eubou-  
 rin pour le faire précepteur de quel-  
 ques enfants, et on lui offrait 600<sup>fr</sup>



par an et une pension d'environ  
600<sup>fr</sup> à la fin ; mais il aima mieux  
se consacrer au service des pauvres.

Comme il aimait la campagne,  
il prit la résolution d'aller en Rou-  
gogne dans le diocèse d'Orverre,  
pour y instruire les enfants. Il al-  
la donc se joindre à quelques amis,  
mais il n'y resta que 5 ou 6 mois.  
Il s'attacha à faire l'école dans un  
village (à Parzy), et ce fut à condition  
qu'il ne montrerait pas aux enfants  
de l'autre sexe ; les habitants en con-  
vinrent, mais ils ne tinrent pas  
leur parole. Le Père Marguerite  
voulait contribuer autant qu'il le  
pouvait à leur faire avoir une  
Maîtresse d'école en louant et  
payant lui-même l'école et la

chambre de la-maitresse, et en outre il s'offroit encore de contribuer selon ses facultés à l'honneur de la-maitresse; mais on ne voulut point accepter les conditions, et on lui envoyoit indistinctement les enfants des deux sexes. D'agacé de voir qu'il ne pourroit faire entendre raison aux gens, il quitta le village (a) sans voir ses amis, et revint à Paris. C'étoit en 1742, ou au commencement de 1743.

M. Tabourin lui donna à faire une des Ecoles de Saint-Etienne, il y fut environ un an, et fut forcé avec les autres Maîtres de cette po-

(a) Le Père Menand, page 29 de son Mémoire, dit que M. Duval s'enfuit de Vauxzy pour éviter le sacerdoce.

vois, de quitter son Ecole, parce qu'on  
 avait mis pour curé de Saint-Etien-  
 ne le Père Bouctin, en la place  
 du bon curé qui était avant lui, et  
 qui fut forcé par des ordres supérieurs  
 de se retirer. Le Père Bouctin qui  
 ne pouvait souffrir les gens de bien  
 dans sa paroisse, et qui travaillait  
 sans fin, comme on le voit, renvoyait  
 tous les Maîtres d'école et prit des  
 frères de la Salle; c'était en 1733, ou  
 au commencement de 1734.

Le frère Marquisite, obligé de quit-  
 ter Saint-Etienne, revint à la Mue  
 son-mère, rue de Lappe. M. Po-  
 therie le mit à l'exercice pour veil-  
 ler sur la conduite des Novices, con-  
 jointement avec le Père Pollet qui  
 se trouvait pour lors épuisé des fo-

tiques de l'école qu'il faisait depuis  
 plus de 30 années, et il en résultait  
 un bien pour les Maîtres et les No-  
 vices. Quand le Père Petit sortait,  
 il veillait sur la conduite des No-  
 vices, car avant que l'un et l'autre fus-  
 sent sédentaires à la maison le peu  
 de novices qu'il y avait étoient pour  
 ainsi dire abandonnés, chacun fai-  
 sait ce qu'il voulait, et l'on perdait  
 presque toujours son temps à causer  
 ou à faire des choses peu relatives à  
 l'état. M. Pothier étant à sa  
 chambre, ne pouvoit y veiller; il  
 venoit de temps en temps faire une  
 petite comparaison d'une minute,  
 et lorsqu'il surprenoit les Novices  
 hors de leur devoir, il se contentoit  
 de gronder fortement et tout cela

ne remédiait à rien, et n'avançait point la besogne. En 1745, le 12 de Mars, le frère Petit termina sa carrière et le Frère Duval fut chargé entièrement des Novices, et veillait également sur les Maîtres.

Peu après il entreprit des austérités au-dessus de ses forces, il ne mangeait presque plus, et l'on s'apercevait tous les jours que son corps se consumait et que sa santé se débilitait entièrement. Il portait dans sa poche un petit pot à confitures et y mettait adroitement la viande qu'il tirait de son assiette. Cette austérité qui ne semblait pas être selon les règles d'une communauté, et qu'il a fort désapprouvée depuis, en conseillant à

tous ses frères de prendre des aliments pour soutenir son corps dans la vieillesse, et ne point altérer la masse du sang en l'appauvrissant, comme il avait fait en se mettant hors d'état de pouvoir travailler; qu'il valait mieux faire la guerre à ses passions en remplissant son devoir par des lectures et par un travail assidu: qu'il ne fallait pas détruire un citoyen pour dompter un ennemi.

Il disait encore que voyant les frères occupés aux Ecoles, il croyait qu'il devait suppléer à ce qui manquait de ce côté-là, par des austérités.

Un jour il se glissa sous la table du réfectoire sans qu'on eût pu l'apercevoir, et baisait les pieds des frères, demandant seulement les

mielles qui tombaient de la table, prétendant qu'il était indigne de manger à la table des Enfants; il imitait en cela l'exemple d'un solitaire que son supérieur remit dans l'ordre ordinaire des autres sujets de la maison. M. Pothier le fit sortir de dessous la table, et lui défendit dorénavant de faire la même chose. Sa santé s'altéra de manière qu'on ne pensait plus qu'il pût se rétablir. Son corps, depuis la tête jusqu'à la ceinture était tellement décharné qu'on ne pouvait plus le reconnaître, et il ressemblait plutôt à un squelette qu'à un homme animé; ses yeux étaient mourants: en un mot il était dans un état infiniment digne de pitié. Le bas

de son corps depuis la ceinture jusqu'aux pieds était enflé comme un outre. On fut obligé d'avoir recours à un médecin qui lui sacra la vie en lui faisant observer un régime convenable ; mais depuis ce temps jusqu'à sa mort, il n'a jamais eu une bonne santé.

Après qu'il fut rétabli, on lui fit reprendre des exercices, mais bientôt il se dégoûta et voulut faire la cuisine qu'il fit effectivement pendant 3 mois ; il fendait le bois avec une activité extraordinaire ; on pensait bien qu'il ne pouvait tenir longtemps avec une action pareille.

Comme il avait environ une douzaine d'écus en argent, il assembla sur les onze heures du matin les



frères qui se trouverent pour lors  
 revenus de leurs Ecoles, et leur distri-  
 bua tout son argent pour donner aux  
 pauvres de leurs Ecoles. Il avait dé-  
 jà donné tous ses livres et ses meu-  
 bles aux pauvres, ne voulant rien  
 se réserver pour monter avec plus de  
 légèreté l'échelle de Jacob. Que nous  
 servira, disait-il, de nous être dé-  
 pouillés de ce que nous possédons, si  
 nous ne nous dépouillons pas de  
 nos vices.

Il s'étonnait comme S<sup>t</sup>. Paulin,  
 de ce qu'on regardait comme quel-  
 que chose de grand d'acheter le salut  
 pour des biens périssables, et qu'on  
 vendit des terres pour avoir le ciel,  
 après que J.-C. l'avait acheté en  
 s'abaissant jusqu'à prendre la forme

d'un esclave, et à souffrir la mort de la croix. Que nous misérables, disait S<sup>t</sup> Paulin. Nous nous imaginons donner quelque chose, et nous ne donnons rien, nous passons pour libéraux, quoique nous soyons plus avides que les plus grands usuriers, jusqu'à donner des choses de la terre pour avoir les biens du Ciel, et acheter la félicité éternelle pour de vraies misères et des pauvretés; l'intérêt est bien plus excessif qu'à retirer des profits temporels pour des choses temporelles.

Le sire Marguerite voulait acheter la parole de grand prix, et il craignait toujours de ne point y parvenir; et il disait avec S<sup>t</sup> Paulin, après l'évangile, qu'il faut vendre

tout ce qu'on a pour l'avoir, mais  
 qu'on ne la possède pas dès que l'on  
 en prépare le prix. Car il se rencon-  
 tre bien des difficultés dans le com-  
 merce; où l'on trouve la mer à pas-  
 ser, où l'on est volé en chemin, où  
 l'on est prévenu par un autre plus  
 ardent; où l'on se voit préférer un  
 homme plus riche.

Il croyait donc n'avoir accompli  
 que la première partie de la parole  
 de J. C., en donnant tout aux  
 pauvres, et il craignait de manquer  
 à la seconde: Venir en une divise, qui  
 est assurément plus difficile et plus  
 importante que l'autre.

Le Père Marguerite donna un  
 jour cinquante écus à un maître  
 d'école du diocèse d'Auxerre qui é-

tait dans le besoin, c'était tout ce  
 qui lui restait pour lors. Il avait  
 abandonné tout son patrimoine à  
 un frere, Curé de S<sup>t</sup> Aubin dans  
 le diocèse d'Evreux, ne se réservant  
 qu'une rente d'environ cent écus  
 sur la tontine, provenant d'une  
 somme de 1500<sup>l</sup> qu'il y avait mi-  
 se en 1738, et dont il a toujours eu  
 soin de donner le revenu aux pau-  
 vres, lorsqu'il recevait cet argent.

Il prit soin de l'éducation de trois  
 jeunes neveux qu'il avait et qu'il  
 mit dans une excellente pension  
 aux environs de Paris. Il venoit  
 mourir en à la maison avec de  
 grands sentiments de pitié, ne  
 désirant à ces pauvres Enfants que  
 les biens éternels.

On peut dire de ce bon frère, qu'il ne possédait plus rien que J. C., mais il croyait avoir tout en possédant celui qui est maître de tout; il était généreux dans sa pauvreté, ne songeait point au lendemain, parce que, sachant que Dieu ne lui manquerait pas, il n'appréhendait point de manquer du nécessaire.

Il aimait cet état de pauvreté, de mortification, et d'humilité, dans l'espérance qu'il lui acquerrait un jour des richesses, une joie et une gloire éternelles.

Il avait reçu le don des larmes, et on le vit plusieurs fois en répandre abondamment; et il s'estimait heureux de passer dans les pleurs un temps où tout passe.

avec rapidité, dans l'espérance d'a-  
 cheter par des larmes passagères  
 une joie immuable et permanen-  
 te. Que je sois ici-bas, disait-il,  
 pressé de la faim, accablé de mi-  
 sères, couvert de pauvres habits :  
 que le riche me foule aux pieds à  
 sa porte, qu'il n'ait que du mé-  
 pris pour moi ; qu'il ne daigne  
 pas seulement me donner les  
 miettes de sa table, je ne désirerai  
 pas les richesses pour en  
 payer le prix à la justice de  
 Dieu. Il vaut mieux être réduit  
 à coucher sur un tas de fumier, et  
 que les chiens viennent lécher nos  
 joues, afin qu'au sortir de cet é-  
 tat misérable, terminé par une  
 heureuse mort, les Anges viennent

nous recevoir et nous conduire dans le repos et dans le sein d'Abraham. Voilà quels étaient ses sentiments.

Il n'observait pas moins la retraite que les autres actions de pénitence étant très-persuadé qu'il y a du danger à se répandre au-dehors.

Il avait travaillé pendant plus de 40 ans à faire des manuscrits, extraits des vies des saints, de l'histoire Ecclésiastique, etc. et il avait brûlé tout cela dans la crainte, disait-il, d'être estimé, au moins comme un homme qui avait bien occupé son temps. Il ne se réservait que quelques catéchismes qu'il avait copiés et qui sont restés à

la maison. Son humilité le por-  
 tait à se mépriser lui-même, et  
 à aimer qu'on le méprisât; il ne  
 savait rien, il ne valait rien, il é-  
 tait inutile à la société; c'était là  
 ordinairement son langage. Il se  
 considérait comme une loupe qui  
 déshonore le corps et qui en tire la  
 substance. Comme l'humilité  
 est la base et le fondement de tou-  
 tes les autres vertus, on peut dire  
 qu'il avait reçu ce don parfait  
 qui fait les Saints. Dieu ne décou-  
 vre ses secrets qu'aux humbles, et  
 il les cache aux superbes. Qui ne  
 s'humiliera, dit un servant et  
 pieux auteur, de voir que Dieu  
 a la bonté de vouloir nous instrui-  
 re lui-même par ses Ecritures,



dans lesquelles, comme dit S<sup>r</sup> Jean Chrysostôme, tout ce qu'il y a de plus magnifique n'est qu'un rabaissement de Dieu, comme l'Incarnation est un rabaissement du Verbe.

Le père Marquarite faisait ses chastes délices de l'Écriture S<sup>te</sup> qu'il lisait presque toujours à genoux, étant persuadé que l'Écriture S<sup>te</sup> est comme un onguent précieux que l'on doit bien se garder de mettre dans un vaisseau impur et infecté; car, si il arrivait qu'on le fît, bien loin que le vaisseau fût embaumé de son odeur, il infecterait même cet onguent.

Il méditait beaucoup en lisant,

surtout l'Écriture S<sup>te</sup>, il ruminait et repassait cette divine parole. Il savait que le désir d'apprendre des choses nouvelles nous emporte. C'est ce désir de nouveauté qui nous rend la vérité presque inutile. Souvent le frère Marguerite était à genoux depuis 5 heures du matin jusqu'à près de 7 heures, lisant, priant et méditant l'Écriture S<sup>te</sup>. Il était pour l'ordinaire toujours le premier levé; et en l'hiver, il allumait tous les jours les chandelles à l'exercice.

Il estimait beaucoup l'emploi des Ecoles et l'avantage qu'il y a d'évangéliser les pauvres. Il regardait comme une chute irréparable de quitter la maison pour

prendre un état plus lucratif, surtout lorsqu'en avait du talent pour l'école. Il disait de ceux qui quittaient pour retourner dans le monde, que c'étaient des corbeaux qui quittaient l'arche pour s'attacher aux choses corruptibles; mais que la véritable colombe ne voulait pas quitter l'arche sans une mission particulière.

Il devint extrêmement infirme les dernières années de sa vie, et il supporta avec patience les maux que Dieu lui envoya pour le purifier; c'était une pierre que Dieu taillait et polissait sur la terre pour le placer dans son édifice éternel.

Comme il approchait fréquemment de la S<sup>te</sup> Table pour se nourrir de la divine Eucharistie; il y trouvait un goût délicieux et la manne cachée.

Il recut dans sa maladie le S<sup>eu</sup> Sacri-  
 que et l'Extrême-Onction. Il ne dési-  
 ra plus depuis que la dissolution de son  
 corps ; et lorsque son esprit n'était plus  
 libre, vers les derniers moments de sa vie,  
 il reprenait les freres, prétendant qu'ils  
 avaient arrêté la mort qui venait le déli-  
 vrer de ce monde, pour aller à J.C.

La mort arriva le 15 Janvier 1769. Il  
 était âgé de 68 ans.

## Jacques Lardot

Jacques Michel Lardot, natif d'E-  
 pinay-sur-Croze, diocèse de Paris, entra  
 à la Communauté le 16 Avril 1766, et  
 s'y conduisit toujours avec édification.  
 On avoit conçu de lui de grandes es-

espérances, mais Dieu le tira de monde  
le 22 Juin 1769 à 5 heures  $\frac{1}{4}$  du matin.

Ce jeune homme a été regretté de toute la  
maison à cause de sa douceur, de sa pa-  
tience dans sa maladie et du zèle qu'il  
faisait paraître pour s'avancer dans la  
pratique des commandements de Dieu.

## Frère Guillaume Aupé

Maître des Novices.

~~Guillaume Aupé~~  
Guillaume Aupé naquit à Saigny-sur-  
Orge, diocèse de Paris, le jour de Pâques, 25  
Avril 1724, de parents chrétiens et sous un  
excellent curé. (a) Ses parents prirent

(a) M. Gaultier qui a été curé de Saigny de

un grand soin de son éducation, et par  
 la vigilance continuelle d'une mère tou-  
 jours attentive à sa conduite, il fut pré-  
 servi de bien des fautes ordinaires aux  
 jeunes gens. A l'âge de 19 ans, é-  
 tant venu demeurer à Paris, il ne  
 se conduisit pas selon les bons prin-  
 cipes qu'il avait reçus, et éprouva  
 bientôt combien le séjour de cette ville  
 est funeste aux jeunes gens les mieux  
 réglés : il se laissa aller à quelques  
 écarts qui ont fait le juste sujet de  
 ses larmes et de ses gémissements le  
 reste de sa vie.

1728 à 1780. Il se démit alors de sa cure, se retira à Paris  
 dans la paroisse S. Jacques-du-Grand-Pas, et y mourut  
 le 9 Octobre de la même année. Son corps repose dans  
 la chapelle de la S.<sup>te</sup> Vierge, derrière le choeur de cette église

Mais la miséricorde de Dieu qui ne les avait permis que pour faire éclater la puissance de sa grâce, s'en servit pour le faire entrer dans cette maison où sa pieuse mère, et surtout son frère aîné qui y avait demeuré pendant quelques années, désiraient ardemment de le voir. Ils l'en avaient souvent sollicité; mais toujours inutilement. Le moment marqué par les décrets de Dieu, si longtemps et si ardemment désiré par ses parents étant arrivé, il entra le 13 de Janvier 1756, jour du baptême de J.-C., pour y laver ses fautes dans le baptême laborieux d'une sincère pénitence.

Il se fit en lui un tel renouvellement qu'on n'y remarqua aucune trace de sa première vie; et qu'on y admira

bientôt une piété constante et uniforme.  
 Dès son entrée, on le vit exact à remplir tous les exercices de la maison, pratiquant à la lettre cet avis de S. Bernard : Lorsque vous commencez à servir Dieu, commencez parfaitement.

Ayant aussi appris de S. Jérôme que le démon prend pour lui tous les moments où il nous trouve vains, il était toujours occupé utilement, et on ne le vit jamais dormir dans aucun de ces amusements si ordinaires à ceux qui commencent.

Quelque soin qu'il eût de travailler continuellement à purifier son cœur par une douleur sincère et par de continuels gémissements, il ne laissait pas d'éprouver souvent de ces dures et fatigantes tentations que produit



la faiblesse naturelle, et encore plus les  
restes de mauvaises habitudes qu'on  
y a ajoutés. Elles le faisaient rentrer  
dans la vue de son néant, et le péné-  
traient de la vérité de ces paroles de  
S. Paul: Malheureux homme que je  
suis, qui me délivrera de ce corps de mort?

Mais la bonté de Dieu faisant suc-  
céder le calme à la tempête, il trouvait  
sua consolation infini dans ces autres  
paroles du même Apôtre, ce sera la  
grâce de J.C.; aussi la sollicitait-il  
continuellement, reconnaissant en lui-  
même ce que dit S. Paulin :

« Lorsque'on creuse la terre pour faire  
« les fondements d'un édifice, on trouve  
« souvent des animaux venimeux  
« et surtout des trous pleins de vi-  
« pers; ainsi que desouches d'arbres,

« nous des restes de ruines ; de même, lors-  
 « que nous purifions notre cœur de l'at-  
 « tachedu soin des choses temporelles,  
 « et que nous venons à le voir nu,  
 « et dégagé de toutes les choses qui  
 « nous répandaient au-dehors, nous y  
 « trouvons comme des souches de vices  
 « profondément enracinés, et des re-  
 « traites secrètes de notre salut.

« Mais nous commençons à connaître  
 « notre maison intérieure et à apercevoir  
 « une multitude innombrable de serpents.  
 « Nous commençons à connaître l'a-  
 « bitime de nos misères, et à voir combien  
 « nous sommes éloignés de Dieu, et que  
 « nous devons passer pour morts en com-  
 « paraison des vivants. »

Le frère Agapè faisait ses délices de  
 la lecture des bons livres : il méditait

presque toujours l'Écriture-S<sup>te</sup>, et la sa-  
 vait en partie par cœur; mais il ne  
 se contentait pas d'en orner son esprit,  
 il avait encore plus soin d'en nourrir,  
 et pour ainsi dire, d'en engraisser son  
 cœur. Il avait un goût particulier  
 pour les Antiques, les ouvrages des S<sup>ts</sup>  
 Pères de l'Église, les auteurs Ecclésiast-  
 iques, les Catechismes, tant imprimés  
 que manuscrits. De toutes ces lectures,  
 il résultait pour lui, une masse et un  
 fond d'instruction qui a souvent étonné  
 la maison.

Comment, disait-on, a-t-il pu lo-  
 ger dans sa mémoire tant de choses,  
 et avec un si bel ordre. Il était in-  
 puisable dans les réflexions qu'il fai-  
 sait sur les paragraphes.

Ses catechismes étaient si solides et

si exacts qu'il n'était pas possible  
d'y trouver rien à reprendre ni d'en é-  
gratigner un seul mot. On a vu des  
personnes d'un certain rang venir pres-  
que des extrémités de Paris pour l'en-  
tendre à son école, les Dimanches et  
les Fêtes, et s'en retourner édifiés et  
honorés de sa capacité et de son zèle.

Pénétré de ces paroles que Dieu dit  
à Moïse [ Nomb. 11. 12 ] : « Portez-les dans votre  
sein comme une nourrice a coutume de porter  
son petit enfant, il portait dans son cœur  
tous les enfants de son école, sans se rele-  
ver de tous les désagrémens qu'il en pou-  
vait recevoir, et de peu de fruit que pro-  
duisaient ses peines et ses travaux ;  
il ne désirait rien autre chose que de  
les voir aller à J. C. et on pourrait  
dire aussi de lui en quelque sorte ce

que dit S<sup>t</sup> Paul aux Galates [chapitre 4. v. 19.]  
 qu'il souffrait pour eux les douleurs de  
 l'enfantement, jusqu'à ce que J. C. fut  
 formé en eux. La plus grande peine  
 était lorsqu'il s'agissait de la première  
 Communion. Il avait alors le cœur  
 déchiré de la plus vive douleur de les  
 voir faire une action si sainte avec des  
 dispositions si peu proportionnées. Il  
 serait difficile d'exprimer la crainte  
 qu'il avait alors de participer au crime  
 de la profanation des choses saintes,  
 malgré les attentions inconcevables qu'il  
 prenait pour en préserver ceux en qui  
 il ne remarquait pas des signes suffi-  
 sants de la présence du S. Esprit.

On se plaignait quelquefois que  
 son abord glaçait qu'il y avait sur  
 son visage quelque chose qui semblait é-

loigner; mais quand on le connaissait et qu'on le cultivait, on était étonné de sa douceur, de sa bonté, de sa tendresse et du fond de charité dont il était rempli. On ne sortait jamais de sa conversation sans se sentir animé, et, pour ainsi dire, tout un bailli des bonnes choses qui sortaient du bon trésor de son cœur.

Il avait la confiance de la plupart des frères, et c'était pour eux une grande consolation de lui ouvrir leur cœur, et lui exposer leurs peines, afin qu'il fût en état d'éclaircir les difficultés qui pouvaient les embarrasser. Ses réponses satisfaisaient toujours, et portaient la paix et le calme dans les cœurs.

Peu de mois après son entrée à la Maison, qui eut lieu en Mai 1750

on lui donna à faire la grande école  
 de la rue de Lappe qui était remplie  
 de cent enfants ordinairement, et située  
 dans un bas terre et malsain, il y resta  
 jusqu'en 1762, que le nombre des en-  
 fants et le mauvais air, obligèrent de  
 décharger cette école pour une moyenne,  
 et de transférer la grande au-dessus de  
 la porte cochère, à la cour des locataires,  
 dont la situation était bien supérieure  
 à la première pour l'étendue du lieu  
 et la salubrité de l'air.

Il continua de la faire jusqu'en 1764,  
 avec le même zèle et la satisfaction des  
 Supérieurs aussi bien que l'édification  
 de tous les frères qu'on y envoyait com-  
 me dans l'école la plus propre à  
 les former. Ce fut dans ce temps qu'on  
 l'en tira pour le mettre à la tête du ne-

vicial et pour être le procureur de la maison.

L'expérience qu'il avait acquise dans le commerce avant d'entrer à la maison, jointe à l'activité et à la force de son tempérament, fit qu'il s'acquitta de ce dernier emploi avec tout le succès d'un homme consommé dans cette fonction. Il ménageait avec une grande économie le bien des pauvres.

Connaissant le prix et la qualité des marchandises et des denrées, il n'était pas facile de le tromper; il avait soin de faire les provisions de la maison dans les temps les plus favorables, et son jugement lui faisoit discerner, comme un dispensateur prudent, sage et fidèle, les dépenses nécessaires de celles qu'il falloit supprimer.



On peut bien lui appliquer ce que dit St. Basile dans le 18<sup>e</sup> article de ses Petites Règles, où ce grand saint se demande en quoi consiste l'avarice et quand on doit se reconnaître coupable de ce péché. C'est, répond-il, quand on a plus soin de son bien que de celui de son prochain, puisque l'on est obligé d'aimer son prochain comme soi-même. Maxime d'autant plus précieuse dans le malheureux siècle où nous vivons, qu'il y a bien peu de personnes chargées des biens d'autrui qui viennent cette idée de l'avarice.

Cependant il n'y a pas de doute qu'il y a moins de vertu à saisir leurs sentiments que la saine morale que ce grand homme, cette lumière brillante de l'Église, avait puisée dans l'Écriture et dans la doctrine de son cœur.

Aussi remarquait-on que le frere  
Clupe, pour ne se point laisser tromper,  
faisoit continuellement des remarques  
sur le prix des choses, sur la quantité  
d'étoffe, de toile, etc, qu'il falloit, par  
exemple, pour une chemise, tant en lar-  
ge qu'en étroit, nappes, serviettes, essui-  
mains, matelas, traversins, etc. Par cette  
précaution il évitait les fraudes et les  
surprises, ainsi que les tromperies qui sont  
si multipliées en ce temps.

Ce soin à ménager les choses tempo-  
relles, fait juger qu'il n'avoit pas moins  
d'application à remplir les devoirs de  
sa première fonction; on ne peut mieux  
l'exprimer qu'en copiant les belles ré-  
gles qu'on trouve dans une lettre de  
Clement XIV, écrite en 1776, avant  
son pontificat, à un maître des novices

qui l'avait consulté. Elle est regardée avec justice comme un chef-d'œuvre.  
 « Le grand talent d'un maître des  
 « novices, dit ce S.<sup>r</sup> et savant pape, con-  
 « siste à bien connaître la source d'où  
 « dérivent les fautes, afin d'humilier  
 « si c'est orgueil, d'encourager si c'est  
 « paresse, de mortifier si c'est mollesse,  
 « de réprimer si c'est pétulance. Vous  
 « aurez soin que vos jeunes gens soient  
 « toujours appliqués. Outre que l'appli-  
 « cation fixe l'esprit et captive l'ima-  
 « gination, elle fait éclore des talents, etc.»

On peut dire sans l'ombrage que  
 tels étaient les principes par lesquels  
 « le père Suppié envers ceux dont il  
 « était chargé. Il se comportait à leur  
 « égard comme un bon père qui ne veut  
 « faire de ses enfants ni des esclaves, ni  
 « de conducteurs

des hypocrites, ni des idiots, mais de  
bons chrétiens, c'est-à-dire, des sujets  
qui savent rendre à Dieu ce qui lui est  
dû, à la religion ce qui lui appartient et  
à la société ce qui lui convient. Il y  
pouvait d'autant mieux réussir qu'il  
avait un esprit d'ordre pour ne rien con-  
fondre, un fond de lumière et de connais-  
sance pour prévoir tout, et une charité si  
étendue qu'elle embrassait tous les be-  
soins de ses frères.

Deux ans avant sa mort, il eut  
une maladie violente occasionnée par  
un nouveau travail, qu'on pouvait  
dire au-dessus de ses forces; mais son  
zèle le lui avait fait entreprendre com-  
me utile à la société, et toutefois rela-  
tif à l'état de ceux qui enseignent  
la religion. C'est un gros Broucil

D'Histoires choisies avec goût et justesse  
sur toutes les matières qu'on traite dans  
les Catechismes. Cet ouvrage fera as-

surément qu'on se souviendra longtemps  
 de lui, et l'on peut dire que ce serait un  
 grand bien qu'on le donnât au public.

Cette maladie fut suivie d'un violent  
 mal de tête qui ne l'a point quitté  
 jusqu'à la mort. L'année suivante, la  
 même maladie étant revenue avec cepen-  
 dant un peu moins de violence, on se  
 crut obligé de l'envoyer en sa patrie, au  
 mois de Juillet 1769, pour y respirer l'air  
 natal, et y rétablir ses forces pendant deux  
 ou trois semaines.

La tranquillité et le repos produisirent  
 l'effet qu'on avoit espéré; il revint assez  
 bien rétabli, mais ayant repris bientôt  
 ses exercices avec un nouveau zèle, il tar-

mina de carrière par une apoplexie ou  
 coup de sang pendant la nuit; on le trou-  
 va mort dans son lit, le jeudi matin, 31  
 Mai 1770, jour de l'octave de l'Ascen-  
 sion. Cette nuit si fatale pour un grand  
 nombre de personnes qui périrent misérabile-  
 ment au feu de réjouissance qui se faisoit  
 dans la place de Louis XV, ne sera de  
 longtemps oubliée. On laisse aux lecteurs  
 à faire leurs réflexions sur cet événement,  
 et combien il est dangereux de remettre  
 au lendemain l'œuvre de son salut.  
 On eut le désagrément à la maison de

(A\*) à l'occasion du Mariage du Dauphin, depuis Louis XVI, avec Marie  
 Antoinette d'Autriche. Le Dictionnaire Historique par l'abbé de  
 Fontenay porte à plus de quatre mille les personnes qui périrent, cul-  
 butées et étouffées sur cette place, ou plus tard Louis XVI  
 présenta sa tête avec couronne.

voir publier dans le quartier qu'il avoit  
 été aux illuminations, et qu'il y avoit  
 été étouffé avec les autres; mais ceux qui  
 le connaissaient avoient bien d'autres  
 sentiments de lui.

Il avoit été la veille se promener à  
 St. Mandé avec les siens; il y avoit  
 été à son ordinaire, le soir il avoit  
 souper comme les autres et fait ensemble  
 prière, étant de semaine, sans qu'en  
 s'aperçût de rien. Le lendemain matin,  
 M. Guichet, Supérieur, surpris et inquiet  
 de ne le pas voir à la prière du matin,  
 courut à sa chambre, et le trouva mort  
 dans son lit, couché sur une planche  
 de 3 pieds 9 pouces de long, sur environ 14  
 pouces de large, un peu creusée au milieu  
 et élevée sur les deux côtés. Cette plan-  
 che étoit placée entre le matelas et le

drap de dessous. Ce fut (suivant l'expression de M. Tschet, en annonçant cette triste nouvelle) une perte irréparable pour la Communauté.

On vit en lui l'accomplissement de ce que dit J.-C. dans l'Évangile qu'il viendra au moment qu'on ne sait pas et auquel on ne s'attend pas.

Si sa mort a été subite, il y a lieu de croire qu'elle n'a pas été imprévue. La veille, il avait fait le matin une instruction aux novices sur le jugement général dont l'Église s'occupe le jour de l'octave de l'Ascension.

Il y avait parlé fortement de la nécessité de se tenir prêt pour ce terrible moment, et il paraissait tout occupé de la pensée du bonheur qui suit la mort des saints; il s'entretenait encore



sur le même sujet dans la promenade  
avec quelques-uns des frères.

Après tout ce qu'on vient de voir de sa  
vie, il n'y a pas lieu de douter que sa  
mort n'ait été précieuse aux yeux de  
Dieu, puisque selon S. Augustin, le  
moyen de bien mourir, c'est de bien  
vivre. Il a été regretté de tous les frères,  
et sa mémoire sera en bénédiction dans  
la maison, et parmi tous ceux qui l'ont  
connu.

## Frère Veydi.

Le frère Veydi naquit à Paris dans  
la paroisse de St. Marguerite, faubourg  
St. Antoine, de parents qui firent son

de son éducation.

Il entra à la maison le 9 Mai 1759 étant âgé de 33 ans : il y avait plusieurs années qu'il se disposait à y entrer, et il y trouvait de l'empêchement du côté de sa famille. Il fut formé aux écoles par d'excellents maîtres, et en dernier lieu par le frère Tuchet qui faisait la grande classe de la rue de Rapp. il apprit avec facilité tout ce qu'on y enseignait et particulièrement la religion. Il avait environ 18 ans lorsqu'on lui fit quitter les écoles pour le fixer à quelque chose. Ses parents lui firent apprendre l'état de fondeur, et quelques années après on le fit passer maître.

Il voyant un peu dans ses affaires, il sembla oublier les bons principes qu'il

avait reçu dans les écoles de la part  
 des maîtres vertueux, tomba dans quel-  
 ques égarements, et ne pensant qu'à  
 se former des amis qui l'éloignèrent de  
 la vraie route du salut, il laissait à l'é-  
 cart ceux qui lui avaient donné de bons  
 principes. Mais la miséricorde de Dieu  
 ne l'abandonna pas pour toujours. Il  
 fit réflexion que la vie est courte, et qu'on  
 ne saurait trop ménager le temps que  
 Dieu accorde dans sa miséricorde. Il  
 rentra en lui-même, et se fit une réhai-  
 te dans la maison de ses parents, en  
 continuant son métier, jusqu'à ce qu'il  
 entra aux écoles. Il pouvait avoir 26 ou  
 27 ans lorsqu'il eut le bonheur d'ouvrir  
 les yeux, et depuis ce moment, il se donna  
 tout entier au service de Dieu. Il avait,  
 comme nous l'avons dit plus haut,

33 ans, lorsqu'il fut reçu à la Communauté.

Depuis son entrée aux écoles, il travaillait sérieusement à son salut. Le frère Seydi paraissait continuellement occupé de Dieu, méditant sa loi le jour et la nuit; on le voyait rarement converser avec les autres; il fallait qu'il y fut contraint, tant il aimait la silence, observant ce que dit Saint Chrysostôme, en recommandant cette vertu.

" Il est impossible, dit ce grand saint,  
 " que la piété subsiste avec cet épanche-  
 " ment de paroles; l'âme s'amollit,  
 " elle devient négligente, et fait une tres-  
 " te chute; elle se trouve réduite à une  
 " effroyable solitude, il n'y rencontre  
 " plus ni ordre, ni harmonie, tout  
 " l'édifice se ruine et se détruit, la crainte

« de Dieu en est banni, et le démon  
s'empare ».

David nous apprend qu'il observait  
ses voies, pour ne point pécher par sa  
langue, et qu'il y mettait une sentinelle.

Le père Sydeli observait encore les ré-  
gles de saint Basile, sur le silence: «

« Comme l'impuissance de se taire,  
« dit ce saint Père de l'Eglise, est l'effet  
« le plus ordinaire de l'orgueil, le  
« signe le plus évident de la folie, le  
« caractère de la légèreté, et la marque  
« presque certaine de l'extinction de l'es-  
« prit de Dieu, le silence, au contraire,  
« est la marque la plus certaine de sa  
« présence dans une âme, et de la plé-  
« nitude de sa grâce. C'est le signe  
« visible du calme de nos passions et  
« de la tranquillité de l'âme; c'est le

« gardien fidèle des cœurs, le ministre de la  
 « paix et le grand maître de l'oraison,  
 « le fidèle interprète de l'Écriture, le  
 « plus illustre fruit de la pénitence,  
 « la fleur la plus précieuse de la solitude  
 « et la marque la plus auguste de la  
 « sagesse ».

« La pente de notre cœur, dit, S. Ber-  
 nard, doit être au silence. »

Jérémie nous apprend que c'est un  
 grand bien d'attendre son salut dans  
 le silence. C'est le silence qui produit  
 qui cultive, et qui conserve toutes les  
 vertus et nous fait faire des progrès  
 admirables dans la piété.

Le S. Esprit nous montre en bien  
 des endroits de l'Écriture, les inconvé-  
 nients de la langue, et l'utilité in-  
 finie du silence. « Faites-vous, dit-il,

« une balance pour peser vos paroles, met  
 « tez à votre bouche, une porte et des ser-  
 « ves. [ Eccli. 28. 29 ]

« Le coup de hache fait une meurtrissure,  
 « mais celui de la langue brise les os ;  
 « il est bien mort des hommes par le  
 « tranchant de l'épée, mais il en est enco-  
 « re mort davantage par leur propre lan-  
 « gue. [ Eccli 28. 21. 22 ]

« Celui qui garde sa bouche, garde son  
 « âme des plus pressantes afflictions ;  
 « la mort et la vie sont au pouvoir de  
 « la langue ; celui qui aime à parler beau-  
 « coup, sera rassasié des fruits de sa bou-  
 « che, c'est-à-dire, des fruits de mort. [ Prov. 21. 23 ]

« Le même Saint-Esprit nous apprend  
 « par la bouche de son apôtre, que la lan-  
 « gue est un feu, qu'elle est pleine d'un  
 « venin mortel, qu'elle souille tout le

accours de notre vie, qu'elle est un mal  
inquiet et intraitable, et un monde d'in-  
iquité. [ Jacq. 2. 6 ].

David dit aussi : « Je veillerais sur  
« moi-même pour ne point pécher dans  
« mes paroles. Je mettrai un frein à ma  
« bouche. [ Psaume 78. 4 ]. ..... Je me suis tu,  
« je suis devenu muet, je n'ai pas même  
« voulu dire de bonnes choses. [ Ibid. v. 9 ] »

On peut dire que le père Hyde,  
quoique cependant observateur du silence,  
ne laissait pas quelquefois de s'entre-  
tenir avec ses confidés, pour cimenter  
l'union et la charité paternelle; mais  
il observait de ne jamais s'entretenir  
que de bonnes choses.

Comme le S<sup>r</sup> Esprit inspire  
toujours à ceux qu'il aime, l'humili-  
té, la défiance de soi-même, l'estime de



prochain, il nous porte naturellement à nous effacer des esprits, à faire valoir le sentiment des autres, à le préférer au nôtre, et à éviter tout ce qui peut altérer le moins du monde la charité. Ce bon frère ne désirait autre chose que de se voir oublié, et qu'on préférât les autres à lui. Il remplissait exactement tous les devoirs de son état à la maison. On ne le vit jamais murmurer, ni donner aucun soupçon de mécontentement, possédant son âme dans la paix. La pluie, la neige, les grandes gelées ne ralentissaient pas son zèle, et ne le portèrent jamais à demander de soulagement. Son école, qui était la plus éloignée de la maison [à la grande Pointe], ne l'empêchait pas de venir dîner avec les

autres, et de se lever presque toujours à l'heure des autres maîtres moins éloignés. Il ne s'arrêtait jamais dans aucune maison; il n'y avait qu'une nécessité indispensable qui pût l'arrêter pour un instant; il ne connaissait, pour ainsi dire, que le chemin qui conduisait à son école, et il voulait bien ignorer les autres. Il était attentif à veiller sur lui-même pour ne gêner personne, et il aimait mieux s'incommoder que de gêner qui que soit.

Père Doydi, quoique avec un extérieur un peu sombre et un silence qui paraissait quelquefois affecté, ne laissait pas d'être ardent à la récitation qui se fait journellement à la maison; personne ne répétait mieux que lui à la lettre, et avec cela il développait au

meilleures choses de la religion qu'il voulait expliquer.

On l'envoya à Orléans pour y faire la première classe des écoles de charité de la paroisse N.-D. de Recouvrance de cette ville. Il s'y conduisit comme il avait fait à Paris, avançant de plus en plus dans le chemin de la perfection.

Il était chéri et aimé des personnes qui soutenaient la bonne œuvre des écoles dans cette paroisse. Il n'allait point manger dehors, et c'était là le moyen de se rendre estimable et de ne point passer pour un parasite. Après avoir fait sa classe, il se remplissait de saintes lectures et méditait beaucoup ; il achevait le reste de la journée à transcrire des catéchismes, et crai en faire suivant la portée de son esprit.

Après une suite d'années passées dans  
 la crainte de Dieu, il n'y a qu'un lieu de  
 douter que ce ne soit un saint. Il ne resta  
 que quelques années à Orléans, et il fut  
 enlevé de ce monde en peu de jours par  
 une maladie extrêmement violente. On  
 le regretta beaucoup après sa mort, et sa  
 mémoire est en bénédiction dans la pa-  
 roisse de S. D. de Recouvrance.  
 Il mourut le 14 juillet 1775.

## P. Rogemont ou le P. Saul

Le nomme Rogemont surnommé  
 à la Maison le père Paul Martin,  
 naquit à Brives-la-Gaillarde en bas  
 Limousin, diocèse de Limoges, sur la rive,

elle est surnommée la Gaillarde, à cause de la beauté de sa situation.

Il vint au monde vers l'an 1730, et entra chez nous le 27 juin 1748 âgé de 16 ans, et mourut le 4 Février 1772.

Ce bon frère se conduisit sagement dès son enfance, on ne le voyait pas comme les autres de son âge se livrer à l'impétuosité d'une dissipation inséparable, pour ainsi dire, de l'enfance. Ses compagnons admiraient son recueillement et sa candeur. Il eut l'avantage d'être formé par M. Thuillier, maître d'école de l'hôpital de Brives qui vivait dans une grande piété, et qui avait été admis dans notre maison le 2 Août 1741 : il fut obligé de la quitter en 1753 ou 1754 à cause de ses infirmités. Le pieux maître d'école qui

s'était toujours conduit très-chrétien-  
nement dans notre maison, était  
admiré de tous les maîtres : il était  
charitable, donnait abondamment  
aux pauvres de son école, des hardes, des  
laines, du pain et de l'argent.

Il avançait beaucoup les enfants  
dans la récitation des chapitres de l'an-  
cien et du nouveau Testament, dans  
l'Écriture, l'arithmétique, etc. On  
admirait sa facilité à conduire une  
école et le bon ordre qui y régnait : aussi  
sa classe était toujours garnie d'un grand  
nombre d'enfants. On se plaignait ce-  
pendant qu'il était un peu sévère.

Après sa sortie de la maison,  
il alla faire l'école à l'hôpital de Pon-  
toise, sur l'Éise, diocèse de Rouen <sup>(A)</sup>, pen-

(A) alors, et maintenant du diocèse de Versailles.

dant quelques années, après quoi le père  
 Marguerite le fit connaître à M. l'ab-  
 bé Dubois<sup>(a)</sup> qui le fit passer à Brives-  
 la-Gaillarde pour y faire l'école de  
 l'hôpital dont il était le fondateur.

Le père Chevillier était petit de taille,  
 mais grand par sa vertu; on peut dire  
 de lui ce qu'un Père de l'Eglise di-  
 sait de S. Paul qu'il appelait l'hom-  
 me de trois cordes, et dont néanmoins  
 la tête était dans le ciel. Le père Chev-  
 illier continua à vivre à Brives com-  
 me il avait fait ici et à Pontoise,  
 à s'appliquer à l'école et à la faire  
 avec bénédiction, s'attachant à instrui-  
 re les enfants dans la saine doctrine.

(a). Chanoine de Saint-Honoré, et  
 neveu du Cardinal Dubois.

il était détaché des choses périssables, assistait les pauvres de tout son possible, procurait des sujets à notre maison et ne cherchait qu'à étendre le règne de Jésus-Christ dans les cœurs.

Il mourut comme il avait vécu, rempli de bonnes œuvres, et emportant dans son cœur tous les enfants de son école, leur ayant donné des leçons d'humilité et de détachement avant de les quitter, car le juste n'est juste qu'autant qu'il est humble. S'il méprise son prochain dans ses défauts, ou dans ses chutes mêmes, il commet un péché qui peut avoir des suites très-dangereuses. Car ce mépris vient d'une secrète présomption, par laquelle il s'attribue, sans qu'il y pense, le don de Dieu qui le rend



juste; et il s'éleva au-dessus de son  
père, comme le Pharisien s'élevait  
au-dessus du Publicain. Mais ce-  
lui qui a compassion du pauvre, dit  
le S. Esprit [ Prov. 14. 21. ], sera bienheureux.

Ce bon serviteur de Dieu ne cher-  
chait pas à paraître vertueux, mais  
à l'être. Car, comme dit S. Augus-  
tin, rien n'est si aisé que de passer  
pour vertueux, ni rien de si difficile  
que de l'être, non aux yeux des hom-  
mes, mais aux yeux de Dieu.

Le père Paul fut formé par ce  
bon père dont je viens de rapporter les  
actions en abrégé, et on peut dire qu'il  
fut un digne imitateur de ce beau mo-  
dèle de vertus. Le père Paul resta  
dans sa patrie jusqu'à l'âge de 16  
ans environ, et il fut envoyé par le

frère Thuillier à notre maison, pour  
 être formé aux études comme il y avait  
 été formé lui-même. Alors le jeune  
 Rogemont sans être touché, ni  
 retenu par l'opposition de ses parents,  
 préféra son salut à tous les avanta-  
 ges qu'il pouvait espérer comme aîné  
 dans sa maison paternelle. Il partit  
 de Privas, et vint au faubourg où il  
 fut admis au nombre des novices; et  
 y devint le modèle de tous les autres,  
 par sa régularité, sa modestie, son  
 amour pour le silence, et son ardeur  
 à remplir tous les devoirs de son état.  
 La satisfaction qu'il donna au ma-  
 ître des novices, le fit choisir préféra-  
 blement à d'autres plus anciens pour  
 le charger d'une école qu'il fit avec  
 bénédiction.

Une de ses principales occupations  
 était de se perfectionner à bien faire un  
 catéchisme et de présenter les vérités  
 de notre S<sup>te</sup> Religion aux en-  
 fants sous différentes faces. Il avait  
 une mémoire heureuse, un jugement  
 solide et profond, et une gravité de  
 vieillard. Il aimait la prière et en  
 faisait ses chastes délices, étant per-  
 suadé de ces paroles de St. Chry-  
 sostôme « que les instructions ne dev-  
 raient produire aucun fruit si elles  
 ne sont précédées et suivies de la prière.

Sa modestie, son recueillement et  
 sa gravité le faisaient respecter de  
 tous, quoiqu'il fût jeune. Il gémissait  
 souvent de voir un grand nom-  
 bre de ses enfants ne penser qu'au jeu  
 et aux vaneries et perdre un temps

que le Seigneur leur donnait dans  
sa miséricorde pour travailler à le  
servir.

Enfin, Dieu, après avoir fait voir  
en la personne du frère Faül ce que  
peut la grâce dans un cœur, voulut le  
retirer du monde, pour lui donner la  
récompense que il accorde aux saints.

Il eut une maladie de poitrine  
qui dura un an et demi et qu'il  
supporta avec une patience que Dieu  
seul peut donner. Comme il  
avait toujours édifié ses frères  
dans sa santé, il les édifia en-  
core davantage pendant sa mala-  
die. Il mourut, muni des sacre-  
ments de l'Eglise, le 4 Février  
1772, regretté de tous les frères.

Le frère Chudllier avait 28 ans

quand il fut reçu à notre maison en  
 1741, il était de la ville de Reims  
 en Champagne et de la paroisse de  
 Saint-Jacques, mais quand il vint  
 ici, son père qui était tonnelier demou-  
 rait sur la paroisse de Saint-Nilas-  
 re, et il fut présenté à M. Pothier  
 par M. l'abbé Cabourin, fonda-  
 teur de cette maison. Il ne fit que  
 deux écoles ici: la petite de la rue  
 de Sappe, et celle de la Croquette  
 qui fut sa dernière.

Monsieur du feu J.-B. Cousin.

Le 6 Avril 1776, veille de Pâques,  
 le père Jean-Baptiste Cousin né à

Beaumont en Argonne, diocèse de Reims, est mort muni des sacrements de l'Eglise. Il était âgé d'environ 20 ans quand il entra à la Communauté, le 30 juillet 1773: il était d'un caractère doux, riant, docile, se plaisait beaucoup à rendre service à tous les frères. Il aimait la maison et désirait s'y terminer sa carrière; il fut attaqué d'une maladie épidémique qui régnait pour lors à Paris et dans presque tout le royaume: on la nommait la grippe. Ce rhume violent le prit vers le mois de Décembre 1774; on lui donna tous les remèdes convenables à cette maladie, et néanmoins le mal alla toujours en augmentant. Quand les beaux jours

commençoient à venir, on lui proposa d'aller prendre son air natal, pour se remettre plus vite, mais il se mit à pleurer disant qu'il aimait mieux mourir à la maison que de s'en retourner en sa patrie.

La maladie prenant toujours de l'accroissement et les poudrons étant en suppuration, on fut obligé de le mettre à l'infirmerie où il acheva de succomber. Il ne témoigna aucune peine de quitter la vie: il continua à s'édifier dans sa maladie encore plus qu'il n'avait fait en santé. Il était fort reconnaissant des services qu'on lui rendait dans sa maladie, et remercioit de l'a-<sup>Dieu</sup>voir fait entrer aux écoles.

On lui fit recevoir le Sacri-

que d'Extrême-Onction le  
 mercredi saint, 3 d'Avril, et il  
 termina sa vie le 6 du même mois,  
 avec une grande résignation à la vo-  
 lonté de Dieu, et de grands sentiments  
 de piété. Il fut enterré le 7, jour de  
 Rêques, en 1776.

## Frère Léon Pierre Moulin

Le frère Léon Pierre Moulin  
 naquit à Fry-la-Chaussée, diocèse  
 d'Evreux, généralité de Rouen, le  
 23 Avril 1751, d'une famille assez  
 honnête; ses parents prirent soin de  
 son éducation: il recut des instruc-  
 tions de M. Chretien, ancien pro-



esseur de théologie de S<sup>te</sup> Barbe;  
 et l'on peut dire qu'il a très-bien ré-  
 pondus aux instructions qu'il avait  
 reçues de cet homme vertueux.

M. Chrétien se fit entrer aux é-  
 colles le 23 9<sup>bre</sup> 1770; il était pour lors  
 âgé de 19 ans  $\frac{1}{2}$ . Ce bon frère é-  
 tait doux, sage, laborieux, aimant  
 à rendre service à tous ses confrères;  
 il les aimait tous, et en était aimé.

On ne remarquait point en lui  
 de ces liaisons particulières qui ne  
 sont que trop ordinairement le poi-  
 son des Communautés; il était  
 singulièrement aimé des enfants de  
 son école et des parents des enfants;  
 la douceur peinte sur son visage,  
 une modestie peu commune dans son  
 maintien et dans son parler, lui

gagnaient tous les cours.

Il avait de la facilité pour s'exprimer dans ses catéchismes et savait proportionner ses instructions à la capacité de ceux qu'il instruisait; car comme dit M. Nicole, ce ne sont pas proprement les maîtres et les instructions qui font comprendre les choses: elles ne font tout au plus que les exposer à la lumière intérieure de l'esprit, par laquelle seule on les comprend.

De sorte que lorsqu'on ne rencontre pas cette lumière, les instructions sont aussi inutiles que si l'on voulait faire voir des tableaux pendant la nuit. Il faut regarder où il fait jour dans les enfants, et en approcher ce qu'on veut leur faire entendre.

et pour cela, il faut souvent tenter  
diverses voies pour entrer dans leur  
esprit, et s'arrêter à celles qui réussis-  
sent le mieux.

Père Martin était attentif  
à faire apprendre aux enfants tout  
ce qui leur était nécessaire pour deve-  
nir de bons chrétiens et de bons ci-  
toyens. Il était attentif à ne laisser  
aucun vide dans le temps des exerci-  
ces de sa classe : il savait ménager  
son temps et mettre tout à profit pour  
l'avancement de ses écoliers.

Le silence de son école était mi-  
diocre, et la peine qu'il se donnait  
en multipliant les exercices ne contri-  
buait pas plus à le diminuer : il  
en portait la peine, mais il en résul-  
tait un avantage pour les élèves. On

le voyait presque toujours occupé à la maison: il lisait, priait et écrivait dans les temps convenables; il ne paraissait occupé qu'à étendre la gloire de Dieu, et à rendre service à tout le monde.

Il avait fait venir deux de ses sœurs à S<sup>t</sup> Marthe, dont l'une fut occupée aux écoles de charité des filles et pour les malades à S. Séverin, maison dépendante de S<sup>t</sup> Marthe; et l'autre sœur, qui est la cadette, fut occupée à la même œuvre à S<sup>t</sup> Marthe pour l'école seulement. Les deux sœurs avaient beaucoup de confiance en lui: il réglait leurs petites affaires de famille, et les aidait en ce qui dépendait de lui pour leur fournir de petites choses analogues à leurs écoles, comme par exemple,

catéchismes, manuscrits, catalogues,  
alphabets pour les petits enfants, etc.

Le frère Martin a eu un  
frère ici nommé Martin Morday  
qui était son aîné de quelques années,  
et qui entra à notre maison le 2  
mai 1764, n'étant âgé que de 16 ans.

On fut très-édifié de la conduite  
de ce jeune homme. Il paraissait  
promettre beaucoup et avait de la  
piété: il montra une patience  
digne d'un saint dans la maladie  
qui l'enleva de ce monde, le 10  
Avril 1767, après avoir peu tra-  
vaillé aux écoles.

On peut appliquer à ce jeune  
homme ce passage de la Sagesse:  
"Comme le juste a plus à Dieu, il  
"en a été aimé....., il l'a enlevé"

de peur que son esprit ne fut corrom-  
 pu par la malice, et que les apparences  
 de ces trompeuses ne séduisissent son âme.

En effet, tout ce qui paraît  
 grand dans le siècle n'est qu'un jeu  
 d'enfants; et il se mêle dans ses ba-  
 guettes, une maladie si contagieuse,  
 que l'Écriture l'appelle un endor-  
 cellement.

Ce jeune frère ayant peu vécu, il  
 a rempli la course d'une longue vie.

Éc. 4. 13. « Le vrai juste, dit saint Ber-  
 nard, remplit en peu de temps une  
 longue course, sa vie est renfermée dans  
 un cercle étroit; mais il a pour ob-  
 jet un être infini, et le désir de son  
 cœur n'a point de bornes. Il vou-  
 drait servir éternellement celui qui  
 est éternel. C'est pourquoi, il

s'acquiert en peu d'années une récompense sans fin, parce que s'il avançait toujours dans l'âge, il ne cesserait point de croître en mérites.»

En 1779, vers le commencement de l'année, le frère Martin eut une maladie d'environ quatre mois; on eut recours aux plus habiles médecins et chirurgiens de Paris pour connaître la nature de la maladie; dans les commencements on croyait qu'il avait les humeurs froides, on lui fit prendre pendant un certain temps des bols mercuriels qui ne firent qu'augmenter le mal.

Enfin on parvint à connaître qu'on s'était trompé, on prit une autre marche et en peu de temps il fut radicalement guéri; cependant

on peut dire qu'il n'y a point eu un véritable rétablissement. En janvier 1780, il éprouva dans les commencements de ce mois une maladie qui lui annonçait qu'il ne tarderait pas à succomber.

Le 29 janvier il tomba malade, et le premier soin du médecin fut de le faire saigner, pensant que c'était une fluxion de poitrine, mais peu après on reconnut que c'était une fièvre humorale.

En effet, la maladie était inflammatoire et exigeait les saignées.

Le 29 du même mois et le 8 jour de sa maladie, il recut de la paroisse le Saint Viatique et l'Extrême-Onction. Vers le commencement de Février, et surtout vers le



milieu de ce mois, la fièvre prit de l'accroissement, et le conduisit au tombeau le 15 Avril.

Il fut encore administré par la paroisse, le 12. Avril, trois jours avant sa mort. On lui avait fait faire ses pâques à la maison par une permission de M. le Curé le lundi de Pâques 24 Mars: il avait communie environ 15 jours avant. Il a reçu l'Eucharistie 4 fois dans sa maladie: deux fois en viatique le soir, et deux fois le matin à jeun.

Enfin il s'est endormi dans le Seigneur le 15 Avril 1780 sur les 5 heures  $\frac{1}{2}$  du matin, après une agonie un peu longue et avec de grands sentiments de religion. Il a été

regretté de toute la maison. On fut obligé de le faire enterrer vers les 7 heures  $\frac{1}{2}$  du soir le même jour, à cause du scorbut qui lui survint environ trois semaines ou un mois avant sa mort. Il était, comme j'en ai dit, âgé de 29 ans, et avait 10 ans de profession.

## Vie

### du frère Pierre Demy

Le frère Pierre Demy naquit dans la paroisse de Dammartin le Saint-Père, diocèse de Compiègne, le 28 juin 1701, et fut baptisé le même jour. Cet endroit n'est pas

éloigné de Bar-sur-Aube.

M. Chassepou, docteur de Sorbonne, et prêtre habitué de St. Marguerite, sous M. Goy, le fut entier aux écoles le 1<sup>er</sup> Décembre 1723, de sorte qu'il y a été près de 57 ans, n'étant mort que le 3 juillet 1780 à 10 heures  $\frac{1}{2}$  du soir, âgé de près de 80 ans.

Le père Pierre était très-labourieux, on le trouvait toujours occupé. Comme il avait été élevé fort durement sous les gouvernements de M. Pothier, où l'on n'avait que le nécessaire étroit, il s'était accoutumé à une vie frugale, surtout dans les dernières années de sa vie; aussi n'avait-il aucune infirmité de vieillesse. Il n'usait d'aucun

médicament, se contentant de temps en temps de prendre des herbes du jardin et en faisait des boissons ou tisanes, et diminuait en même temps quelque chose sur la quantité des aliments, et bientôt il était remis.

Son occupation, depuis environ 20 années, était de cultiver le jardin : il entendait au mieux cette partie, et il s'y portait de tout son cœur.

On ne peut disconvenir que, malgré sa rusticité et son caractère difficile, et même fort pénible dans la société, il n'eût cependant de la pitié; il gémissait assez souvent sous le poids de sa misère.

Le juste peut tomber sept fois (par jour), mais il se relève (Prov. 24.16)

aussi souvent qu'il tombe; il se relève plus plein d'humilité et de courage. Il fait des fautes, mais il les expie par la pénitence. Il a de mauvaises inclinations, mais il les combat.

D'Écriture ne nomme pas heureux celui-là seul qui est sans tache et ne pèche point; mais celui encore à qui Dieu n'impute point de péché. [Psaume 31. 2.]

Il lisait peu parce que sa mauvaise vue l'en empêchait; mais il ne lisait que de bons livres, comme par exemple, la Sainte Bible, la morale du Pater, les ouvrages de M. Nicole, l'Imitation de J. C.

Il est fâcheux cependant que

s'adonnant un peu trop au jardin,  
on s'apercevait qu'il négligeait un  
peu la prière en commun dans plus-  
sieurs occasions, et cependant la pri-  
ère est la clef des trésors de Dieu.

La dureté de son caractère lui  
a causé, par sa faute, dans tous les  
temps de sa demeure à la maison,  
bien des tracasseries qu'il aurait pu  
éviter. Il est difficile de ne pas re-  
connaître qu'il avait dans le ca-  
ractère quelque chose d'aigre et de  
chagrin qui faisait peine à beaucoup  
de monde.

Il prenait aisément feu quand  
il se croyait choqué. Il n'avait pas  
assez travaillé sur lui-même pour  
se vaincre, aussi évitait-il de lui  
tout le monde; mais cependant

il reconnaissait sa faiblesse et en gémissait devant Dieu.

Le 29 juin, jour de sa fête patronale, il entendit la Messe à la Chapelle; il ne paraissait avoir aucune indisposition et même il se préparait à aller entendre la grand-messe à la paroisse, et à y communier après avoir entendu celle de la maison: il comptait aussi qu'étant à la paroisse, il y renouvellerait les vœux de son baptême, mais il se trouva si mal vers la fin de la messe qu'on fut obligé de le descendre de la chapelle et de le porter dans son lit; il se leva peu après, ne fut point à la paroisse; mais il fit son testament d'une manière très-chrétienne.

tienne, recommanda son âme à son Créateur, se mit sous la protection de la <sup>St</sup> Vierge, de son Patron (Saint Pierre) et de son ange gardien.

Le nuit de la Saint Pierre au lendemain, il commença à battre la campagne, et cependant sans fièvre. Le 2 de juillet, qui était un dimanche, il passa l'après-midi dans le jardin; et le matin du 3 lundi, on lui donna par ordre du médecin une petite médecine qui n'était proprement qu'un lavage, et qui parut lui faire du bien. A une heure après midi, il se leva ressentant une faiblesse extrême; le médecin se trouva pour lors à la maison, par



ce qu'il y était venu pour un autre  
malade; il tâta son pouls, le  
trouva avec une forte fièvre.

Sur les 2 heures après-midi nous  
le transportâmes à l'infirmerie;  
mais lorsqu'il fut au bas de l'esca-  
lier qui monte à la cuisine, il  
s'évanouit; on fut obligé de le cou-  
cher horizontalement; il revint de  
cet évanouissement. On le mit  
dans son lit sur les deux heures,  
comme je viens de le dire, et il  
rendit son âme à Dieu le même  
jour sur les 10 heures  $\frac{1}{2}$  du soir, 3 juillet  
1780, sans qu'on ait pu parve-  
nir à le faire confesser, quoiqu'on  
eût envoyé chercher son confesseur;  
la tête n'y était plus. On lui fit  
administrer l'Extrême-Onction;

mais il ne put recevoir le Saint  
Viatique. Il fut enterré le 4 vers  
le soir.

## Frere Nicolas Charles Vinot

Le frere Nicolas Charles Vinot  
naquit à St. Mards en Othe, dio-  
cese de Troyes, province de Cham-  
pagne le 24 juin 1758. M. l'ab-  
be d'Heussel de la Pastole, ainsi  
que ses tantes qui vivaient dans  
la piété, le fit entrer à la maison  
des écoles le 15 Octobre 1774.

L'éducation de ce jeune hom-  
me avait été assez négligée, n'en  
tendant rien à la religion; mais  
comme il était d'un bon caract-

tière et assez laborieux, on parvint à l'instruire.

Après son noviciat, on lui fit faire la petite école de la rue de Lappe, ensuite celle de la Croix de Turbin.

Il paraissait avoir plus de zèle que de méthode pour l'école; cependant il connaissait toute l'étendue de ses devoirs. Sa santé paraissait fort robuste, mais il était sujet à d'assez gros rhumes.

La seconde année de son école, comme il se baissait pour boucler un de ses souliers, il se rompit une vaisseau dans la poitrine, et cracha le sang sur le champ; on lui administra les remèdes convenables pour cette

maladie, le crachement de sang cessa et il fut en état de continuer son école; mais les rhumes qu'il eut les années suivantes, rappellèrent le crachement de sang.

On fut obligé encore de le médicamenter; le crachement de sang cessait et reprenait peu après; cette rupture à la longue forma un ulcère dont la suppuration se faisoit sur les pommons; bientôt ils se mirent eux-mêmes en suppuration.

Nous l'envoyâmes dans sa patrie le 24 Juin 1780. par l'ordre du médecin, pour y prendre son air natal; il succomba à cette maladie le 4 Octobre de la même année, regretté de ses pa-

rents et de la maison, donnant  
des marques d'un sincère atta-  
chement à la religion et à la  
maison des Ecolles chrétiennes.

Quand je voulus l'envoyer  
dans son pays, quoiqu'il aimât  
beaucoup ses parents, il ne pouvait  
prendre sur lui d'y aller dans  
la crainte d'y mourir, aimant  
mieux terminer sa carrière à la  
maison que dans son pays.

Vers la fin de l'été de l'année  
qui a précédé immédiatement sa  
mort, on l'accusa dans le dehors  
d'une faute qui aurait été grave  
si elle eût pu être prouvée.

Je le pris en particulier, et je  
le menai dans le jardin; je lui  
fis sentir l'importance de la

faute, si elle était comme on me  
l'avait dit; il n'en convint pas,  
et j'eus occasion de lui faire parler  
d'ailleurs; et effectivement il pa-  
raissait innocent. Depuis ce temps  
je le vis plus attaché à la personne  
qui l'avait repris, qu'il n'était  
auparavant. « Prenez le sage,  
dit le Saint-Esprit, et il vous en aimera  
davantage. »

En effet, il y en a plusieurs  
qui usent de réprimandes lorsque l'on  
les reprend, et qui ne pardonnent pas  
même les plus légers défauts des  
supérieurs. Une malade ne re-  
prend pas les défauts du médecin  
lorsqu'ils n'ont pas de rapport à  
sa maladie. Celui qui néglige  
les réprimandes s'égare. (Prov. 10.17).

Il ne faut point mépriser ceux  
qui reprennent. « Suis-je devenu vo-  
tre ennemi, disait S. Paul aux Ga-  
lates, pour vous avoir dit la vérité ? »

(Galates, chap. II. verset 16).

Un supérieur doit reprendre à  
temps et à contre-temps; il est plus  
à plaindre qu'à blâmer quand  
il se trompe.

C'est une des principales mar-  
ques de vertu quand les méchants  
haïssent; et on peut dire qu'on  
n'est pas sévère à l'excès, quand  
on ne l'est pas plus que J.-C.  
qui a repris fortement.

Le bon père, pendant la ma-  
ladie qui l'a conduit au tombeau,  
a édifié ses parents, par sa douceur,  
sa foi et sa piété. Le témoignage

ge avantageux que M. Mutel, curé de sa paroisse, a rendu de lui, par deux lettres qu'il a écrites après sa mort, ne sont point équivoques.

Il reçut l'Extrême-Onction et le saint Viatique 15 jours avant sa mort. Enfin, il s'est reposé dans le Seigneur le 18<sup>bre</sup> 1780 âgé de 24 ans.

## Vie du frère Antoine de Vouge.

Le frère Antoine de Vouge natif de Gargy près de Connesse, et à une lieue d'Écouen, diocèse de Versailles, fils d'Etienne de Vouge et de Marguerite Civote, naquit en Mars



1750. M. Morillon l'aîné (a), bourgeois de Villiers-le-Bel, le fit entier

(a). Le respectable M. Saillan, ancien Curé de Villiers-le-Bel, mort le 6 Août 1814, fit imprimer en 1797, un excellent petit volume sous ce titre: *Le Chrétien instruit de sa Religion.*

On lit, à la page 30 de cet ouvrage, l'article suivant, relatif à M. Morillon.

« Une conversion à peu près semblable à  
 « celle de M. Chanteau s'est opérée de nos  
 « jours. Un habitant de Villiers-le-Bel, riche  
 « négociant, nommé Morillon, adonné à la  
 « vie de plaisir, de jeux, de divertissements, fut  
 « engagé par un de ses amis, qui n'était pas  
 « meilleur croyant que lui, à venir un jour  
 « entendre le P. Mully, curé de Montmorency.  
 « Il s'agissait d'une promenade de pure curiosité.

ici le 7<sup>e</sup> X<sup>bre</sup> 1773.

On lui avait fait apprendre le mi-

« M. Corillon ne refusa pas ; cependant, lors-  
 « qu'en effet ces amis vint le prendre pour y aller,  
 « il fit mille difficultés, enfin il céda. Le discours  
 « du prédicateur fut du bon genre une telle im-  
 « pression, qu'il forma aussitôt le dessein de chan-  
 « ger de vie ; en il l'exécuta à l'instant. Sa femme  
 « entra dans ses vues. Au lieu des folles dé-  
 « pensees qu'ils faisoient auparavant, ils  
 « distribuoiens tout leur revenu, et même leur  
 « fonds en bonnes œuvres. Cette maison de plai-  
 « sirs fut convertie en une maison de prières.  
 « A l'église, M. Corillon étoit abîmé en  
 « la présence de Dieu. Chez les pauvres, chez  
 « les malades, on voyoit un cœur tout brûlant  
 « d'amour de Dieu et de charité pour le prochain.  
 « Son exemple et ses discours se répandoient dans

tier de bourgeois, et il s'associa avec  
un bon garçon du même métier; ils

« tout les environs, la bonne odeur de J.-C. Il sur-  
« le sort de l'ind, celui d'être traversé dans ses  
« bonnes œuvres et persécution. Cependant, il  
« s'était tellement attiré l'estime et la vénération  
« de ses concitoyens, qu'en 1790 il fut nommé  
« Maire. Il s'acquitta de cette fonction avec  
« l'intégrité, le zèle et le civisme qu'inspire la  
« vraie Religion. Il y succomba, mourut en  
« 1791, et fut regretté universellement. Les  
« habitants du pays rendent témoignage des  
« faits miraculeux arrivés après sa mort. »

Un des neveux de M. Coxillon s'est mon-  
tré digne de son saint oncle. La Revue Ec-  
clésiastique, t. I p. 311, en parle en ces termes:

« Nous annonçons la perte sensible que vient  
« de faire la commune de Villiers-le-Del (Seine-et-Oise

vivaient l'un et l'autre dans la  
piété et dans la crainte du Seigneur.

Après avoir travaillé à Villiers  
le Bel (b) pendant environ un an

« en la personne de M<sup>r</sup>. Pierre-Victor Augustin  
« Morillon, décédé le 6 Février 1899, âgé de 82 ans.  
« <sup>P</sup> longtempa maire de la Commune, M<sup>r</sup>. Morillon remplit  
« les devoirs de cette magistrature avec le zèle et l'impartialité  
« liti que lui suggérait son religieux respect pour la loi.  
« Chrétien profondément instruit et fermement attaché  
« à la cause de la vérité, il prêcha d'exemple à ses admi-  
« nistrés dont il avait conquis toute la confiance. Aussi ses  
« obsèques ont-elles été célébrées au milieu d'un grand  
« concours d'habitants de la commune et des villages envi-  
« ronnants, comme aussi de plusieurs amis de la  
« Capitale, qui étaient venus rendre ce dernier devoir  
« à l'homme de bien, qui leur était trop tôt enlevé. »

(b). Ce pays a donné plusieurs sujets à la

et demi, ils se retirèrent à Greglay pour travailler de leur métier; ils y gagnèrent l'affection des habitants, et y vivaient honnêtement.

M. Bouillon les fit entrer à notre maison comme je viens de le dire, le 7 Août 1773. Le compagnon de celui-ci eut une maladie singulière qui le conduisit aux portes de la mort; il fut environ trois semaines sans pouvoir prendre aucune nourriture, pas même du bouillon, ni aucun

Communiante; citons en frère Gouffe dont on retrouve la signature entre les 24 Signataires, apposée à un acte de 1781, par les frères les plus notables: Du Bois, Fleury, Foidin, Elouard, Beaugrand, Boidequin, Charles, Gallois, Simon, Renaud, Henry, Gilbert, Delaine, Gouffe, Cantin, Join, Cober, François, Jérôme Beaugrand, Cartry, Auguemin, Prosper.

médicament ; il vomissait tout. On lui donnait seulement un peu de vin dans lequel on mettait au moins les  $\frac{3}{4}$  d'eau.

Ce fut dans le temps de la maladie de son associé qu'on jugea à propos d'envoyer à Auxerre le frère Antoine ; on le fit partir dans le mois de Mars 1778. Il est resté à Auxerre jusqu'au milieu du mois d'Octobre 1779, temps auquel on le rappela à la maison de Paris.

La santé de ce bon frère se soutint assez bien pendant six mois ; mais il lui vint un ulcère à la gorge qui le fit passer de ce monde à la bienheureuse éternité.

Il avait une certaine éducation supérieure à celle qu'on reçoit comme

nément dans sa partie; quoiqu'il ne  
fût pas savant, et qu'il ne sût pas  
absolument bien lire, il était cepen-  
dant doux, poli, honnête et pieux.

Nous le renvoyâmes à Québec  
vers la fin de 1777-1780 pensant que l'air  
de ce pays serait plus analogue à son  
état; mais le mal ne fit que s'accroître,  
et gagna les poumons qui se  
mirent en suppuration. On lui fit  
recevoir les sacrements huit jours  
avant sa mort, et il les reçut avec  
de grands sentiments de piété.

Le jour de sa mort, il pria le  
frère Élie [comme dans le monde sous le nom  
de M<sup>r</sup>. Montlac] d'être assis auprès de  
lui et de ne le point quitter. Sur les  
11 heures du matin, on le leva, on le  
mit auprès du feu; il y resta jusqu'à

5 heures du soir; on lui fit une lecture d'une lettre de M. Duquet, sur la mort. Il dit après cette lecture qu'il désirait ardemment d'être réuni à J.-C., et il fit en même temps cette prière: « Seigneur Jésus, venez, ne différez

pas davantage. » Sur ce qu'on lui dit qu'il n'y avait pas d'apparence que J.-C. exaucât la prière qu'il lui avait faite, puisque son état n'empirait pas, il répondit: « Je prie si fort à Jésus-Christ cette nuit qu'il viendra »

En effet, il est mort sur les 6 heures  $\frac{1}{2}$  d'une mort très-paisible.

Il faut avouer que le dégoût qu'il avait pris à Auxerre depuis près de deux ans, avait causé en lui un peu de dérangement, de négligence, de dépit; et il semblerait se porter à



manquer au respect qu'il devait à la personne qui gouverne cette maison; mais Dieu lui ayant accordé du temps pour reconnaître qu'il s'écartait un peu, et que d'ailleurs la Providence le faisait retourner à Auxerre, il a pu revenir sur ses pas et expier ses fautes dans l'endroit où il les avait commises, car la justice de Dieu veut être satisfaite, il l'a pu, et il est à présumer qu'il l'a fait par les mérites du sang de J. C. répandu pour nous sur l'arbre de la Croix. Il aimait les bons livres et avait de l'éloignement pour les mauvais.



## Frere Charles Chardon.

Le frere Charles Chardon, fils de Charles Francois Chardon et de Marie Jeanne Pinard, naquit à Trouen, diocèse de Paris <sup>(2)</sup>, le 25 Avril 1738 ; il entra à notre maison le 19 <sup>bre</sup> 1758, âgé d'environ 23 ans  $\frac{1}{2}$ .

Après son noviciat qui ne fut pas long, on lui donna à faire l'école de St-Bernard, ensuite on lui fit faire l'école de la Grand'pinte ; c'est le premier qui ait commencé à faire cette école, et quoiqu'elle fût l'une des plus éloignées de la maison, il revenait cependant tous les

(2) alors, et actuellement diocèse de Versailles.

jours dîner à la maison. Il la fit  
 jusqu'au 4<sup>g</sup> 1761, où il fut envoyé  
 au Mont-aux-Malades - les -  
 Rouen, en Normandie, village tout  
 proche de cette grande ville.

Le père Chardon était d'une vi-  
 vacité qui lui a causé bien des tra-  
 casseries qu'il aurait pu éviter, s'il  
 eût bien appris à se vaincre.

Malgré ce défaut, il avait de  
 la pitié, aimait les bons livres,  
 puisant toujours dans les bonnes sources.

Il détestait les productions de Vol-  
 taire, de Rousseau, et des autres au-  
 teurs aussi pernicieux. En effet, qu'y  
 a-t-il de plus déplorable que les écrits  
 de Voltaire qui n'avait que des rap-  
 sodies à donner au public. On a  
 grand tort, dit un savant, d'admirer

sa fécondité. La stérile abondance multiplie les brochures sans rien donner de nouveau. Ce qu'il a dit dans un ouvrage, il le ressasse dans l'autre; ce qu'il a mis en forme de lettres, il le retourne en dialogues.

On retrouve dans son catéchisme ce qu'on a vu dans son Dictionnaire Philosophique, etc, etc. Il ne sort plus de sa boutique que des habits retournés. Tout son mérite n'est que dans son imagination.

Voilà ce qu'écrivait et écrivait un savant peu d'années avant la mort de Voltaire.

Au commencement du mois de Mars 1780, le sieur Chardon fut attaqué d'une fluxion à la tête, qui se jeta sur la joue gauche; on traita

d'abord ce mal comme ne devant point avoir de suite. On fut cependant obligé de consulter à Rouen les plus habiles chirurgiens; mais la maladie alla toujours en croissant. M. de Rays jugea à propos de le faire revenir de Rouen à la maison pour suivre cette maladie. On le mena deux fois à la Charité en carrosse pour examiner le mal; et il fut arrêté que M. Deschamps, un des plus célèbres maîtres en chirurgie de Paris, viendrait à la maison pour les opérations et les pansements.

Le 14 7<sup>bre</sup> 1780, on vint à l'opération; il fallut ouvrir la joue avec le fer. L'opération fut très-douloureuse, et on trouva un désordre effroyable dans la plaie; les os i-

taient cariés et disparus dans les sup-  
purations. Le plancher de l'œil é-  
tait presque entièrement détruit, la  
mâchoire ne tenant, pour ainsi dire,  
à rien. On fut obligé de lui prescrire  
un régime sévère qu'il ne gardait  
que malgré lui, étant fortement in-  
quiété par la faim, car il était d'une  
grande vie.

La maison a souffert beaucoup  
d'incommodités de cette maladie,  
car l'odeur qui sortait de cette plaie  
était presque insoutenable dans cer-  
tains moments. On fut obligé de  
le transférer de l'infirmerie dans une  
chambre au-dehors, pour y passer  
l'hiver, et laisser l'infirmerie libre  
pour les autres malades.

La plaie, pendant les mois d'Octobre

et de Novembre, semblait prendre une  
 bonne tournure. On employa les cauté-  
 riques pour détruire les excrescences,  
 et souvent les emplâtres d'oumer-  
 curiel, pour ronger; mais, malheu-  
 reusement la suppuration passa  
 dans la masse du sang, et lui occa-  
 sionna un dévoiement qui n'acessa  
 qu'à sa mort; l'enflure se mit de  
 la partie: on ne pouvait plus le  
 remuer. Il se vidait souvent, et  
 c'est ce qui mit le comble à tous ses  
 maux. On le fit administrer le 11 Jan-  
 vier 1781, et il recut le S<sup>t</sup> Viatique et  
 les derniers sacrements avec de grands  
 sentiments de piété. On lui fit encore  
 recevoir le Viatique pour la seconde  
 fois peu de jours avant sa mort.

Enfin, il termina sa carrière le

8 février 1781, vers les 7 heures  $\frac{1}{2}$  du soir,  
avec une grande tranquillité et sans  
agonie. Il conserva une entière con-  
naissance jusqu'au dernier moment.

Il était âgé de 45 ans, 9 mois et  
quelques jours, et avait 22 ans, 1 mois  
et quelques jours de profession.

## Vie du

### Sieur Barthélemi l'Veyard

Le Sieur Barthélemi l'Veyard fils  
de J.-B. l'Veyard et de Marie-Anne  
Pope, naquit le 18 janvier 1742,  
dans la paroisse de N. D. de St.  
Etienne en Forez, diocèse de Lyon.  
Après avoir fait ses études et



trois années de théologie, il recut successivement les ordres jusqu'au diaconat inclusivement. Son humilité ne put lui permettre de recevoir la prêtrise.

Il quitta son pays, et vint ici pour travailler aux écoles. On le recut le 28<sup>e</sup> juillet 1769. Après qu'il eut fini son noviciat, on lui fit faire la moyenne école de la cour S. Joseph; ensuite il fut transporté à l'école de la Croix faubin.

Il avait assez de talent pour développer les vérités de la religion, et plus de zèle pour instruire que de méthode pour contenir les enfants dans un bon ordre. Il était studieux et se livrait beaucoup à l'étude de la religion; désintéressé jusqu'à donner

ner aux pauvres, souvent son plus étroit  
nécessaire. Il aimait la prière, mé-  
prisait les biens périssables, et ne pen-  
sait qu'à s'attacher au Seigneur.

Le 11 N<sup>o</sup> 1776, il fut envoyé  
à l'Hôpital général d'Auxerre,  
pour y faire l'école aux enfants de cet  
hôpital. Il y est resté jusqu'à sa  
mort arrivée le 4 juin 1781.

Il paraît qu'il avait beaucoup à  
souffrir dans cette maison de la part  
des sœurs, des enfants dont il était  
chargé qui se révoltaient contre lui.

On fut obligé de le soustraire à  
cette école; il n'était plus employé qu'à  
tirer de l'eau, balayer, et ramasser des  
pierres dans les jardins. L'infirmi-  
re le traita assez mal dans sa ma-  
ladie, lui refusant bien des choses,

disait-on, sous prétexte qu'il n'était point malade. Elle prétendait qu'il avait des vapeurs, que son esprit était aliéné. On apprit ici toutes ces tracasseries par une lettre d'Alexandre, datée du 14 Mai 1781, positivement 15 jours avant sa mort. La personne qui écrivait sortait d'avec le malade qui se plaignait de toutes ces misères. Dieu a permis toutes ces choses pour achever de le purifier.

Au reste, si on s'est trompé sur son compte, il ne faut pas croire que ce soit par malice; cette maison est une maison de piété, conduite par un respectable chef.

Ce bon frère s'endormit dans le Seigneur, comme je viens de le dire, le 1 Juin 1781, muni des sacrements

de l'Eglise. Il est regardé à l'hôpital comme un homme de prière et de bonnes œuvres.

## Vie du frère Claude Antoine Guigot.

Le frère Claude Antoine Guigot, fils de Pierre Guigot et de Philiberte Doucet, dite Milland, naquit à Traverge, en Savoie, diocèse d'Annecy, autrefois de Genève. Il fut baptisé le jour de sa naissance, le 14 Novembre 1703, et finit sa carrière dans le baiser du Seigneur, le 2 7<sup>bre</sup> 1781, à 2 heures  $\frac{1}{4}$  du matin. Ce vénérable serviteur de Dieu a édifié nos

maisons, tant à S<sup>t</sup> Pierre-du-Mont, qu'à Auverre et ici, pendant un grand nombre d'années.

Il entra dans les écoles de M. Cabourin, sur S<sup>t</sup> Pierre-du-Mont en 1723, et il resta jusqu'en 1725, se conduisant toujours bien; mais il était affligé d'y voir des sujets qui ne pensaient qu'à se procurer des places plus lucratives, et à secouer le joug d'une règle qui les gênait, n'ayant pas la piété d'un bon serviteur de Dieu.

Il demanda à M. Cabourin, en 1738, la permission d'aller faire l'école, dans le Marais, à ceux de sensation. Il réussit, et plusieurs Savoyards profitèrent de ses leçons, et donnèrent dans la piété en suivant la

voie étroite.

Comme il réussissait, M. Ca-  
bourin voulut le fixer à cette œuvre, et  
il est convenu plusieurs fois qu'il eut  
à se repentir de n'avoir pas suivi le  
conseil que lui donnait ce respectable  
ecclésiastique.

Vers 1739, il se retira en son pays  
pour y continuer l'œuvre des écoles,  
croyant que Dieu approuverait la  
bonne volonté qu'il avait d'étendre,  
s'il était possible, le règne de J.-C.  
dans sa patrie; mais il n'eut pas  
de peine d'expérimenter plus d'une  
fois ce que dit le Sauveur « qu'un prophète

« n'est sans honneur que dans son pays, dans sa  
« maison et parmi ses parents » (Marc. 6 v. 4).

En conséquence, il ne put rien faire.  
Il s'était retiré chez son frère qui fut

le premier à le persécuter pour avoir  
 le bien qui lui pouvoit revenir de ses  
 parents, et qu'il eut effectivement au  
 dixième de sa valeur. On eut même  
 la méchanceté de le dénoncer à l'é-  
 vêque d'Orléans, comme un homme  
 dangereux sur la doctrine; enfin com-  
 me un janséniste: hérésie imaginai-  
 re qui n'est fantôme imaginé juri-  
 quement pour l'intérêt d'une société  
 fameuse qui usa toujours de cette  
 excitation vague pour noircir les  
 meilleurs citoyens, les plus fidèles  
 sujets des états, les plus soumis à  
 l'Eglise.

Il fut mandé par les Grands-  
 Vicaires pour rendre compte de sa  
 conduite sur la doctrine. On fut con-  
 tent de ses réponses sur toutes les ques-

tions qui lui furent faites. On déclara que sa doctrine était saine, mais le fantôme de jansénisme le fit enfermer au séminaire pendant quelques semaines pour s'assurer s'il n'avait point cette tache, et s'il n'était point coupable de cette hérésie imaginaire.

Enfin, on fut édifié de sa conduite sage, de la douceur de son caractère, de son grand désintéressement, de sa politesse et de son humilité. On le trouva très-instruit, car il savait presque toute l'Écriture par cœur; il en faisait une étude particulière. Cependant, après avoir rendu témoignage à son innocence, on aima mieux prendre le parti de lui défendre de faire l'école.

Le voyant désœuvré, et ne pouvant exercer



l'état auquel la Providence l'avait appelé, il prit la résolution de revenir en France : c'était positivement où Dieu le voulait. Il lui fallut donc s'expatrier pour toujours.

Il quitta son pays vers 1739 ou 1740 et revint en France ; il passa par Auxerre, et comme il avait été recommandé à M. de Caylus, comme un sujet pieux, zélé et instruit, Ce vénérable évêque le retint, et l'envoya à Varzi, petite ville à 4 lieues de Clamicy, et à 14 d'Auxerre, dépendante\* d'Auxerre, et dont le prélat était seigneur.

\* du diocèse

On lui associa quelques bons sujets connus, et formés dans notre maison de la rue de Lappe, sous M. Pothier. Il resta dans cet endroit

six années entières, édifiant tout le monde par sa piété, et son assidueité à remplir ses fonctions.

Il aimait si peu l'argent qu'il ne pouvait souvent en garder pour le lendemain. Voici un exemple de son détachement: On lui avait donné, lorsqu'il était à Paris, une somme d'argent provenant des honoraires de son école, et, comme il portait chez lui cette somme qui faisait au moins une demi-année de son revenu, il rencontra un homme qui lui exposait sa misère, la perte qu'il venait de faire récemment par un incendie qui avait consumé sa maison, son bétail, sa moisson rentrée dans sa grange.

Ce bon serviteur de Dieu délibéra peu, et lui abandonna son sac d'argent.

Vers l'an 1736, M. de Caylus  
lui fit quitter Ferré pour le faire venir  
à Auxerre, et il lui donna les écoles  
de Saint-Charles, maison canonia-  
le tenant d'un bout à la cathédrale.

Il aurait pu, s'il eût voulu, y amas-  
ser de l'argent comme avait fait M.

Lasnier son prédécesseur qui avait  
été à nos écoles de la rue de Lappe,  
12 années, et qui s'est retiré riche,  
s'est marié et a mené une vie fort  
commune dans le commerce qu'il  
avait embrassé. Le cher frère Guigo,  
qui avait reçu le grand don du ciel,  
qui vivait de la foi, ne s'inquiéta ja-  
mais. Ce qui lui restait de son école  
de ses pensionnaires, et des demi-  
pensions, il le donnait aux pauvres,  
et au bout de l'année, il se trouvait

souvent redevable de 250<sup>fr</sup> et quelquefois de 300<sup>fr</sup>; et M. M. les Chanoines payaient cette somme excédente de son revenu, et souvent ce n'était pas sans lui faire sentir que Dieu n'exigeait pas de lui qu'il fit des aumônes au delà de ses facultés.

M. M. les chanoines et curés lui disaient qu'il n'agissait pas prudemment, qu'il devait faire une petite réserve, que M. de Caylus étant très-âgé, n'avait que peu à vivre, et qu'après sa mort, son successeur lui ferait, peut-être, perdre sa place; qu'il se trouverait dans la misère, et peut-être, qu'il serait réduit à porter la besace.

Tous ces discours de personnes respectables d'ailleurs, ne ralentissaient

point, en aucune façon, sa manière de vivre, et de donner même au-delà de ses facultés, comme je l'ai dit plus haut. Les maîtres qui lui étaient associés sur S<sup>r</sup> Eusèbe et sur S<sup>r</sup> Pelain, ne marchaient point sur ses traces, et amassaient le plus abondamment qu'ils pouvaient: l'un et l'autre se sont mariés, et se sont mis dans le commerce.

En 1762, il sollicita nos M<sup>rs</sup>. par M. Clément, trésorier et chanoine de la cathédrale d'Auxerre pour avoir des maîtres de notre maison et tâcher de les faire vivre en communauté. En 1763, on fit passer à Auxerre, huit maîtres pour toute la ville; ce bon vieillard se vit comblé de joie; il y avait longtemps qu'il allait prier Dieu

à la chapelle de la Vierge dans la  
 cathédrale pour obtenir du Seigneur  
 par l'intercession de cette mère du Cré-  
 ateur la conservation des écoles de cha-  
 rité de la ville. Il fut exaucé, et il  
 disait agréablement, quand il vit cet  
 établissement fait, que M. M. les  
 Chanoines et curés, qui lui avoient  
 dit qu'il porterait la besace, ne savaint  
 pas l'Évangile. J. C. disait-il, ne  
 dit-il pas dans l'Évangile, « que qui-  
 conque abandonnera pour son nom,  
 sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs,  
 ou son père, ou sa mère, ou sa femme,  
 ou ses enfants, ou ses terres, en rece-  
 vra au centuple, et aura pour héri-  
 tage la vie éternelle » [Matth. 19. & 29].

« Je vois, disait-il, l'accomplisse-  
 ment des paroles du Sauveur à mon

"égard. Jamais je n'ai été si riche,  
 " ajoutait-il, j'ai une belle maison  
 " à Auxerre, une autre encore plus  
 " belle dans la rue de Lappe, et  
 " beaucoup de frères et d'enfants."

En 1770, il fut rappelé de la mai-  
 son d'Auxerre à Paris, pour rem-  
 placer le père Rupi, maître des no-  
 vices [ ]. Il fut renvoyé à Auxerre  
 au commencement de juin 1773, et  
 il y resta jusqu'au 19 8<sup>ém</sup> 1779, pour  
 rentrer ici absolument à demeure.

Pendant environ les deux der-  
 nières années de sa vie qu'il a été  
 ici, il nous a beaucoup édifiés par  
 sa grande patience dans ses infirmi-  
 tés, par son grand désintéressement,  
 par ses dégoûts pour les choses de  
 la terre; et il disait que la sainte

paupreté, dans une Communauté, ne devait pas avoir une aiguille en propre, mais qu'il y avait du mérite à la demander.

C'était un homme de prière; il aimait à fréquenter l'Eglise: il était toujours le premier prêt à partir pour Sainte-Marguerite; il embrassait tous ceux qui étaient auprès de lui. Il ne voyait que Dieu à l'église par les yeux de la foi: il y communiait régulièrement tous les Dimanches et presque toutes les fêtes de l'année. On le voyait toujours recueilli, mais avec un redoublement de ferveur le jour de ses communions.

Depuis 1728 environ, il communiait tous les Dimanches et presque



toutes les fêtes de l'année, comme je viens de le dire; mais environ 30 ans avant sa mort, il voulut faire une confession générale; on le retint un peu de temps, selon l'usage établi dans les bonnes règles. Il a avoué plus d'une fois que le temps de privation de la victime divine lui avait été extrêmement pénible.

Environ 15 ans avant sa mort, il fut affligé d'une rétention d'urine qui le tourmentait beaucoup, et lui faisait souffrir des douleurs atroces, lui ôtant une partie de son sommeil de la nuit. Pour employer utilement à la gloire de Dieu le temps de la veille, il avait appris un recueil de prières, tirées pour la plupart de l'Écriture-Sainte, et il les disait, entretenant a-

avec Dieu, ce saint commerce qui est  
la clef des trésors du Tout-Puissant.

Le 10 Août 1781, il tomba dans  
un grand épanouissement occasionné  
par une défaillance de nature. Le  
23 Août, on le fit administrer, et il  
mourut, comme je l'ai dit, le 29<sup>me</sup>  
1781, à 2 heures  $\frac{1}{2}$  du matin, regretté  
de toute la maison. Il était âgé  
de 76 ans.

Il est rare de trouver dans une  
communauté un homme d'un si  
aimable caractère, n'ayant ni haut  
ni bas, se rendant aimable aux vieux  
et aux jeunes sujets, pratiquant dans  
toute son étendue la vertu d'humilité;  
chacun le tirait à soi; et, quoiqu'il  
reprit quelques sujets dans certaines  
occasions, il savait s'y prendre de ma-

nière à ne pas se faire un ennemi  
de celui qu'il reprenait.

Après sa mort, chacun s'empres-  
sait d'avoir quelque chose de sa petite  
dépouille. On pourrait lui appliquer ce  
passage de l'Écclésiastique [ch. 50. v. 10]:

« Il a été comme un vase d'or massif, orné de toutes dor-  
tes de pierres précieuses. »

On peut regarder ce vénérable père  
comme un riche présent que Dieu, dans  
sa miséricorde, a voulu faire à notre maison,  
et on ne peut assez l'en remercier.

Il fut entièrement délivré des  
horreurs de la mort : il y avait bien  
des années qu'il souhaitait la dissolution  
de son corps, pour être réuni à J. C. Il  
demanda, environ une semaine avant  
de finir sa carrière, ce que le médecin  
pensait de son état, on lui dit tout

simplement qu'il n'en pensoit rien de bon; Eant micua, répondit-il. Il n'ignorait pas que, s'il est terrible de tomber entre les mains d'un Dieu vivant, il est doux de tomber entre les bras d'un Dieu mourant; et qu'il ne faut pas désespérer ayant un Dieu pour médecin, et pour remède le sang de J.-C.

Il fut enterri le lendemain de sa mort. Il s'est trouvé à son enterrement des personnes de condition, quoiqu'on n'eût pas annoncé sa mort.

Nota. Ces Vers, retouchés en enrichies de notes par le Frere Gilquin, Maître des Novices de la Société Saint-Antoine, sont extraits d'un Manuscrit de la main de M. Grivel, troisième Supérieur de l'ancienne Communauté, mort en 1787.

## Noms

des Supérieurs de l'ancienne Communauté Saint-Antoine, depuis son origine (1713) jusqu'à la séparation de ses Membres (1794).

- 
1. M. Pothier de 1713 à 1757 ..... 44 ans
  2. M. Guichet de 1757 à 1773 ..... 16 ans
  3. M. Grivel de 1773 à 1787 ..... 14 ans
  4. M. Boissin de 1787 à 1794 ..... 7 ans
- = 81 ans

(Scripsit Eug. Morillon,

dit Hippolyte, Membre de la Société Saint-Antoine, en 1840)



Nous vous sommes très-obligés de reinségnement qui vous a  
puis le peine de vous donner. Nous les avons lus avec beaucoup de plaisir  
démarrant toujours le même esprit de Port-Royal. Puissé Dieu par le  
de son Esprit Saint enflammer cette étincelle qui reste encore!

# TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms des FRÈRES,  
dont la Vie se trouve  
dans ce Recueil.

<u>Frères</u>	<u>Page</u>
Aupé Guillaume, Maître des Novices. _____	142
Baudelais Edme _____	102
Bernard Bartholomé _____	225
Briquet _____	109
Cantin Charles _____	111
Chabon Jean, Cuisinier _____	98
Chardon Charles _____	219
Dameron Leonard _____	118
Dameville _____	89

Demyé Pierre	195
De Fonge Antoine	209
Ducal Thomas Marguerite	119
Cyrgoirc Edmond	85
Guigon Antoine Claude	229
Hueber	88
Huetel	83
Lardon Jacques	121
M'Contin Léon Pierre	185
M'Contin Martin	117
Petin	91
Ponsin Jean-Baptiste	182
Gotberic, 1 <sup>er</sup> Supérieur de la Communauté	119
Rogemont ou son fils Paul	173
* M. l'abbé Cabomin, fondateur de la Communauté	1
Veydi	167
Vinon Nicolas Charles	203
* Savard Jean [de mort]	83



Principaux faits dont il est  
question dans les notes.

---

- Somme S<sup>te</sup> Marguerite [ notice sur les ] pages 13,  
14, 15, 16.
- Somme S<sup>te</sup> Marie [ notice sur la ] page 14.
- Boîte à Genette [ notice sur la ] pages 29,  
30, 31, 32, 33.
- Fon. Royal des Champs [ notice sur ] ; quels  
ont été ses possesseurs depuis 1791. pages --  
106, 107.
- M. Gaultier, curé de Savigny-sur-Orge, [ notice sur ]  
pages 142, 143.
- Evénement arrivé à l'occasion du ma-  
riage du Dauphin, Louis XVI, page 159.
- M. Saillan, curé de Villiers-le-Bel, [ notice sur ]  
page 210.

— M. McCoillon oncle , [ notice sur ] pa-  
ges 210, 211, 212.

— M. McCoillon neveu , [ notice sur ] pages  
212, 213.

— Noms de 21 frères de l'ancienne Com-  
munauté qui apposèrent leurs signa-  
tures à un acte de 1781 , page 214.

---

*Nota.* Nous aurions volontiers inséré ici la  
vie du respectable M. Vauvy, si elle n'était pas  
imprimée dans les *Nouvelles Ecclésiastiques*,  
feuille du 11 et 18 Décembre 1790.



## P R É C I S

## DE LA VIE DE M. FOISSIN.

M. Nicolas-Etienne *Foissin*, dernier supérieur des Ecoles Chrétiennes du faubourg S.-Antoine, et ensuite prêtre du diocèse de Paris, naquit de parens chrétiens, le 26 septembre 1743, au village de Bondy, près Paris. Son pere voulant lui procurer une éducation chrétienne, dont il connoissoit tout le prix, le confia à M. Vaury, maître d'école à Chilly, et le mit sous la conduite du célèbre M. Delaune, auquel il continua de s'adresser jusqu'à la mort de ce saint prêtre. Le jeune *Foissin*, qui, comme Salomon, avoit reçu de Dieu une bonne ame, avec les plus heureuses dispositions pour la piété, et l'étude de la religion, qui fit toujours ses délices, répondit si parfaitement aux leçons de son habile et vertueux maître, ainsi qu'aux avis et exhortations de son sage et pieux directeur, que non-seulement il fit les plus rapides progrès dans la piété et l'instruction, mais que tous ceux qui l'ont connu particulièrement, depuis son enfance jusqu'à sa précieuse mort, sont persuadés qu'il conserva toujours son innocence baptismale.

M. Vaury trouvant donc dans son humble et docile élève les plus excellentes qualités de l'esprit et du cœur; une bonne main, un esprit ouvert, un jugement solide, une mémoire heureuse; un air de gravité, de décence, de candeur, de simplicité, de modestie, de douceur qui le faisoit admirer de tous ceux qui le voyoient; un caractere sensible et obligeant qui lui gaignoit l'estime et l'affection de tous ses condisciples; un goût décidé pour la piété et la vertu; l'amour de la priere, de la retraite, du travail, de l'étude, et sur-tout de celle de l'écriture-sainte et des SS. Peres; le mépris du monde, l'horreur du vice, l'exactitude et la

fidélité à tous ses devoirs, il s'appliqua à le cultiver avec un soin tout particulier. Et voyant le succès répondre de plus en plus à son travail, il crut devoir lui procurer, dans un asile propre à conserver et à accroître tant de dons précieux de la nature et de la grace, un emploi qui les fît tourner tous à l'utilité spirituelle et corporelle du prochain.

M. Vaury ne fut pas un instant indécis sur le choix de l'emploi, ni du lieu propre à mettre en sûreté, et à utiliser les talens et les vertus de son cher disciple. Il se souvenoit toujours avec plaisir d'avoir renoncé à la profession d'avocat pour devenir membre de la Communauté des Ecoles Chrétiennes du faubourg Saint-Antoine, où le pere de M. Foissin, qui y avoit aussi passé quelque tems, l'avoit connu : Communauté que M. Vaury n'avoit quittée que de corps, et non d'esprit; qu'il n'avoit quittée qu'à regret, et par soumission à la voix de la divine providence qui l'avoit appelé pour faire ailleurs la même œuvre, et dans le même esprit; et avec laquelle il n'avoit cessé d'entretenir les liaisons les plus intimes; ainsi que nombre d'autres de ses confreres, qui, comme lui, conserverent toujours, dans leur conduite, les sentimens de piété et de religion qu'ils y avoient puisés; et dans leur cœur, ceux d'estime et d'affection qu'ils lui avoient voués. Quand ces vertueux confreres trouvoient, parmi leurs élèves, des jeunes gens de bonne volonté, avec les talens et les dispositions de M. Foissin, et dont les parens entroient dans leurs vues, ils ne manquoient pas de les présenter à la Communauté. M. Vaury, qui en avoit déjà procuré plusieurs, y présenta aussi M. Foissin, qui y fut reçu vers le commencement de Février 1762.

Après la maniere dont M. Vaury l'avoit formé, et le témoignage qu'il en avoit rendu, il n'avoit pas besoin d'un rigoureux examen, ni

d'un long noviciat : aussi , quelques semaines après son entrée , une des dernières écoles étant venu à vaquer ; on l'y plaça. Il s'en acquitta si bien , que , l'année suivante , on le choisit , tout jeune qu'il étoit , pour succéder à M. Grivel dans la première école du faubourg dont il fut chargé pendant onze ans. Il en remplit tous les devoirs avec la plus rigoureuse exactitude , malgré une colique d'entrailles dont il ne cessa d'éprouver plus ou moins vivement les douleurs pendant presque tout ce tems , et dont il ne fut enfin délivré que par un topique des plus violens qui lui fit tomber toute la peau du ventre.

Il fut toujours aimé et estimé de ses écoliers , qui , malgré la légèreté naturelle à cet âge , étoient fort attentifs à ses leçons , et goûtoient assez généralement ses instructions , d'autant plus solides , que ce n'étoit qu'un tissu de l'Écriture et des Peres , dont il avoit fait de très-amplés extraits , et dont les pensées se présentoient comme d'eux-mêmes à son esprit , et qu'il employoit fort à propos sur toute sorte de matières. Ses confreres , qui savoient mieux en apprécier le mérite et la solidité , ne les entendoient jamais qu'avec plaisir : parce que , vivement pénétré de toutes les vérités de la religion et de la morale chrétienne , il n'en parloit jamais qu'avec une effusion de cœur et une onction propre à faire une vive impression sur ceux qui l'entendoient. Aussi connoissons-nous , entre plusieurs autres , une famille chrétienne qui a passé par les plus dures épreuves , pour avoir coopéré de tout son pouvoir à la prolongation publique du culte après la fermeture des églises , *qui n'oubliera jamais , qu'après Dieu , qui dispose les cœurs , et y fait fructifier la semence de sa parole comme il lui plaît , c'est aux entretiens édifiants de M. Foissin qu'elle est redevable de la connoissance et du goût des lectures et instructions*

*solides* dont elle se nourrit assidûment depuis une vingtaine d'années. Dieu veuille achever en elle ce qu'il y a commencé, et la conserver toujours, comme celle de Tobie, dans de si heureuses dispositions.

La rare modestie et la profonde humilité de M. Foissin ajoutoient un nouveau degré de mérite aux excellentes qualités de son esprit et de son cœur. Toujours étranger à lui-même, jamais il ne parloit de soi, ni en bien ni en mal; jamais il ne se vanloit de rien, et ne s'en faisoit accroire sur rien. Sa conduite fut toujours égale, toujours naturelle, et sans aucune affectation envers tous ses confreres, tant comme supérieur, que comme particulier : elle fut toujours si mesurée, et toutes ses actions, et toutes ses paroles furent toujours tellement assaisonnées du sel de la sagesse et de la discrétion, que jamais aucun ne témoigna avoir sujet de s'en plaindre : au contraire, chacun l'aimoit, le chérissoit, le respectoit, avoit confiance en lui comme en son ami particulier : lui qui paroissoit les aimer tous également, par le soin qu'il avoit de ne donner aucune marque extérieure de préférence à personne.

Un homme qui consacroit si gratuitement son tems et ses soins à des étrangers, n'avoit garde de manquer à ses parens. Il fit donc venir à Paris son pere et sa mere, ainsi qu'une tante âgée, prit soin d'eux dans leur vieillesse, et leur procura, jusqu'à la fin de leurs jours, tous les secours spirituels et corporels dont ils purent avoir besoin.

En 1774, à la rentrée des classes, c'est-à-dire, vers le commencement d'Octobre, M. Foissin fut placé à la tête du noviciat. Et pendant treize ans qu'il fut chargé de cet important emploi, il en remplit toutes les fonctions avec la plus parfaite exactitude. Il eut toujours l'estime, l'affection et la confiance de ses éle-

ves ; et eut la consolation d'en voir un bon nombre correspondre fidèlement aux instructions et autres soins qu'il leur prodiguoit. Quelques-uns , après avoir tenu les écoles avec fruit et bénédiction pendant plusieurs années , et avoir beaucoup édifié leurs confrères par l'exactitude de leur conduite , sont morts à la Communauté , dans de grands sentimens de piété et de religion ; et les autres continuent dans les bons sentimens qu'il leur a inspirés , et se félicitent de l'avantage d'avoir été formés de si bonnes mains.

Les infirmités de M. Grivel croissant de plus en plus avec l'âge , en 1787 , au mois d'Octobre , on crut devoir le décharger de la supériorité. La Communauté élut M. Foissin pour le remplacer. Cette élection , agréable à tous les confrères , ne déplut qu'à lui ; lui seul était triste dans cette joie universelle. Il se défendit tant qu'il put , de se charger d'un tel fardeau , et n'y consentit enfin , qu'à condition qu'on rappelleroit d'Auxerre M. Monlac , qui avoit partagé près de la moitié des suffrages de son élection , pour lui aider à en soutenir le poids , en le chargeant du noviciat : ce qui lui fut accordé. La réunion de tant de talens , de vertus et de bonne volonté , et le parfait accord qui régna toujours entr'eux , donnoit lieu d'en attendre les plus heureux succès ; mais les violentes secousses de la révolution firent évanouir toutes ces belles espérances.

M. Foissin se conduisit toujours avec toute la sagesse , la modération , la retenue , la discrétion et la prudence qu'exigeoient des circonstances si orageuses et si difficiles. Il supporta , avec une patience et un courage à toute épreuve , les divers contre-tems qui se succédèrent coup sur coup , et toléra , sans approuver , quantité de choses qu'il ne pouvoit empêcher. La manière dont il remplit tous les devoirs de sa charge ne nous laisse aucun lieu de douter

qu'il avoit toujours présente à l'esprit cette parole de l'Ecclésiastique : Vous a-t-on établi pour gouverner les autres ! ne vous en élevez point ; vivez parmi eux comme l'un d'eux. Et cette autre de saint Paul : Que celui qui a la conduite de ses freres s'en acquitte avec vigilance ; et qu'il avoit souvent tout sujet de dire avec Jacob : Que le sommeil fuvoit loin de ses yeux ; parce que , suivant l'avis du sage , il remarquoit et considéroit avec soin l'état de son troupeau. Pendant les six ans et demi que dura sa supériorité , la joie sembla toujours bannie de son cœur , par l'inquiétude et les soucis qui paroissent toujours peints sur son visage : et durant tout ce tems , il n'a joui que d'une santé languissante : à quoi contribua beaucoup une méprise , ayant pris un jour , durant la nuit , un verre d'eau pour les yeux , croyant prendre un verre de ptisanne : ce qui lui tourna la bile , et lui causa une espèce de jaunisse. Enfin , au mois d'avril 1794 , s'étant trouvé peu-à-peu débarrassé des devoirs et des soins de la supériorité , il commença à respirer avec un peu plus d'aisance : à-peu-près comme un homme qui se sent déchargé d'un grand fardeau. On vit alors la gaieté reparoître sur son visage ; et malgré toutes les miseres de 1795 et 1796 , sa santé se rétablit peu-à-peu , sans cependant redevenir ferme.

Vers le milieu de 1794 , quittant l'appartement qu'il avoit occupé comme supérieur , il se retira à l'écart , auprès d'un de ses confreres , dans une autre chambre , qu'il loua , comme lui , des nouveaux propriétaires , qu'il estimoit , et dont il étoit estimé. Alors , se voyant débarrassé de tant de pénibles soins , et n'ayant plus à répondre que de lui-même , il s'occupa , ainsi que plusieurs autres de ses confreres , à montrer en ville ; et trouva , comme eux , dans cette utile occupation , un moyen de subsistance.



Au rétablissement du culte , en 1795 , M. Bailliet , qui , sur le refus constant de M. Du-bois , curé de S.-Médard , d'y reprendre ses fonctions , fut chargé du soin de cette paroisse , ne trouvant pas , dans ces tems difficiles et périlleux , un nombre suffisant d'ouvriers pour un si grand ouvrage , et connoissant le mérite et la capacité de M. Foissin , lui proposa d'y faire un catéchisme. Le vertueux Laïc , toujours disposé à rendre service à ses freres en tout ce qu'il pouvoit , considérant que cette proposition le rappelloit à l'objet principal de sa premiere vocation , y consentit aussitôt , et y fit son premier catéchisme 8 jours après , qui étoit le dernier dimanche d'Août. La maniere vraiment intéressante dont il s'en acquittoit ne tarda pas à y attirer un grand nombre d'auditeurs , non-seulement enfans , mais aussi de personnes de tout âge , tant de la paroisse que d'ailleurs , qui prenoient plaisir à l'entendre. Le Presbytère de Paris , instruit de la solidité de ses catéchismes , et de la bénédiction que Dieu y répandoit , crut devoir le faire entrer dans les saints ordres , pour le rendre plus utile. Le vertueux catéchiste , sans abandonner encore alors ses leçons en ville , qui lui étoient un moyen de subsistance , se prêta du reste avec autant de courage que de docilité à tout ce qu'on voulut : car il en falloit alors du courage , pour entrer dans un ministere qui , loin d'offrir , comme autrefois , un appas à la cupidité , ne présenteoit , au contraire , que des peines continuelles , et toute sorte de dangers. Il y entra donc avec le courage d'une victime disposée au sacrifice , et la docilité d'un agneau qu'on mene à la boucherie. On peut en juger par la réponse que , peu avant d'être élevé au sacerdoce , il fit à un ami et ancien confrere , qui lui disoit : « Comment à l'âge où vous êtes , et avec une santé aussi chancelante que la vôtre , osez-vous entrer dans un état où oseroient à

peine entrer , dans la vigueur de l'âge , les personnes les plus robustes ? De bonne foi , y pensez-vous ! J'ai bien pensé à tout cela , reprit M. Foissin , et je m'attends bien que , dans six mois , je ne serai plus au monde. Attendri par ces paroles , dit l'ami , je me jetai à son cou , et l'embrassai en lui disant ces mots entrecoupés de larmes : Non , mon cher ami , non , vous ne mourrez pas si tôt : je prierai tant Dieu , que j'espère qu'il vous conservera plus long-tems , pour le bien de son église et notre édification. Nous trouvons dans cette anecdote , que cet ami nous raconta environ dix-huit mois avant la mort de M. Foissin , l'explication de ce qu'il nous avoit dit lui-même , quelques jours avant son ordination : qu'il avoit seulement remis un billet au portier pour en donner avis à cet ami , et n'avoit osé monter chez lui , de peur de lui faire de la peine ; parce que , lui en ayant parlé la dernière fois qu'il l'avoit vu , il s'étoit contenté de l'embrasser en pleurant et marmottant quelques mots , qu'il n'avoit pu entendre , tant il les avoit prononcés avec un cœur serré.

Ce n'étoient pas seulement les fatigues du ministère qui lui faisoient envisager sa mort comme prochaine , il la voyoit comme toujours présente , dans la haine et la violence des ennemis de la religion , et de ses ministres. Dans une occasion où les vivacités d'un particulier pouvoient avoir , même contre son gré , les suites les plus fâcheuses , auprès d'un Gouvernement à qui les moindres prétextes suffisoient pour persécuter les ecclésiastiques , il dit à un ami , avec une tranquillité d'esprit qui fit comprendre à celui-ci combien il étoit résolu à tout : *Comme d'un jour à l'autre je peux être arrêté , voilà quelque peu d'argent que je vous prie de me garder ; si Dieu permet que je recouvre la liberté , vous me le rendrez ; s'il en ordonne autrement , c'est à vous , je*

*vous l'abandonne.* Au bout de quinze jours, l'ami, assuré que le danger étoit entièrement passé, se hâta de le lui rendre. Quelqu'un paroissant surpris de lui voir une paire de bas fort grossiers : *Si Dieu veut, dit-il, que je sois déporté comme tant d'autres, je serai alors trop heureux de les trouver.* Lui parlant, dans le tems, des scènes tragiques de Robespierre : *Quelqu'horreur que j'en aie, me dit-il, j'ai été y prendre des leçons de courage, persuadé qu'il est bon d'en être témoin avant d'en être victime.* Les anecdotes du 5 frimaire et du 9 thermidor, que nous ne répéterons pas ici, montrent assez combien nous avions lieu l'un et l'autre de nous y attendre (1).

Cependant M. Foissin vécut un peu plus de trois ans et demi après son ordination, c'est-à-dire, sept fois plus qu'il ne s'y attendoit. Comme sa maladie, longue et très-dispendieuse, fut toute à la charge de M. le Curé de S.-Médard, qui n'épargna rien pour pouvoir se conserver un coopérateur si cher et si précieux, M. Foissin, pénétré de reconnaissance de toutes ses bontés, crut que, pour l'en dédommager un peu, il devoit le faire légataire universel de toute sa succession, qui ne consistoit guères qu'en livres. Mais nous savons que M. Bailliet, aussi généreux que M. Foissin étoit reconnoissant, en a fait tourner la plus grande partie au profit des pauvres, tant en leur donnant de ces livres en nature, qu'en leur en donnant le produit autrement.

Nous ne pouvons mieux faire connoître la vie sacerdotale de M. Foissin, qu'en transcrivant ici la *notice* que nous en a donné, vers la fin de fructidor an XI, un fidèle témoin de sa conduite, avec qui il a toujours vécu, de-

---

(1) Elles sont dans le Mémoire sur la Communauté, qui devoit être imprimé avant ceci.

puis son entrée dans l'état ecclésiastique jusqu'à sa mort.

Nous avons vu , dit-il , s'accomplir en nos jours , tant en l'ordination de M. Foissin , qu'en celle de plusieurs autres , la promesse que Dieu fait , d'une manière si solennelle , dans le prophète Jérémie ( 33 v. 18. ) en ces termes : *On ne verra pas la race des prêtres et des lévites , manquer d'un homme qui offre des holocaustes en ma présence , qui allume le feu de mon sacrifice , et qui égorge des victimes devant moi dans tous les tems. Si on peut rompre l'alliance que j'ai faite avec le jour , et l'alliance que j'ai faite avec la nuit , pour empêcher que le jour et la nuit ne paroissent chacun en son tems , on pourra aussi empêcher . . . qu'il n'y ait des lévites et des prêtres qui soient mes ministres.*

Déjà , depuis six mois , M. Foissin instruisoit les enfans de la paroisse S.-Médard , par des catéchismes dont la solidité , en captivant l'attention des enfans , attiroit un nombre de personnes instruites , et qui prenoient un goût singulier à la manière si intéressante avec laquelle le respectable catéchiste développoit les vérités de la Religion. Ce concours d'auditeurs étoit bien propre à exciter l'émulation des enfans. Aussi leur attention et leur recueillement étoient-ils l'objet d'une sainte jalousie pour d'autres paroisses.

Dieu , qui avoit doué M. Foissin de talens et de zèle pour l'instruction , donna aussi aux supérieurs ecclésiastiques le discernement pour découvrir combien un homme si respectable par sa science , ses lumières et sa vertu , seroit utile à la sanctification des ames , s'il étoit revêtu du sacerdoce. Le Presbytère de Paris , le Siège vacant , se proposa donc de l'y élever. Un obstacle s'opposoit à cette détermination. M. Foissin n'avoit point étudié les humanités , et n'entendoit point la langue latine. Mais cette étude ne devoit pas présenter des difficultés insurmontables à un homme qui avoit long-tems enseigné les principes de la grammaire française , qu'il possédoit bien , et qui se servoit habituellement de la concordance latine pour trouver les passages de l'Écriture , qu'il citoit fréquemment dans ses instructions. M. Foissin se prêta , avec une édifiante docilité , et aux vues qu'on lui déclara avoir sur lui pour le faire entrer dans l'état ecclésiastique , et à la nécessité d'étudier les élémens de la langue latine. Un respectable laïc , feu M. Dantignac , entra dans cette bonne œuvre , et donnoit à M. Foissin les secours dont il avoit besoin pour faciliter son avancement dans cette étude.

Ce fut aux quatre-tems de carême, le samedi 20 Avril 1796, ou premier ventose an IV de la république, que M. Foissin, à la requisition du Presbytere, reçut, en l'église de Notre-Dame, la tonsure et les quatre ordres mineurs, des mains de M. Saurine, alors évêque de Dax, et aujourd'hui évêque de Strasbourg. Le même prélat lui conféra le sous-diaconat trois mois après, le diaconat à pareille distance de trois mois. Mais, pour la prêtrise, le respectable lévite demanda un délai de six mois, qu'on ne put lui refuser. Ce fut aux quatre-tems de carême 1797, qu'il reçut, du même évêque, l'imposition des mains pour la consécration sacerdotale; et il célébra sa première masse solennelle le lundi de Pâques suivant.

Le respect dû à la vérité ne permet pas de dissimuler que M. Foissin n'avoit pas fait dans la langue latine le progrès dont on s'étoit flatté; et, quoiqu'il ait continué long-tems à s'y appliquer après avoir reçu les saints ordres, il n'a jamais eu de cette langue qu'une connoissance au-dessous du médiocre. Si quelqu'un est porté à s'en scandaliser, il trouvera dans le cinquieme discours de M. Fleury, n<sup>o</sup>. 4, ce qu'il faut penser de cette constance. « Le goût des bonnes études étoit perdu, dit cet auteur, et on n'étoit pas encore revenu (au treizieme siècle) de l'erreur des savans du neuvieme siècle, qui, voulant embrasser toutes les études, n'étudioient rien exactement. On supposoit toujours que pour être admis aux leçons de théologie, il falloit avoir appris les arts libéraux; c'est-à-dire, au moins la grammaire, la rhétorique, la logique, et les autres parties de la philosophie; et delà nous est venu ce cours réglé d'études qui subsiste encore. . . . La vraie science ecclésiastique n'a pas besoin de tous ces préliminaires: l'antiquité ne les demandoit pas aux évêques mêmes; et S. Augustin en cite un de son voisinage, qui n'avoit point étudié les lettres, et qu'il estimoit toute-fois si bon théologien, qu'il lui envoya le donatiste Proculien pour être confondu (August. epist. 34. al. 168). C'est que ce bon évêque ne laissoit pas de s'être suffisamment instruit par la méditation continuelle de l'Écriture sainte, et la lecture des auteurs ecclésiastiques qui avoient écrit en latin sa langue naturelle.

(La bénédiction que Dieu a répandue si abondamment sur le ministère de M. Foissin est plus que suffisante pour prouver la justesse et l'exactitude de ces réflexions de M. Fleury, que le respectable auteur de la notice cite si à propos).

Pour bien juger, continue le vertueux auteur de la

*notice* . de la joie que concurent tous les gens de bien , de l'élevation de M. Foissin au sacerdoce , particulièrement ceux qui étoient en possession de ce trésor , que l'on se représente la désolante privation ou l'on se trouva depuis la fin de 1703 , jusqu'au milieu de 1705 , d'églises , d'instruction , de la célébration des saints mystères , si ce n'est en quelques endroits cachés , et où très-peu de personnes étoient admises ; la disette où l'on se trouva de ministres , lorsque les temples furent rouverts ; le nombre considérable de communes , et même de villes qui en étoient totalement dépourvues ; les scandales que donnoient journellement nombre d'ecclésiastiques , ou apostats , ou indifférens aux besoins des fideles , et sourds à leurs engagements ; voir dans une situation aussi affligeante pour l'Eglise , un homme âgé de plus de 50 ans entrer dans le saint ministère , et offrir aux fideles les services que quarante années d'étude le mettoient en état de leur rendre ; joindre à l'expérience et à la science , la vertu la plus exemplaire , et le zèle le plus ardent ; que de motifs de reconnoissance pour la protection de Dieu sur son Eglise !

A mesure que son serviteur fut plus connu des fideles , dans les rapports que leur confiance se hâta d'établir entre lui et eux , on découvrit de plus en plus le précieux trésor que possédoit l'Eglise . Ce saint prêtre , qui ne célébroit les saints mystères , pour lesquels il étoit pénétré d'une religieuse frayeur , qu'en y joignant l'instruction , s'acquittoit en tout tems de cette fonction , et spécialement les trois jours saints , avec une lumière , un zèle et une chaleur qui ne pouvoient venir que de l'Esprit-Saint . Les fruits que produisoient ces instructions en sont la preuve . Nombre de personnes , touchées du zèle de ce saint ministre , sollicitoient , au sortir de ses prédications , sa charité pour les remettre dans la voie du salut . Les pauvres de l'hôpital ont particulièrement profité de son zèle . En santé , il les recevoit ; en maladie , il les visitoit , les consolait , les administroit , et se consumoit dans l'exercice du ministère .

Avec quelle bonté il s'acquittoit de tous les soins qu'exige la pénible fonction de la conduite des ames . Il s'appliquoit à les gagner par sa tendresse et sa douceur ; il les prévenoit , suivant le précepte de S. Paul , par des témoignages d'honneur et de déférence . Il les confondoit par son humilité . Il étoit envers tous un vrai pere , prenant l'intérêt le plus vif au bien spirituel , et même temporel de ceux qu'il conduisoit . Les démarches ne lui coûtoient pas pour assurer , par tous les moyens

possibles, une situation favorable au salut des personnes dont il étoit chargé.

Des œuvres que son discernement lui découvroit comme fort équivoques, il ne laissoit pas de les entreprendre, lorsqu'il y étoit poussé par quelqu'engagement, et les continuoit avec une patience et une persévérance qui annonçoit un grand dégagement de lui-même, et un parfait renoncement à sa volonté.

Tant d'excellentes qualités étoient relevées par une douceur de caractère qui rendoit sa société aussi agréable, que ses entretiens étoient utiles. Ce n'est pas dans la fréquentation du monde, qu'il avoit étudié la politesse, mais dans le commerce qu'il avoit entretenu avec les Saints, dont les exemples et les vertus lui étoient si familiers. Les réparties les plus justes, et assaisonnées du sel de la sagesse, découvroient tout ensemble la sagesse et la charité de ce saint homme, aussi attentif à ne blesser, ni la vérité par des flatteries, ni l'amour-propre par trop de franchise. C'étoit chose assez embarrassante, un jour, que de s'expliquer sur le mérite d'un écrit dont l'auteur lui avoit fait présent, et dans lequel il ne se trouvoit ni principes, ni conséquences; enfin des mots français mis à côté les uns des autres, faisoient tout le corps de cet ouvrage, dont l'imprimeur avoit, à mon avis, plus de tort que l'auteur. Il s'agissoit de répondre à l'auteur, qui vouloit avoir le jugement de M. Foissin : *C'est*, répondit-il, *un écrit qui est plein de pensées.* On l'aïdoit un jour à passer son aube pour aller faire un baptême, et comme il n'avoit pas eu le tems de mettre sa soutane, on s'appliquoit à bien cacher ses habits : *Vous avez raison*, dit-il, *il faut que tout l'homme disparoisse.*

Quelle justesse dans l'application des passages de l'Écriture! et dans quel degré il la possédoit! C'étoit un dictionnaire vivant que l'on pouvoit consulter sans inquiétude d'être trompé : sa candeur et sa modestie auroient suppléé à sa mémoire. Il n'étoit pas moins nourri des traits les plus frappans de l'Histoire ecclésiastique, et en particulier des vies des Saints. La fréquente application qu'il en faisoit dans les instructions publiques le rendoit singulièrement intéressantes, et gravoit profondément les vérités dans l'esprit.

Aucun genre de travail n'étoit étranger au serviteur de Dieu, qui n'étoit pas moins industrieux que laborieux. Il étoit en état de se passer d'ouvriers dans nombre de circonstances; et, si Dieu eût prolongé ses jours, il auroit trouvé, dans sa vieillesse, une ressource contre l'ennui dans des occupations utiles, sans être applicantes.

On voit autant de génie que de réflexion, dans des emblèmes qu'il avoit composés, dans le tems où il étoit dans le cas de distribuer des récompenses dans les écoles. Et ces emblèmes, il se plaisoit à les colorier, et à préparer lui-même les couleurs. On ne peut s'empêcher d'admirer avec quelle vérité s'appliquoit au serviteur de Dieu la maxime de saint Paul, que *la piété est utile à tout, et que c'est à elle que sont promis les biens de la vie présente, et ceux de la vie future.*

L'étude la plus sérieuse de la vérité, à laquelle le saint ministre que nous pleurons avoit donné toute son application, avoit disposé son cœur, et la grace y avoit gravé profondément l'amour de la vérité. Il s'étoit rendu familiers les ouvrages les plus solides qui ont été composés dans ces derniers tems, sur les vérités de la grace, et avoit lu dans les excellentes traductions les ouvrages des Peres, et spécialement ceux de saint Augustin : car leur doctrine, dont il s'étoit si bien rempli, le tenoit attaché par le cœur à la vérité, qu'il avoit le don de développer d'une manière lumineuse. Aucune des questions qu'on peut discuter avec utilité ne lui étoit étrangère ; et l'on ne sortoit pas de ses entretiens sans en remporter une solution satisfaisante. Mais on ne retiroit pas moins d'édification de son humilité, et d'admiration de sa naïveté et de sa candeur, que d'étonnement de son érudition. Tous les extraits qu'il a recueillis de ses lectures, ne sont pas renfermés en 18 volumes *in-12*, écrits de sa main, qui étoient soigneusement mis à l'écart, de son vivant, et qui n'ont été découverts qu'après sa mort.

Un homme de ce caractère, qui employoit si utilement son tems, s'étoit enraciné dans la connoissance et dans l'amour de la vérité, de telle sorte, que les objections ne le trouvoient point au dépourvu, et que les secousses des derniers évènements ne l'ont jamais ébranlé un instant. Toutes ses résolutions étoient formées à l'avance, et lui donnoient une fermeté digne de la vérité dont il avoit fait son étude toute sa vie. On peut mettre ce saint ministre au nombre de ceux dont le Saint-Esprit fait l'éloge au livre de l'ecclésiastique ( ch. 14. v. 42 ) en ces termes : *Heureux l'homme qui demeure appliqué à la sagesse, qui s'exerce à pratiquer la justice ; qui pense et repense à cet œil de Dieu qui voit toutes choses ; qui repasse ses voies dans son cœur, et qui pénètre dans l'intelligence de ses secrets ; qui va après la sagesse comme suivant ses traces, et marchant dans les routes par où elle passe ; qui regarde par ses fenêtres, et qui écoute à sa porte ; qui se tient auprès de sa maison, et qui enfonçant un pieu dans ses murailles, se bâtit une petite cabane auprès d'elle, où ses biens se conservent pour jamais dans un grand repos.*



C'est à cette étude, et à cet amour de la vérité, que ce respectable prêtre a été redevable de la tranquillité d'ame qu'il a conservée dans les tems orageux, qui ne l'ont pas empêché d'accepter le fardeau qui lui a été imposé pour l'utilité de l'Eglise. Il en sentoit le poids, et toute sa consolation étoit, que sa santé, qu'un accident avoit altérée, ne tarderoit pas à succomber sous le travail auquel il étoit bien résolu de se livrer sans ménagement. Il n'a été que trop fidele à cette résolution, contre laquelle ont échoué toutes les sollicitations qu'on lui faisoit de se ménager, et les reproches de son peu de déférence à ces représentations.

Un trait de sa fermeté qu'il ne faut pas laisser ignorer, et qui ne caractérise pas moins sa naïveté, est la circonstance où il fut sollicité de se laisser nommer à une cure. L'ecclésiastique qui s'efforçoit, avec beaucoup de zèle, de le déterminer en faveur de cette paroisse qu'il affectionnoit beaucoup, termina son entretien en lui recommandant d'en parler à Dieu : *Je puis vous assurer*, lui répondit fort tranquillement le saint prêtre, *que je ne lui en dirai pas un mot.*

Un jour de jeûne, qu'il étoit sorti relativement à son ministère, il arrive, à midi et demi, dans une maison où l'on a dîné à onze heures ; le sachant, il ne parle de rien pour ne pas causer d'embarras. Son ouvrage fait, il part, et arrive, à deux heures, dans une autre, où l'on a dîné à midi. On croit qu'il a dîné : il ne parle de rien. Ses affaires finies, il part pour se rendre à la maison, dont il est fort éloigné, et où il arrive excédé de besoin. Mais vous avez tort, lui dit-on, il falloit entrer dans un café, et prendre quelque chose pour vous soutenir. *P'y ai bien pensé*, reprit-il, *mais je n'ai pas osé le faire de peur de scandaliser ceux qui m'y auroient vu prendre quelque chose un jour de jeûne.*

Ce saint homme, continuellement occupé de pensées solides, ne laissoit guères échapper de paroles oiseuses, ou il se les reprochoit sans délai ; et, pénétré de la gravité sacerdotale, il travailloit à corriger ce défaut dans ceux de sa société. Il avoit toujours toutes prêtes des réflexions pleines de sens. Un jour, voyant des enfans folatrer à une porte où un mort étoit exposé : Voilà, dit-il, une jeunesse qui se divertit pendant que ce mort est peut-être dans un *fer embarras*. Ce fut son expression.

Les vertus qu'il avoit cultivées pendant sa vie, firent, pendant sa dernière maladie qui fut longue, la matière de l'édification de tous ceux qui l'approchoient. Une profonde humilité le portoit, envers les uns, au silence,

qu'il avoit pratiqué avec une sage discrétion ; et envers d'autres , à s'accuser , avec de vifs sentimens de componction , des fautes auxquelles expose la fragilité humaine. Il recevoit avec douceur et reconnoissance les services qu'on lui rendoit. Les personnes qui désiroient se recommander à ses prieres , étoient accueillies avec tout l'intérêt que lui inspiroit la charité. Son zele se ranimoit pour leur adresser des paroles d'édification appropriées avec grande justesse à la situation de chacun. Enfin , une disposition persévérante de sacrifice fit du respectable malade une victime qui se consumoit de jour en jour en l'honneur de Dieu , à qui toute sa vie avoit été consacrée. Il la termina le 1 décembre 1800 , après avoir reçu deux fois , dans le cours de sa maladie , les sacrements de l'Eglise.

Le concours considérable de personnes qui se firent un devoir d'assister à ses obseques , fut un témoignage de l'estime qu'on avoit pour ce saint prêtre , que chacun étoit plus porté à invoquer , qu'à soulager par ses prieres. ( ce dont plusieurs assurent avoir éprouvé de très-heureux effets , qui leur font conclure qu'il est avec Dieu depuis sa mort , comme les fruits de son ministère leur avoient toujours persuadé que Dieu étoit avec lui pendant sa vie ). On attachoit pareillement un grand prix à posséder quelque chose de ce qui lui avoit appartenu.

*Je glorifierai , dit le Seigneur au grand-prêtre Héli , ceux qui m'auront rendu gloire ; mais ceux qui me méprisent tomberont dans le mépris.* ( II. liv. des Rois , ch. 2 , v. 36 ).

*N. B.* Nombre d'amis et d'anciens confrères de M. Foissin , tant par estime de sa vertu , que par reconnoissance de ses services , ont fourni aux frais d'impression de ce petit précis de sa vie. Celui de ses confrères qui l'a redigé , a également redigé , d'après le vœu de plusieurs personnes de mérite , un *mémoire* intéressant , sur la Communauté des Ecoles-Chrétiennes du faubourg S.-Antoine , qui peut contenir environ deux feuilles d'impression , même format. C'est un court exposé de tout ce qui se faisoit à la Communauté , et dans les Ecoles-Chrétiennes , qui en fait connoître l'origine , les progrès , l'esprit , la conduite , les moyens , l'utilité , et comment la Providence a soutenu cet établissement depuis son commencement , en 1713 , jusqu'à sa fin , en 1794 ; comment on y étoit admis , forme , entretenu et perfectionné dans toutes les connoissances convenables à des instituteurs chrétiens ; enfin comment on tenoit les écoles , et quel en étoit le succès. On avoit dessein de publier ces deux Ecrits en même tems , en commençant par le *mémoire* ; mais les moyens ne l'ayant pas permis , on s'est borné , pour le présent , à celui-ci , persuadé que si Dieu veut que l'autre devienne public , il saura bien inspirer à ceux en qui il a mis l'amour de la Religion et de la Patrie , et par conséquent le goût et le desir d'une éducation solidement chrétienne , qui ont quelques moyens , ce qu'il a inspiré aux amis de M. Foissin.

AR 180 299-5

PRÉCIS

DE LA VIE

DE M. RENAUD.

970542-10

# PRÉCIS

## DE LA VIE DE M. RENAUD.

---

L'HISTORIEN qui écrit la vie des héros du siècle, des hommes que la providence a placés dans les postes éminens de la société, est obligé de travailler son style, de le proportionner à la grandeur des faits qu'il entreprend de louer et de transmettre à la postérité; mais celui qui n'écrit que la vie simple et uniforme d'un instituteur dont chacun des instans qui la compose, est employé à la pratique constante des mêmes vertus, à l'exercice des mêmes fonctions, à l'art pénible et difficile d'éclairer les esprits et de former les cœurs, de développer les facultés de l'homme, et de créer, pour ainsi dire, les générations, n'a pas besoin d'un style recherché. L'éloquence humaine seroit déplacée dans un sujet de cette nature, sa pompe s'accorderoit mal avec l'humble modestie du personnage, et le cœur ne seroit pas satisfait d'un éloge qui ne seroit pas dicté par le cœur. Je raconterai donc tout simplement quelques circonstances de la vie de M. Renaud qui puissent, en édifiant, faire connoître son caractère et ses mœurs.

LOUIS RENAUD naquit à Taroiseau, village près d'Avallon; de parens pauvres, mais chrétiens. Jeanne Petit, sa mère, mourut en 1757, et laissa à son mari tous les soins de sa famille. Ce père peu fortuné ne put donner une grande éducation à ses enfans; mais il leur légua la plus précieuse des successions, l'exemple de ses vertus et l'amour du travail. A la mort de sa mère, Louis Renaud n'avoit encore que douze ans. Sa mémoire étoit excellente, mais peu meublée; sa pénétration vive, mais sans exercice. Il ne savoit pas lire et n'alloit pas à l'école. La garde des troupeaux ne lui permettoit pas d'assister

assidûment au catéchisme. Quelques cantiques qu'il aimoit beaucoup à frédonner, faisoient toute sa science : ce fut la cause de son avancement. Le respectable M. Petitier, curé de Taroiseau, qui vit encore, se promenoit dans les champs la veille de la Pentecôte; il entend chanter un assez long Cantique sur le mystère du lendemain; il s'approche du petit berger pour lui dire quelques paroles d'encouragement, et lui faire de petites questions; il lui demande s'il est assidu à l'école. Le jeune homme lui répond qu'il n'y va pas. Comment donc, dit le Pasteur étonné, avez vous pu apprendre ce cantique, ne sachant pas lire? Je l'ai ouï chanter cinq ou six fois, répond l'enfant, et je l'ai retenu. M. Petitier découvrant en lui des dispositions heureuses, lui dit : je veux que vous alliez à l'école, j'en parlerai à vos parens, je m'arrangerai avec eux; je veux aussi que vous assistiez exactement au catéchisme; cela n'empêchera pas que vous leur soyez utile, en continuant de garder les troupeaux.

M. Petitier alla voir les parens de Louis Renaud, et en obtint facilement ce qu'il demandoit. Il le confia à un maître, et le recommanda à ses soins. Le jeune écolier fit des progrès rapides, il s'appliquoit beaucoup; il emportoit son livre dans les champs, et mêloit à la vie pastorale les occupations de l'étude. Au bout de six mois il écrivoit et lisoit assez bien. Son bienfaiteur alors voulut bien consacrer une heure par jour à son instruction; il lui enseigna la grammaire. Après huit mois de soins particuliers il paria à M. de Précý, seigneur de Taroiseau, et lui vanta les progrès du jeune Renaud. Il fut projeté de le placer au collège d'Avallon, en qualité de portier, sous la condition qu'un régent, de la connoissance de M. de Précý, se chargeroit de son éducation. Ce projet échoua, par l'opposition d'un professeur qui dit : que Louis étoit né pour travailler à la terre, et qu'il falloit qu'il restât dans son état.

Le Seigneur, qui lui fermoit cette voie, ne l'abandonna pas. Le jeune Louis fut envoyé à St.-Palais, sous un bon maître; bientôt après il fut reçu dans la communauté de St. Charles d'Auxerre : ce fut là qu'il puisa la science des Saints pour la

répandre ensuite dans cette ville, où l'on se rappelle avec satisfaction de l'avoir vu à la tête de l'institution; et à Paris, où la volonté de ses supérieurs l'appella.

Après quelques temps de séjour dans la rue de Lappe, il fut employé, pendant nombre d'années, aux Écoles de la section des Quinze-Vingts, jusqu'à la destruction de cette maison. Quand il y fut associé, il abandonna son patrimoine à sa famille, se contentant de la table et des vêtemens de la communauté, et pratiquant la pauvreté qui y étoit strictement gardée. Pour connoître M. Renaud, il faut lire l'origine et les réglemens de cette société qu'il a donnés au public, ainsi que la vie de M. Foissin son confrère, avec lequel il a été lié, jusqu'à la mort de ce respectable prêtre. La carrière ordinaire des instituteurs n'est pas semée de ces traits honorables selon le monde, qui ne tient pour grand que ce qui est éclatant; mais elle est remplie de travaux continuels et d'actes de charité envers le prochain, surtout envers les enfans. Rien de plus uniforme que la conduite d'un instituteur, ce qu'il a fait aujourd'hui, dirigé par sa règle, il le fera demain, il le fera toujours jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de le retirer de ce monde, ou de le mettre hors de combat par des infirmités, ou la décrépitude de la vieillesse, qui arrive plutôt chez les hommes fortement occupés. Quel fond inépuisable de charité ne doit-il pas avoir pour se renoncer ainsi soi-même, et ne s'occuper que du bien de ceux qui lui sont confiés! Quelle patience imperturbable pour supporter leurs défauts sans se lasser et sans se plaindre! Combien ne doit-il pas avoir travaillé à sa propre perfection, et être maître de soi-même, afin de donner constamment le bon exemple, de ne pas mettre sa conduite en contradiction avec la doctrine qu'il enseigne, et ne pas s'exposer à perdre tout le fruit de ses leçons, en détruisant d'une main ce qu'il plante de l'autre.

J'ai bien mal connu M. Renaud, s'il n'a pas rempli toutes les fonctions d'un instituteur vraiment digne de ce nom. Il étoit plein de zèle pour l'instruction des enfans; il sembloit ne vivre que pour eux. Tout en lui respiroit ce tendre amour pour le premier âge dont J. C. nous a fourni le plus parfait modèle. Son extérieur simple et modeste annonçoit la can-

deur de son ame ; et la paix dont il jouissoit intérieurement se faisoit sentir dans toutes ses manières , toujours unies sans être compassées. Qui posséda mieux que lui toutes les qualités requises pour l'éducation de la jeunesse , et pour remplacer l'affectueux empressement des parens , chargés par la nature de ce devoir sacré ? M. Renaud ne bornoit pas sa sollicitude à l'instruction de la jeunesse qui lui étoit confiée , il se faisoit un plaisir , disons plus , un vrai besoin de propager les douces influences de la vérité , et la connoissance de la religion. Des livres de piété , dont il faisoit des envois , alloient porter la lumière dans la Bourgogne , dans la Champagne et dans d'autres provinces. Les enfans y apprennoient les Elémens du Christianisme ; les adultes y trouvoient des règles de morale pour toutes les circonstances de la vie ; tous y devenoient les disciples de ces illustres docteurs qui ont si bien connu et défendu la vérité.

M. Renaud faisoit plus : afin de lever tout obstacle qui auroit pu s'opposer à ses vues bienfaisantes , il envoyoit des secours pécuniaires à des amis vertueux qui les dispensoient aux parens infortunés , et les mettoit ainsi à même de se priver du travail de leurs enfans durant le cours de leur éducation. Il falloit que M. Renaud sentît tout le prix de l'éducation chrétienne , pour se livrer avec tant d'ardeur à cette bonne œuvre , et y consacrer ses facultés , dépositaire des aumônes que des ames charitables y versotent.

Les enfans , néanmoins , n'absorboient pas toute son attention et toutes ses forces. Ses compatriotes qui venoient à Paris , trouvoient en lui un ami , un guide , un protecteur : il dirigeoit leurs pas dans cette ville , où les écueils sont si dangereux , et où la vertu sans appui vient souvent faire un triste naufrage ; il leur donnoit des avis sages qu'il fortifioit de ses exemples ; il garantissoit les jeunes gens de la séduction , en leur montrant les suites funestes d'une aveugle confiance , et les retenoit sur les bords de l'abîme , par les secours puissans de la Religion. Le misérable étoit sûr d'être assisté ; sa bourse étoit ouverte au besoin. L'affligé venoit oublier ses afflictions auprès de lui. Ses entretiens et ses lettres ont dissi-

pé bien des chagrins et calmé bien des peines. La force que donne la Religion est un rempart contre tous les évènements de la vie. Les plus violentes persécutions ne sauroient abattre un cœur plein de l'esprit de Dieu; souvent même, le persécuté force l'estime et l'admiration des persécuteurs.

Cette vérité ne parut jamais mieux qu'en 1793, époque fatale dont le souvenir déchirant arrache des larmes à la sensibilité. L'abbé Bernard dénonça jusqu'à trois fois, dans le cours de Brumaire, à la section de la rue de Montreuil, les instituteurs du faubourg St. Antoine, comme contrevenant aux décrets de la convention, en vivant en communauté. D'après la réponse de M. Renaud, la section se reposant sur les autorités constituées, de l'exécution des décrets, et ne voyant, dans cette réunion d'amis, que les avantages qu'ils lui procuroient sans être à charge à personne, déclara : qu'ils avoient toujours mérité sa confiance, les invita à lui continuer leurs services et les exempta de monter la garde, à laquelle ils avoient été assujettis jusques-là. Bernard, qui, après avoir donné la bénédiction nuptiale à l'abbé Aubert, s'étoit marié lui-même, dénonça cet instituteur et ses confrères, comme signataires d'une pétition *incivique* contre le mariage des prêtres. L'instituteur répondit : que laissant les citoyens Aubert et Bernard pour ce qu'ils étoient (ce sont ses propres termes) il avoit déclaré par écrit, comme il le déclaroit encore de vive voix, en présence de toute l'assemblée, que ces deux prêtres mariés avoient entièrement perdu sa confiance, et ne la recouvreroient jamais. Ce n'est point, ajouta-t-il, comme on le prétend, à l'instigation du curé de Ste Marguerite, qui ne m'en a pas dit un seul mot, que je l'ai fait; mais de mon propre mouvement, comme je le ferois encore aujourd'hui, si la chose étoit à faire; la dénonciation fut méprisée par le comité, et M. Renaud dut son salut au respect que lui avoient acquis ses vertus. Bientôt après, la Providence délivra les Français du tyran Robespierre, le jour même, où Bernard avoit envoyé ses agens prendre le nom de M. Renaud, pour le classer dans la liste de proscription.

M. Renaud étoit redevable de la solidité de sa vertu, à son



amour pour la retraite. Il ne sortoit que quand il avoit du bien à faire , ou que le devoir l'y contraignoit ; il n'aimoit pas le monde et s'y trouvoit déplacé ; il savoit qu'on ne s'y montre jamais , sans perdre quelque chose de l'attachement à ses devoirs. Oui , le monde sera toujours l'écueil des personnes consacrées à Dieu , ou vouées à la piété. La retraite est leur élément dont elles ne peuvent sortir sans danger. Aussi , M. Renaud , semblable au pieux auteur de l'imitation , se sentoit soulagé d'un grand poids , quand il rentroit dans sa chère cellule , où il pouvoit respirer à son aise , loin du fracas de la ville , et de la corruption du monde.

Nul ne fut plus humble que lui : plus son mérite étoit reconnu , plus il prenoit occasion de s'humilier devant Dieu , et à mesure qu'on louoit ses qualités précieuses , il se reprochoit à lui-même ses imperfections et ses fautes. La confiance que lui témoignaient ses confrères étoit sans bornes ; ils ne faisoient rien sans le consulter ; ils agissoient avec plus d'assurance , quand ils avoient obtenu qu'il approuvât leur conduite. Leurs écrits étoient soumis à sa révision , il pouvoit ajouter ou retrancher à son gré : tant on étoit persuadé qu'il n'abuseroit pas du droit qu'on lui laissoit , et que ce qu'il auroit corrigé acquerroit un degré d'exactitude plus propre à produire son effet. Ses confrères n'étoient pas les seuls qui rendissent justice à son jugement et à sa capacité. Combien de fois fut-il pris pour arbitre par des gens du dehors qui estimoient sa droiture ? Les administrateurs eux-mêmes , voulant profiter de ses lumières et de son expérience , le firent entrer dans les assemblées du conseil qui se tenoient , au moins tous les mois.

Silencieux par goût et par principe , il parloit peu ; il fuyoit les conversations oiseuses ; il n'avoit d'attrait , que pour les entretiens qui rouloient sur la Religion et avoient pour objet la gloire de Dieu et le bien du prochain. Dans ces entretiens même , il évitoit avec soin de passer pour savant ; il ne se faisoit pas remarquer , par un empressement déplacé. Sous prétexte de piété , il étoit bien éloigné de se permettre , à l'égard de qui que se soit , le moindre propos désavantageux ; il savoit que

rien ne la rend plus méprisable, et ne la déshonore plus aux yeux des gens du monde que ces railleries, ces plaintes éternelles, ces critiques amères, dont on ne se fait pas assez de scrupule, parmi ceux qui en font profession publique. Autant il étoit circonspect dans ses paroles, autant il exigeoit que les autres le fussent en sa présence. Il ne prêtoit jamais l'oreille aux discours empoisonnés de la détraction, et ce qu'il en entendoit malgré lui, le couvroit d'une salutaire confusion. En voici un trait qui m'a paru caractéristique.

« Etant un jour avec lui, écrit un de ses amis, je lui parlai d'un confrère qui venoit de faire une faute scandaleuse : il répondit en soupirant : on fait des fautes à tout âge ; et se mit à me parler d'autre chose ». Sévère envers lui-même et plein d'indulgence pour les autres, il pardonnoit aisément à la légèreté des jeunes gens, et couvrait du manteau de la charité les fautes des anciens. La charité est toujours accompagnée de l'aimable cortège de toutes les vertus ; elles se trouvent éminemment réunies dans M. Renaud. Il fut sobre, tempérant, pacifique sans faiblesse, ami de la vérité sans affectation, pieux sans bigoterie, zélé sans excès, humble sans bassesse, austère sans dureté, actif, vigilant, laborieux, ménageant le temps pour ses devoirs, et pratiquant ses devoirs pour l'éternité.

S'il étoit à la promenade avec ses confrères et ses disciples, il ne prenoit aucune part à leurs amusemens : seul, retiré dans un coin, il méditoit à son aise ; il couchoit par écrit les pensées qui lui venoient en foule, se réservant de les mettre en ordre, dans des momens de loisir, et d'élaguer celles dont il ne pourroit faire usage.

C'étoit là sa méthode ordinaire quand il faisoit ses lectures. Sa plume et son papier l'accompagnoient toujours ; il notoit les passages les plus remarquables ; il recueilloit les observations qu'ils lui faisoient naître, s'enrichissant par ce moyen, et de son propre bien et de celui des autres : méthode recommandée par de très-grands hommes, et notamment par dom Mabillon, dans son *Traité des Études Monastiques*, comme seule propre à former de vrais savans.

M. Renaud, qui mettoit ainsi à profit les momens de récréation, ne pouvoit que bien employer les heures de travail. Alors, il se livroit à l'étude avec une ardeur incroyable. Il auroit souvent passé les bornes de la modération, si le besoin de repos ne se fût fait sentir avec trop d'empire, et si les exercices ne l'eussent empêché de prolonger ses études. Il n'est pas étonnant qu'avec une pareille préparation il ait répandu par-tout la bonne odeur de J. C., et formé des élèves selon le cœur de Dieu.

Les fonctions d'instituteur lui avoient laissé, pendant les dernières années de sa vie, assez de relâche pour composer quelques opuscules, dictés par l'amour de la Religion. Le premier, est un Essai pour chanter les Vêpres et Complies en français avec 37 airs notés. Ce Traité fut suivi d'une Dissertation sur la Célébration de la liturgie en langue française, déposée à la Bibliothèque impériale, le premier Juillet 1805. L'un et l'autre de ces deux opuscules ont été approuvés par plusieurs hommes distingués dont on conserve les lettres.

Le dernier de ses ouvrages, qu'il déposa aussi à la bibliothèque impériale, est un Recueil de Chants pour le service divin, en français, et dont on a fait usage au salut, en l'église de Ste Marie, pendant tout le temps que M. Brugière y a exercé le culte catholique.

Le temps marqué par la Providence n'est peut-être pas éloigné, où les temples retentiront des actions de grâces d'un peuple fidèle, en langue vulgaire; où le cœur, d'accord avec la bouche, célébrera la grandeur de la divinité, avec effusion, avec intelligence. Si l'Eglise à des raisons légitimes pour se refuser maintenant aux vœux de quelques hommes instruits, et aux besoins du peuple, il faut espérer que ces obstacles seront un jour levés, et qu'il nous sera permis de mêler ensemble nos voix et nos prières dans un langage connu de tous. En attendant, gardons-nous de blâmer notre mère commune de sa conduite, et de lui reprocher avec amertume son attachement à la langue antique qui servit à transmettre à nos aïeux le don précieux de la foi et de la morale évangélique; l'esprit de sagesse qui l'âme suffit pour la mettre à couvert

de nos censures. Elle ne peut nous soustraire ce qui seroit essentiel au salut, et dès qu'elle nous prive de la satisfaction de chanter ses cantiques en français, il n'en faut pas davantage pour nous convaincre que la liturgie en latin n'est pas opposée à l'institution divine et à l'enseignement des pères.

A ces opuscules que M. Renaud composa de son fonds, il joignit encore l'édition des Sermons de M. Brugière, son digne ami. C'est la peine que lui donna la correction des épreuves, qui avança sa mort. Sa santé, déjà affoiblie par des études continuelles, par des courses longues et pénibles, par le travail de l'instruction, par les secousses de la révolution, par le chagrin de voir l'établissement auquel il appartenoit, détruit sans retour, et le vide qu'il laissoit dans l'éducation des pauvres enfans de cette immense capitale, alloit en dépérissant, lorsqu'il entreprit de donner au public deux volumes de Prônes. L'ardeur avec laquelle il poursuivit cet ouvrage le réduisit bientôt à l'extrémité; il fut atteint d'une forte fièvre, suite inévitable d'un squirre au foie. Après un an de langueur et de souffrance, il mourut le 8 Février 1806, âgé de 62 ans.

Nous l'avons vu quelquefois dans son lit de mort; et nous pouvons assurer qu'il nous a toujours édifié par les sentimens chrétiens dont il n'a cessé d'être animé. La patience, la résignation, le courage avec lequel il a supporté sa dernière maladie ne pouvoit partir que d'une ame, depuis long-temps sous l'empire de la grace, accoutumée aux souffrances et au mépris de tout ce qui flatte les sens. Quelle douceur! quelle piété tendre! Combien les paroles, qui sortoient de sa bouche mourante, respiroient le désir de quitter cette terre étrangère, de s'unir avec J. C. ! quelle soumission à la volonté de Dieu! quelle conformité à la passion de son divin maître dont il étoit constamment occupé! On n'eut pas besoin de l'exhorter à l'amour de Dieu, il en étoit pénétré: il ne fallut pas employer les moyens ordinaires pour lui adoucir les horreurs du trépas, il attendoit avec joie sa délivrance; la sérénité qui brilloit sur son visage, et la piété qui éclatoit dans ses discours, édifioient tout-à-la-fois et rassuroient ses amis.

Ainsi meurent les justes. Toute la vie est pour eux l'ap-

prentissage de la mort. Comme ils en font le sujet de leurs continuelles méditations, ils se familiarisent avec elle, ils la voient approcher sans effroi; elle est pour eux le vestibule de l'immortalité.

Pour nous, les témoins de sa vie et les admirateurs de ses vertus, souvenons-nous qu'il nous fut uni par les liens de la charité; que sa mémoire soit toujours en bénédiction parmi nous; et s'il reste à son ame quelques imperfections à expier, offrons à Dieu, avec le tribut de nos prières, le sacrifice du sang de son divin Fils, qui est la propitiation des vivans et des morts.



(1)

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

## SUR TROIS FRÈRES

### DÉCÉDÉS DEPUIS LE RÉTABLISSMENT

### DE LA SOCIÉTÉ.

## Frère Voisin . . .

Voisin, Pierre-Marie, né à St-Léu-  
Cavermy, département de Seine-et-Oise,  
le 8 Décembre 1799, entra à la maison  
le 28 Avril 1818. Sa digne sœur [1]

[1] Marie Anne Féronique, dite Sœur Anastasie,  
décédée le 21 Décembre 1839.

de la Communauté de Sainte-Marthe, et plus encore la piété dont le Seigneur l'avait doué, contribuèrent à sa vocation qui ne s'est jamais démentie. On peut dire que l'une et l'autre l'ont puissamment soutenu au milieu des souffrances d'une longue maladie qui l'a conduit au tombeau.

Ce bon frère était d'une taille avantageuse; et on n'eût jamais pensé, quand il est entré à la maison, qu'il était à la veille d'éprouver une maladie cruelle qui devait bientôt le priver du bonheur que lui faisait éprouver l'espérance d'être un jour employé à faire connaître J. C. aux pauvres et aux petits.

Quatre mois seulement après son entrée à la maison, le 29 Août, il

fut attaqué d'une maladie qui d'abord ne parut pas fort grave. Cependant, le médecin de la maison jugea que pour se rétablir, il devait aller prendre l'air natal; mais le mal empira considérablement: un dépôt se forma au côté gauche, et deux trous, par lesquels ce dépôt prit son écoulement, demeurèrent ouverts jusqu'à sa mort.

L'espérance de revenir à la Maison ne le quittait pas; et jamais il n'éprouvait plus de joie que quand quelques-uns des frères allaient le visiter. Enfin, après 14 mois de souffrances, se trouvant un peu rétabli, il fit les plus vives instances pour rentrer à la Communauté, non pour y tenir les écoles, car ses infirmités l'en avaient rendu incapable.



mais pour faire la cuisine.

Les précieuses qualités qu'on avait remarquées en lui plaidèrent en sa faveur, la Communauté le recut le 1<sup>er</sup> Novembre 1819, et le 24 du même mois, il fut nommé Cuisinier du chef-lieu, comme il l'avait demandé.

Pendant 5 ou 6 ans, il remplit ce pénible et difficile ministère avec beaucoup de courage, d'ordre et d'exactitude; mais, en s'appliquant aux fonctions de Marthe, il n'oubliait pas que la part de Marie était la plus excellente; il se rendait, autant qu'il lui était possible, aux exercices de la Communauté, faisait de bonnes lectures en son particulier et allait puiser dans la participation aux sacrements, de nouvelles forces et la

résignation à la volonté d'un Directeur qui a des desseins de miséricorde, en châtiant ceux qu'il veut recevoir au nombre de ses enfants. Cependant, l'homme extérieur allait toujours s'affaiblissant, et la Communauté, recut, au mois d'Octobre 1823, le frère Célestin qui lui fut adjoint comme aide.

Dors de la formation du conseil, le frère Vicin fut compris au nombre des membres qui le composèrent; et dans les séances auxquelles il assista, il fit toujours paraître beaucoup de zèle pour les intérêts de la Communauté.

Dors 1825, son état habituel de maladie le força de quitter son emploi, et à la fin de cette même année,

on plaça auprès de lui un jeune homme qui fut chargé de l'assister dans ses besoins et sa maladie. Ce fut pour lui une grande peine de ne pouvoir plus rendre à la Communauté tous les services qu'il aurait voulu, mais il supporta cette peine en chrétien, c-à-d., avec soumission à la volonté de Dieu, et s'indemna par sa piété et la patience qu'il fit paraître au milieu de ses longues souffrances.

Une de ses consolations était de répandre son cœur dans celui des frères qui venaient le visiter, de recueillir les paroles d'édification, les passages de l'Écriture qu'ils lui adressaient pour ranimer son courage. Les jours où sa vertueuse sœur venait le voir,

étaient aussi pour lui, et par la même raison, des jours de fête et de consolation.

Cependant l'heure de sa délivrance ne devait pas tarder à sonner.

Pers la mis. 9<sup>th</sup> 1828, on jugea qu'il était prudent de le faire administrer.

Cette nouvelle le combla de joie.

Après qu'il se fut confessé, on alla demander les sacrements à la paroisse. M. l'abbé Osini, prêtre administrateur, de garde ce jour-là, se rendit à la Maison, sur les 5 heures du soir, et trouva toute la communauté réunie dans la chambre du malade, pour assister à cette touchante cérémonie.

Cet ecclésiastique, édifié de la piété de notre bon frère, lui adressa des paroles de paix, et témoigna, dans son

petit discours, combien il était consolant pour lui d'avoir été appelé à donner les secours de la religion à un frère à qui Dieu avait fait la grâce de vivre en chrétien, et à qui il accordait le bonheur de mourir en Saint.

Plusieurs d'entre nous étaient attendris jusqu'aux larmes, et nous ne pûmes les contenir lorsque nous entendîmes le pieux moribond demander à l'Ecclésiastique la permission de prier la Communauté, en la présence de son bon maître, et avant de le recevoir, de lui pardonner les fautes par lesquelles il avait pu scandaliser ses frères, et de recevoir ses remerciements pour toutes les bontés qu'ils avaient eues pour lui. Le frère Supérieur lui répondit au nom de tous que nous

n'avions rien trouvé dans sa conduite que des sujets d'édification et aucun de scandale; que si néanmoins il croyait avoir besoin de pardon pour les petites fautes qui échappent toujours à la fragilité humaine, il lui accordait ce pardon de bien bon cœur, tant en son nom, qu'en nom de tous les membres de la Communauté.

Après cela, le malade reçut les Sacraments avec de grands sentiments de piété et de ferveur.

Les jours qui s'écoulèrent jusqu'à celui de sa mort, furent des jours d'action de grâces et de préparation au grand passage.

Le 29 9<sup>h</sup>, dans la matinée, il tomba dans des faiblesses qui

annonçaient sa fin prochaine. La Communauté se réunit encore, et pour la dernière fois, autour de son lit de douleur; nous lui récitâmes les prières des agonisants, après lesquelles il fit ses derniers adieux aux frères; ensuite il dirigea toutes ses pensées vers le ciel, et le même jour, à 11 heures  $\frac{3}{4}$  du soir, il s'endormit dans le Seigneur, nous laissant dans cette consolante pensée: Dieu l'a éprouvé, et trouvé digne de lui; il l'a éprouvé comme l'or dans la fournaise; il l'a reçu comme une hostie d'holocauste; et le regardera favorablement quand son temps sera venu.

La Communauté lui fit faire un convoi et un service qui, sans s'é-

loigner de la simplicité dont elle fait profession, étaient néanmoins honorables. Des tentures noires furent placées à la porte de la Communauté et à la porte de l'église. Une voiture de deuil, destinée principalement à l'ecclésiastique qui devait accompagner le corps jusqu'au cimetière, suivait le corbillard.

Le père qui avait été chargé de commander le service à l'église n'avait pas demandé que le corps fut exposé dans le chœur pendant la Messe; mais M. le Curé (2) de la paroisse, en considération de ce que la Communauté donnait des Induits aux principales fêtes de l'année, et parce que le

(2) M. Demard, curé de S. Jacques, installé le 7<sup>ème</sup> 1822.



defunt avait plusieurs fois servi à l'autel en cette qualité, voulut que le corps entrât dans le chœur, sans que la Communauté fut obligée de payer le droit fixe pour cette présence au chœur.

Quatre frères furent désignés pour porter le corps, et quatre membres du conseil, les frères Gilquin, Sigault, Aubert et Augustin tenaient les coins du poêle. M. l'abbé Orsini, qui avait revêtu la robe de confesseur pendant le service, vint jusqu'au cimetière. Quand on y fut arrivé, on marcha dans le même ordre qu'on avait gardé dans l'Eglise, et depuis la porte du cimetière jusqu'à l'endroit où était préparée la fosse, on chanta fort gravement le psaume Miserere. Enfin, après avoir observé tout le

cérémonial prescrit par le rituel, nous  
 rendîmes à la terre ce qui en avait été  
 tiré, et conjurant le Seigneur qu'il lui  
 plût nous accorder la grâce que le corps  
 de son serviteur notre frère, que nous  
 mettions en terre dans un état de  
 corruption, tout difforme et privé de mou-  
 vement, ressuscitât glorieux, plein de  
 vigueur et incorruptible.

En attendant le jour de la ré-  
 surrection bienheureuse, le corps de  
 notre frère repose dans le cimetière de  
 L'ouest, plus connu sous la dénomi-  
 nation de cimetière du Mont-Par-  
 nasse; et c'est là que l'amitié, la  
 piété et le souvenir des vertus du défunt  
 nous ont souvent conduits, pour adres-  
 ser au Dieu, du pied de cette tombe,  
 les vœux que forme la Religion.

Sur la croix, placée au chevet de cette tombe, on lit, à la suite des noms et de la profession du défunt, ces paroles du psaume 41, dont il avait fait comme sa devise : " Mon âme brûle d'un soif ardent pour le Dieu fort, le Dieu vivant ; quand irai-je me présenter devant lui ? "

## Frère Victor

Sinard, Louis Victor, dit frère Victor,  
naquit à Villiers-le-Bel, département de Seine-et-oise, le 24 Août 1798. Il eut l'avantage d'être élevé par une mère chrétienne qui lui apprit dès son enfance, que Dieu ne

place l'homme sur la terre, qui pour  
travailler à se rendre digne de le pos-  
séder dans le ciel.

Cette vertueuse femme ayant  
été enlevée à sa nombreuse famille, le  
7 Mars 1812, M. Couffe, homme  
de mœurs vraiment patriarcales, et  
aïeul maternel du jeune Victor,  
le prit chez lui, l'envoya aux instru-  
ctions et aux conférences que faisait le  
respectable M. Saillant, ancien  
curé de la paroisse, et eut la consolation  
de voir son petit-fils croître en sagesse  
en même temps qu'il croissait en âge.

Quand celui-ci eut atteint sa  
20<sup>e</sup> année, il demanda, conjointement  
avec son frère Benjamin, à entrer  
dans la Communauté. Ils y furent ad-  
mis l'un et l'autre le 24<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1818.

sur la recommandation du frère Gilquin qui les avait connus, lorsqu'étant lui-même en pension à Gilliers-le-Bel, chez M. Houzel, son oncle, il suivait assidûment les instructions de M. Saillant.

Le 1<sup>er</sup> février 1820, le frère Victor fut nommé second maître de l'École du Quartier de la Sorbonne; mais comme il était faible de poitrine, il ne put tenir cette classe que durant quelques mois, et à la rentrée des écoles, c-à-d, au mois d'Octobre suivant, il fut envoyé dans notre maison de Saint-Mandé d'abord comme second maître, puis à partir du 19 mai 1821 comme premier maître, et directeur de cet Etablissement.

La santé devenant trop mauvaise, on le déchargea de l'École, et néanmoins il conserva toujours la direction de cette maison. Le 27 N<sup>bre</sup> 1822, il fut compris au nombre des Membres du Conseil, et plus d'une fois, il y fit paraître son dévouement à la Communauté.

Le 11 8<sup>bre</sup> 1830, le Conseil décida que le frère Victor serait envoyé à Auxerre pour y faire la Cuisine, et prendre soin du ménage. On ne pouvait faire un meilleur choix, car ce frère possédait toutes les qualités nécessaires pour cette sorte d'emploi: propreté, amour de l'ordre et du travail.

Il y resta jusqu'au mois d'Octobre 1835, époque à laquelle les

frères furent rappelés d'Auxerre à Paris. (a)

Le 4 Janvier de l'année suivante, il fut envoyé à St. Lambert pour tenir la Comptabilité de cet établissement, et y avoir une surveillance générale: c'était tout ce que l'état de sa santé lui permettait de faire.

On avait toujours remarqué dans ce bon frère un amour du travail qui surpassait l'état habituel de ses forces: il trouva dans un établissement tel que celui de St. Lambert une ample matière à son zèle, et ne consultant sans doute pas assez ce que demandait de lui la faiblesse de sa

(a) Ils furent de nouveau envoyés à Auxerre au mois d'Octobre 1816.

santé, il se fatigua jusqu'à l'épuisement et tomba malade vers la mi-Mai, 4 mois  $\frac{1}{2}$  après son arrivée.

Les confrères ne négligèrent rien pour lui procurer les soulagemens nécessaires, mais tout fut inutile; la poitrine était prise depuis des années, et le moment du Seigneur était arrivé.

Le 30 Mai, il se trouva beaucoup plus mal. Le respectable M. Thernitte, curé du Mesnil-S-Denis, confesseur du malade, fut appelé sur sa demande. Ce digne pasteur, après avoir entendu la confession du frère Victor, jugea qu'on ne devait pas différer de l'administrer.

M. D'halencourt, curé de la paroisse, fut donc averti; mais par honneur, il défera l'administration



à M. Chevrette qu'il accompagna pour l'assister de son ministère. Ce fut une grande consolation pour le malade d'être administré par son vénérable confesseur; et il recut les derniers sacrements avec de grands sentiments de foi et de piété qui édifièrent tous ceux qui étaient présents.

Le Seigneur voulut que notre frère vécût encore quelques jours après son Administration; et ce fut pour lui procurer une nouvelle consolation.

M<sup>gr</sup> l'évêque de Versailles [Blanquet de Baillou] vint administrer le sacrement de Confirmation aux enfants de la paroisse de Saint Lambert, le 1<sup>er</sup> Juin suivant.

Après la cérémonie, M. Sibyl

principal fondateur de l'Établissement de St. Lambert, engagea M<sup>rs</sup> à honorer de sa visite les frères et les sœurs. [C'étaient des sœurs de la Communauté de Sainte-Marthé]. M<sup>rs</sup> y consentit très-volontiers, et étant venue à la Maison, il y fut reçu par le frère Supérieur, qui déjà avait été plusieurs fois lui faire visite à Versailles, et qui s'était rendu à Saint-Lambert tant à cause de la maladie du frère Victor, qu'à cause de la visite épiscopale. M<sup>rs</sup> était accompagné de l'un de ses chanoines, de M. le Curé de Chevresse et de M. le Curé de St. Lambert. Ces M. M. visitèrent notre établissement, et témoignèrent être fort satisfaits de sa bonne tenue; et sur ce que le frère Supérieur dit que

L'un des frères attachés à cette maison, était actuellement dangereusement malade, et avait été administré la surveillance, M. F. témoigna le désir d'aller le voir. Le frère Supérieur conduisit donc ces M. M. à la chambre du malade, et le Pèlât, après l'avoir exhorté à la patience à une parfaite résignation à la volonté de Dieu, lui donna sa bénédiction.

Ces M. M. ayant trouvé le malade levé, assis dans son fauteuil, ne pensèrent pas qu'il fût si près de sa fin: elle arriva cependant 3 jours après, le 5, vers les 8 heures du soir. Notre frère s'endormit paisiblement dans le Seigneur, après avoir poussé un léger soupir.

Le frère Supérieur écrivit aussitôt à la Communauté pour l'informer du décès du frère Victor, et engager quelques frères de Paris à se rendre à St. Lambert pour assister au Convoi qui fut indiqué pour le 9, à 10 heures du matin.

Beaucoup de billets imprimés furent distribués dans le village, à Chovaux et dans les communes environnantes; ce qui attira un grand concours au service.

Le corps et les coins du poêle étaient portés par des frères, et l'office fut chanté gravement et avec toute la solennité possible dans une si petite paroisse.

Tous ceux qui connaissent l'histoire de la célèbre Abbaye de **P. R.** savent qu'il y a des ennemis de cette sainte Maison, peu satisfaits d'en avoir

expulsé les Religieuses, et d'avoir  
détruit les bâtimens qu'elles avaient  
habités, obtint encore un nouvel  
arrêt qui ordonnait l'exhumation  
des corps, et

On vit dans ce séjour, par la grâce habitée,

Des sacrilèges, des profanés,

Remuer, tourmenter les mânes

Des corps marqués du sceau de l'Immortalité.

On porta alors à S. Lambert, com-  
me à l'endroit le plus proche, tous  
les restes des corps informes, parmi  
lesquels se trouvaient un grand nom-  
bre de religieuses et de solitaires, et en  
particulier, à ce que l'on croit, le  
corps de M. Hamon, l'un des  
plus grands pénitents qu'il y ait  
parmi les solitaires de **P.-R.**, et qui  
a enrichi l'Eglise d'un nombre d'ex-

cellents ouvrages où la piété solidaire se  
fait aimer de quiconque la cherche.

Ces précieux ossements furent jetés  
pêle-mêle dans une grande fosse  
creusée dans le cimetière du côté du  
midi, et pendant longtemps on vit  
aux quatre coins de cette fosse quatre  
pierres, en forme de bornes, qui la dis-  
paraient du reste du Cimetière. **119.**

Depuis cette époque [1772], on n'a  
vu point enterrer dans cet emplace-  
ment; mais d'après le désir qu'en  
avait manifesté le défunt et sur la  
demande du frère Supérieur, le fossorger  
creusa la fosse destinée à recevoir le  
corps du frère Victor, au milieu de ce  
carré. On y retrouva encore une gran-  
de quantité de ces ossements, plusieurs  
têtes entières, des humérus, des fiburs,

des libia, etc. C'est au milieu de ces  
restes sacrés que la dépouille de notre  
cher frère a été déposée, en attendant  
le jour de la Résurrection bienheureu-  
se: et decori in vitâ suâ, in morte quoque  
non sum- divisi, et comme, pendant  
sa vie, il avait été uni de sentiments  
avec les Saints habitants du désert  
de **P.R.**, il n'en fut pas séparé, mê-  
me à la mort.

M. Siboy demanda à <sup>être</sup> enterré au pied  
du frère Victor; et son vœu a été suivi.

## Frère Aubert.

Le 21 Juillet 1837, la Communauté  
eut à pleurer la perte d'un frère qui,

pendant plusieurs années, l'avait  
édifiée par ses vertus et sa patience.

Le à Orléans, département du  
Loiret, le 11 10<sup>bre</sup> 1799, le frère Auguste  
Hubert avait reçu une éducation  
chrétienne. Sa mère, femme vertueuse,  
qui déjà avait une fille (a) dans la  
Communauté de Sainte-Marthe,  
le mit en pension chez M. André  
Chalmeau. M. Henry, professeur  
dans cette pension, y connut le jeune  
Hubert, et devenu Supérieur Général  
de la Société, le fit entrer à la maison,

(a) La sœur Euphrasie qui onore aujourd'hui (1850) et  
depuis bien des années, seconde la sœur Rosalie Desal-  
les) Supérieure de la Maison de secours du Quartier  
de l'École de Médecine, et assistante de la  
Supérieure Générale.



le 7 Janvier 1815. Il était alors d'une assez petite taille; mais il put ensuite une telle croissance en peu de temps qu'il fut bientôt d'une grande stature.

Doté d'une délicatesse de conscience peu commune, il avait le péché en horreur, et les fautes les plus légères l'alarmaient. Aussi les punissait-il sévèrement en lui-même. Plusieurs fois ses confesseurs lui firent observer que son âge, sa croissance qui l'avait déjà affaibli, les fonctions et les devoirs de son état, demandant qu'il usât de modération dans les mortifications qu'il pratiquait.

Il recevait leurs observations avec reconnaissance; mais la crainte des jugements de Dieu parlait plus puissamment à son cœur, et durant plusieurs années il pratiqua des austerités qui,

comme on le lui avait souvent annoncé, l'épuisèrent et l'annoncièrent à se droguer avec excès, ce qui ruina sa santé. Mais si, en lui, l'homme extérieur allait se détruisant, l'intérieur se renouvelait de jour en jour. [2. Cor. 4. 16].

Une foi vive, une humilité profonde le tenaient dans un grand recueillement pendant la prière, et il parlait à Dieu, non en bredouillant, non avec précipitation; mais avec un respect qui naissait des sentiments dont son cœur était animé. Et l'église, et surtout lorsqu'il devait s'approcher de la Table sainte, il était dans un entier anéantissement devant Dieu, ne s'occupant que de la grande action qu'il allait faire.

Il ne devorait pas les livres com-

me le frère Renaud qui, en moins de 15 mois [du 8 février 1824, au 2 Mai 1825], lut les 36 volumes de l'histoire ecclésiastique de Fleury et les 16 volumes de l'histoire romaine de Rollin et de Crevier; il faisait mieux, se bornant à un petit nombre d'ouvrages, bien choisis, plus propres à nourrir la piété qu'à réveiller l'esprit, il les lisait et relisait posément, se donnant le temps de les méditer, et prenant le soin d'y puiser des règles qu'il réduisait en pratique.

Comme il était froid, sérieux et silencieux par caractère, et avait un teint pâle, de grands yeux noirs, on aurait été tenté de croire, à en juger au premier aspect, qu'il y avait de la rudesse dans cet homme-là, il

ne l'en était rien cependant ; au contraire il était bon et même un peu faible.

Tous ses confrères l'aimaient sincèrement ; et si parfois, pour plaisanter, ils l'appelaient, en lui parlant à lui-même : le terrible M. Aubert, lorsque'ils en parlaient entre eux, ils le désignaient le plus ordinairement sous cette épithète : Ce bon M. Aubert c'était la seule qui fût vraie.

Il fut successivement placé en qualité de premier directeur dans nos établissements de St. Mandé, d'Auxerre, à l'école du quartier des Lombards, le 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1821. Sa santé cependant s'affaiblissant de plus en plus, le 1<sup>er</sup> 7<sup>bre</sup> 1824, le Conseil décida que provisoirement il resterait en retraite au Chef-lieu pour y prendre du repos.

Comme il allait un peu mieux lorsque l'établissement de St. Lambert fut fondé, le Conseil, dans sa séance du 25 février 1830, le nomma directeur de cette maison. Le 11 Mai 1833, il passa de St. Lambert à St. Mandé. Malgré le peu de fatigue qu'exigeait l'obédience qu'on lui avait confiée, sa santé s'allérait notablement. Depuis longtemps il avait une obstruction au pyllore, et son estomac malade rejetait les aliments qu'il avait reçus. « Or, remarque St. Grégoire, pape, [Hom. du Dim. de la Sexag., Brev. de Paris.] on voit que la santé est désespérée, quand un estomac est réduit à cette extrême faiblesse. »

Le frère Aubert étant un jour venu au Chef-lieu pour nous voir, alla con-

sulteur M. Juglar qui en était le médecin. Celui-ci lui conseilla de rester quelques jours à Paris, afin d'être plus à la portée de lui donner ses soins.

Il se mit donc à l'infirmerie, mais sans garder entièrement le lit. Le 20 juillet 1834, il vint encore au réfectoire à l'heure du dîner, et y souhaita la fête à l'un des frères. Le lendemain 21, dans la matinée, il ne paraissait pas aller plus mal qu'à l'ordinaire. Cependant le frère Gilquin, aussitôt après le dîner, s'étant rendu à l'infirmerie pour lui faire visite, le trouva mort, ayant près de lui ses lunettes tout ouvertes, et de l'autre côté son Dictionnaire, aussi ouvert à l'office de sexte du jour. Aussitôt, il avertit, tous

les frères se rendent à l'infirmerie; en moins de 5 minutes, un médecin appelé, est auprès du lit, visite son corps, le trouve encore chaud, mais déclare qu'il n'y a plus de respiration, et qu'il est réellement mort, quoique depuis bien peu de temps. Tout porte à croire qu'il a remis paisiblement son âme à Dieu, en récitant l'office de sexte ou en faisant son examen. Il faut adorer les desseins du Seigneur qui, par une mort si prompte, et non inattendue, a peut-être voulu épargner à son serviteur les horreurs de la mort qu'il avait tant redoutées.

On alla aussitôt avertir M. le Curé de la paroisse; et à la cérémonie de son inhumation qui eut

lieu le Dimanche 23, on observa tout  
ce qui s'était fait lors de l'inhuma-  
tion du frère Vaidin.

Requiescant in pace.





# TABLE GÉNÉRALE

## DES OUVRAGES

ET DES PRINCIPAUX ARTICLES

contenus dans ce volume.

N<sup>o</sup> Mémoire historique sur la ci-devant  
Communauté du faubourg S<sup>t</sup> Antoine, par le  
citoyen Renard, ancien Instituteur.

	Page.
— Ce que c'était que cette Communauté	1.
— Sa composition	3.
— Ses exercices	5.
— Ecoles, comment elles étaient distribuées	15.
— Conue des Ecoles	17.
— Origine des Ecoles Chrétiennes du <sup>faubourg</sup> S <sup>t</sup> Antoine	23.

M. de Tays. — Sa générosité	Page 37. 36
Fin de l'ancienne Communauté	38.
<hr/>	
2 <sup>e</sup> Rétablissement de la Communauté des Ecoles Chrétiennes du faubourg S <sup>t</sup> . Antoine	
Par qui ce rétablissement fut exécuté	Page 2.
M. Vincent Perode	5.
M. Delhier	6.
M. l'abbé Labouderie	7.
Manuel du catéchiste et du maître d'école	
[ par qui composé ]	9.
M. Durand	10.
M. Lebourcier, supérieur général	12.
Statuts de la Communauté S <sup>t</sup> . Antoine	14.
M. Henry [ Jérôme ] supérieur général	24.
Supériorat de M. Hurcau	31.
Ordonn. du Roi qui autorise la société S <sup>t</sup> . Antoine	32.
Ordonn. du Roi qui autorise la	

fondation des écoles de St. Lambert 61  
Etat des établissemens de la Socié-  
té, au mois de Janvier 1850 107

3<sup>e</sup> Vie des frères qui ont été la bonne odeur  
de J. C. dans la Communauté St. Antoine  
depuis l'époque de sa fondation. p. 1-245.

Noms des supérieurs de l'ancienne  
Communauté St. Antoine depuis son  
origine jusqu'à la séparation de  
ses membres. 246.

Cable alphabétique des noms des  
frères dont la vie se trouve dans  
ce recueil 247

Principaux faits dont il est ques-  
tion dans les notes. 249

N<sup>e</sup> Vie de la vie de M<sup>e</sup>. Foissin.

5<sup>o</sup> Précis de la vie de M. Renaud.

6<sup>o</sup> Notice biographique sur trois frères  
décédés depuis le rétablissement de la  
Société.

	Pages
— Frère Vésin. —	1.
— Frère Victor —	14.
— Frère Aubert. —	20.



Fini à Paris,

le 12 Février 1850. ~ ~

